TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 932 DERNIÈRE ÉDITION SAMEDI 22 MARS 1980

M. Marcel Boussac est mort

LIRE PAGE 44



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4,50 kr. ; Espagne, 60 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 rls. ; Italie, 600 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 3,75 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3,50 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 95 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les élections régionales en Espagne

Les nationalistes modérés dominent le Parlement catalan

Souci à Madrid

Les élections régionales se suivent et se ressemblent en Espagne. Les nationalistes catalans ont triomphé, le 20 mars, lors du choix de leur Assemblée, comme les nationalistes et les indépendantistes basques onze jours plus tôt. Le 28 février, les autonomistes andalous avaient, eux aussi, marqué des points, ne perdant un référendum qu'en raison d'une procédure constitutionnelle vivement contestée. Trois succès du nationalisme régional en trois semaines, c'est beaucoup pour le gouvernement centriste de M. Adolfo Suarez, qui commence à s'inquiéter des effets du mécanisme mis en marche avec le retour à la démocratie.

La victoire de M. Jordi Pujol et de la Convergence démocratique à Barcelone est, malgré tout, moins redoutable pour Madrid que celle du parti nationaliste basque et des partisans de l'ETA. En Euskadi, M. Carlos Garaicoechea s'apprête à former un gouvernement homogène avec un parti, le P.N.V., qui a appris depuis longtemps à se défier du pouvoir central, et qui est donc porté à la lutte frontale contre lui.

Rien de tel avec la Catalogne. Cette région a oublié les violences dont elle a été le théâtre au début du siècle. Elle a retrouvé son pragmatisme, ainsi que sa légendaire aptitude au dialogue, pour offrir l'image d'un pays à la fois sûr de lui et pacifié. Des partisans de M. Pujol sont convaincus que ce n'est pas en s'opposant à M. Suarez, mais en négociant avec lui, qu'ils pourront traduire dans les faits l'identité nationale que leur reconnaît le statut d'autonomie.

Le chef du gouvernement espagnol peut trouver une sérieuse consolation au recul de ses partisans : la gauche perd son hégémonie dans la région la plus industrialisée de l'Espagne. Si elle l'avait conservée, le futur gouvernement autonome des Catalans risquait, après celui des Basques, d'ouvrir un second front de contestation au pouvoir madrilène. On peut se demander quelle aurait été, en ce cas, la réaction de ce que les Espagnols continuent d'appeler pudiquement les « pouvoirs de fait » — c'est-à-dire l'armée. Certes, une Généralité socialo-communiste aurait été, en principe, assimilable par le régime : le parti communiste catalan n'a pas inscrit la révolution à son programme, et Madrid reste maître du jeu pendant la longue période de passation des pouvoirs. Mais certains fantasmes ont la vie dure en Espagne : l'idée d'une Catalogne « rouge » y fait encore l'effet de la cape du matador agitée devant le taureau.

Une telle perspective avait considérablement miné ces dernières semaines le parti centriste et l'autorité de son chef. M. Suarez, qui s'était déjà vu reprocher son exercice solitaire du pouvoir, a été critiqué pour son inaptitude à concevoir les structures de l'Espagne de demain. Après avoir plaidé en faveur des autonomies, M. Suarez, en effet, a fait volte-face en Andalousie, puis il a tenté de ruser avec les Basques et les Catalans, dont les revendications l'inquiétaient.

Alors qu'il a fait preuve d'une réelle habileté à démanteler le franquisme, M. Suarez se montre peu capable de mener une véritable démocratisation. Le nouvel échec électoral de son parti est, en un sens, le prix de ses tergiversations.

LE JAPON S'ENGAGE A ACCROITRE « DE FAÇON RÉGULIÈRE » SON BUDGET MILITAIRE

(Lire page 3.)

Les élections du 20 mars pour la désignation du premier Parlement régional catalan se sont soldées par une très nette victoire des nationalistes modérés de la coalition Convergence et Union. Malgré la progression des communistes, la gauche perd donc la majorité qu'elle détenait jusqu'alors.

M. Jordi Pujol, dirigeant du principal parti « catalaniste », sera prochainement appelé à succéder à M. Josep Tarradellas, président, depuis 1977, de la Généralité provisoire.

De notre correspondant

Madrid. — « *Pujol président !* » Des milliers de personnes ont acclamé, dans la nuit du 20 au 21 mars, sur le paseo de Gracia, au centre de Barcelone, le vainqueur incontesté des élections du jeudi 20, destinées à donner aux Catalans leur premier Parlement régional depuis la guerre civile. A moins de deux semaines d'intervalle, le phénomène qui s'était produit au Pays basque s'est répété en Catalogne : les nationalistes triomphent. Leur coalition, Convergence et Union, a même remporté un succès encore plus méritoire que celui du parti nationaliste basque, puisque, après avoir occupé la quatrième position lors des élections législatives de l'année dernière, elle conquiert la première place dans les quatre provinces catalanes.

« *La Catalogne ne sera plus, désormais, un pion dans les jeux des hommes politiques madrilènes* », a déclaré M. Jordi Pujol, secrétaire général de Convergence démocratique, le pilier de la coalition nationaliste. A quarante-neuf ans, cet homme discret, presque effacé, représentant typique de la bourgeoisie régionale, et qui a été un militant actif du « catalanisme » sous la dictature, devrait donc succéder, dans quelques semaines, à M. Josep Tarradellas à la présidence de la Généralité.

Comme au Pays basque, le succès nationaliste s'est produit aux dépens du parti de M. Adolfo Suarez et des socialistes. C'est la chute du parti socialiste catalan qui est la plus significative, car elle brise la majorité de gauche qui était jusqu'alors la caractéristique de la région. Elle interdit la formation d'un gouvernement autonome dominé par les socialistes et les communistes.

Les centristes, bien que perdants eux aussi, ont accueilli les résultats avec soulagement. L'un de leurs porte-parole a déclaré : « *Le vote a été modéré. Nous serons en mesure de pactiser avec des partis qui défendent le modèle de société occidentale* ».

CHARLES VANHECKE.

(Lire la suite page 7.)

La sidérurgie américaine et la C.E.E.

Bruxelles étudie des mesures de rétorsion pour répondre à la menace des États-Unis de ne plus acheter d'acier européen

La « guerre de l'acier » entre les Etats-Unis et l'Europe est pratiquement commencée. Non seulement le « géant » U.S. Steel a attaqué pour dumping diverses firmes sidérurgiques françaises et allemandes, mais encore d'autres entreprises américaines productrices d'acier s'apprêtent à faire de même, ce qui aura probablement pour effet d'arrêter toute commande américaine de métal aux forges du Vieux Continent.

Les services de M. Carter n'ont rien fait pour empêcher cette action ; ils ont même annoncé leur intention de suspendre le système des prix-planchers d'intervention, dont le protectionnisme modéré était accepté par les Neuf, dans la mesure où il leur évitait un dispositif plus restrictif.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission de Bruxelles éprouve une vive irritation devant les initiatives américaines. En dépit des consultations intensives entre la C.E.E. et les Etats-Unis (M. Davignon, le commissaire européen chargé de la politique industrielle, était encore la semaine passée à Washington), le gouvernement de M. Carter n'a rien fait, constate-t-elle, pour empêcher que l'engrenage protectionniste ne se déclenche.

Il n'a rien fait, malgré ses promesses, pour que soit respecté l'engagement pris collectivement en 1977 au sein de l'O.C.D.E. de s'efforcer de maintenir les courants d'échanges traditionnels. La Commission européenne, comme première réaction, a déjà fait savoir à Washington qu'elle considérait cette attitude comme très regrettable.

Que s'est-il passé ? L'administration américaine vient de faire savoir à la Commission qu'elle supprimerait le mécanisme du « prix de déclenchement » (*Trigger Price*, T.P.M.), communément connu sous le nom de « prix-gâchette », dans le cas où des entreprises sidérurgiques américaines déposeraient des plaintes pour dumping contre les exportateurs de la Communauté. Le prix de déclenchement joue comme un prix minimum à l'importation aux Etats-Unis au-dessous duquel les fournisseurs étrangers d'acier n'ont pas le droit de livrer. Or, indique-t-on de bonne source à Bruxelles, on a appris dans le même temps que non seulement l'U.S. Steel Corporation (dont une démarche dans ce sens était attendue et finalement acceptée dans la C.E.E. à condition qu'elle reste isolée) mais aussi d'autres groupes sidérurgiques américains s'apprêtaient à déposer ce vendredi 21 mars des plaintes pour dumping contre des industriels de la Communauté.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 39.)

Semaine de crise dans l'éducation

• L'enseignement privé en grève
• Incidents à l'université de Paris-VI

La semaine qui s'achève a été marquée par une importante agitation dans tous les secteurs de l'éducation. L'Université a été, en certains endroits — comme Angers, Poitiers ou Paris-VI, — le théâtre d'incidents sur le thème de la défense des étudiants étrangers. C'est ce même sujet qui a servi de détonateur à la crise de l'université de Vincennes.

Mais c'est dans l'enseignement primaire et secondaire que le mouvement a pris le plus d'ampleur. Des grèves et des occupations d'écoles déclenchées spontanément par des parents d'élèves et des instituteurs dès le début du mois ont continué, débouchant sur une manifestation nationale de cinquante mille instituteurs à Paris le 19 mars. En même temps, l'enseignement secondaire faisait l'objet d'une semaine d'action organisée à l'appel de cinq syndicats, marquée notamment par une grève des surveillants le 17 mars, de l'ensemble des personnels de second degré le 20, et une manifestation le même jour.

Ce vendredi 21 mars, c'est au tour des maîtres de l'enseignement privé de prendre leur place dans le mouvement. Ils sont appelés par la quasi-totalité de leurs syndicats à une journée de grève et de manifestation.

L'école en péril

par CATHERINE ARDITTI

Occupation de locaux, coordinations, grève reconductible chaque jour en assemblée générale, défilés quasi quotidiens en direction du ministère de l'éducation, de rectorats ou de mairies, cinquante mille manifestants à Paris le 19 mars, plus de vingt mille le 20 mars.

Le vocabulaire, les formes d'action, la spontanéité, la saison même rappellent plus d'un souvenir. Mais les lieux, les acteurs, les motifs du conflit se sont déplacés. Si l'Université connaît encore quelques soubresauts, c'est l'école aujourd'hui qui est secouée, l'école « laïque, gratuite et obligatoire » instituée il y a tout juste cent ans par Jules Ferry. Par extension, c'est aussi la « maternelle » qui, pour n'être pas obligatoire, n'en est pas moins fréquentée — et à juste titre — ainsi que le « collège unique », dernière réponse en date aux difficultés nées de la prolongation de la scolarité obligatoire (de quatorze à seize ans) décidée en 1959.

Dans la plupart des cas, à Paris, en banlieue comme en province, l'action — qui dure parfois depuis plusieurs semaines — est partie de la « base » : des instituteurs et des parents d'élèves. Parmi eux, çà et là, des adhérents du Syndicat national des instituteurs de toutes tendances (et donc des divers courants de gauche) et des associations de parents d'élèves.

(Lire la suite page 29.)

Pour une communication à double sens

par PIERRE DROUIN

Transpac, Vidéotex, Télétel, Euronet, Antiope, Prestel, etc. Les vocables nouveaux nés du mariage de l'ordinateur et des réseaux de communications dansent dans la tête des citoyens et les étourdissent au point qu'il leur est difficile, malgré des livres ou des colloques à succès, de discerner les enjeux de cette mutation de la société. Qu'ils se rassurent : les pouvoirs publics ne sont guère plus avancés. Ils ne savent encore pas où vont vraiment mener les nouveaux services télématiques. Comme il arrive souvent dans cette phase d'accélération des découvertes, l'outil se présente avant même que soit né le besoin de s'en servir. Une étrange et double course est engagée. Dans certains domaines, les appétits croissent plus vite que les moyens de les satisfaire. Dans d'autres, c'est l'offre qui attend que les clients soient mus par de nouveaux désirs.

Tous ceux qui ont flairé un énorme marché et ont investi en conséquence vont maintenant s'ingénier à susciter ou à développer ces attentes avec l'aide des pouvoirs publics, soucieux de favoriser les industries de pointe et leurs exportations. A cet égard, le lancement en vraie grandeur du Vidéotex est très significatif.

Cette technologie, on le sait (1), permet de se servir d'un poste de télévision courant comme d'un terminal d'ordinateur. On peut ainsi avoir accès à des bases d'informations soit en utilisant le réseau téléphonique — ce qui permet de « dialoguer » avec la machine qui fournit les renseignements administratifs, les horaires d'avion, l'état de son compte en banque, etc., — soit par l'antenne de télévision grâce à laquelle on obtient, mais cette fois passivement, les informations de toute nature : aussi bien des programmes de spectacles, des renseignements météorologiques que des nouvelles d'intérêt national ou local.

1980 sera une année très importante pour le lancement de cette opération, puisque à l'automne deux villes vont être équipées pour offrir aux consommateurs toutes les possibilités de ces nouvelles techniques : Vélizy à l'initiative du gouvernement, et Nantes, à la demande de son maire, M. Alain Chenard.

Dans le premier cas, c'est essentiellement au domicile des particuliers qu'on installera les terminaux du Vidéotex (2 500 à 3 000 foyers seront équipés). A Nantes, seuls les lieux publics en seront pourvus : mairie et ses annexes, centres sociaux, Bourse du travail, halls des H.L.M. (2).

(Lire la suite page 16.)

(1) Voir *le Monde* des 10 mars et 13 septembre 1979. Une expérience du même type aura lieu à Grenoble, à la fin de l'année 1980.
(2) *Le Monde* du 10 octobre 1979.

Après cinq ans d'instruction

LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE CAEN EST SAISIE DU DOSSIER DES TERRAINS DE RAMATUELLE

(Lire page 17 le début d'une enquête de JAMES SARAZIN)

CINQ SCULPTEURS A LA GALERIE DE FRANCE

Les voies du silence

De tous les arts, la sculpture est celui qui parle le plus et que l'on entend le moins ; l'art qui enseigne, commémore, résume l'histoire, et qui, pourtant, échappe à peu près complètement au regard quotidien. Le buste survit à la cité, écrivait Théophile Gautier, et l'on évoque aujourd'hui la statuomanie de la III[e] République, l'Angleterre victorienne, la Russie tsariste ou soviétique l'emportant d'ailleurs largement dans ce domaine sur la République de nos pères : à Londres, en particulier, pas une place où l'on ne voie un homme à cheval, un orateur, un philanthrope, une muse.

Mais qui les regarde ? Et qui pourrait identifier au pied levé les statues du Luxembourg ou du Cours la Reine ? Les grands hommes et les grosses bêtes de nos jardins ne semblent plus intéresser que les touristes japonais, et, si Maillol trouve aux Tuileries son juste écho, il suffit de considérer le volume des publications ou de parcourir les salles de n'importe quel grand musée pour voir que la sculpture est la mal-aimée de l'art contemporain.

On n'en verra qu'avec plus d'intérêt l'exposition qu'a organisée la Galerie de France, avec autant de courage que d'à propos et de volonté de sortir des sentiers battus. Cinq artistes. Gonzalès, représenté par un ensemble superbe et en partie inédit. Un sculpteur américain, mort en 1965, David Smith, que nous connaissons mal en France, mais qui est placé là-bas sur le même plan que Pollock dans l' « ère des ruptures ». Deux Anglais : Anthony Caro, Tim Scott. Un Américain encore : Michaël Steiner. Caro a cinquante-six ans ; Scott, quarante-trois ; Steiner est né en 1945.

Si l'on pense, non, bien entendu, à Brancusi, Archipenko ou Caureno, mais à la production moyenne (Chaillot, par exemple), au commencement étaient la masse et le symbole, la rhétorique et l'occupation forcenée de l'espace, l'index pointé vers l'infini et le hennissement du blanc cheval aurore. Et le marbre et le bronze et le socle et le poilu qui part à l'assaut.

ANDRÉ FERMIGIER.

(Lire la suite page 30.)

AU JOUR LE JOUR

La faute à Belzébuth

Quand la gauche perd une élection cantonale, c'est la faute à Mitterrand.

Quand les « verts » sont battus à Saint-Etienne, c'est la faute à Mitterrand, qui était dans les tribunes.

Quand la presse fouille dans le passé de M. Marchais, c'est la faute à Mitterrand, que Pétain a décoré par contumace de l'ordre de la Francisque.

Quand le ciel se couvre, c'est la faute à Mitterrand, qui chantait la veille en se rasant ; et quand un pétrolier coule, on ferait bien de vérifier l'alibi de Mitterrand.

Dès lors, n'en doutons plus : quand Giscard battra Rocard aux présidentielles, ce sera la faute à Mitterrand, qui, M. Marchais l'a toujours dit, aurait fait le meilleur candidat d'union de la gauche.

ARTHUR.

Demain
LE MONDE DIMANCHE
Visages de l'ENA
Par ANDRÉ HARRIS et ALAIN DE SÉDOUY

Le Monde

idées

RELIGION

Hypothèses sur Jésus

par JEAN DELUMEAU (*)

UN journaliste italien, Vittorio Messori, part à la recherche du Jésus de l'histoire: tel est le scénario vécu d'un livre devenu depuis trois ans un best-seller mondial (1). L'auteur, qui a trente-huit ans, a appartenu à une famille totalement incroyante. Certes, au lycée, il assistait aux cours d'instruction religieuse, qui demeurent obligatoires en Italie pour les enfants qui n'en sont pas dispensés à la demande de leurs parents. Mais il n'écoutait que d'une oreille distraite et il y apprenait les leçons du lendemain. Cet enseignement lui parut une *buffonata*. Devenu étudiant en sciences politiques, il milita au parti communiste.

Du christianisme il ne connaissait toujours que l'image-écran qu'en donne le parti au pouvoir chez nos voisins depuis plus de trente ans. Mais voici que pour une recherche secondaire il lit les *Pensées* de Pascal, qui, tout à la fois, le bouleversent et l'éclairent. Il vaut la peine de souligner cette force convaincante d'un livre qui agit encore à trois cents ans de distance et est toujours capable de provoquer chez un lecteur non prévenu un véritable retournement — une conversion. Invité par Pascal (auquel est dédié *Hypothèses sur Jésus*), Vittorio Messori lit les Evangiles, qui provoquent en lui un véritable « choc », tant le texte lui en paraît dense, simple, rugueux et lumineux. Alors il se pose la question : qui est le Jésus dont parlent les Evangiles ? Un homme divinisé par ses disciples ? Un mythe sans consistance historique ? L'auteur s'est adressé à lui-même l'interrogation du Maître « Et vous, qui dites-vous que je suis ? »

Comme un détective, le journaliste professionnel a enquêté auprès des savants les plus qualifiés : archéologues, spécialistes de l'Ecriture sainte et du christianisme primitif. Guidé par eux, il a dépouillé pendant douze ans l'essentiel de la documentation, surtout récente, réunie sur Jésus. Il s'est rendu plusieurs fois en Israël et en a visité les champs de fouilles. C'est cet itinéraire que résume le livre, et dont il donne les conclusions dans une langue accessible à tous, avec un allant et une conviction qui provoquent la sympathie et expliquent l'accueil du public.

A l'origine Vittorio Messori n'écrivait que pour lui-même. Il voulait seulement mettre au clair le résultat de ses investigations. Mais, ensuite, il s'est adressé à tous ceux qui s'interrogent sur Jésus, se souvenant de la parole de Pierre : *« Soyez toujours prêts à justifier votre espérance devant ceux qui vous en demandent compte. Mais que ce soit avec douceur et respect... »*

Se posait toutefois à l'enquêteur la question de la mise en ordre des matériaux accumulés sur le « cas Jésus ». La réponse lui fut fournie par Jean Guitton, qui dénombre à cet égard trois solutions, et trois seulement : la solution critique (Jésus n'est qu'un homme divinisé) ; la solution mythique (il est un dieu progressivement humanisé) et la solution de foi (il est le fils de Dieu). Cette dernière — celle de l'auteur — n'est assurément pas démontrable. Mais elle peut, en s'appuyant sur les découvertes les plus récentes, faire ressortir les insuffisances et les contradictions des deux autres. Elle joue alors comme un décapant et peut, paradoxalement, se présenter comme le meilleur refuge possible pour la raison elle-même. Car plus on abaisse Jésus par la critique ou le mythe, plus on épaissit le mystère autour de lui.

La non-évidence de Dieu

Suivons donc l'itinéraire de Vittorio Messori. Il découvre d'abord avec Pascal la « *non-évidence* » de Dieu. Le ciel et la terre se taisent sur lui et il « *se dissimule sous la réalité du mal qui frappe les innocents et qui semble l'accuser sans qu'il puisse s'en défendre* ». Simone Weil, elle aussi, a insisté sur la nécessité pour Dieu de se cacher : sinon, il aurait écrasé sa propre créature et lui aurait ôté toute liberté. Et Jean Guitton d'ajouter : « *Dieu s'est enveloppé d'ombres pour avoir aussi le droit de pardonner notre refus.* » En tout cas Jésus a prêché un Dieu caché. « *Nul*, a-t-il dit, *ne connaît le Père si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils veut bien le révéler.* » (Matt. 11, 27.)

L'acceptation du mystère demeure donc une des conditions de la foi. Or il apparaît dès l'abord que le mystère de Jésus se greffe sur celui de la religion hébraïque obstinément monothéiste dans un univers polythéiste, et sur celui du peuple juif, dont la destinée hors série continue d'étonner. La « réussite » de Jésus est à son tour stupéfiante. En son temps (au sens large) les messies furent nombreux. On les a oubliés. Mais c'est celui qui est mort sur une croix et dont les prédictions ont pu paraître démenties par les faits qui a bouleversé la planète.

La science n'expliquera jamais par des raisons pleinement satisfaisantes la diffusion du christianisme dans et après l'empire romain. Mais elle peut beaucoup plus modestement certifier, à l'encontre des affirmations positivistes, que le Jésus de l'histoire et le Jésus de la foi ont été, dès les premières années de la prédication apostolique, inséparablement unis. Jésus n'a pas été un « *dieu lentement humanisé* ».

Au contraire, le *Kérygme* (le Christ est mort pour nos péchés et il est ressuscité) était enseigné par saint Paul aux Corinthiens au plus tard en 57 après J.-C., soit une vingtaine d'années seulement après la mort du Sauveur. Et cette « *divinisation* » d'un personnage qu'on avait bien connu s'est produite — nouveau paradoxe — non en milieu hellénistique mais en milieu judaïque, là précisément où l'apparition de l'Homme-Dieu paraissait à tout jamais exclue. Impossible, par conséquent, d'évacuer du christianisme le plus ancien l'affirmation de l'incarnation de Dieu. Et c'est cette incarnation qui sauve Dieu. « *C'est seulement si Jésus est l'* « *image* » *de Dieu que de scandale intolérable qu'il est le mal peut se transformer en mystère, fût-il insondable : le mystère d'une toute-puissance qui s'offre à ses créatures comme un esclave crucifié.* »

Le livre de Vittorio Messori, paru en Italie en 1976, est rendu dans ce pays à sa vingt et unième édition (400 000 exemplaires). Il a été traduit en treize langues, et le total de sa diffusion atteint maintenant le million de volumes, nouvelle preuve de l'intérêt de notre temps pour Jésus. Les Français seront-ils les derniers à prendre connaissance d'un ouvrage à la fois lucide et vigoureux qui avoue devoir beaucoup à la culture de notre pays ?

(*) Professeur au Collège de France.

(1) Vittorio Messori, *Hypothèses sur Jésus*, Paris, Mame 1979. La traduction de Henri Louette est alerte et fidèle. Malheureusement, le mot « vaticinations » comporte en français une connotation péjorative qu'il n'a pas dans le texte original.

Les portes éternelles

par GABRIEL MATZNEFF

LORS de la consécration d'une église orthodoxe, le prêtre prononce ces belles paroles : « *Portes, dressez vos frontons, élevez-vous, portes éternelles, et qu'entre le Roi de gloire.* » On lira le texte complet de l'office dans *l'Eucologe* (1), ce rituel des bénédictions et des sacrements dont la traduction, attendue par les orthodoxes francophones, vient enfin de paraître, grâce aux efforts conjugués de l'archimandrite Benoît, supérieur du monastère Saint-Nicolas, et de M. Antoine Nivière, acolyte à la cathédrale Saint-Alexandre-Nevski.

Il y aura bientôt cent vingt ans que Mgr Léonce, coadjuteur du métropolite de Novgorod et de Saint-Pétersbourg, a prononcé, au cœur de Paris, ces paroles sacramentelles. C'est en effet le 11 septembre 1861, vigile de la fête de saint Alexandre Nevski, que fut consacrée la cathédrale de la rue Daru. Quatre ans plus tôt, l'achat du terrain, dans l'ancien parc Beaujon, par le père Joseph Vassilieff, aumônier de l'ambassade impériale russe, avait pu être réalisé grâce à une souscription internationale : le premier donateur en fut l'empereur Alexandre II, qui apporta, sur sa cassette personnelle, un don d'un montant de 150 000 francs or. Des Russes de Paris, des Français, des Grecs, des Serbes, des Roumains, des Bulgares, des Arabes, des marchands de Nijni-Novgorod, participèrent à cette souscription. Les dons varièrent, dit la chronique, des 100 000 francs d'un commerçant grec aux 20 centimes d'un étudiant en Sorbonne.

Un haut lieu de la spiritualité orthodoxe

Aujourd'hui, la cathédrale de la rue Daru est menacée dans son existence même. Déjà en 1950, puis en 1963, d'importants travaux de réfection avaient été opérés. La maladie de la pierre, les intempéries, la croissante pollution, ont à nouveau dégradé le dôme central, les coupoles, les voûtes, les arcs trilobés. Une des croix qui surplombent l'édifice est tombée récemment. La cathédrale entière est guettée par la ruine, et seule une restauration complète peut la sauver. Le coût des travaux est estimé à 1 500 000 francs environ. Si généreux qu'ils soient, les paroissiens ne peuvent, d'évidence, réunir une telle somme.

La cathédrale Saint-Alexandre-Nevski est un monument précieux de l'art byzantino-russe : elle est aussi un des hauts lieux de la spiritualité orthodoxe en Occident. Tous ceux qui, croyants et incroyants, ont connu la douceur et l'indicible beauté de la nuit de Pâques dans les jardins de la cathédrale, lorsque s'élève vers les cieux l'hymne de la Résurrection, entendront l'appel au secours de l'archevêque Georges ; ils auront à cœur de contribuer à la sauvegarde de ce sanctuaire, auquel se rattachent tant de souvenirs, et où tant de désespoirs sont chaque jour consolés (2).

(1) Edité par le monastère orthodoxe Saint-Nicolas de La Dalmerie, 34260 Le Bousquet-d'Orb.

(2) Les dons peuvent être adressés par chèque au nom de l'Association culturelle orthodoxe russe, 12, rue Daru, 75008 Paris, ou au compte postal de l'Association : C.C.P. Paris 728870 F.

L'erreur

par DENISE BLANQUET (*)

DIEU était un artiste. Dieu est sans doute le plus grand artiste qui soit au monde. Architecte des étoiles et des cosmogonies, dessinateur des cieux sereins et des nuages de tempêtes, polisseur des sables de la mer, graveur des falaises et des montagnes, écrivain des commencements de l'histoire, poète tendre du printemps, lyrique de l'automne, passionné de l'été, stoïcien par son style dépouillé et muet de l'hiver, auteur des comédies les plus joyeuses et des tragédies les plus dures.

Dieu était musicien. Il a rempli les forêts de froufroutements, il a posé des millions de chants dans les gosiers d'oiseaux, il a voulu la voix basse et profonde de la mer. Dieu était peintre aussi. Il a usé toutes les nuances de sa palette, il a fait des paysages rimant sur une couleur, polaires ou désertiques ; il a voulu les faire chanter toutes ensemble sous les tropiques, au fond des mers...

Et Dieu aimait l'homme, qu'il a créé plus proche de lui. Mais Dieu n'avait pas de couleur, et Dieu était artiste, et Dieu était peintre. Il a fait cadeau aux hommes de toutes ses symphonies, de toutes ses poésies, de toutes ses œuvres. Et il a voulu aussi donner à l'homme la couleur qu'il n'avait pas. Le peintre aime la diversité et la beauté. Dieu a fait l'homme semblable à lui, mais il a fait tous les hommes qu'il aimait, qu'il trouvait beaux, rouges, noirs, jaunes, blancs. Et sans doute, on les attend, ceux qu'il a créés dans d'autres galaxies, verts, bleus ou comment ?

Mais Dieu s'est trompé. Il a cru que tous ces hommes se reconnaîtraient, fils de Dieu comme la nature, changeante et toujours semblable, est sa créature, quelque forme, quelque couleur, quelque langage ou quelque chant il lui ait donné. Mais les hommes ont voulu se croire uniques, ils se sont voulus seuls fils de Dieu. Ils ont dit que les autres n'étaient pas des hommes, qu'ils étaient des sous-hommes. Et certains d'entre eux qui étaient blancs en ont tué d'autres, qui étaient juifs, indiens, esclaves noirs. Hommes laissés-pour-compte d'aujourd'hui, des ghettos de Hitler, ou nord-américains, ou sud-africains. Ou tout près de chez nous.

L'erreur est divine, mais, il faut l'espérer, l'homme est perfectible.

(*) Chercheur à Paris-V.

RÉPLIQUE A... LOUIS EVELY

L'Église, société bloquée ?

par ANDRÉ LATREILLE

UNE « société bloquée », l'Eglise de Vatican II ? C'est ce que prétend Louis Evely (*le Monde* du 16 février) dans un tableau sommaire, brossé à coups d'affirmations péremptoires, où l'on a peine à reconnaître la réalité des faits les plus immédiatement observables.

Une société bloquée, en rigueur de terme, ce serait une société où ne pourrait plus se faire l'ascension aux postes de direction des hommes les plus divers par leur origine (nationale, sociale...) ou par leur tempérament. Est-ce le cas pour l'Eglise, qui a réussi, à partir de Jean XXIII, à se donner trois papes aussi différents que Paul VI, Jean-Paul Ier et Jean-Paul II ? Et si ces trois « pontifes souverains » ont annoncé la même intention de mettre en application le Concile, tout le Concile et rien que le Concile, expliquera-t-on cette ressemblance par le poids du système où ils sont entrés ?

La société bloquée alors, ce serait une société incapable de rien modifier de ses structures, de ses traditions, de ses usages. Etait-ce le cas avec Paul VI, qui a mis en pratique la collégialité (avec cinq synodes épiscopaux tenus en dix ans), qui a internationalisé la Curie, qui a inauguré ces voyages pastoraux sans précédent dans l'histoire de la papauté, qui a fait des gestes œcuméniques lourds de signification ? Est-ce le cas sous Jean-Paul II, qui poursuit dans la même voie de l'unité de l'Eglise et de l'ouverture au monde par la multiplication des contacts avec les épiscopats nationaux et avec les plus humbles des fidèles ?

Est-il équitable d'affirmer que « *les évêques* (faut-il englober sous ce vocable la totalité des épiscopats des Eglises locales, ou en réserver l'application à notre pays ?) *préfèrent la solidarité du système à leur jugement personnel et à leur responsabilité pastorale* », insinuation assez basse, qui trouve aujourd'hui même un démenti dans le message de carême de l'épiscopat français intitulé « Tous serviteurs dans le Christ ». A-t-on le droit de ne parler des prêtres et des religieux que pour dire qu'ils « *abusent de la confiance des fidèles ou de l'anarchie des gouvernés* », alors que l'immense majorité du peuple de Dieu, pasteurs et fidèles mêlés dans nos vieilles paroisses ou dans des communautés nouvelles, a accepté de changer ses habitudes en catéchèse, dans la liturgie, pour la réception des sacrements... afin d'entrer dans l'esprit du Concile ?

Une société bloquée enfin, ce pourrait être une société dont la vie s'est brusquement retirée. Alors qu'après une période de flottement et d'incertitude assez cruelle la vie de nouveau sourd à tous les niveaux, aussi bien dans le domaine de la réflexion que dans le domaine de l'organisation, dans l'action charitable et dans l'évangélisation. A tel point que les jeunes Eglises locales (dont il n'est guère question dans ce sombre tableau), prenant conscience de leur personnalité, s'affirment capables de proposer demain de nouvelles théologies, africaines ou américaines, tout en mettant l'accent sur leur attachement à l'unité catholique.

Les raisons du malaise

Je ne dis pas, on l'entend bien, que tout aille au mieux dans l'Eglise d'aujourd'hui : quel historien soutiendrait que cela soit arrivé à aucune époque ? Un large courant d'incertitude et de contestation s'est développé depuis le Concile, souvent mal interprété, et il reprend force en ce moment. Le problème est de savoir si le malaise qu'il exprime est dû aux « *excès de l'autorité* », comme disent les contestataires, à un raidissement de Rome ou du nouveau pontife, ou s'il ne provient pas de ce que beaucoup de chrétiens ont dépassé les bornes des normes maintenues par le Concile et par quatre papes successifs.

Certains prêtres, religieux, laïcs, commentateurs de l'actualité religieuse affirment la nécessité urgente d'un nouvel *aggiornamento* allant plus loin que celui de Vatican II et dont les « nouveaux théologiens » seraient les prophètes clairvoyants. Tous ceux d'entre nous qui ont bien connu le pape Roncalli savent qu'il n'a jamais conçu l'*aggiornamento* comme une mise au goût du jour du dépôt de la foi et des structures ecclésiales, effectuée moyennant quelques compromis avec l'esprit du monde contemporain. On n'a certainement pas le droit de s'autoriser de lui lorsqu'on minimise le mystère de la Résurrection ou lorsqu'on se débarrasse du dogme du Concile d'Ephèse sur Marie, Mère de Dieu. Pas plus qu'on n'a le droit de soutenir qu'il eût toléré par bénignité toutes les hardiesses des docteurs en théologie ou de leurs sectateurs.

Il n'est certainement pas exact de représenter l'Eglise catholique sous ses successeurs comme « *une autorité de plus en plus rigide* » s'exerçant sur un peuple « *de plus en plus indocile* ». Je verrais plutôt nos Eglises des vieilles chrétientés d'Occident dans la situation de l'Eglise de Corinthe, entre 56 et 57, divisée en partis se réclamant, l'un d'Apollos, l'autre de Céphas, contre Paul, obligé alors de « *reprendre ses enfants bien-aimés* », ceux qu'il a instruits, à qui il a transmis le message évangélique, et qu'il voit avec angoisse livrés à « *la sagesse du monde* ».

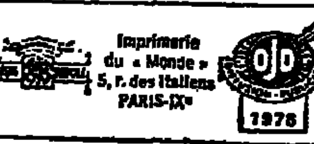
D'une manière analogue, Paul VI a vu et Jean-Paul II voit déferler un courant de négations portant sur les points essentiels de la foi ou de la morale, amalgamées avec des revendications de liberté illimitée, allant jusqu'à la reconnaissance du droit de rester catholique même lorsqu'on se place en dehors des normes confirmées par le magistère. Bel exemple, soit dit en passant, de blocage, cette fois sur le plan idéologique, où l'on reconnaît sans peine la mode actuelle incitant docteurs et laïcs même à se montrer dégagés des conformismes d'hier pour accepter pêle-mêle ceux d'aujourd'hui.

On doit certes regretter que, dans les affaires récentes, les rappels à l'ordre de la Congrégation pour la défense de la foi aient été faits selon des méthodes où se retrouvent un goût du secret et un autoritarisme qu'on devait tenir pour périmés. Mais y répondre par de bruyantes manifestations en faveur des contestataires, par des meetings de protestation me semble une manière fort discutable de réagir, qui ne fait qu'encourager des réactions passionnelles et durcir les divisions, augmenter le trouble parmi le peuple de Dieu.

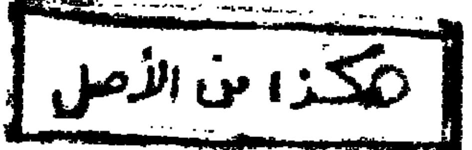
Il n'est même pas certain qu'on aide ainsi à apporter une solution sur le problème central de la liberté de recherche ou de la liberté d'opinions dans l'Eglise. Si je m'en remets au compte rendu du *Monde* (18 février), c'est ce qui est arrivé au colloque récent de l'Arbresle, qui a laissé les participants devant la question formulée par le Père Jossua : faut-il consentir à une limitation (de la pluralité d'interprétations de la foi), et par suite à une exclusion des non-conformistes, « *ou bien à une inclusion sans limites qui risque de mener à la dissolution du christianisme* » ? « *Dilemme sans issue* », conclut le rapporteur.

Personnellement, je dirais plus volontiers : dilemme sans solution théorique satisfaisante à vues humaines. Mais ceux qui, dans le passé, y ont trouvé une issue l'ont trouvée dans la fidélité au magistère. Quel catholique refuserait finalement cette fidélité (aux deux sens du mot : confiance et attachement) au pape lucide et ouvert qui assume actuellement le fardeau du service du Peuple de Dieu ?

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57437.



Le Monde

étranger

ASIE

LA VISITE DU MINISTRE JAPONAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A WASHINGTON

Tokyo s'engage à accroître de « façon régulière » son budget militaire

De notre correspondant

M. Okita, ministre japonais des affaires étrangères, en visite aux Etats-Unis, a rencontré jeudi 20 mars, M. Harold Brown, secrétaire américain à la défense. La question du réajustement de la coopération militaire entre Washington et Tokyo après l'intervention soviétique en Afghanistan a été au centre de l'entretien. M. Okita a promis que son pays allait accroître « de façon régulière » son budget militaire et faire un plus grand effort pour assurer sa propre défense, a indiqué le département d'Etat.

Tokyo. — Le Japon est-il en train de transgresser son grand « interdit » depuis sa capitulation en 1945 : réarmer ? Aura-t-il dans la décennie qui s'ouvre une force militaire à la mesure de sa capacité économique et tend-il à devenir, comme le suggère la récente participation, pour la première fois, de sa marine à des grandes manœuvres dans le Pacifique (Rimpac)), une puissance militaire régionale ? Possédera-t-il enfin une arme nucléaire, comme le prévoit dans son dernier livre le président philippin, M. Marcos, et comme l'affirment, péremptoires, certaines personnalités occidentales?

Tant à l'étranger, par des articles de presse prompts à exploiter le facile épouvantail du « *militarisme nippon renaissant* », qu'à Tokyo même, le débat sur la politique de défense de la seconde puissance du monde occidental est à l'ordre du jour. La question de l'accroissement du potentiel militaire japonais est d'ailleurs au centre des entretiens que mène à Washington M. Okita, ministre des affaires étrangères, depuis le mercredi 19 mars.

C'est là, en effet, un sujet de différend devenu sérieux entre Japonais et Américains. Ceux-ci estiment que leur principal allié en Asie a un peu trop tendance à tirer parti du « parapluie » nucléaire des Etats-Unis pour éluder ses responsabilités et à bénéficier d'une sorte de « ticket d'entrée gratuit » dans le système de défense de l'Occident, le budget militaire de Tokyo étant inférieur à 1 % de son P.N.B. La situation ne manque pas de sel si l'on se souvient qu'il y a trente ans ces mêmes Américains imposèrent au vaincu du Pacifique une Constitution excluant le recours à la guerre « *comme moyen de résoudre les différends internationaux* » et lui interdisant même d'entretenir une armée sur son territoire (art. 9). Aujourd'hui, les Etats-Unis demandent aux Japonais, en des termes beaucoup plus fermes que par le passé, d'accroître leur effort militaire « *au regard de l'évolution de la situation mondiale* ».

Le débat militaire au Japon n'est plus une question de droit : depuis 1945, année de la création des forces d'autodéfense, déjà sous la pression américaine, le Japon possède de fait une armée. Depuis cette « violation » de la Constitution, accomplie et entérinée par la pratique gouvernementale, l'armée nippone est devenue aujourd'hui la sixième du monde par son budget (9,5 milliards de dollars en 1979, soit environ 43 milliards de FF) et compte 180 000 hommes.

Un dilemme « dramatique »

Toutes les controverses tournent autour de quelques millièmes du P.N.B., la grande question revenant à savoir si le budget militaire, qui représente actuellement 0,9 % du P.N.B., va franchir le cap du 1 % dans les années 80. Un dilemme dont le profane peut ne pas saisir d'emblée le caractère « dramatique ».

La barrière du 1 % a été instituée par une déclaration du Conseil de défense, en décembre 1976, en réponse à l'inquiétude de l'opposition, qui constatait une augmentation régulière et importante des dépenses militaires au cours de la période de forte croissance dont les derniers effets ont été enregistrés sous le cabinet Tanaka. Ce n'est donc en rien une obligation à caractère légal. Au demeurant, à la fin des années 50 et au début de la décennie suivante, les dépenses militaires ont excédé 1 % du P.N.B. C'est, en revanche, un seuil psychologique à partir du moment où ce 1 % est devenu moins une limite qu'un objectif, comme c'est le cas actuellement. Le Japon paraît en effet osciller entre deux logiques : celle fondée sur la thèse de la « police territoriale » d'un pays « neutre », à laquelle il s'accroche quelle que soit par ailleurs la pratique qui l'infirme, et celle, plus en accord avec les faits, reconnaissant l'existence d'une armée, ce qui suppose qu'elle soit à la mesure d'un pays pesant du poids que l'on sait dans la vie économique internationale. Le Japon penchant désormais plutôt vers cette dernière conception, la question est de savoir jusqu'où et à quelle vitesse il compte aller dans cette direction.

La révision de la politique de défense du Japon dans le sens d'un accroissement de l'effort militaire bénéficie de circonstances favorables. Comme c'est souvent le cas, le débat est parti de Washington. Les critiques que les Etats-Unis adressent aux Japonais ne sont pas nouvelles : elles ont d'ailleurs abouti dans le passé à des achats d'avions supplémentaires (chasseurs F-15 et appareils de lutte anti-sous-marine P-3 C) et à une participation plus grande aux dépenses de fonctionnement des bases américaines sur l'archipel (où sont stationnés 46 000 hommes et 180 appareils).

Les pressions américaines ont pris cependant un tour nouveau ces derniers mois en raison des frustrations ressenties par Washington devant le peu d'empressement manifesté par ses alliés pour appuyer sa politique après les événements d'Iran et d'Afghanistan. Elles ne peuvent en outre être détachées du fait qu'existe entre les deux pays un déséquilibre commercial considérable en faveur du Japon. « *Les demandes de Washington en matière de défense*, dit-on à Tokyo, *sont des leviers pour nous faire céder sur d'autres points.* »

Au Japon même, une évolution de l'opinion publique constitue d'autre part un climat favorable à une révision de la politique militaire nippone. Depuis la fin de la guerre du Vietnam (1975), les Japonais ne sont plus tout à fait certains que les Etats-Unis honoreraient pleinement les engagements du traité de sécurité nippo-américain. L'hypothèse d'un renforcement du système de défense américain en Europe aux dépens de l'Asie n'a fait récemment que renforcer cette appréhension. A cela s'ajoute l'instabilité régionale, d'autre part, liée non seulement à un accroissement constant de la flotte russe dans le Pacifique, mais aussi à un renforcement de la présence soviétique à quelques kilomètres des côtes nippones, sur ces « *petits Cuba* » que sont les quatre îles du sud de l'archipel des Kouriles, occupées par l'U.R.S.S. depuis 1945, et comportant aujourd'hui des bases militaires. Autant d'éléments qui font réfléchir les Japonais sur la question de leur sécurité nationale.

D'une manière symptomatique, les sondages d'opinion récents (mars) indiquent une augmentation régulière du nombre de ceux qui sont favorables au maintien des forces d'autodéfense (55 %), mais aussi de ceux (25 %) qui souhaitent leur renforcement. La position des partis d'opposition reflète ces évolutions. Avec des nuances, aucun d'entre eux n'est plus opposé à l'existence d'une armée : l'éventail des positions va du « *neutralisme armé* » du P.C., avec cependant une réorganisation « *démocratique* » des forces d'autodéfense, aux ultras sociaux-démocrates qui militent en faveur de leur développement, en passant par l'attentisme des bouddhistes du Komeito. Le parti socialiste, première formation d'opposition tiraillée par des forces centrifuges, fait des prodiges de subtilités pour pencher vers le maintien dans l'état actuel des forces militaires, revenant ainsi sur la politique qui fut la sienne depuis 1951. Du côté de la majorité, enfin, des « colombes » comme M. Komoto, ancien ministre du commerce et de l'industrie, qui passe pour le prochain premier ministre, ayant rejoint les rangs de ceux qui préconisent un accroissement des dépenses militaries, les avocats du neutralisme semblent de plus en plus isolés.

A cette évolution intérieure favorable s'ajoutent d'autres éléments. D'abord, les pressions de la Chine qui a renoncé aujourd'hui à dénoncer le « *militarisme nippon* » qui passait, il y a dix ans, pour l'un des « *quatre ennemis du peuple chinois* ». Désormais, Pékin presse régulièrement les Japonais de collaborer avec la Chine dans le domaine militaire : le 13 mars, M. Su Yu, vice-ministre de la défense, recevant le directeur de l'Institut national de défense nippon, lui a demandé d'organiser un échange entre enseignants et étudiants des académies militaires des deux pays. Ensuite, les pressions des milieux d'affaires : selon le quotidien économique *Nihon Keizai*, une entreprise sur sept cotées en bourse produit des équipements pour l'Agence de défense (chiffre d'affaires total 510 milliards de yens). Le patronat dans sa majorité est favorable à une augmentation des dépenses militaires, notamment dans le domaine de la recherche. Devant la chambre de commerce nippone, son président, M. Nagano, a récemment souligné cette nécessité comme stimulation de l'innovation technologique. Il s'emploie avec nombre d'autres dirigeants de l'industrie à parvenir à un assouplissement des règlements sur l'exportation des armes par le Japon ; la Chine serait, en particulier, un marché où le Japon pourrait avoir une place privilégiée, mais où il se voit distancé par ses concurrents.

Si l'on exclut les « super-patriotes », très minoritaires, rêvant des grandeurs passées, la principale divergence entre les partisans d'une augmentation des dépenses militaires est la question de la rapidité du processus. Actuellement, le courant favorable à une évolution graduelle et plutôt lente paraît l'emporter. C'est cette conception que M. Okita a fait valoir à ses interlocuteurs américains. Le Japon est prêt à consacrer jusqu'à 1 % de son P.N.B. à la défense d'ici un an environ. Mais il n'entend pas dépasser cette limite dans l'immédiat. D'une part, les dépenses militaires atteignent déjà 1,5 % du P.N.B. si, comme c'est le cas dans les pays de l'OTAN, on tient compte des pensions versées aux anciens combattants. D'autre part, le Japon contribue à la stabilité de l'Asie par son aide économique et serait disposé à faire de même au Proche-Orient. Enfin, il met déjà à la disposition des Américains des bases d'action en Extrême-Orient et participe ainsi, dès maintenant, à la mise en œuvre de la stratégie américaine — la question non encore résolue étant de savoir si les troupes américaines peuvent partir directement du Japon pour une zone de tension ou de conflit où le Japon n'est pas impliqué : l'océan Indien actuellement.

Les Japonais ont tendance à penser que Washington n'a toujours pas une politique arrêtée à leur égard en matière de défense. Certains Américains souhaitent une prise de responsabilités régionales plus grandes, mais d'autres insistent sur les risques à long terme de voir un Japon trop puissant militairement qui tendrait à se dégager du contrôle de Washington.

Lorsque le président de l'association patronale d'Osaka, M. Hyuga, a suggéré le rétablissement de la conscription — pour économiser une partie des dépenses militaires dont 72 % sont consacrées à payer cette armée de métier que sont les forces d'autodéfense, — il a soulevé un tollé et a reçu une pluie de lettres de jeunes affirmant qu'ils préféraient écouter du disco plutôt qu'apprendre à manier une mitraillette.

Le tabou nucléaire

Les militaires japonais dont les pères conçurent l'attaque surprise sur Pearl-Harbor ne voient pas sans irritation la vulnérabilité extrême de leur pays : en 1976, un Mig soviétique, piloté par un officier désireux de demander asile aux Etats-Unis, se posait dans l'Hokkaido sans avoir même été repéré ; en 1979, un pilote fantaisiste des forces d'autodéfense survolait Tokyo dont les lumières de nuit l'avait séduit ; sa présence dans le ciel de la capitale fut signalée à l'état-major par la police municipale intriguée. A la nécessité de la modernisation du système de détection et d'interception aérienne s'ajoute celle d'une meilleure coordination entre les trois armes et la création d'une véritable flotte de sous-marins dont la base sera Yokosuka, près de Tokyo.

Selon les experts du nouvel institut pour la paix et la sécurité, créé par le patronat japonais avec une contribution de la fondation Ford — un peu sur le modèle de l'Institut international des études stratégiques de Londres, — qui est l'un des creusets des idées les plus avancées en matière de défense, les dépenses militaires devraient sous peu atteindre 1,2 % du P.N.B.

Compte tenu du fait que l'archipel nippon paraît « indéfendable » par des moyens conventionnels, en raison de sa situation géographique et des concentrations urbaines qui créent des cibles évidentes, se pose aux stratèges japonais la question de l'armement nucléaire — sujet tabou entre tous étant donné ce qu'il est convenu d'appeler l'« *allergie nucléaire du premier peuple atomisé du monde* ». En privé, ces experts n'excluent pas la possibilité de stationnement d'armes nucléaires tactiques dans les détroits, ce qui comporte le risque que leur utilisation appelle, de la part de l'adversaire, une riposte du même type qui serait beaucoup plus coûteuse en vies humaines au Japon. Officiellement, bien que des doutes sérieux existent en ce qui concerne les bases américaines, il n'y a pas d'armes atomiques au Japon.

Pris entre les blocages politique et psychologique de la nation et les pressions des Etats-Unis, le gouvernement japonais ne paraît pas disposé, pour l'instant, à effectuer un revirement radical de sa politique de défense. Il devrait, sauf hypothèse d'une menace importante sur le pays, poursuivre ses « petits pas » vers une amélioration de son système de défense dans le cadre de l'alliance américaine, mais en développant peu à peu ses industries d'armement pour répondre aux demandes des milieux d'affaires.

PHILIPPE PONS.

Chine

ANCIEN ADVERSAIRE DE MAO TSE-TOUNG

Li Lisan a été réhabilité

Deux nouvelles personnalités politiques chinoises, mortes en 1967, pendant la révolution culturelle, ont été réhabilités à titre posthume jeudi 20 mars : il s'agit de Li Lisan, ancien dirigeant du P.C.C. entre 1928 et 1930, et de Jia Tuofu, ancien vice-président de la commission du plan, ancien ministre de l'industrie légère, limogé en 1964 pour « *opportunisme de droite* ». Tous deux avaient été victimes de persécutions de la part des gardes rouges. M. Deng Xiaoping a assisté à une cérémonie commémorative à leur égard ; M. Hua Guofeng n'était pas présent.

D'autre part, le quotidien *Clarté* s'en est pris à nouveau à un autre ancien dirigeant, proche de Mao Tse-toung, l'ancien chef de la sécurité Kang Sheng mort en 1975. Sans le citer nommément, le journal le traite de « *comploteur* » et de « *personnage à double face* », de « *conseiller* » lié à la « *bande des quatre* » et à Lin Piao. — (U.P.I., A.F.P., Reuter.)

∴

Né en 1896 au Hunan, dans la même province que Mao Tse-toung, avec lequel il ne s'est jamais bien entendu, Li Lisan avait étudié en France (à Montargis) dans les années 20. Après la chute de Qu Qiubai (le Monde *du 20 mars*), *Li Lisan, qui était devenu responsable syndical, dirigea le P.C.C. par l'intermédiaire du secrétaire général Xiang Zhongfa. L'échec de sa tentative de lancer, contre l'avis de Mao, une offensive sur des villes lui valut les foudres du Komintern. Il dut démissionner en 1930 et partit pour Moscou. De retour à Pékin après la « libération », Li Lisan fit son autocritique, retrouva sa place au comité central et devint ministre du travail de 1949 à 1954. Mais il n'exerça jamais plus d'activités de responsabilité au sein du régime.*

Kang Sheng (1903-1975), avait été l'un des principaux lieutenants de Mao Tse-toung. Entré au bureau politique du P.C.C. en 1945, il prit une part active dans le différend entre Pékin et Moscou et s'opposa, dès les années 50, à la ligne préconisée par MM Liu Shaoqi et Deng Xiaoping, en particulier en ce qui concerne le développement de l'agriculture. Il fut l'une des principales personnalités de la révolution culturelle.

P. de B.

Taiwan

Amnesty International dénonce le recours à la torture

Amnesty International confirme qu'elle a mandaté M. Michael Sandor, avocat australien, pour assister au procès de sept hommes qui figuraient parmi les cent cinquante personnes arrêtées en décembre dernier au cours d'une journée de rassemblement pour les droits de l'homme. (*Le Monde* du 19 mars.)

Amnesty International a également annoncé qu'une mission composée de deux membres s'est rendue à Taiwan en février pour rencontrer les autorités et rendre visite aux prisonniers, à leurs familles et à leurs avocats. La délégation a été autorisée à visiter Green Island et à parler à des prisonniers politiques purgeant de lourdes peines.

Amnesty International affirme que des opposants politiques sont encore emprisonnés à Taiwan en vertu des dispositions de la loi martiale en vigueur depuis l'installation du gouvernement nationaliste chinois il y a plus de trente ans.

Dans un rapport de 16 pages sur Taiwan, l'organisation internationale affirme que des prisonniers sont détenus au secret, qu'on leur extorque des aveux par la torture et qu'ils sont ensuite jugés par des tribunaux militaires lors de procès qui se tiennent généralement à huis clos.

Dans son rapport, Amenesty International indique que divers moyens de pression psychologique et physique sont utilisés pour obtenir des aveux : détention au secret, interrogatoires vingt-quatre heures sur vingt-quatre, privation de sommeil et tortures (ongles arrachés, électrochocs, passages à tabac).

Le document est un court résumé des informations d'Amnesty International sur l'emprisonnement politique, la torture et la peine de mort dans l'île. Amnesty International estime que plusieurs centaines de personnes sont détenues pour raisons politiques bien que les chiffres donnés auparavant par les exilés soient bien supérieurs.

D'après le rapport d'Amnesty International, l'un des principaux facteurs de l'emprisonnement politique est dû au fait que la population originaire de Taiwan (environ 86 % de la population totale de l'île) a été écartée des affaires politiques.

Les libertés constitutionnelles fondamentales sont suspendues en raison de l'état de siège qui doit durer aussi longtemps que « *la rébellion communiste* » se poursuivra sur le continent. Il n'y a pas eu d'élections générales depuis l'année 1948.

Le rapport note que l'état de siège interdit les réunions publiques, les grèves, les manifestations, les pétitions et la « propagation de rumeurs ». Les propagations de rumeurs et les appels à la grève figurent parmi les délits qui peuvent entraîner la peine de mort. Après de nombreuses exécutions de prisonniers politiques dans les années 1950 et 1960, les exécutions ont diminué à la fin des années 1970.

En mai 1979, cependant, un prétendu « agent communiste » fut exécuté après avoir été inculpé de « subversion ».

Le rapport présente les cas de plusieurs prisonniers politiques, parmi lesquels Pai-Ya-tsan, un Taiwanais d'origine, candidat lors des élections partielles de 1975 et condamné à la détention à perpétuité après avoir posé des questions sur la police gouvernementale et demandé l'abrogation de la loi martiale et la libération des prisonniers politiques.

A TRAVERS LE MONDE

Éthiopie

● **LE GOUVERNEMENT ETHIOPIEN**, dans un communiqué diffusé jeudi 20 mars par son ambassade à Londres, a formellement démenti que son armée ait bombardé le week-end dernier des villages somaliens, comme l'en avait accusé Mogadiscio (*le Monde* du 20 mars). — (*Reuter.*)

Namibie

● **M. KELWYN SOLE**, administrateur du conseil des Eglises de Namibie, a reçu, vendredi 21 mars, un arrêté d'expulsion pour détention de publication et pamphlets interdits. D'autre part, dix-neuf guérilleros de l'Organisation du peuple sud-ouest africain (SWAPO) ont été tués la semaine dernière dans le nord de la Namibie, a annoncé jeudi 20 mars un porte-parole militaire, à Windhoek. — (*A.F.P.*)

Pologne

● **DIX-HUIT DISSIDENTS POLONAIS** ont été interpellés mercredi soir 19 mars à Varsovie, à Gdansk et à Wroclaw, a annoncé un porte-parole du KOR (Comité ouvrier d'autodéfense). Parmi les personnes interpellées figure M. Jacek Kuron, dirigeant de l'organisation, qui tenait une conférence de presse dans son appartement. — (*Reuter.*)

République Sud-Africaine

● **UNE MANIFESTATION** pour « *la libération de James Mange* » (*le Monde* du 21 mars) a eu lieu à Paris, jeudi 20 mars, du Quai d'Orsay à l'ambassade de la République sud-africaine. Selon la préfecture de police, deux cent cinquante personnes ont défilé à l'appel du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, de l'Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique et du Mouvement anti-apartheid.

ASIE

Cambodge

L'armée thaïlandaise intervient dans un camp de Khmers Serei

Bangkok. — L'armée thaïlandaise a mobilisé, jeudi 20 mars, des blindés pour rétablir l'ordre dans le camp de Ban-None-Makmoon — situé au Cambodge, à quelques kilomètres de la frontière, — ravagé par deux journées de combats, d'incendies et de pillages. La démonstration de force a aussi permis d'empêcher le maintien sur le territoire du royaume de plusieurs milliers de civils khmers qui avaient fui ces nouveaux affrontements. Ils ont regagné leurs paillotes détruites, qu'ils ont, une fois de plus, entrepris de rafistoler. Les organisations internationales, le C.I.C.R. et l'UNICEF, ont repris leurs livraisons d'aide alimentaire, interrompues depuis le début de la semaine.

Rivalités entre factions

Ces combats — plusieurs dizaines de civils auraient été tués — sont mis au compte d'une rivalité entre factions de Khmers Serei (groupes armés anticommunistes) se disputant le contrôle, ainsi que les profits de la contrebande et autres trafics lucratifs, dont le « camp 204 » est, en toute impunité, le centre depuis plus de six mois. Dernièrement, cependant, l'armée thaïlandaise et des représentants des organisations internationales ont dénoncé ces pratiques et le manque de coopération, l'indiscipline et les actes de violence des miliciens de M. Van Saroen, un ancien officier du régime Lon Nol. Le chef du « camp 204 » a été accusé de gonfler considérablement ses effectifs, de détourner une grande partie de l'aide internationale au détriment des réfugiés, et de la revendre aux Khmers de l'intérieur, et même aux Vietnamiens.

Les interventions extérieures

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

pour mettre fin à cette situation sont rendues difficiles du fait que ce camp est situé en territoire cambodgien. Plusieurs tentatives ont été faites pour renverser l'équipe dirigeante : elles ont, chaque fois coûté la vie à des réfugiés et des baraquements ont été dévastés. Néanmoins, les divers responsables ont permis que cette situation se perpétue et que des groupes armés prolifèrent. En février, à la suite d'un affrontement similaire, M. André Okthal — bras droit de M. Van Saroen, qui s'attribuait abusivement le titre de prince Sourjavong — avait disparu. Certains le disent mort, d'autres pensent qu'il a fui à l'intérieur ou a trouvé asile dans un temple en Thaïlande.

A Ban-None-Makmoon, comme il y a quelques mois à Ban-Nong-Samet (camp 007), les querelles intestines interviennent lorsque l'armée thaïlandaise, l'UNICEF et le C.I.C.R. s'efforcent de mettre de l'ordre et d'imposer leur politique le long de la frontière. De surcroît, il est ouvertement question d'un programme de « *rapatriement volontaire* » des réfugiés et personnes déplacées du Cambodge avant la saison des pluies, en mai-juin. Plus de cent cinquante mille Cambodgiens sont temporairement hébergés en Thaïlande et assistés par les organisations internationales dans les camps de Sakeo (où l'influence des cadres khmers rouges se perpétue) et de Khao-I-Dang. Plusieurs centaines de milliers d'autres restent agglutinés le long de la frontière. Ils bénéficient de l'assistance mais non de la protection internationale.

Au sujet du rapatriement volontaire, le *Bangkok Post*, citant des sources militaires, écrivait jeudi : « *La première tentative pour mettre ce plan en action est prévue aujourd'hui. Un groupe de plusieurs centaines de volontaires du camp de Khao-I-Dang doit partir pour une zone* (cambodgienne) *contrôlée par les forces de Son Sann (F.N.L.P.K.) face au district thaïlandais de Ta-Phraya, à 350 kilomètres à l'est de Bangkok.* » Cette révélation ne fait que confirmer l'existence d'un procédé qui fonctionne depuis plusieurs semaines, indiquent des sources informées. Des recruteurs du F.N.L.P.K. sont à pied d'œuvre dans ce camp pour convaincre les réfugiés de regagner leurs « zones libérées ». Plusieurs milliers de personnes auraient déjà accepté.

Enfin, un journaliste qui s'est rendu jeudi au camp de Ban-None-Makmoon rapporte que des statues en pierre de l'époque angkorienne très mutilées ont été retrouvées dans une cache aménagée sous les paillotes servant de quartier général à M. Van Saroen.

R.-P. PARINGAUX.

Afghanistan

M. Babrak Karmal critique l'attitude de certains pays non alignés et musulmans

Le chef de l'État afghan, M. Babrak Karmal, a critiqué, dans une interview à la revue *Problèmes de la paix et du communisme*, certains pays musulmans et non alignés, qu'il n'a pas cités nommément, pour la « *campagne de calomnie* » à laquelle ils se livrent contre son gouvernement. Cette « *attitude fausse* » ne peut s'expliquer, selon lui, que par « *une information insuffisante et par la domination des médias par les impérialistes* ». « *J'avoue honnêtement que nous autres, Afghans, sommes étonnés par l'attitude qu'ont choisie d'avoir dans l'arène internationale certaines forces progressistes représentant les intérêts de la classe ouvrière* », a ajouté M. Karmal.

Il ne faut pas s'accommoder de « *l'équidistance entre l'U.R.S.S. et les États-Unis* », estime le chef de l'État afghan. « *La position d'* « *observateur impartial* » *dans la lutte (entre les forces de la révolution et du progrès et celles de la réaction et de l'impérialisme) ne fait qu'aider les impérialistes à détourner l'attention des pays islamiques du vrai danger qui les menace.* »

Sur le terrain, en Afghanistan, où les combats se poursuivent, les Soviétiques seraient en train de former des milliers de Baloutches — une ethnie qui se trouve à cheval sur le territoire de l'Afghanistan, de l'Iran et du Pakistan — dans la province de Kandahar, indiquent les services de renseignement indiens. Si ces Baloutches étaient envoyés au Pakistan ou en Iran, cela risquerait d'accroître la tension et l'instabilité dans ces pays.

D'autre part, à Moscou, selon notre correspondant, le journal *Russie soviétique* a publié, jeudi, un véritable réquisitoire contre le gouvernement pakistanais : « *Les faits montrent que le régime d'Islamabad continue de jouer un rôle négatif en Asie, qu'il sape les efforts des pays de la région pour instaurer un climat de paix, d'amitié et de bon voisinage* ». Islamabad donne une « *interprétation non objective* » des événements en Afghanistan, permet le transit d'armes vers les « *bandes de contre-révolutionnaires* » et « *participe directement à la guerre non déclarée contre le peuple afghan* ». Le Pakistan « *est monopolisé aujourd'hui par les Américains et les Chinois* » et « *est devenu la place forte servant aux ingérences dans les affaires intérieures afghanes* ».

Enfin, M. Mohamed Ghulam Rahemi, vice-ministre de l'industrie afghane, est arrivé mardi 18 mars à Paris. De source française, on indique qu'il ne sera reçu par aucun fonctionnaire pendant son séjour. M. Rahemi se trouve en France pour discuter avec la société Babcock Fives la construction d'une raffinerie de sucre à Baghlan, au nord du pays, dont les travaux sont en suspens en raison de la situation actuelle. — *(A.F.P., U.P.I., Reuter.)*

Inde

LE RAPPORT SUR LES ABUS COMMIS PAR Mme GANDHI PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE EST RETIRÉ DE LA VENTE.

Le gouvernement de Mme Gandhi a décidé de retirer de la vente le rapport de la commission qu'avait présidée M. Shah sur les abus commis par le premier ministre pendant l'état d'urgence, par elle imposé de 1975 à 1977. Le ministère de l'intérieur a arrêté la distribution de ce rapport et envoyé une circulaire à tous les distributeurs, libraires et marchands de journaux du pays, leur enjoignant de renvoyer immédiatement tous les exemplaires en leur possession aux autorités. Ce texte avait été publié par le gouvernement précédent de M. Desai.

Dans une interview au bimensuel *India Today*, citée par le *Times* de Londres, le ministre de l'intérieur, M. Giani Zail Singh, a reconnu que Mme Indira Gandhi et son fils Sanjay étaient ses « patrons », ajoutant : « *Si on veut survivre en politique, il faut avoir des parrains* (Godfathers). *Il n'y a aucun doute que je suis très proche de la famille Gandhi ; à dire franchement, je suis lié à la politique d'Indira et de Sanjay Gandhi.* »

D'autre part, la police a ouvert le feu contre une manifestation de producteurs d'oignons qui bloquaient une route au nord de Bombay, tuant deux personnes et en blessant six autres ; les manifestants demandaient une hausse du prix d'achat de leur production. — *(UPI.)*

AFRIQUE

Rhodésie

LA LOI MARTIALE EST LEVÉE PAR LE GOUVERNEUR BRITANNIQUE

La loi martiale a été levée en Rhodésie, vendredi 21 mars, par le gouverneur britannique, lord Soames, qui a également décrété une amnistie pour les crimes politiques commis avant le 1er mars 1980, mesure qui affecte plusieurs centaines de prisonniers. Lord Soames, qui vient de regagner Salisbury après un séjour de quarante-huit heures à Londres, doit se rendre lundi à Maputo, pour y rencontrer le président Machel du Mozambique.

D'autre part, Londres a annoncé qu'une aide d'un montant de 7 millions de livres sera fournie à Salisbury pour la remise en état des infrastructures endommagées pendant les hostilités. Le gouvernement britannique a également lancé un appel aux autres pays occidentaux pour que ces derniers contribuent à l'effort de reconstruction du Zimbabwe. M. Claude Cheysson, commissaire européen au développement, doit se rendre fin mars en Rhodésie. — *(A.F.P., Reuter.)*

Mozambique

Le président Machel cherche à rétablir l'ordre dans le secteur public

Le président Machel du Mozambique a démis de leurs fonctions, jeudi 20 mars, MM. Dos Santos, ministre du commerce extérieur, et Joao Cosme, ministre des travaux publics. Un communiqué officiel indique également que M. Martins, ministre mozambicain de la santé, a présenté sa démission, qui a été acceptée. Ces mesures sont intervenues à la suite d'un violent discours du chef de l'État mozambicain, dont rend compte ci-dessous notre correspondant en Afrique orientale.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Depuis plusieurs semaines, le président Samora Machel consacre, pour une bonne part, son temps et son énergie à dénoncer et combattre les « *ennemis du socialisme* » mozambicain. Familier de l'autocritique, qu'il tient pour un exercice éminemment salubre, le chef de l'État fustige sans relâche les maux dont souffre son régime : incompétence, corruption, parasitisme, ankylose bureaucratique, dilution des responsabilités. La vaste opération de « *nettoyage* » déclenchée l'an dernier au sein de l'administration vient d'entrer dans une nouvelle phase. Il ne s'agit plus seulement, cette fois, d'assainir le fonctionnement des services publics, mais aussi de susciter une relance de l'économie.

Au cours d'un meeting, tenu le 18 mars, M. Machel a donné trois mois à ses ministres pour extirper de leurs départements la corruption et le parasitisme. Critiquant les responsables qui se gargarisent, selon lui, de rapports « *faux et triomphants* », il a condamné leur inefficacité et l' « *absence de leadership* ». Le chef de l'État a annoncé la création de « *brigades spéciales* » qui auront pour mission de démasquer les fonctionnaires paresseux. Un « *bureau spécial* » enregistrera les griefs des administrés à l'encontre des services publics. Sur le plan économique, le président Machel a décidé la « *dénationalisation* » d'une chaîne de magasins d'État fondée en 1975. Reconnaissant que l'étatisation du commerce de détail, dans ce cas, constitue une erreur, il a préconisé la reprise en main de ce secteur par des intérêts privés ou des coopératives de consommateurs.

Afin d'assurer une distribution équitable des produits de première nécessité, le président Machel a annoncé le prochain lancement d'opérations de rationnement dans plusieurs grandes villes : Maputo, Beira et Nampula. « *Personne ne pourra plus être servi en priorité*, a-t-il lancé, soulevant les ovations de la foule. *Ni les soldats, ni les policiers, ni les miliciens.* » Des « *ceintures vertes* », a-t-il ajouté, seront créées autour des villes en vue d'employer les chômeurs à des travaux agricoles.

Les actions de « *sabotage* » et la chute générale de la production incombent, selon M. Machel, aux « *ennemis de l'extérieur* » et à leurs « *laquais de l'intérieur* », coupables qu'il se garde, au demeurant, d'identifier. En réalité, il semble surtout préoccupé des déficiences de l'économie qui résultent amplement des faiblesses du système politique : « *Nous sommes responsables des actes de sabotage, et non l'impérialisme* », remarquait-il en janvier dernier. « *L'appareil d'État*, ajoutait-il quelques semaines plus tard, *n'applique pas efficacement les décisions du parti. La bureaucratie est un mode de vie, une valeur à préserver. On a promu l'incompétence. L'alcoolisme, le vol, l'indiscipline sont devenus la norme.* » M. Machel s'en prend aussi régulièrement au maintien des « *pratiques et des mentalités héritées de l'époque coloniale* ».

Il est vrai que nombre de cadres et de techniciens, ayant conservé les postes de responsabilité qu'ils occupaient avant l'indépendance, appliquent sans empressement les directives du Frelimo.

Appel à la discipline

Désireux de mettre au jour les malversations de tous ordres, le chef de l'État a multiplié, au cours des derniers mois, les visites-surprises sur les lieux de travail : usines, entrepôts, docks, hôpitaux, écoles, « magasins du peuple ». Cette méthode d'enquête s'est révélée fructueuse. Elle a entraîné plusieurs châtiments exemplaires. Des dizaines de responsables, souvent de haut rang, ont été limogés et arrêtés sur-le-champ. Quelques exemples parmi d'autres : le directeur d'une usine « *a fait preuve de sa totale incompétence en se montrant incapable d'expliquer comment fonctionnait son entreprise et quels problèmes elle affrontait* ». Dans un entrepôt du ministère de la santé, le président a découvert « *des stocks de médicaments, dons de pays amis* », qui manquaient cruellement dans les hôpitaux. Dans un hangar d'une agence gouvernementale, M. Machel a trouvé des quantités de meubles amassés depuis plusieurs années et dont certains alimentaient le parc mobilier de quelques discrètes maisons closes. Des caisses de lait en poudre croupissaient dans le port de Maputo, etc. Ces dernières semaines, des produits manquants ont fait une réapparition miraculeuse tandis que, devant les magasins, les queues se raréfiaient.

Dans l'esprit du président Machel, le rétablissement de la discipline administrative va de pair avec une restauration de l'autorité hiérarchique. Dans un récent discours, il critiquait le principe « *gauchiste* », selon lui, de « *l'égalitarisme absolu* », source de « *dispersion du pouvoir* ». « *La pratique consistant à appeler tout le monde* « *camarade* » *doit cesser immédiatement* », ajoutait-il. Pourtant, le chef de l'État risque, en mettant l'accent sur le prestige hiérarchique, de renforcer les privilèges des « *apparatchiks* » du Frelimo, au sein d'un parti qui se distingue déjà par un formalisme étranger à la plupart des mouvements révolutionnaires du tiers-monde. Entre le besoin d'un pouvoir centralisé et le respect des décisions collectives prises par les organisations de travailleurs, la marge de manœuvre des dirigeants mozambicains apparaît fort étroite.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Côte-d'Ivoire

M. JACQUES FAUVET A ÉTÉ REÇU PAR LE PRÉSIDENT HOUPHOUET-BOIGNY

En visite en Côte-d'Ivoire, M. Jacques Fauvet, directeur du *Monde*, a été reçu jeudi 20 mars par M. Houphouët-Boigny, président de la République.

Tchad

● DES COMBATS ont opposé, pendant quatre jours au moins, des éléments des forces armées du nord (les FAN de M. Hissène Habré, ministre tchadien de la défense) à des membres du Front d'action commune (le FAC du ministre de l'intérieur, M. Mahamat Aba Saïd), à Bokoro, une localité située à 300 kilomètres à l'est de N'Djaména. On ignorait encore mercredi 19 mars, dans la capitale tchadienne, l'importance des forces engagées et le bilan des combats. Selon les FAN, le FAC a été chassé de Bokoro. — *(A.F.P., A.P.)*



هكذا من الأصل

RÉUNIS A NEW-DELHI SOUS LES AUSPICES DES NATIONS UNIES

Des experts du développement ont remis en cause la stratégie économique suivie par les pays non communistes d'Asie

De notre envoyé spécial

New-Delhi. — Un colloque sur les « Stratégies alternatives de développement et le futur de l'Asie » s'est tenu du 11 au 17 février dans la capitale indienne. Cette rencontre mettant en présence, sous l'égide de l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR), des universitaires, chercheurs, économistes, sociologues, journalistes, représentants d'organismes engagés dans des actions de développement — des pays occidentaux, de l'Est et du tiers-monde, — n'aurait eu aucun caractère extraordinaire, si les Asiatiques n'avaient été, à l'exception des Chinois et des Vietnamiens, des personnalités ou militants appartenant à différents courants progressistes, nationalistes, marxistes ou même libéraux — comme les Japonais dont certains proches du P.S. nippon — très critiques à l'égard des régimes en place, du Pakistan à la Corée du Sud. Tel était le cas du dirigeant philippin d'opposition Renato Constantino, des Pakistanais Eqbal Ahmed et Feroz Ahmed, des prêtres sud-coréens en exil Harold Sun Oo et Chung Kyung Mo. L'un des invités, le Malaisien Syed Hussein Ali, n'avait pu venir : il est emprisonné.

Voulant sans doute marquer sa réserve à l'égard d'une réunion aussi contestataire, qui a d'ailleurs mis en lumière certains échecs des régimes congressistes antérieurs, le gouvernement de Mme Gandhi a tenu à l'ignorer. Sans doute était-il difficile d'appeler des officiels à délibérer sur des politiques susceptibles de remplacer celles suivies jusqu'à maintenant. Devait-on, en revanche, faire l'impasse sur les « expériences » socialistes afghanes — et l'intervention soviétique — et sur celles des Khmers rouges, exemple extrême s'il en est de « stratégie alternative », afin de ne pas mettre en accusation l'U.R.S.S. alliée, parce qu'elle soutient par ailleurs certaines causes du tiers-monde et que cela pouvait à la fois souligner les affrontements entre pays communistes et conduire à un débat passionné sur le contentieux sino-vietnamien ? En fait, les délégués, de haut niveau, de Pékin et de Hanoï — ces derniers seuls porte-parole de l'Indochine — se sont livrés à quelques passes d'armes, mais ont surtout montré l'intérêt qu'ils portaient à la conférence.

Lutter contre l'« immobilisme conceptuel »

Plus de trois cents personnes ont analysé les politiques de développement, suivies généralement à grand renfort d'assistance étrangère, en particulier occidentale, par les différents gouvernements de l'Asie non communiste. Ces politiques et les modèles encouragés, parfois imposés, par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, voire les organisations spécialisées de l'ONU, comme la FAO ou le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), le rôle des multinationales occidentales et japonaises, etc., ont été placés sur la sellette. Les organisateurs — MM. Philippe de Seynes, directeur du projet sur le futur à l'UNITAR, et Ngo Manh Lan, directeur de recherche — ont voulu sortir des sentiers battus par les institutions internationales « *frappées d'immobilisme conceptuel* » et par les centres de recherche asiatique, parfois créés avec l'aide et recevant encore le soutien financier des « fondations américaines, allemandes ou japonaises et qui, par la force des choses, ne fondent pas leurs programmes sur une analyse critique des systèmes socio-économiques, des structures de pouvoir et des relations de dépendance des pays de la région. Aussi bien la conférence a-t-elle, à partir d'une approche multidisciplinaire, tenté de définir les obstacles à une lutte efficace contre la pauvreté et les voies possibles de politiques authentiquement nationales, retenant ce qui méritait de l'être des cas des pays socialistes.

Les participants ont critiqué le processus d'industrialisation adopté par certains pays — Corée du Sud, Malaisie, Singapour, Hongkong, notamment, — où la production est orientée vers les marchés extérieurs, s'appuie sur des sociétés multinationales, des technologies étrangères, n'a pas d'effet bénéfique sur l'agriculture et accroît les inégalités. Mais ils ont estimé que les mesures protectionnistes prises en Occident à l'égard de certaines denrées asiatiques limiteraient l'expansion de ces industries. Ils sont convenus d'étudier les moyens de renforcer le secteur public, les industries de substitution aux importations, les contrôles sur les compagnies étrangères et d'encourager les échanges sud-sud (entre pays asiatiques) avec ou sans l'aide financière des producteurs de pétrole.

Examinant la situation dans le monde rural, où vit la majorité de la population asiatique, les congressistes ont fait le constat que les relations agraires y demeuraient toujours très inéquitables, en dépit de réformes effectives dans quelques cas, et que ce qu'il est convenu d'appeler le développement rural n'avait pu réduire jusqu'à maintenant l'oppression économique et sociale, la paupérisation et le nombre des sans-travail. Ils ont aussi souligné que les traditions culturelles étaient souvent utilisées pour contrarier les mouvements d'émancipation sociaux ou politiques.

La conférence a enfin étudié les problèmes que soulève la « *transition* » vers des « *sociétés auto-suffisantes et égalitaires* » et la nature de la crise du nouvel ordre économique international. A cet égard, l'« *incapacité des pays capitalistes* » à répondre aux demandes des élites dirigeantes du tiers-monde a été mise en relief, tandis qu'était réclamé un renforcement du mouvement des non-alignés pour négocier avec les pays développés, ainsi qu'une réelle solidarité entre travailleurs du Nord et du Sud, de façon à donner une dimension nouvelle à la lutte pour un nouvel ordre mondial.

Un vent de contestation

Les schémas marxistes n'ont pas pour autant été considérés comme seuls susceptibles d'offrir des solutions à des problèmes aussi complexes, mais comme des éléments d'analyse parmi d'autres. Le fait qu'il ait été apparemment plus facile de faire le procès de la situation dans l'Asie non communiste que de définir avec précision des « *stratégies alternatives* » a sans doute montré l'ambition du projet et le chemin restant à parcourir. Du moins, cette conférence aura-t-elle souligné qu'il n'existe guère de situation pré-révolutionnaire dans les pays intéressés, en raison généralement de la puissance des bourgeoisies nationales au pouvoir, mais que les élites progressistes n'en dénonçaient pas moins de la façon la plus vive le rôle de ces classes dirigeantes et les alliances qu'elles entretiennent avec l'étranger, notamment les Etats-Unis et le Japon, et les conséquences que cela pouvait avoir sur le plan militaire et sur l'indépendance nationale.

Non seulement des chercheurs ou des militants ont eu l'occasion, exceptionnelle, étant donnés les cloisonnements existants entre pays ou régions asiatiques pour des raisons culturelles ou politiques, de se rencontrer, mais ils ont pu aussi s'entretenir avec des universitaires ayant un grand rayonnement dans le tiers-monde, tels que MM. Samir Amin (Egypte) ; André Gunderfrank (Allemagne fédérale) ; L.S. Adamovich (Yougoslavie) ; De Bernis (France) ; G.A. Arrighi (Italie) ; O. Pino Santos (Cuba) ; G. Martner (Chili), etc.

En marge de la conférence, il a été décidé de créer une association de chercheurs asiatiques comprenant des représentants de tous les pays et dont le champ d'action pourrait être par la suite étendu au Proche-Orient. Les communications, souvent d'un grand intérêt, faites à la conférence seront publiées en trois langues. Un centre d'échanges, de recherche et d'études pourrait être installé à Bangkok.

Si elle s'est tenue sous la bannière d'un organisme spécialisé des Nations Unies, la conférence de New-Delhi n'a pu avoir lieu que grâce à des contributions d'une organisation suédoise et du gouvernement néerlandais. Une telle initiative témoigne à la fois du vent de contestation soufflant dans plusieurs institutions de l'ONU et du désir de les voir mieux utilisées qu'expriment un nombre de plus en plus grand de leurs agents. Ceux-ci en arrivent à la conclusion que, devant l'impasse des discussions sur le nouvel ordre mondial, le désarroi et la désunion du tiers-monde, l'approfondissement du fossé entre riches et pauvres, il ne fallait pas craindre de heurter de front les conservatismes et d'écouter des opinions peu orthodoxes qui ont cours en Asie et pourraient bien représenter les aspirations de la partie la plus peuplée du monde.

GÉRARD VIRATELLE.

L'AIDE FRANÇAISE

Des apparences aux réalités

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques, vient de recommander aux autorités françaises « de mettre en œuvre une programmation pluriannuelle », *tenant compte de l'objectif des pays de l'O.C.D.E. qui est de porter le montant des crédits publics consacrés au tiers-monde à 0,7 % du produit national brut. Serait-ce pour faciliter au gouvernement français la mise en harmonie de ses intentions et de ses actes ? Paris ne cesse de proclamer sa volonté de réaliser cet objectif, alors que, pour la dernière année connue, l'aide publique au développement consentie par la France a fléchi en pourcentage du P.N.B. : 0,57 % en 1978, contre 0,60 % en 1977 (0,66 % en 1970).*

Même si le CAD note qu'en 1979 cette aide « a très probablement augmenté » *pour revenir pratiquement au pourcentage de 1977, ce qui est imputable à* « l'accroissement très marqué des versements [français] aux organisations multilatérales, qui étaient restés à un niveau relativement modestes », *il n'en reste pas moins qu'ici aussi les autorités françaises mènent une politique d'apparences. Les réalités sont autres, d'autant que l'aide publique française comprend la part,* « considérable », *souligne le CAD, fournie aux départements et territoires d'outre-mer (44 % du total en 1978).*

Le comité — les examinateurs du cas français étaient la Norvège et le Royaume-Uni — a donc souhaité qu' « un accent particulier soit mis [par Paris] sur un meilleur équilibre de la répartition géographique de l'aide ». *Notant que l'assistance française apportée aux Etats indépendants était* « fortement concentrée » *sur l'Afrique francophone et le Maghreb, le CAD exprime le souhait que l'aide aux pays les moins avancés — bien que supérieure à la moyenne de l'O.C.D.E., en pourcentage du P.N.B. —* « connaisse une progression plus marquée et prenne une plus grande place dans l'ensemble ». *Cependant, le comité s'est félicité de la* « diversification croissante » *des conditions financières des prêts français — les dons de Paris représentent 90 % du total — en fonction du niveau de revenu des pays bénéficiaires.*

L'aide multilatérale française n'a représenté que 13 % du total en 1978. L'aide bilatérale, quant à elle, se dirige surtout vers les secteurs sociaux, notamment l'enseignement et l'assistance technique, qui tiennent une place importante. Les trois catégories de bénéficiaires de cette aide bilatérale sont, dans l'ordre, les DOM-TOM (51 %), l'Afrique au sud du Sahara (30 %) et les pays du Maghreb (10 %).

En 1978, l'aide publique française au développement représentait 2,7 milliards de dollars. Les autres apports ont atteint 5,2 milliards, soit 1,1 % du P.N.B. français. Leurs principales composantes ont été les prêts du secteur bancaire (2,05 milliards de dollars), en forte augmentation par rapport à 1977, et les crédits à l'exportation (1,99 milliard). — M. B.





EUROPE

Le référendum nucléaire en Suède

II. - L'arrière-plan politique

De notre correspondant ALAIN DEBOVE

Dans son premier article (« le Monde » du 21 mars), Alain Debove a montré à quel point la campagne pour le référendum du 23 mars sur l'avenir de l'énergie nucléaire en Suède a suscité des passions. L'accident de la centrale américaine de Three-Mile-Island, l'inquiétude croissante des Suédois à l'égard de l'atome ont amené les partis à accepter le principe d'une consultation. Mais les Suédois et les quelque trois cent mille étrangers ayant résidé plus de trois ans dans le pays ne se borneront pas à accepter ou à rejeter l'énergie nucléaire. Ils devront choisir entre trois options correspondant à trois orientations différentes de la politique énergétique. Il restera ensuite à interpréter les résultats de la consultation et à observer les répercussions qu'ils pourront avoir sur la vie politique.

Stockholm. — Le programme électronucléaire suédois est déjà bien avancé. Six réacteurs sont en activité et produisent 23 % des besoins en électricité. Quatre autres sont prêts à être chargés en combustible et couplés au réseau, ce qui ne saurait tarder, si le « oui » l'emporte le 23 mars. La fin des travaux de construction des numéros onze et douze est prévue pour 1983.

L'objectif de la mise en service de ces installations est d'assurer 40 % de la production d'électricité totale vers 1985, et par là-même de réduire les importations de pétrole d'un pays qui dépend à 70 % de l'or noir et dont la consommation d'énergie par habitant est la troisième du monde, après les Etats-Unis et le Canada. Selon le rapport de la commission chargée de l'évaluation des conséquences d'un abandon du nucléaire, une renonciation étalée sur dix ans coûterait directement à la collectivité entre 70 milliards et 75 milliards de couronnes, soit autant de francs français. Ce chiffre est contesté pour des raisons différentes à la fois par les écologistes et les milieux industriels, qui ne doutent pas, eux, que ce serait une catastrophe nationale. Ils évaluent la perte de capitaux à 250 milliards.

Les trois options soumises au vote ont été définies à la suite de discussions entre les dirigeants des cinq partis siégeant au Parlement, qui s'engagent de plus en plus nettement dans la campagne et donnent leurs recommandations de vote.

La *« ligne 1 »* soutenue par les conservateurs est favorable à l'exploitation des douze réacteurs, pour le maintien du bien-être et de l'emploi. *« Ce serait du gaspillage*, nous a déclaré M. Per Unckel, responsable de la campagne de la *« ligne 1 », que de ne pas utiliser ces centrales. Nous devons absolument réduire notre dépendance pétrolière. Un démantèlement en dix ans entraînerait une pénurie d'électricité, une instabilité politique, des troubles sociaux et une baisse sensible du niveau de vie des travailleurs. Il est probable aussi que nos techniciens nucléaires très qualifiés s'expatrieraient immédiatement. »*

Les tenants de cette option, comme il est écrit sur leurs bulletins de vote, ne veulent pas construire d'autres réacteurs en plus des douze prévus. Mais certaines déclarations montrent qu'ils laissent une porte ouverte à une éventuelle extension. *« Une crise énergétique dans les années 90 pourrait amener la prochaine génération de dirigeants politiques à réviser les décisions que nous prenons aujourd'hui*, dit un député conservateur. *Nous ne pouvons pas anticiper l'avenir. Le 23 mars, nous dirons simplement si oui ou non les douze réacteurs programmés doivent être utilisés. »*

La *« ligne 2 »* est, du moins sur le papier, très proche de la première. Elle est défendue par les sociaux-démocrates, les libéraux et la Confédération générale du travail L.O., réunis autour de slogans tels que *« Renoncer au nucléaire ? Oui, mais avec sagesse et bon sens »*, ou *« Les années 80 seront difficiles, ne les rendons pas encore plus difficiles »*. Les conservateurs n'ont pu se joindre à cette option officiellement parce que M. Palme et ses amis ont exigé que soient mentionnées au dos du bulletin de vote une série de propositions portant notamment sur la nationalisation du secteur énergétique.

Ce doublement du camp du « oui » semble arranger les uns et les autres, en particulier les sociaux-démocrates, qui préfèrent ne pas se voir accuser de faire cause commune avec la droite. En revanche, sur cette question précise, ils font bon ménage avec les libéraux, pourtant membres de la coalition bourgeoise au pouvoir. Pour pouvoir abandonner les centrales vers 2010, la *« ligne 2 »* a présenté un programme détaillé indiquant comment, successivement, l'énergie solaire, éolienne, la biomasse, les déchets forestiers et la tourbe pourront remplacer le nucléaire tout en réduisant la dépendance pétrolière du pays.

« Nous promettons ce qu'il est possible de promettre, déclarait un ancien ministre : *une renonciation suppose une planification sur vingt-cinq ou trente ans, des économies considérables et des mesures qui ne seront certainement pas toutes agréables. Mais, en dix ans, c'est totalement impossible. »*

Ce n'est pas l'avis des tenants de la *« ligne 3 »*, car, disent-ils, *« il faut bien commencer un jour »*. Chiffres et rapports à l'appui, ils s'emploient à démontrer avec sérieux et enthousiasme que le nucléaire est cher, inutile et dangereux et que les énergies douces peuvent rapidement prendre la relève. Mais ils ne disent pas un véritable « non » puisqu'ils veulent utiliser les six réacteurs en service jusqu'en 1990, au plus tard. La *« campagne populaire pour le non »* est en fait un mouvement hétérogène qui regroupe les centristes, les communistes, les écologistes, qui ont peu de points communs, sinon l'opposition aux centrales.

Des interprétations difficiles

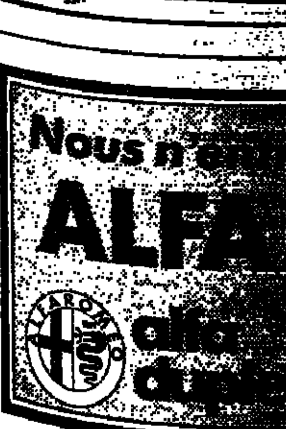
Ce débat passionné est aussi confus, d'autant plus que l'incertitude règne quant à l'interprétation du résultat du référendum. Faut-il additionner les suffrages des options 1 et 2, ce qui paraît logique, ou considérer que la ligne qui obtiendra le plus grand nombre de voix l'aura emporté ? Certaines personnalités appellent à voter blanc le 23 mars. Fatiguées de ces discussions, elles estiment que la question est trop compliquée pour être soumise au peuple et que le gouvernement et les députés doivent trancher.

L'issue du scrutin ne manquera pas d'avoir des répercussions politiques. Les trois partis de la coalition soutiennent trois options différentes. Jusqu'à présent cela n'a pas posé trop de problèmes, bien que le dirigeant conservateur et ministre de l'économie, M. Gösta Bohman, ait reproché à son collègue centriste des affaires sociales d'avoir adressé aux électeurs une lettre signée leur demandant de réfléchir à l'avenir de leurs enfants lorsqu'ils se rendront aux urnes. *« Les centristes*, a-t-il dit sèchement, *n'ont pas le monopole de la responsabilité envers les futures générations. »*

Les trois formations parviendront-elles à s'entendre sur une politique énergétique commune et à mettre fin à une dispute qui met continuellement en péril leur collaboration au gouvernement depuis 1976 ? C'est aussi une des grandes questions du scrutin de dimanche.

De leur côté, les sociaux-démocrates savent que l'énergie nucléaire divise profondément leurs rangs. Mme Inga Thorsson, ancien chef de la délégation suédoise à la conférence de Genève sur le désarmement, votera par exemple pour l'option 3, pour enrayer la prolifération des armements nucléaires. Un mauvais résultat de la ligne 2 au référendum pourrait accentuer les divisions parmi les socialistes, et ce n'est certainement pas un hasard si M. Erlander, premier ministre entre 1946 et 1969, est venu à la dernière minute défendre le programme nucléaire et tenter de rassurer les inquiets : *« Ce n'est pas parce que nous fermerons six ou douze installations nucléaires en Suède que les autres pays, comme on a tendance à le croire ici, suivront notre exemple. Quant à la question de la prolifération des armements que je juge préoccupante, il est trop tard pour l'enrayer, nous aurions dû commencer il y a trente ans. »*

FIN



Union soviétique

LA MYSTÉRIEUSE ÉPIDÉMIE DANS L'OURAL

Moscou donne des explications qualifiées de « plausibles » à Washington

Le ministère soviétique des affaires étrangères a confirmé auprès des autorités américaines l'existence d'une épidémie à Sverdlovsk, dans l'Oural, en avril 1979, mais a affirmé qu'elle n'a pas été provoquée par un produit biologique fabriqué à des fins militaires comme on l'avait laissé entendre dans les milieux officiels américains (*le Monde* du 21 mars).

Au département d'Etat, on a déclaré, jeudi 21 mars, que l'explication soviétique, transmise par le canal de l'ambassade des Etats-Unis à Moscou, paraissait « *sérieuse et plausible* » et qu'elle allait être étudiée attentivement. Dans leur explication, les Soviétiques avancent que l'épidémie s'est déclarée à la suite d'erreurs dans le stockage de la nourriture, probablement de la viande.

A Moscou, après un premier démenti mercredi, le ministère soviétique des affaires étrangères a publié jeudi une déclaration dénonçant « *les tentatives du gouvernement américain de jeter le discrédit sur l'efficacité* » de la convention internationale qui interdit la mise au point, la production et le stockage des armes biologiques. Cette convention est entrée en application en 1975. « *Nous rejetons résolument toute tentative visant à introduire le doute sur la bonne foi de l'Union soviétique à propos du respect des articles de ladite convention* », a précisé un porte-parole.

L'agence Tass a noté, de son côté, que « *s'il fallait parler d'* « *incidents* » *à chaque fois qu'apparaissent des épidémies de choléra ou autres maladies dans les régions du monde qui peuvent servir à des essais occidentaux en matière de destruction massive, il serait alors facile de faire la preuve que l'OTAN se prépare à la guerre bactériologique* ». Pour Tass, cette affaire, montée par le Pentagone, lui permet de demander « *davantage de crédits pour la fabrication d'armes bactériologiques* ».

Enfin, contrairement à mercredi où l'on affirmait à Moscou ne pas être au courant d'une demande d'explication déposée par les Etats-Unis, le ministère des affaires étrangères a admis que des consultations ont bien eu lieu. Un entretien se serait notamment déroulé entre l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Thomas Watson, et le premier vice-ministre des affaires étrangères M. Kornienko. — (*A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.*)

M. ANDRÉ SAKHAROV REFUSE DE SE FAIRE ENREGISTRER A GORKI

M. André Sakharov a annoncé, dans un télégramme parvenu jeudi 20 mars à sa femme à Moscou, que les autorités soviétiques cherchaient par tous les moyens, y compris par la force, à l'amener à se faire enregistrer comme exilé à Gorki, où il a été assigné à résidence.

L'académicien précise dans le télégramme qu'il a « *catégoriquement refusé* » et qu'il avait écrit à M. Andropov, responsable de la sécurité d'Etat (K.G.B.), pour tenter d'obtenir des explications juridiques sur sa situation.

A Paris, près d'une centaine de physiciens français ont signé un appel pour « *protester auprès du gouvernement de l'U.R.S.S. contre les violations quotidiennes des accords d'Helsinki, qu'il a pourtant signés* », et pour manifester leur soutien à M. André Sakharov. Les signataires, qui travaillent notamment au Laboratoire de chimie des solides et à l'Institut de recherches sur la catalyse au C.N.R.S., s'engagent à ne pas participer au colloque franco-soviétique sur la catalyse qui doit se tenir à Lille du 24 au 28 mars, ou à soutenir ceux qui n'y participeront pas.

Enfin, un comité de soutien au peintre non conformiste Vladimir Makarenko, regroupant un certain nombre d'artistes, écrivains et intellectuels, s'est constitué à Paris autour de la revue *Esprit* ; il demande que soient appliqués dans le cas de ce peintre les accords d'Helsinki. Après un nouveau refus de visa de sortie pour la France (*le Monde* du 30 décembre 1978), Vladimir Makarenko, soumis à une surveillance constante, se trouve dans une situation précaire en U.R.S.S., tandis qu'il participe à la première exposition collective de peinture ukrainienne aux Etats-Unis. (Adresser toute correspondance et signature à la revue *Esprit*, 19, rue Jacob, 75006 Paris.)

Tchécoslovaquie

UN PORTE-PAROLE DE LA CHARTE 77 EST ARRÊTÉ

Prague (A.F.P.). — Un porte-parole de la Charte 77, M. Milos Rejchrt, pasteur évangéliste, et le philosophe Julius Tomin ont été arrêtés, le mercredi 19 mars dans la soirée, avec six autres personnes, au domicile de M. Ivan Dejmal, où se tenait une conférence, en présence de vingt-sept personnes, a-t-on appris de source proche des intéressés.

Une vingtaine de policiers en uniforme et quatre inspecteurs en civil auraient pénétré par effraction au domicile de M. Dejmal, trente-cinq ans, signataire de la charte. A ce moment, le Dr Radim Palous, soixante ans, donnait, devant une assistance de vingt-sept personnes, une conférence sur la « phénoménologie de la science ». Les policiers ont arrêté huit personnes : outre les quatre déjà citées, MM. Jan Ruml, trente ans, membre du Comité de défense des personnes injustement poursuivies (VONS), Jiri Streda, vingt-six ans, étudiant, Karel Sling, vingt-cinq ans, fils d'Otto Sling (exécuté après les procès de 1950, puis réhabilité) et Mlle Tereza Kohoutova, vingt ans, fille de l'écrivain émigré Pavel Kohout.

L'épouse de M. Tomin craint que son mari ne soit transféré dans un asile psychiatrique, comme on l'en avait menacé il y a quelques jours.

M. Tomin a déjà été interné pendant quelques jours, en octobre 1979 (« le Monde » du 13 novembre 1979), dans un établissement psychiatrique. Le philosophe avait auparavant observé plusieurs grèves de la faim pour protester contre ses auditions répétées par la police.

Espagne

Les élections en Catalogne

(*Suite de la première page.*)

Même satisfaction chez les patrons, qui avaient fait une vigoureuse campagne anti-marxiste. Leur syndicat, Fomento Nacional, voit garantis par le scrutin du 20 mars les « *principes libéraux* » dont se réclament ses adhérents.

Selon les résultats annoncés par le ministère de l'intérieur, les nationalistes de Convergence et Union, avec 27 % des voix, auront 43 sièges. Ils auront le renfort d'une autre formation catalaniste, Esquerra Republicana, qui a été le principal interprète de la bourgeoisie nationaliste avant la guerre, et qui, réduite à la portion congrue ces dernières années, a progressé de façon notable à l'occasion de ce scrutin. Esquerra devrait avoir quatorze députés.

Une majorité de centre-droite ?

A l'inverse du Pays basque, les nationalistes n'auront pas la majorité (soixante-huit sièges) ; mais s'ils s'entendaient avec l'U.C.D. — hypothèse que M. Pujol avait envisagé, avant les élections, — c'est une majorité de centre-droite qui régnerait dans le futur Parlement catalan. Une telle perspective devrait rassurer M. Adolfo Suarez, qui ne souhaitait pas affronter à la fois un gouvernement anti-madrilène en Euzkadi et un pouvoir de gauche en Catalogne.

Des résultats encore provisoires indiquent que Convergence et Union a fait des progrès spectaculaires par rapport aux élections du 1er mars 1979, destinées à former les Cortès espagnols.

Les deux formations nationalistes ont mordu à la fois sur l'électorat centriste et sur celui du parti socialiste. L'Union du centre démocratique de M. Suarez est reléguée à un rang presque aussi modeste qu'en Euzkadi avec 10 % des voix dans toute la Catalogne, et de 15 % à 23 % dans les provinces les moins peuplées. Au Parlement, avec dix-huit sièges, elle occupera la quatrième position, derrière les nationalistes et le parti socialiste (trente-trois sièges), également derrière le parti socialiste unifié de Catalogne (P.S.U.C., communistes) qui devrait avoir vingt-cinq députés. Or, le 1er mars 1979, l'U.C.D. s'était affirmée comme la deuxième force politique de la région.

A l'inverse des socialistes, qui ont partout cédé un terrain considérable, les communistes ont maintenu et même amélioré leurs positions par rapport à l'année dernière. Ils ont démontré une fois de plus que, bon an mal an, ils avaient la confiance de 18 % des Catalans. C'est un atout pour une organisation qui occupe une place originale au sein du parti communiste espagnol, en raison de sa puissante implantation ouvrière, de son fonctionnement démocratique et de son attitude souvent frondeuse à l'égard de M. Santiago Carrillo, secrétaire général du P.C.E.

Du scrutin du 20 mars, les dirigeants du PSUC tirent la conclusion qu'un système bipartite n'est pas possible en Catalogne, car celle-ci « *a fait preuve de son pluralisme politique* ». Par une telle affirmation, ils entendent rejeter une éventuelle coalition entre socialistes et nationalistes, qui laisserait les communistes dans l'opposition. « *Si les socialistes commettent une telle erreur, ils s'affaibliront davantage* », dit M. Miguel Nunez, membre du comité exécutif de l'organisation. Le PSUC plaide pour un « *gouvernement d'unité* », mais il est pratiquement le seul à le faire, à l'exception de M. Tarradellas, qui a présidé un tel gouvernement pendant les deux ans et demi qu'a duré la Généralité provisoire.

Le maire socialiste de Barcelone, M. Narcis Serra, a affirmé, au vu des résultats, qu'il voyait mal son parti s'allier avec Convergence et Union pour gouverner. Le secrétaire général des socialistes catalans, M. Joan Reventos, ne s'est pas prononcé. Il a attribué le recul de sa formation (de 29 à 22 % des voix dans la province de Barcelone, davantage à Gerone et à Tarragone) à la crise économique, qui favorise, a-t-il dit, « *le vote de la peur* ».

Une situation politique complexe

La controverse qui a animé la campagne électorale entre partis nationalistes et partis dits « *succursalistes* » ou « *espagnolistes* » s'est traduite, comme au Pays basque, par une sévère défaite de ces derniers. Les socialistes estiment, non sans raison, que l'électorat ne se prononce pas de la même façon s'il s'agit de désigner un gouvernement régional ou le gouvernement central.

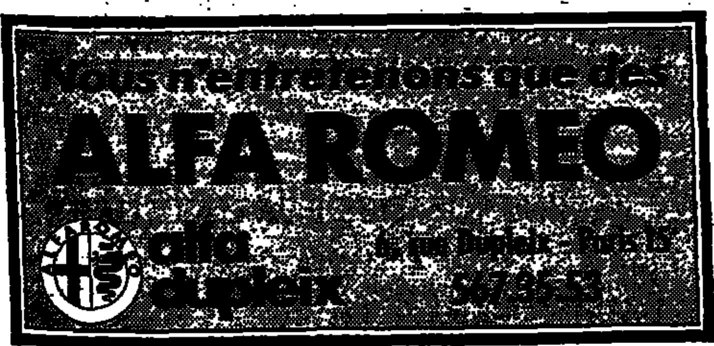
Pourtant, on peut se demander si les centristes et les socialistes n'ont pas souffert, dans les deux élections qui viennent de se succéder, du discrédit ou de l'indifférence qui affecte de plus en plus le processus démocratique espagnol, et si une partie de leurs concitoyens n'ont pas reporté leurs espoirs sur des formations nationalistes au langage plus émotionnel et aux objectifs apparemment plus proches et plus concrets.

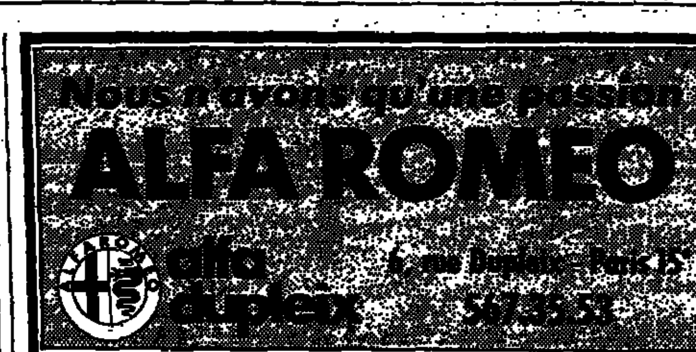
La répartition des forces au sein du Parlement catalan aboutit à une situation politique assez complexe. Une coalition de centre-droite entre les nationalistes et les centristes aurait l'inconvénient de rejeter la gauche dans l'opposition, alors qu'elle domine dans le monde syndical et dans beaucoup de municipalités — souvent, comme c'est le cas à Barcelone, en alliance avec le parti de M. Pujol.

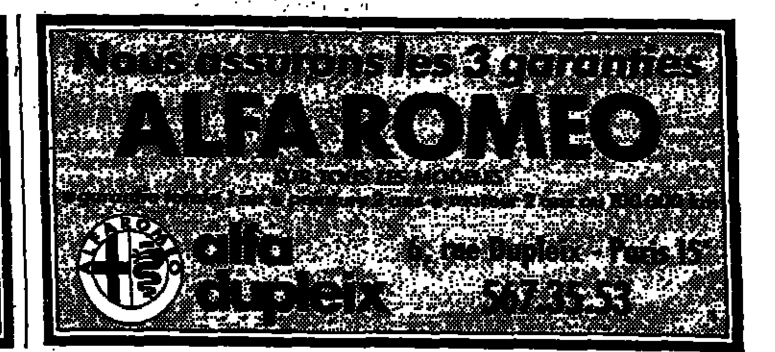
Celui-ci a déjà indiqué à quelles conditions il s'allierait avec l'U.C.D. : si M. Suarez lui garantissait l'application intégrale et rapide du statut d'autonomie. Le chef du gouvernement espagnol est sans doute prêt à offrir de telles garanties. Mais la tentation sera grande pour les nationalistes de regarder dans la direction opposée et de chercher avec M. Reventos un accord qui donnerait à la Catalogne uen majorité stable et conforme à son orientation politique, encore que sur de nombreux chapitres, comme l'enseignement et l'économie, les socialistes et les militants de Convergence démocratique aient des positions souvent opposées.

Bien avant les élections, M. Tarradellas avait prédit que la Catalogne serait ingouvernable avec le statut d'autonomie qui lui a été octroyé. Mais peut-être l' « honorable » président se référait-il moins à la fragmentation de l'échiquier politique qu'aux conséquences de son départ, dont il ne se console pas...

CHARLES VANHECKE.







DIPLOMATIE

Libres opinions

UNE GRANDE PREMIÈRE : la rencontre Brandt-Berlinguer

par JEAN RONY (*)

IL est des événements que l'on proclame historiques avant toute consultation de l'histoire. D'autres avancent masqués. C'est le cas de la rencontre Brandt-Berlinguer, qui a eu lieu à Strasbourg le 12 mars. Le communiqué qui en est issu le montre bien. On semble avoir pris toutes les précautions pour banaliser l'événement : c'est *« en leur qualité de parlementaires européens »* qu'ont eu *« un long échange de vues sur les problèmes européens et internationaux »* le secrétaire général du P.C.I. et le président du S.P.D. Le titre de député à l'Assemblée européenne est prestigieux. N'est-il pas, cependant, un vêtement un peu étroit pour les dirigeants de deux grands partis représentatifs de la classe ouvrière en Europe occidentale ? Durée de la rencontre : deux heures. Le communiqué énumère les thèmes discutés : *« Les grands périls qui pèsent sur la détente, les efforts nécessaires pour contenir la course aux armements... les problèmes de relations Nord-Sud. »* Le libellé de ces thèmes fait déjà apparaître un accord sur la problématique et sur la qualification respective des interlocuteurs pour en traiter.

La rencontre Berlinguer-Brandt n'est pas tombée du ciel. Elle s'inscrit dans une politique dont le P.C.I. a pris l'initiative il y a déjà plusieurs années. A l'origine de la démarche : la reconnaissance du pluralisme dans le mouvement ouvrier et celle des transformations que la construction de l'Europe entraîne pour les luttes politiques et sociales. Dernier épisode de cette initiative unitaire : le voyage en R.F.A. en janvier de Giorgio Napolitano, secrétaire du P.C.I. Il devait y rencontrer de nombreux dirigeants du S.P.D. A propos de la conférence de l'Internationale socialiste qui s'est tenue récemment à Vienne, Giorgio Napolitano avait formulé l'appréciation suivante : *« L'effort, dans le débat et la résolution du sommet de Vienne, pour éviter une analyse unilatérale des causes de la crise internationale a été particulièrement important. »* (*Rinascita*, 15 février.)

La crise internationale a sans aucun doute contribué à accélérer le processus de rapprochement entre le P.C.I. et le S.P.D. Toutes sortes de raisons internes à l'Italie et à la R.F.A. rendaient, en ce moment, difficile une rencontre Brandt-Berlinguer. Une commune inquiétude pour la détente a fait surmonter l'obstacle. L'attitude prise par le P.C.I. à l'égard de l'intervention soviétique en Afghanistan lui donne aujourd'hui une position très forte pour nouer des contacts, agir par la négociation, afin d'affaiblir, en Europe et dans le monde, les positions de ceux qui veulent en revenir, à l'égard de l'U.R.S.S., au cordon sanitaire et à la guerre froide. L'on a attaché toute l'importance qu'elle méritait à la condamnation par le P.C.I. de l'entrée des troupes soviétiques dans un pays voisin.

Peut-être ne s'est-on pas assez intéressé à l'analyse globale que produisent les communistes italiens. Le 1er février, *l'Unita* publiait un éditorial de Giuseppe Boffa, intitulé : *« La crise de la détente n'a pas commencé à Kaboul »*. L'on pouvait y lire : *« L'intervention armée soviétique a offert une occasion tout à fait propice aux tendances les plus outrancières qui s'étaient déjà manifestées avec une insistance croissante dans les cercles dirigeants des Etats-Unis pour imposer leurs conceptions. »* Sur ces questions, tout prouve que des convergences existent entre communistes et socialistes à l'échelle européenne. Convergence ne veut, certes, pas dire identité de vues ; tout problème serait alors résolu. Mais, des convergences, ce sont des possibilités d'initiatives unitaires, un champ ouvert à la politique — à condition d'entendre par politique autre chose que le fait de « choisir son camp » et de s'y tenir. La rencontre Brandt-Berlinguer a d'abord comme signification le refus du mouvement ouvrier européen de se laisser piéger dans la logique des blocs et son corollaire, la course aux armements. Logique qui ne peut qu'accroître le poids des Etats-Unis et, consécutivement, celui de la droite en Europe. Le péril est bien réel. Il n'était sans doute pas étranger aux préoccupations de Berlinguer et de Brandt.

⁂

Le commentaire de l'*Unita* suggère une autre dimension de la rencontre de Strasbourg : *« Il s'est agi d'une rencontre cordiale, utile comme ne peuvent pas ne pas l'être toutes les formes de dialogue constructif entre les différents composants de la gauche européenne qui tendent à la recomposition du mouvement ouvrier sur notre Vieux Continent. »* (Augusto Pancaldi, l'*Unita*, 14 mars.) Je ne sais s'il faut créditer Brandt d'un tel dessein. Après tout, l'homme de l'*Ostpolitik*, le chancelier qui s'est agenouillé à Auschwitz, au nom de son pays, le combattant antinazi, est manifestement un homme qui voit loin. Quant au P.C.I., il a placé cette *« recomposition »* du mouvement ouvrier européen au centre de sa politique. Et l'on peut s'attendre à d'autres initiatives de sa part (en direction du P.S. français en particulier). Le S.P.D. n'est pas son interlocuteur privilégié.

Difficile chemin que celui-ci. Ce ne sera certes pas la perspective Nevski. Ni la social-démocratisation ni la bolchevisation ne sont des voies possibles. Ce n'est pas davantage en prenant un bout par-ci et un bout par-là que l'on reconstruira un mouvement ouvrier européen capable d'enclencher des processus de transformations profondes. Parce que telle est la vocation du mouvement ouvrier. Telle est la *« troisième voie »* à inventer. Partant, à travers l'unité dans les luttes comme par de grandes initiatives au sommet. Chemin difficile, mais, comme il n'y en a pas d'autres, combien exaltant !

(*) Membre du parti communiste français.

TENSION FRANCO-BRITANNIQUE AU SEIN DE LA C.E.E.

Les entretiens de MM. Simonet et François-Poncet

Le ministre belge des affaires étrangères se prononce pour le respect par Londres des principes communautaires

M. Simonet, ministre belge des affaires étrangères, s'est entretenu jeudi 20 mars à Paris avec son collègue français, M. François-Poncet. Les pourparlers ont été pour l'essentiel consacrés à l'examen de la situation créée par les revendications britanniques à propos du budget des Neuf. Après les visites de M. François-Poncet à La Haye en compagnie de M. Barre et à Copenhague (*le Monde* des 20 et 21 mars), la France poursuit ainsi la préparation du conseil européen qui doit avoir lieu les 31 mars et 1er avril à Bruxelles. M. Simonet a également rendu visite à MM. Giscard d'Estaing et Barre avant de regagner Bruxelles.

L'entretien que le ministre français a eu avec M. Simonet aura probablement contribué à rassurer Paris. Le gouvernement français redoutait en effet que son différend avec Londres fût essentiellement ressenti par les autres Etats membres comme l'affrontement d'intérêts contradictoires, comme le choc de deux égoïsmes nationaux, bref, comme une affaire franco-britannique (le ton de certains éditoriaux de la presse londonienne pouvait d'ailleurs nourrir cette crainte ces jours-ci) et non comme un débat de fond sur le respect des principes communautaires. Or le chef de la diplomatie belge s'est trouvé d'accord avec son hôte pour considérer que « *le gouvernement français est justement préoccupé par la tournure que prend la confrontation entre la Grande-Bretagne et le reste des pays membres de la Communauté* ». De même, M. Simonet, tout en indiquant qu'il fallait faire de maximum au conseil de Bruxelles pour qu'une rupture entre les Britanniques et la C.E.E. soit évitée, a émis le vœu — qui rejoint les préoccupations exprimées par Paris lors du conseil des ministres de mercredi — qu'une éventuelle solution à la crise ne porte pas atteinte au principe sur lequel est fondé le fonctionnement de la Communauté.

M. Simonet, en particulier, s'est déclaré hostile à toute remise en cause du système des ressources propres de la Communauté, alors qu'une telle remise en cause serait une des conséquences implicites de la satisfaction des exigences britanniques. Il a en outre insisté auprès de M. François-Poncet sur le fait que, selon lui, tout système consistant à établir une sorte d' « *équilibre de principe* » entre ce qu'un pays verse à la Communauté et ce qu'il en perçoit rendrait sans intérêt ni objectif l'élargissement de la Communauté aux pays moins riches de l'Europe du Sud et, au-delà, son existence même.

« Un problème spécifiquement anglais »

Pour permettre aux Neuf de surmonter la crise actuelle, M. Simonet a proposé à M. François-Poncet que soit recherché à Bruxelles un arrangement qui permettrait à la fois de réduire la contribution britannique dans des proportions acceptables et de dégager quelques ressources financières nouvelles en faveur d'opérations directement profitables à la Grande-Bretagne. La réduction de la contribution britannique pourrait notamment être obtenue, a-t-il indiqué, en faisant jouer « *avec générosité* » les mécanismes correcteurs prévus lors du sommet de Dublin en application de l'article 235 du traité de Rome. En outre, le ministre belge a estimé, comme M. François-Poncet, que les structures de la politique agricole commune devaient être modifiées, mais que cette politique constituait un des acquis à préserver tout particulièrement. S'agissant de la proposition néerlandaise d'abaisser le montant des dépenses agricoles des Neuf de 72 % à 65 % de leur budget, M. Simonet a estimé qu'il fallait essayer d'atteindre cet objectif, mais que cela serait très difficile dans l'immédiat.

« *Toute cette affaire n'est pas un différend franco-britannique mais un problème spécifiquement anglais auquel les partenaires de Londres ont la volonté de trouver une solution acceptable par tous* », nous a déclaré le ministre belge des affaires étrangères à l'issue de son entretien avec son homologue français. « *Cette solution peut signifier pour nous payer un peu plus cher. Mais elle doit, de toute façon, rester compatible avec les principes communautaires. En outre, la pression fiscale dans la plupart des Etats membres, dont la Belgique, est déjà telle qu'il paraît à peu près exclu de demander aux contribuables un effort supplémentaire significatif. D'autre part, il ne s'agit pas d'un problème d'équité, et le gouvernement britannique a certainement tort de le présenter dans ces termes. La situation exige simplement des partenaires de Londres qu'ils recherchent la solution qui permettra à la Grande-Bretagne de surmonter les difficultés qu'elle traverse actuellement. Mais cette recherche ne doit pas compromettre leur fidélité aux principes du traité de Rome. La solidarité communautaire doit incliner les partenaires de Londres à la compréhension, mais elle fait aussi obligation à Londres de satisfaire à l'essentiel de ses engagements.* » Un langage qui n'a pas dû déplaire à M. François-Poncet.

BERNARD BRIGOULEIX.

● *Mme Simone Veil*, présidente de l'Assemblée parlementaire européenne, a dénoncé, jeudi 20 mars à Bonn, la « *résignation à un éventuel échec* » du prochain conseil européen de Bruxelles.

« *Au moment où naissent un peu partout dans le monde des foyers de tension, nous ne pouvons accepter sans réagir que la Communauté s'enlise et se satisfasse d'une situation de crise larvée* », a-t-elle déclaré à l'issue d'un déjeuner offert en son honneur par le ministre fédéral allemand des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher.

Mme Thatcher réaffirme son refus radical des propositions de Paris

De notre correspondant

Londres. — Forte de l'appui unanime du cabinet qui s'était réuni dans la matinée, Mme Thatcher a confirmé, jeudi 20 mars après-midi, aux Communes la position d'extrême fermeté qu'elle entendait prendre au sommet européen de Bruxelles. Harcelée par M. Callaghan, chef de l'opposition travailliste, elle a repris la formule employée après le sommet de Dublin : « *Nous sommes prêts à un compromis, mais nous avons très peu de place pour manœuvrer.* » Elle ajouta : « *En dernier ressort, nous aurons à envisager de suspendre nos contributions au titre de la T.V.A.* » et elle ponctua sa phrase par cette remarque finale : « *Que personne n'en doute.* »

En même temps, Mme Thatcher a souligné qu'elle n'était pas disposée à accepter la suggestion française d'un lien entre le problème budgétaire et les autres questions litigieuses concernant le mouton, les pêches, l'énergie, questions qui, selon elle, doivent être considérées séparément, « *selon leurs propres mérites* ». D'autre part, elle a confirmé sa demande d'un gel des prix de tous les produits agricoles en surplus, ajoutant qu'elle était fermement opposée à l'augmentation des prix agricoles de 7,9 % recommandée par la commission agricole de l'Assemblée de Strasbourg.

Le gouvernement britannique a donc accepté de prendre le risque d'une violation de la loi communautaire en retenant ses contributions T.V.A., quitte à les garder en réserve dans un compte à part, en vue d'une reprise ultérieure des paiements dans le cadre d'un éventuel accord de compromis sur le problème budgétaire. Mme Thatcher a le soutien de l'opposition travailliste et elle peut compter sur une démonstration d'unité nationale lors du débat des Communes de lundi. En fait, les travaillistes vont plus loin qu'elle, puisque leurs amendements se réfèrent à la nécessité d'obtenir au moins que « *les contributions de la Grande-Bretagne ne soient pas plus grandes que ses recettes* », bref, confirment le principe de l'« *équilibre global* » rejeté à Dublin.

Anticipant les difficultés parlementaires lord Carrington, pour sa part, s'efforce de détendre l'atmosphère. Dans une interview à la télévision, tout en soulignant qu'aucune divergence de vue ne le sépare de Mme Thatcher, il a semblé mettre en doute le style du premier ministre.

Ce serait « *une grave erreur* », a-t-il dit, de spécifier à l'avance les mesures de représailles que le gouvernement serait appelé à prendre, faute de règlement équitable à Bruxelles. Le non-paiement des contributions T.V.A. n'est qu'une parmi d'autres actions que le gouvernement devrait considérer, a-t-il ajouté. Mais, en maintenant un style conciliant qui contraste avec celui de Mme Thatcher, lord Carrington a souligné que les difficultés actuelles ne devraient pas mener à un retrait de la Grande-Bretagne de la Communauté.

De son côté, M. Walker, ministre de l'agriculture, n'a pas manqué l'occasion de s'en prendre à M. Chirac. « *Accepter les règles ou abandonner la partie*, a-t-il dit, *c'est une bonne devise..., car le seul pays en Europe qui n'accepte pas les règles et qui agit illégalement, le seul pays dans l'histoire de la Communauté qui a décidé d'ignorer la décision de la Cour de justice est la France.* » Et il ajouta : « *Je dirai donc à M. Chirac : acceptez les règles ou abandonnez la partie.* »

Quant au *Daily Express*, très fier apparemment d'avoir été critiqué par la radio française pour ses attaques délirantes contre la France et contre M. Chirac, assimilé à un « pitre », il continue le débat. « *Nous ne faisons que commencer et les Français si sensibles et délicats doivent s'y préparer. Bien sûr, nous devons tenir compte que leur attitude vient non pas de l'arrogance, mais d'un complexe d'infériorité. Nous savons qu'ils n'ont pas pardonné aux Anglais de les avoir libérés en 1944...* »

HENRI PIERRE.

DIPLOMATIE

M. Giscard d'Estaing reçoit les lettres de créance des ambassadeurs du Liban, de la Malaisie du Rwanda et du Paraguay

Le président Valéry Giscard d'Estaing a reçu, jeudi 20 mars, à l'Elysée, les lettres de créance de quatre nouveaux ambassadeurs à Paris, ceux du Liban, de la Malaisie, du Rwanda et du Paraguay.

Répondant à M. Boutros Dib, nouvel ambassadeur du Liban, M. Giscard d'Estaing a souligné que toute solution de la crise libanaise ne saurait intervenir sans un règlement d'ensemble du problème du Proche-Orient. « *Une solution de la crise libanaise, si nécessaire à l'équilibre de la région, ne saurait être pleinement acquise aussi longtemps que le problème du Proche-Orient, dans son ensemble, n'aura pas été réglé* », a déclaré le chef de l'Etat.

« *Je partage*, a-t-il ajouté, *votre conviction, selon laquelle ce règlement pour être durable, c'est-à-dire accepté, doit être juste. C'est pourquoi il doit reposer sur la reconnaissance de ces deux droits fondamentaux que sont le droit à la sécurité des Etats et le droit à l'autodétermination des peuples. Telles sont pour la France les conditions nécessairement liées d'un règlement qui garantisse l'existence de tous les Etats de la région et permette au peuple palestinien de déterminer son destin.* »

[Agé de cinquante-huit ans, M. Boutros Dib, docteur en droit de l'université de Paris, a enseigné les sciences politiques et économiques de 1947 à 1959 dans divers instituts et facultés libanais. Nommé directeur général du ministère de l'information (1959-1964), il a été depuis successivement doyen de la faculté de droit de l'université libanaise (1964-1965), délégué permanent auprès de l'UNESCO (1966-1968), secrétaire général à la présidence de la République (1968-1975), ambassadeur près le Saint-Siège (1975-1977) et recteur de l'université libanaise (1977-1980).]

A l'adresse de M. Abdul Rahman Bin Abdul Jalal, ambassadeur de Malaisie, M. Giscard d'Estaing a indiqué que la signature, le 7 mars dernier, à Kuala-Lumpur, d'un accord de coopération économique et commerciale entre la C.E.E. et l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANSEA) « *témoigne d'une volonté partagée de renforcer les relations entre ces deux ensembles* ».

Il a également rappelé que le « *douloureux problème des réfugiés vietnamiens* » a suscité en France « *une réelle émotion* ».

[M. Abdul Rahman bin Abdul Jalal est né en 1926. Il entre dans la carrière diplomatique en 1957. Deuxième secrétaire à Tokyo puis à New-Delhi, conseiller à Canberra, il est nommé chef du protocole (1965-1968), puis secrétaire général adjoint pour les affaires politiques au ministère des affaires étrangères (1968-1969). Il est ensuite ambassadeur en Birmanie (1969-1971), haut commissaire en Inde (1971-1974), ambassadeur en Thaïlande (1974-1977) et en Chine (1977-1979).]

Répondant à M. Tharcisse Nyandwi, ambassadeur du Rwanda, M. Giscard d'Estaing a souligné que les rapports franco-rwandais « *ne cessent de se resserrer et l'éloignement géographique qui sépare nos deux pays s'abolit un peu plus chaque année* ».

[Né en 1941, M. Thorcisse Nyandwi a fait ses études universitaires à Butare (Rwanda) et à Louvain. Directeur de service, puis directeur général au ministère de la famille et du développement communautaire (1970), il occupe ensuite plusieurs postes importants dans la fonction publique avant d'être ambassadeur à Pékin (1975-1980).]

Le président de la République a, enfin, indiqué que la France est disposée à apporter son concours à l'effort d'industrialisation du Paraguay, en recevant les lettres de créance de M. Jorge Hamuy, nouvel ambassadeur du Paraguay à Paris.

[Né en 1918, M. Jorge Hamuy est chirurgien et professeur à l'université d'Asuncion. L'ambassade de Paris est son premier poste diplomatique. M. Hamuy est membre du parti officiel Colorado.]

● *Un nouveau commandant suprême adjoint de l'OTAN.* — Le commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe (SACEUR), le général américain Bernard Rogers, a annoncé, jeudi 20 mars, la nomination au poste de commandant suprême adjoint de l'amiral ouest-allemand Gunther Luther. Cette nomination prend effet au 1er avril. L'amiral Luther, 58 ans, succède au général Gerd Schmueckle (62 ans), qui prend sa retraite. L'amiral Luther est entré dans la Bundeswehr en 1956. Depuis le 1er avril 1975, il était chef d'état-major de la marine ouest-allemande.

● *M. Daniel Contenay*, directeur adjoint du personnel au Quai d'Orsay, succède à M. Jean-Bernard Ouvrieu au poste de directeur adjoint du cabinet de M. Jean François-Poncet. M. Ouvrieu a été récemment nommé directeur des relations internationales au Commissariat à l'énergie atomique.

● *Une nouvelle ambassade centrafricaine.* — La République Centrafricaine va pouvoir construire un bâtiment d'ambassade au 29, du boulevard de Montmorency, dans le seizième arrondissement. La commission des sites qui avait rejeté un premier projet a approuvé le nouveau plan qui sauvegarde quinze arbres existants et prévoit la plantation de douze arbres de haute tige.

PROCHE-ORIENT

Iran

« IL EST HORS DE QUESTION D'ANNULER LES ÉLECTIONS DANS LEUR ENSEMBLE », déclare M. Bani Sadr

Le Nouvel An iranien a été marqué, jeudi 20 mars, par un message d'apaisement de l'imam Khomeiny, qui a lancé un appel à l'unité avant le second tour des législatives et souligné l'importance du rôle du Parlement, dont dépendra le sort des otages américains de Téhéran.

L'imam Khomeiny, toujours sous surveillance médicale, a demandé que cessent « *le vacarme, les crises et règlements de comptes* », à la suite du premier tour des élections, qui a suscité de nombreuses plaintes pour fraude. « *On ne doit pas contester le choix du peuple et les plaintes doivent être vérifiées* », a-t-il souligné.

Le président de la République, M. Bani Sadr, a abondé dans le même sens. « *Il n'est pas question de sacrifier les élections pour quelques problèmes isolés* », a-t-il dit, précisant que « *les élections seraient annulées là où des irrégularités auraient été prouvées, mais que rien n'était prévu là où elles s'étaient déroulées convenablement.* »

A Washington, M. Kurt Waldheim a déclaré jeudi, au cours d'une conférence de presse, que toute tentative américaine de solution de la crise iranienne par la force armée « *créerait une explosion au Proche-Orient* » et s'est déclaré convaincu que « *la patience et la persévérance* » permettront d'aboutir à la libération des otages.

Le *New York Times*, citant des sources diplomatiques à Paris, croit savoir que les ambassadeurs européens à Téhéran, représentant les neuf pays du Marché commun plus la Grèce, auraient recommandé la rupture des relations diplomatiques avec l'Iran en cas d'échec des tentatives en cours en vue de libérer les otages. Les ambassadeurs, qui se seraient récemment constitués en « comité consultatif chargé de préparer des rapports sur le problème des otages », souhaiteraient néanmoins que les Etats-Unis, qui ont abandonné leurs demandes de sanctions contre Téhéran, clarifient leur politique à ce sujet avant que les pays européens ne prennent une quelconque initiative. — *(A.F.P., Reuter.)*

[Au ministère des affaires étrangères, on se refuse à tout commentaire officiel sur une information qui ne concerne pas le seul gouvernement français, mais les neuf gouvernements de la Communauté. Dans les milieux autorisés, on reconnaît cependant qu'il existe à Téhéran, comme dans d'autres capitales, des réunions des ambassadeurs des pays membres de la C.E.E. au cours desquelles les problèmes locaux sont étudiés. Il est exact, ajoute-t-on, qu'une réunion de ce genre a eu lieu à Téhéran au lendemain du départ de la commission chargée d'enquêter sur les crimes du chah, et qui n'a pas pu obtenir l'autorisation de rencontrer les otages américains. Un rapport aurait bien été rédigé par les neuf ambassadeurs. On nie, en revanche, que ce rapport ait recommandé, comme l'écrit le « New York Times », une rupture des relations diplomatiques entre les pays de la C.E.E. et l'Iran. Il ne mentionnerait, et encore sous forme d'hypothèse, que la possibilité d'une fermeture des ambassades des pays concernés dans le cas où aucune solution n'interviendrait dans le problème des otages.]

Syrie

Les communistes demandent une participation plus active au pouvoir

De notre correspondant

Beyrouth. — Deux réorientations importantes de la politique syrienne ont été annoncées officieusement jeudi 20 mars. L'une et l'autre risquent toutefois de demeurer théoriques.

La première concerne une participation plus active des communistes au pouvoir. Ceux-ci y sont déjà en principe associés, dans le cadre du front national progressiste et du gouvernement, où ils détiennent deux portefeuilles. Ils seraient désormais autorisés à diffuser un journal, et l'accès de la fonction publique leur serait ouvert. C'est ce qu'avait réclamé leur chef au congrès du parti Baas, en décembre-janvier derniers, où il avait été admis en qualité d'observateur. Il ne faudrait cependant pas attribuer à cette mesure un impact majeur sur la vie politique en Syrie, le Baas étant très jaloux de son pouvoir et peu enclin à le partager.

Le deuxième développement concerne la reprise des opérations des fedayin palestiniens à partir de la ligne du front syro-israélienne sur le Golan. C'est un des chefs du Fath, Abou Ayad, qui l'a annoncé dans une déclaration faite à Qatar. On précise à ce sujet à Damas que cette mesure « *n'est pas nouvelle* » et que le président Assad en a informé à maintes reprises les dirigeants palestiniens. Elle ne signifie pas en tout état de cause que les opérations reprendront effectivement sur une vaste échelle, d'abord parce que la présence de la force des Nations unies les rend difficiles ; ensuite, parce que cela risque de donner à Israël le prétexte d'une remise en cause de l'accord de dégagement des forces

LUCIEN GEORGE.

LES NÉGOCIATIONS ISRAÉLO-ÉGYPTIENNES

Le président Sadate estime que M. Begin « s'est arrêté au milieu du chemin »

Le président Sadate a rejeté sur le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, la responsabilité des obstacles auxquels se heurtent les négociations sur l'autonomie palestinienne. Dans une interview à la chaîne de télévision américaine NBC, publiée ce vendredi 21 mars par la presse du Caire, le chef de l'Etat égyptien estime que M. Begin « *s'est arrêté au milieu du chemin* ». M. Begin doit avoir le courage de reconnaître sa responsabilité devant le peuple israélien, a-t-il ajouté. Le chef de l'Etat égyptien a réaffirmé que les négociations n'ont pas eu de résultat « *suffisant* », en raison de divergences de vues sur les accords de Camp David.

Par ailleurs, dans une interview au quotidien israélien *Maariv*, reprise par la presse du Caire, le président Sadate se déclare convaincu que de nouvelles idées présentées par lui-même et par le premier ministre israélien contribueront à la réussite des négociations.

Le premier ministre, M. Moustapha Khalil, a précisé, pour sa part, les trois « *problèmes de fond* » sur lesquels butent les négociations :

— Les pouvoirs qui seront confiés à l'autorité palestinienne et qui, pour l'Egypte, doivent être législatifs, judiciaires et exécutifs ;

— La sécurité d'Israël, qui doit être conforme, selon M. Khalil, à la définition qu'en ont donnée les accords de Camp David, « *ni plus ni moins* » ;

— Le problème de la ville arabe de Jérusalem lui, a affirmé le premier ministre, fait partie intégrante de la Cisjordanie et ne peut en aucun cas demeurer sous la souveraineté israélienne.

M. Begin a réaffirmé, jeudi, devant un groupe d'officiers américains, membres du National War College, que, « *si la date du 26 mai n'était pas honorée, ce ne sera pas une tragédie* ». Il a, d'autre part, affirmé qu' « *il serait favorable à une collaboration stratégique défensive entre l'Egypte, les Etats-Unis et Israël, à condition qu'une telle initiative vienne du côté américain ou du côté égyptien* ».

A Washington, le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, a souligné, jeudi, devant le Congrès, que les Etats-Unis demeurent fermement opposés aux implantations israéliennes dans les territoires arabes occupés. Le secrétaire d'Etat témoignait devant la commission des affaires étrangères du Sénat sur la politique américaine à l'égard de ces implantations, à la suite du vote du 1er mars, par lequel le gouvernement américain avait approuvé une résolution de l'ONU condamnant les implantations existantes, y compris à Jérusalem. Le président Carter devait par la suite reconnaître que les Etats-Unis avaient voté par erreur en faveur de cette résolution, au lieu de s'abstenir.

Dans les explications qu'il a fournies jeudi, le secrétaire d'Etat a confirmé qu'il s'agissait d'une erreur due à un « *défaut de communications* » entre la Maison Blanche et la délégation américaine aux Nations unies à New-York, mais il a cependant réaffirmé l'hostilité de principe des Etats-Unis aux implantations israéliennes. « *Nous considérons cette politique comme contraire au droit international et un obstacle au dénouement heureux du processus de paix au Proche-Orient* », a notamment déclaré le secrétaire d'Etat, en réponse aux questions des sénateurs. — *(A.F.P.)*

« Tribune juive » invite les juifs à « sanctionner » par leurs bulletins de vote la politique de la France

L'hebdomadaire *Tribune juive*, publié vendredi 21 mars à Strasbourg, critique vivement la politique de la France au Proche-Orient et invite les juifs de France à la « *sanctionner* » par leurs bulletins de vote en refusant de les porter sur des candidats ayant agi « *à l'encontre des exigences fondamentales de la sécurité d'Israël* ».

Tribune juive revient sur les déclarations de M. Valéry Giscard d'Estaing sur le droit à l'autodétermination des Palestiniens. « *Ce qui a le plus choqué, c'est la duplicité dont a fait preuve le président de la République* », estime l'éditorialiste. Quant aux propos du chef de l'Etat sur la garantie de la sécurité d'Israël, il s'agit, écrit-il, d'une « *flatterie si criante qu'elle en devient vulgaire* ».

Estimant à un chiffre compris entre deux et cinq millions le nombre des juifs et des Français non juifs éprouvant des sentiments de solidarité ou de sympathie envers Israël, *Tribune juive* souhaite qu'ils « *veuillent enfin s'interroger avec sérieux sur le principe d'un changement de tactique, à savoir que leur bulletin de vote, au-delà de toute autre considération, doit constituer un bulletin susceptible de sanctionner la politique conduite au Proche-Orient par la France* ».

A Paris, M. Jacques Orfus, président de l'Organisation sioniste de France, parlant devant les délégués de communautés juives de France, réunis dans les salons de l'hôtel Hilton pour une « *conférence de solidarité avec l'Etat d'Israël* », a abondé dans le même sens, affirmant : « *Lorsque viendra l'année 1981, nous n'aurons pas la mémoire courte.* » La réunion s'est déroulée dans un climat houleux, le public manifestant aux cris de : « *Pétrole, pétrole !* » qui, selon certains des orateurs, est à la base de la nouvelle politique de M. Giscard d'Estaing. Le député U.D.F. de Paris, M. Abel Thomas, qui a affirmé qu'il ne partageait pas l' « *agressivité* » du public et de certains des orateurs à l'égard du président de la République, et qu'il fallait tenir compte également des « *problèmes d'existence* » de la France, a dû écourter son intervention devant les huées de désapprobation de la salle.

Protestations et réserves de la communauté juive du maire de Lyon et de celui de Villeurbanne

M. Francisque Collomb, sénateur (non inscrit) et maire de Lyon, vient de rendre publique, à la veille de l'inauguration par le chef de l'Etat de la Foire internationale de sa ville, une déclaration dans laquelle il affirme « avoir été saisi par l'inquiétude qui se manifestait au sein de la communauté juive de Lyon quant à l'avenir d'Israël ».

M. Collomb y souligne que « *Lyon, capitale de la résistance au nazisme, connaît trop le prix qu'ont payé ses victimes pour ne pas être en faveur de la survie d'Israël, terre des rescapés de l'holocauste* ».

Après avoir indiqué que le président de la République a reconnu le « *droit à la sécurité* » d'Israël, le maire de Lyon a ajouté : « *J'estime qu'il y aura toujours lieu de soutenir tous les efforts déployés en vue de parvenir à une paix juste et durable au Proche-Orient dans l'intérêt des Etats et des peuples qui y vivent.* »

M. Charles Hernu, député (P.S.) et maire de Villeurbanne, commune limitrophe de la foire exposition de Lyon, a annoncé qu'il ne participerait pas aux cérémonies d'inauguration aux côtés du chef de l'Etat et du premier ministre. M. Hernu entend ainsi protester contre la politique proche-orientale de M. Giscard d'Estaing, politique que le comité de coordination des communautés et organisations juives de Lyon dénonce de son côté, en soulignant « *les profondes réactions qui se font sentir au sein de la communauté face aux déclarations du président de la République dans les pays du Golfe et à la veille de sa venue à Lyon* ».

Le bureau de l'Association des pharmaciens juifs de France, réuni en séance extraordinaire, a adressé au chef de l'Etat le télégramme suivant : « *Conscients d'avoir contribué au rayonnement spirituel et scientifique de notre pays, profondément attachés à la paix et à la sécurité d'Israël, les pharmaciens juifs de France adressent au président de la République, garant désigné des valeurs morales, leur opposition à la politique définie dans la prise de position unilatérale et intempestive d'Amman. Instruits douloureusement dans leur chair par des passés proches et lointains, ils estiment, et le feront savoir, que cette entrave à la marche à la paix au Proche-Orient fait fi des valeurs qui ont assuré la grandeur de notre pays.* »

AMÉRIQUES

Canada

Les partisans de l'indépendance du Québec ont marqué des points au cours du débat référendaire

De notre correspondant

Montréal. — Par 68 voix contre 37, l'Assemblée nationale du Québec a approuvé jeudi 20 mars, presque sans changement, le libellé de la question sur la souveraineté-association qui sera soumise par référendum aux électeurs le 15 mai au plus tôt. Au terme d'un débat de trois semaines au cours duquel les députés du parti québécois (au pouvoir) et du parti libéral se sont affrontés sans répit, il ressort que les premiers ont très nettement pris l'avantage sur l'opposition, qui a appelé les électeurs à voter « non » au projet gouvernemental de souveraineté-association.

Sur les quatre amendements proposés, les députés n'ont retenu que celui de l'ancien chef du parti de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, qui a récemment quitté son parti après avoir annoncé son intention de voter « oui » au référendum. La question posée sera donc la suivante : « *Accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ?* »

Le projet de souveraineté-association proposé aux électeurs est résumé dans un préambule qui définit la souveraineté (donner au Québec « *le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures* ») et qui précise que l'association économique avec le Canada comporterait « *l'utilisation de la même monnaie* ». L'unique modification apparaît dans la dernière phrase du préambule, qui est mise à la forme négative pour donner un caractère plus restrictif à son contenu : « *Aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum.* » Rien dans ce texte n'empêcherait cependant le gouvernement québécois de modifier unilatéralement ses liens avec la Confédération canadienne si Ottawa refusait de négocier ou si les négociations n'aboutissaient pas.

Des arguments précis

Dans son discours de clôture, le premier ministre, M. René Lévesque, a lancé un appel pressant à la jeunesse à s'imprégner de ce « *grand courant de solidarité* » qui mènerait le Québec à sa souveraineté. S'adressant ensuite en anglais à la minorité anglophone (moins de 20 % de la population de la province), M. Lévesque a fait part de son admiration à l'égard de ceux qui auront le courage de voter « oui » au référendum (la veille, un ancien ministre libéral anglophone, M. Kevin Drummond, avait annoncé son intention de voter « oui »). Aux autres, le premier ministre promet qu'un succès du « oui » ne changera rien dans l'immédiat. « *Le Québec continuera d'être une province. Ottawa continuera d'être la capitale fédérale ; nous continuerons de verser régulièrement les pensions, les allocations, l'assurance-chômage.* »

Au cours des trois semaines de débat, intégralement retransmis par une chaîne de télévision, les députés se sont adressés en fait directement aux électeurs, qu'ils ont cherché à convaincre. Tous les aspects ont été abordés, y compris les problèmes économiques, qui ont donné lieu à des échanges particulièrement vifs entre les ténors des deux partis. L'économiste libéral André Raynault et le chef du parti libéral, M. Claude Ryan, ont posé des questions très précises au gouvernement sur la façon dont il entendait réorganiser les finances et l'économie d'un Québec souverain.

Imperturbable et persuasif, le ministre des finances, M. Jacques Parizeau, a répondu point par point aux questions de l'opposition. Les effets de la suppression des prestations fédérales, a-t-il déclaré, seront forcément réduits par l'élimination simultanée des dépenses dues à l'existence d'une administration fédérale dans des domaines où le Québec a déjà des services équivalents. Le départ des sièges sociaux vers d'autres provinces ? Ce phénomène, qui dure depuis des années, cessera si le Québec devient souverain, estime M. Parizeau, car les sociétés canadiennes devront alors créer des filiales à Montréal si elles veulent y développer leurs affaires. Les sociétés nationales fédérales ? « *Nous les examinerons une à une, garderons celles qui font notre affaire, fermerons les autres et en exploiterons d'autres, de façon conjointe avec le reste du Canada.* » Enfin, le ministre des finances n'a pas exclu que le Québec décide de créer sa propre monnaie si la négociation avec Ottawa échouait sur l'union monétaire.

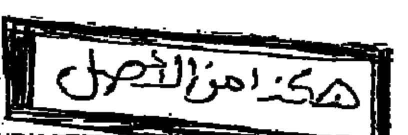
Insatisfaite des réponses de M. Parizeau, l'opposition est revenue à son thème favori, qui consiste à accuser le gouvernement de commettre une véritable « *imposture intellectuelle* » en faisant croire que son projet ne ferait pas éclater le Canada. Invariablement, tous les députés libéraux ont affirmé que le véritable objectif du parti québécois était de réaliser l'indépendance de la province et qu'il n'était pas sûr du tout que le Canada serait disposé à négocier un traité d'association économique avec un Québec indépendant. Pour M. Ryan, des négociations sur cette base « *déboucheraient inévitablement sur un cul-de-sac juridique et politique, dont l'ultime aboutissement ne pourrait être à court terme qu'une période d'extrême confusion pour le Québec et pour tout le pays, et, à long terme, l'indépendance pure et simple ou une grave humiliation pour le Québec* ».

Très souvent sur la défensive, les libéraux ont donné l'impression, tout au long du débat, de ne pas avoir de cause à défendre, ni de projet à offrir. Ils ont évité de parler de leur document constitutionnel intitulé « *Une nouvelle fédération canadienne* », tandis que le parti québécois le citait abondamment pour en critiquer la plupart des propositions.

Faisant appel à l'histoire, les députés « péquistes » ont souvent rappelé leur profond attachement à la terre québécoise et ont dénoncé les entraves que le gouvernement fédéral a mises au développement harmonieux de la société québécoise. Sur ce plan, les discours les plus remarquables ont été ceux de M. Lévesque lui-même et du leader du gouvernement à l'Assemblée nationale, M. Claude Charron, qui tous deux voient dans une victoire du « oui » au référendum « *un pas décisif, un pas immense pour tout un peuple dans l'affirmation de soi* ». Pour sa part, M. Ryan a dénoncé l' « *exercice de propagande* » que constituaient ces discours et a dénoncé le « *climat unanimiste artificiel* » que le gouvernement a voulu créer autour de son projet politique.

BERTRAND DE LA GRANGE.

هكذا من الأصل


هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LA SITUATION DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. Aimé Césaire : la Martinique sera indépendante

Dans une interview publiée par *Paris-Match* du 28 mars, M. Aimé Césaire, député apparenté socialiste de la Martinique, maire de Fort-de-France, président du parti progressiste martiniquais (P.P.M., autonomiste), déclare notamment :

« Tôt ou tard la Martinique sera indépendante. Montesquieu le savait déjà. Les colonies, c'est comme les fruits : quand ils sont mûrs, ils tombent. Je suis sûr que les Antilles seront indépendantes bientôt. Regardez sur une carte comment nous sommes placés : la Dominique, Sainte-Lucie, Grenade, et j'en passe, sont indépendantes. N'importe quel îlot est aujourd'hui indépendant. Que Dijoud le veuille ou non, la Martinique sera indépendante. Nous sommes dans une situation telle (...) que ce sera difficile. Pour cette raison, dans une première phase, il nous faudra obtenir l'autonomie. Cette phase est nécessaire pendant un temps, car précipiter le pays tel qu'il est dans l'indépendance serait une catastrophe. Ce serait un trop grand choc. »

∴

Commentant ces déclarations, M. Michel Renard, secrétaire départemental du R.P.R., conseiller général, maire de Marigot, a indiqué, jeudi 20 mars, à Fort-de-France : « *M. Aimé Césaire a enfin, après maints atermoiements, jeté le masque sur le véritable dessein de son parti qui est de prendre le pouvoir dans une Martinique indépendante (...). M. Césaire appelle clairement les Martiniquais à choisir la voie de l'indépendance par tous les moyens, s'appuyant avec le plus grand cynisme et la plus vile démagogie sur les quelques déclarations maladroites de membres du gouvernement (...). Nous dénions à M. Césaire le droit de parler au nom de la Guadeloupe et de la Guyane.* »

LA FÉDÉRATION DU M.R.G. DE LA HAUTE-SAONE SOUTIENT M. MAROSELLI FACE AU P.S.

La fédération du M.R.G. de la Haute-Saône a décidé d'apporter son soutien à son président, M. Jacques Maroselli, maire de Luxeuil-les-Bains, récemment mis en cause par la fédération socialiste de ce département (*le Monde* du 29 février). Estimant que M. Masorelli avait « *détourné de son but* » son mandat de conseiller régional de Franche-Comté en créant un groupe de la « gauche démocratique » avec M. Jeambrun, sénateur du Jura (gauche dém.), proche de M. Edgar Faure, les socialistes lui avaient demandé de se démettre de ce mandat.

La fédération du M.R.G. précise que M. Maroselli s'emploie, au sein du conseil régional, à « *défendre au mieux les intérêts des départements de la région* ». Elle dénonce « *le comportement sectaire et malveillant de certains responsables politiques, comportement qui conduit la gauche et le pays tout entier dans une impasse* ».

LE MAIRE (P.S.) DE FLOIRAC DONNE SA DÉMISSION

(De notre correspondant.)

Bordeaux. — M. Claude Raymond, maire socialiste de Floirac (Gironde), vient de se démettre de ses fonctions. Elu en 1977 à la tête d'une liste d'union de la gauche comprenant quatorze socialistes et treize communistes ou apparentés, M. Raymond a expliqué sa décision par les mauvaises relations existant, selon lui, à l'intérieur de l'assemblée municipale entre socialistes et communistes.

Le groupe d'union pour une gestion sociale, humaine et démocratique, soutenu par la section communiste de Floirac, affirme « *que la crise municipale n'a pas pour origine un quelconque différend qui opposerait communistes et socialistes au sein du conseil municipal* ». Cette thèse rencontre d'ailleurs un écho auprès des membres du personnel communal, également mis en cause par M. Claude Raymond. Selon eux, « *M. Raymond a craqué sous le coup des nombreuses charges qu'il avait à assumer* ». (M. Raymond est directeur d'école et président du Syndicat à vocation multiple de la rive droite.)

Après la démission du maire et celle, antérieure, de Mme Bon, membre du groupe soutenu par le P.C., des élections complémentaires vont devoir se tenir. A ce sujet, les socialistes ont proposé, jeudi 20 mars, à la section locale du P.C.F., de constituer une liste commune comprenant un candidat pour le P.S. et un candidat pour le P.C.F. Sous réserve de l'accord de la section communiste, M. Broqua, qui dirigeait la liste du P.C. en 1977, semble être prêt à appuyer cette formule. Si celle-ci était retenue, l'entente entre élus socialistes et communistes se perpétuerait donc... tout au moins officiellement.

(Intérim.)

Pour son vingtième anniversaire

Le P.S.U. réunit ses militants et « ceux qui ont partagé leurs combats »

Le parti socialiste unifié (P.S.U.) célèbre cette année le vingtième anniversaire de sa fondation, le 3 avril 1960. A cette occasion, le P.S.U. organise plusieurs manifestations, dont, le samedi 22 et le dimanche 23 mars, une assemblée générale qui doit réunir à Paris, au Palais des Arts, « les militants du P.S.U., tous leurs amis et ceux qui ont partagé leurs combats ». *Plusieurs débats sont prévus, sur des sujets tels que « l'apport du mouvement des femmes au projet socialiste », « la militarisation et les chances d'une politique de non-alignement » ou « la recherche d'un nouveau mode de vie, l'expérimentation sociale ». Dimanche après-midi, tous les participants seront invités à prendre part à une discussion sur la question : « Faut-il inventer d'autres manières de faire de la politique ? ».*

« *A quoi bon nous obstiner à durer ?* », demande Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale du P.S.U., dans l'éditorial du numéro de mars de *Tribune socialiste*. Le P.S.U. a subi, comme les autres formations de gauche, le contre-coup de la défaite de mars 1978, avec cette différence qu'il avait conservé ses distances par rapport au programme commun et maintenu ses critiques quant aux bases sur lesquelles socialistes et communistes espéraient provoquer une dynamique majoritaire. Ces réserves, toutefois, n'avaient pas empêché le P.S.U. de s'associer aux partis de gauche lors des élections municipales de mars 1977 et de bénéficier, en 1978, de la bienveillance du P.C.F., qui avait retiré ses candidats, dans deux circonscriptions, au profit de ceux que présentaient les socialistes unifiés (1). Les objectifs du P.S.U. étaient donc étroitement liés à ceux de la gauche, dont l'échec ne pouvait pas ne pas l'atteindre.

Cependant, le P.S.U. avait toujours été attentif aux courants de contestation qui ne trouvaient pas leur place dans la pratique des partis traditionnels : mouvements antinucléaires, féministes et régionalistes. L'accession de Mme Bouchardeau au secrétariat national du P.S.U., lors du congrès de Saint-Etienne, en janvier 1979, a marqué une réorientation du parti vers ces courants, avec lesquels il a vainement tenté de présenter une liste commune à l'élection européenne. Ayant désigné Mme Bouchardeau, au mois de novembre 1979, comme candidate à l'élection présidentielle, le P.S.U. tente maintenant de réunir, autour de cette candidature, une « force alternative » à celles qui dominent l'opposition au pouvoir en place.

Pour mener à bien cette entreprise, les responsables du P.S.U. se tournent vers le passé de leur formation. « *Rien de ce qui s'est passé d'important en France, depuis vingt ans, ne s'est fait sans l'apport essentiel du P.S.U.* », affirme Mme Bouchardeau.

La secrétaire nationale rappelle la lutte du P.S.U contre la guerre d'Algérie, la réflexion qu'il a menée sur la nécessité de « décoloniser la province », sa participation aux événements de mai 1968 et aux mouvements qui en sont issus, « *le tout soutenu, irrigué, vitalisé par l'utopie de l'autogestion* ». L'assemblée de samedi et dimanche devrait être l'occasion, pour les militants ou anciens militants du P.S.U., de réfléchir à ce qu'a été leur action et de préciser quels peuvent être ses prolongements.

M. Rocard absent

Ces prolongements appartiennent-ils encore au P.S.U., ou bien lui ont-ils déjà échappé, que ce soit au profit du P.S., rejoint par M. Michel Rocard et ses amis en 1974, ou vers le mouvement écologiste ? M. Rocard semble estimer que le P.S.U. représente toujours un courant significatif, puisqu'il l'a cité, le 25 février, parmi les formations qui pourraient participer à un gouvernement à direction socialiste. Toutefois, l'ancien secrétaire national du P.S.U. n'assistera pas, non plus que M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., à l'assemblée de ce week-end.

Du côté des écologistes, ni les Amis de la Terre — dont un des animateurs, M. Brice Lalonde, doit participer au débat de dimanche — ni le MEP n'envisagent un accord avec le P.S.U. Le candidat de ce courant sera donc en concurrence avec Mme Bouchardeau en 1981.

Le P.S.U. apparaît aujourd'hui comme le parti de ceux qui refusent la politique traditionnelle des grandes formations et qui ne pensent pas que l'écologisme puisse constituer un projet de société. A ceux-là, M. Serge Depaquit, membre du secrétariat, propose un « *renouvellement des modes de pensée, d'action et d'organisation* » qui ont caractérisé la gauche jusqu'à présent. L'assemblée de samedi et dimanche permettra de mesurer l'écho rencontré par cette proposition.

P. J.

(1) Le P.C.F. n'avait opposé de candidat ni à M. Serge Depaquit, dans la 4e circonscription des Yvelines, ni à M. Claude Bourdet, dans la 6e circonscription du Rhône. — (N.D.L.R.)

L'anniversaire du cessez-le-feu en Algérie

LA F.N.A.C.A. : le président de la République ne fait pas grand cas des anciens combattants en Afrique du Nord

La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) déplore, jeudi 20 mars, dans un communiqué, la déclaration gouvernementale de la veille, affirmant que l'anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie n'avait pas à être célébré.

La FNACA « *regrette que le chef de l'Etat ait cru devoir ajouter sa voix à la contestation des activistes qui, pas plus en 1980 qu'en 1961 et 1962, ne réussiront à changer le cours de l'histoire* ». « *Le président de la République, qui avait déjà supprimé la commémoration officielle du 8 mai 1945, a montré qu'il ne faisait pas grand cas des anciens combattants en Afrique du Nord, dont il refuse d'ailleurs de recevoir l'association spécifique depuis deux ans.* »

La FNACA se félicite, d'autre part, « *de l'ampleur exceptionnelle des cérémonies du souvenir qui ont marqué mercredi, dans toute la France et à Paris, le dix-huitième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, répondant ainsi avec éclat à la polémique indécente engendrée par quelques marginaux pour la première fois depuis dix-sept ans* » et s'élève contre « *la contre-manifestation du 22 mars, anniversaire de l'ultimatum de l'O.A.S. en Algérie, au lendemain duquel des soldats français tombèrent encore sous les balles de cette organisation subversive* ».

● *M. Ahmed Kaberseli*, secrétaire général du Conseil national de réflexion et de coordination des associations de Français musulmans (C.N.R.C.) a indiqué, vendredi 21 mars, que les six associations de Français musulmans adhérant à cette confédération ne s'associeront pas à la contre-manifestation du 22 mars organisée à propos de l'anniversaire du cessez-le-feu en Algérie par le Comité d'action pour le respect de la mémoire des civils et militaires morts pour l'Algérie française, contrairement à ce que pouvaient laisser entendre les déclarations faites le 19 mars par le porte-parole de celui-ci (*le Monde* du 21 mars).

● *Le Parti des forces nouvelles* (P.F.N.), extrême-droite) a décidé de s'associer à la contre-manifestation du samedi 22 mars.

● *L'Association des combattant de l'Union française* (anciens d'Indochine, de Corée, d'Afrique du Nord, 26, rue Saint-Joseph, Paris-2e) est pleinement d'accord avec la démarche du Comité d'action pour le respect de la mémoire des civils et militaires morts pour l'Algérie française (*le Monde* du 21 mars) et invite toutes ses sections de la région parisienne avec leur drapeau, ainsi que tous ses adhérents et amis, à participer à la cérémonie nationale qui aura lieu le samedi 22 mars à l'Arc de triomphe pour manifester son refus de célébrer l'anniversaire d'une date qui insulte tous nos morts et protester contre les « *rues du 19 Mars-1962* ».

● *Les cinq cents délégués du RECOURS* (Rassemblement et coordination unitaires des rapatriés et spoliés), réunis mercredi 19 mars à Carcassonne (*le Monde* du 20 mars), ont occupé, pendant deux heures, le rez-de-chaussée de la préfecture de l'Aude. Ils ont remis au préfet une motion résumant les revendications des rapatriés d'Algérie et dénonçant « *les violations permanentes* » des accords d'Evian.

SIÉGEANT A ORLÉANS

Les travaux du congrès de l'U.D.F. porteront sur le « défi économique » et la « responsabilité »

Les problèmes du Proche-Orient et de l'Europe seront aussi évoqués

Le deuxième congrès national de l'Union pour la démocratie française s'ouvre, samedi matin 22 mars, au Parc des expositions d'Orléans. Il siège jusqu'à dimanche en début d'après-midi.

Les précédentes assises nationales avaient eu lieu du 16 au 18 février 1979 à Paris, porte Maillot (l'U.D.F. a été fondée le 1er février 1978). Elles avaient été marquées par l'adoption d'une motion réclamant la création d'une « *contribution de solidarité assise sur les patrimoines supérieurs à deux millions de francs* ». Cette proposition — qui avait recueilli la quasi-unanimité des votes des congressistes — était assimilable à une demande de création d'un impôt sur le capital. Elle avait été fort mal accueillie par M. Raymond Barre, qui s'était refusé à la traduire dans la réalité.

Le congrès, qui siège à Orléans, ne reviendra pas sur cette exigence, du moins si l'on en juge par son ordre du jour officiel. Il n'aura pas non plus à élire, ou à renouveler l'équipe de direction. Le président de la formation (M. Jean Lecanuet) et le délégué général (M. Michel Pinton) avaient été réélus à leurs postes respectifs, le 12 juin 1979, par le conseil politique de l'union ; conseil qui regroupe les représentants des formations constitutives : parti républicain, Centre des démocrates sociaux, parti radical, clubs Perspectives et Réalités et Mouvement des démocrates socialistes.

Les travaux du congrès d'Orléans porteront sur deux thèmes : le défi économique et la responsabilité. La matinée de samedi doit être consacrée au premier de ces thèmes. Les participants entendront notamment les rapports de MM. André Diligent (C.D.S.) sur « *les finalités de la croissance* », Yves Galland (rad.) sur « *les emplois du futur* » et Michel Poniatowski (P.R.) sur « *la France et les mutations du monde* ». Samedi après-midi, les débats sur la responsabilité s'ouvriront après les rapports de MM. Bernard Stasi (C.D.S.) sur « *la vie dans la commune* », Michel Durafour (rad.) sur « *éducation, culture et société de responsabilité* » et Georges Donnez (M.D.S.) sur « *l'entreprise et les hommes* ». M. Jacques Blanc (P.R.) traitera des libertés individuelles. Les résolutions finales seront présentées dimanche matin par M. Jean-Pierre Fourcade (clubs P. et R.) et le discours de clôture sera prononcé par M. Jean Lecanuet.

En marge de ces thèmes, le congrès devrait donner l'occasion de prendre la mesure des réactions des giscardiens aux derniers événements internationaux. Les récents propos du chef de l'Etat sur l'autodétermination des Palestiniens ont provoqué des commentaires relativement réservés au C.D.S. (*le Monde* du 21 mars) et au parti radical (*le Monde* du 20 mars), où les sentiments pro-israéliens sont vifs. Dans ces deux partis, on a vivement regretté que le chef de l'Etat n'ait pas réaffirmé avec force le droit à l'existence d'Israël en même temps qu'il se montrait préoccupé de l'avenir des Palestiniens. Il est vraisemblable que les mêmes inquiétudes ont été ressenties au P.R., mais les liens de ce parti avec le chef de l'Etat ont sans doute empêché qu'elles ne s'expriment publiquement. Quant au président du parti radical, M. Didier Bariani, il a finalement annoncé — après quelques hésitations — qu'il se rendrait au congrès, mais on lui prête l'intention d'y tenir des propos très critiques.

L'autre sujet de préoccupation des giscardiens est l'Europe. En ce domaine, Mme Thatcher et la Grande-Bretagne devraient inspirer des manifestations de mauvaise humeur et même de colère. Nombreux sont les giscardiens qui ne sont pas loin de défendre, sur ce point, les mêmes thèses que les gaullistes et qui souhaitent que les mises en demeure du gouvernement français soient plus fermes. A l'U.D.F. comme au R.P.R. on ne considère pas comme intangible la participation de la Grande-Bretagne à la Communauté. — N.-J. B.

Reçu par M. Giscard d'Estaing

LE GRAND MAITRE DU GRAND-ORIENT DE FRANCE SOULIGNE LE DANGER DES ÉCARTS DE RICHESSE DANS LE MONDE.

M. Roger Leray, grand maître du Grand-Orient de France, qui a été reçu jeudi 20 mars par M. Giscard d'Estaing, a indiqué à sa sortie de l'Elysée qu'il avait notamment entretenu le chef de l'Etat du problème des relations entre pays riches et pays pauvres. M. Leray, qui revient d'un voyage à Madagascar, a souligné que les autorités de ce pays lui avaient demandé de faire part au président de la République française « *de leur anxiété, de leur crainte et de leur désespérance* » au vu des écarts de richesse qui existent dans le monde.

« *On ne peut se satisfaire*, a déclaré le grand maître, *de voir un quart du monde vivre au-dessus des moyens de la Terre.* »

Dans une conférence donnée à l'hôtel de ville de Tours, la veille de cet entretien, M. Leray avait développé la même idée, déclarant notamment :

« *Le marxisme et le capitalisme ne sont plus porteurs d'espérance. (...) Nous ne vivons pas en ce moment une crise morale comme certains essaient de le faire croire pour détourner le débat : ce qu'il y a, c'est une crise de l'espoir, de l'idée du devenir.*

» *Nous avons le sentiment, en raison de la réflexion que la franc-maçonnerie a déjà entamée sur ces sujets, des dialogues qu'elle poursuit, de la volonté fraternelle qui est la sienne, que nous devons aller vers une société différente, plus juste, plus libre et et plus épanouissante.* »

● *M. Michel de Just*, grand maître de la Grande Loge de France, entouré du grand maître adjoint, M. François Bas, et de M. Albert Monosson, inspecteur des loges de l'océan Indien, se rendra à la Réunion, puis à l'île Maurice pendant la dernière semaine de mars, où il présidera à l'installation de plusieurs loges rattachées à l'obédience de la rue Puteaux (G.L.D.F.). Au siège de cette obédience, M. de Just a présenté, le 15 mars, dans une « *tenue blanche ouverte* » : « La Franc-Maçonnerie, voie privilégiée. »

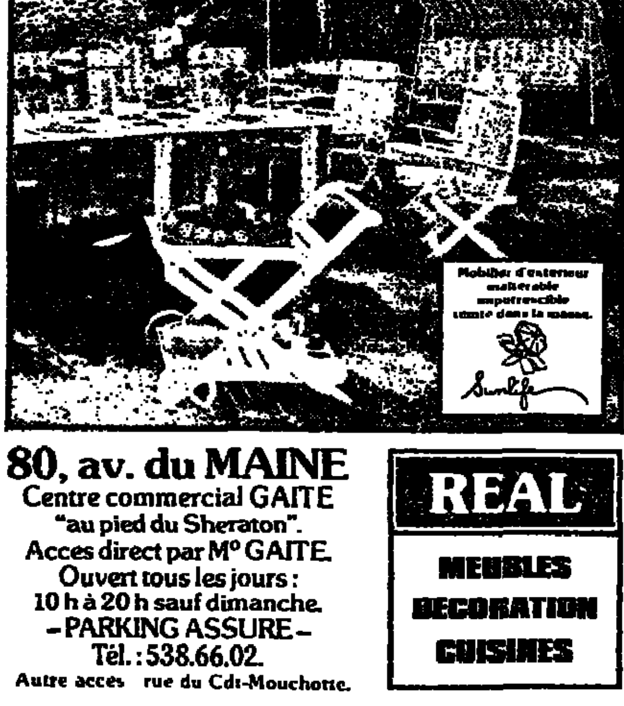
● *Le président de la République* recevra M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, le lundi 24 mars, et M. Poher, président du Sénat, le mercredi 26 mars. Ces entretiens auront lieu dans le cadre des contacts préparatoires poursuivis par le président de la République avant la rentrée parlementaire de printemps, le mercredi 2 avril.

Le chef de l'Etat recevra, d'autre part, mardi 25 mars, M. Chavanon, vice-président du Conseil d'Etat. Il s'entretiendra avec lui des possibilités d'accélération des procédures des juridictions administratives.

● *L'Institut France-tiers-monde*, réuni a Paris le 19 mars, s'est donné comme secrétaire général M. Dominique Galiet, président du club Gaullisme et Prospective. L'Institut publiera chaque année un rapport sur l'état des relations entre la France et le tiers-monde.







80, av. du MAINE
Centre commercial GAITE
"au pied du Sheraton".
Accès direct par M° GAITE.
Ouvert tous les jours :
10 h à 20 h sauf dimanche.
- PARKING ASSURE -
Tél. : 538.66.02.
Autre accès : rue du Cdt-Mouchotte.
REAL
MEUBLES
DECORATION
CUISINES
REAL : 11 MAGASINS EN REGION PARISIENNE
BONDY RN 3 CHATILLON RN 306 PIERREFITTE RN 1
CERGY 3 FONTAINES 25, Bd de BELLEVILLE PORTE DE BAGNOLET
CHAMPIGNY La Fourchette CRETEIL SOLEIL LES ULIS 2
ARCADE S/MARNE-LA-VALLEE.



EN MARGE DU CONGRÈS D'ORLÉANS

L'U.D.F., une et diverse

par ROLAND CAYROL et COLETTE YSMAL (*)

Le prochain congrès de l'U.D.F. se tient à Orléans les 22 et 23 mars. Qu'est-ce qu'un congrès de l'U.D.F.? Qui donc participe à ce type de réunion? Existe-t-elle bien, lors de ces congrès, cette confédération de partis qu'est l'U.D.F., ou bien chaque composante — parti républicain, Centre des démocrates-sociaux, parti radical, adhérents directs de l'U.D.F. — constitue-t-elle une entité irréductible? A ces questions, il est possible d'apporter aujourd'hui des éléments de réponse chiffrés grâce à une enquête par questionnaire administrée, lors du congrès des 16-18 février 1979, à un échantillon de quatre cent vingt-deux congressistes de l'U.D.F. (1).

A l'examen des chiffres du tableau 1, une première constatation s'impose : les délégués de l'U.D.F. sont surtout des hommes. Cela n'est guère surprenant : la prévalence masculine est un aspect bien connu de la société politique, toutes tendances confondues, et l'U.D.F. est ici à l'unisson de toutes les formations politiques françaises. A remarquer toutefois la relative singularité de ceux qu'on appellera les « giscardiens » (représentants du parti républicain et des clubs Perspectives et Réalités), par rapport à leurs alliés centristes et radicaux, même si c'est dans des proportions somme toute modestes — une femme pour trois hommes, — ils apparaissent comme les moins misogynes au sein de l'U.D.F.

Les giscardiens de stricte obédience sont aussi plus jeunes, dans l'ensemble, que leurs partenaires : 31 % ont moins de trente-cinq ans, contre 22 % des radicaux, 17 % seulement des C.D.S. et 23 % des adhérents directs ; seuls 6 % des giscardiens ont plus de soixante-cinq ans, contre 21 % des radicaux et 16 % des C.D.S. Sans doute le « parti du président » a-t-il su, depuis 1974, drainer de nouveaux adhérents, légitimistes du nouveau régime, et donc moins attirés par les partis plus anciens de la coalition... Il reste qu'au total les délégués U.D.F. sont plutôt des hommes d'âge mûr : les très jeunes demeurent l'exception.

La France que représentent les formations de l'U.D.F. est d'abord celle des privilégiés. Cadres supérieurs, professions libérales, patrons de l'industrie et du commerce, composent une franche majorité absolue des congressistes, quelle que soit la composante considérée (57 % des radicaux, 52 % des C.D.S., 64 % même des « giscardiens », 57 % des adhérents directs).

Une France privilégiée, c'est ce que confirment les indications données par les délégués sur leurs revenus — plus de 10 000 francs par mois, disent 51 % des radicaux, 32 % des C.D.S., 41 % des giscardiens — ou sur leur niveau d'études — 68 % des radicaux ont poursuivi des études supérieures, de même que 47 % des C.D.S. et 60 % des représentants du P.R. ou des clubs Perspectives et Réalités.

Là encore, il faut cependant distinguer des nuances significatives. Si les ouvriers sont quasi absents de ces rencontres U.D.F. — on sait que seuls les congrès communistes enregistrent une présence notable de délégués d'origine ouvrière, — les couches les plus populaires — l'ensemble « cadres moyens, employés, ouvriers » — sont mieux représentées au C.D.S. (23 % des délégués) que dans les autres formations (16 % des radicaux, 18 % des giscardiens). On retrouve là une tradition d'ancienne implantation démocrate-chrétienne dans les couches populaires et les classes moyennes, qui remonte au Centre démocrate et au M.R.P., et qui s'est poursuivie dans la dernière période.

Autre originalité du C.D.S. qui elle aussi renvoie aux origines démocrates-chrétiennes de la formation présidée par M. Lecanuet : les catholiques pratiquants y font nombre (55 %), beaucoup plus que chez les giscardiens (40 %), et infiniment plus que chez les radicaux (19 %). Non seulement les C.D.S. se singularisent ainsi par leur pratique religieuse, mais leur orientation même au sein de l'Eglise tend à leur conférer une spécificité. Si en effet on demande aux seuls délégués catholiques si du point de vue religieux ils sont plutôt favorables à la tradition ou plutôt favorables au changement, les membres du C.D.S. sont les seuls à opter majoritairement pour la tradition (60 %, contre 48 % des giscardiens et 41 % des radicaux catholiques). Les militants radicaux, eux, continuent — avec 35 % de « sans religion » — à incarner un militantisme politique laïc qui les distingue profondément de leurs partenaires, C.D.S. bien sûr, mais aussi purs giscardiens.

Du point de vue sociologique, l'U.D.F. apparaît ainsi, au total, comme une entité présentant une réelle homogénéité : il s'agit d'hommes d'âge mur, ayant fait des études supérieures et appartenant plutôt aux catégories aisées de la population. Mais les diversités que traduisent ses composantes n'ont pas été gommées par la création de l'Union : on a bien toujours une fraction « giscardienne », plus jeune et un peu plus fémininine, un radicalisme de cadres laïcs et un centrisme plus populaire, très marqué par un catholicisme pratiquant et volontiers traditionaliste.

Centre gauche social, centre gauche libéral et centre droit

Du point de vue des attitudes politiques, on trouve de même une orientation générale assez cohérente de l'U.D.F., mais aussi des diversités réelles d'une « famille » à l'autre. Invités à se situer eux-mêmes sur une échelle gauche-droite (voir tableau 2), les membres de l'U.D.F. se classent massivement au centre. Mais si les radicaux et les centristes choisissent nettement le centre gauche (respectivement 57 % et 58 %), c'est en revanche le centre droit qui a la préférence des giscardiens. Voilà d'emblée définie une différence de sensibilités.

Cette différence se précise sur quelques thèmes politiques. Les délégués C.D.S. sont proportionnellement plus favorables que tous les autres à un maintien ou à un accroissement du contrôle public sur les entreprises, à un contrôle plus actif des multinationales, à une réduction des inégalités de revenus — s'affirmant ainsi, au sein de l'U.D.F., comme un centre gauche plus social.

Les radicaux, eux, fort réticents face à ces mesures, sont, en revanche, les plus volontiers favorables à l'égalité des hommes et des femmes et à la libéralisation de l'avortement — dessinant ainsi un centre gauche plus libéral, hostile à la socialisation de l'économie, mais ouvert à une évolution des mœurs. Le centre gauche social du C.D.S. est, lui, marqué sans doute par ses convictions religieuses, très réservé en ces domaines. On a bien deux centres gauches, de sensibilités assez différentes. Ce qui permet aux giscardiens d'apparaître comme un centre modéré à tous points de vue, ne se trouvant en flèche ni sur le plan social ni sur le plan libéral. L'Europe constitue le point de rencontre des deux sensibilités de centre gauche, puisque radicaux et C.D.S. s'affirment comme les plus pro-européens des U.D.F.

De même, en ce qui concerne la vie politique, les plus hostiles au parti socialiste et au Mouvement des radicaux de gauche sont les « giscardiens » — mais les C.D.S. sont ici proches d'eux, cependant que les radicaux sont plus ouverts. Invités à noter de 0 à 10 les différents partis en fonction de leurs propres sympathies politiques, 67 % des membres du P.R. ou des clubs donnent sèchement une note égale ou inférieure à 3 au P.S. ; 57 % des C.D.S. et 37 % seulement des radicaux font de même. Le M.R.G. reçoit de telles mauvaises notes, lui aussi, de la part de 55 % des giscardiens et de 58 % des C.D.S., mais de 27 % seulement des radicaux. Ces derniers n'ont visiblement pas renoncé à une certaine sympathie pour les formations de la gauche non communiste, et d'abord pour les frères ennemis restés aux côtés de M. Crépeau...

En ce qui concerne le grand et encombrant allié de la majorité, le R.P.R., il reçoit 38 % de mauvaises notes chez les giscardiens mais carrément... 56 % chez les radicaux et 60 % chez les C.D.S. ! Décidément, ce que suggèrent les journalistes quant aux souhaits profonds des cadres de 'U.D.F. en faveur d'une solution de « troisième force » reçoit ici une éclatante confirmation. Il faut dire que, interrogés sur les personnalités politiques ayant exercé une influence sur eux, on trouve certes encore 11 % de giscardiens pour citer le général de Gaulle... mais seulement 3 % des radicaux et 1 % des centristes. Il est vrai que l'héritage des grands hommes est fort inégalement partagé à l'U.D.F., puisque, si M. Valéry Giscard d'Estaing est cité par 41 % des « giscardiens », il n'est mentionné que par 11 % des radicaux... et 2 % des centristes...

En définitive, au sein d'une confédération anticommuniste (80 % des centristes, 78 % des giscardiens et 65 % des radicaux donnent la note zéro au P.C.F.) et d'orientation globalement conservatrice et pro-européenne, les familles composant l'U.D.F. ont conservé une assez grande spécificité, avec une droite modérée giscardienne, un radicalisme composant un centre gauche politique et libéral qui a rompu avec les attitudes de gauche sur la « question sociale » et un centrisme social empreint de traditionalisme chrétien. A observer ses congressistes, l'U.D.F. constitue une entité qui existe, idéologiquement et socialement. Mais qui existe comme un rassemblement de partis dont on comprend pourquoi les militants tiennent à préserver leur autonomie.

(1) Il s'agit d'une enquête, conduite dans le cadre du Centre d'étude de la vie politique française contemporaine, qui porte sur l'ensemble des congrès des partis politiques dans les neuf pays de la C.E.E.

(*) Chargés de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques.

Tableau I. — SOCIOLOGIE D'UN CONGRÈS U.D.F.
(en %)

	COMPOSANTES			
	Parti radical	C.D.S.	P. R. et Perspec. et Réalités	Autres (1)
SEXE :				
Hommes	89	81	76	82
Femmes	11	19	24	18
AGE :				
Moins de 25 ans	11	5	5	12
25-34 ans	11	12	26	11
35-49 ans	30	28	39	29
50-64 ans	27	39	24	32
65 ans et plus	21	16	6	16
PROFESSION :				
Agriculteurs	—	2	2	1
Industriels, commerçants	8	8	14	3
Profes. libérales et cadres sup.	49	44	50	54
Cadres moyens	16	17	13	8
Employés	—	4	4	3
Ouvriers	—	2	1	—
Etudiants (et divers)	8	3	5	9
Femmes au foyer	—	5	6	4
Retraités	19	15	5	18
RELIGION :				
Catholiques pratiquants	19	55	40	32
Catholiques non pratiquants	27	36	43	39
Autres religions	19	4	5	10
Sans religion	35	4	11	18
Sans réponse	—	1	1	1

(1) Adhérents directs de l'U.D.F., pour l'essentiel.

Tableau II. - L'UNIVERS POLITIQUE DES DÉLÉGUÉS U.D.F.
(en %)

	COMPOSANTES			
	Parti radical	C.D.S.	P. R. et Perspec. et Réalités	Autres
Classement sur l'axe gauche-droite :				
Se situent à gauche	5	1	—	2
Se situent au centre gauche	57	58	32	47
Se situent au centre droit	24	23	44	22
Se situent à droite	3	4	12	6
Refusent de se situer	11	14	12	23
Se déclarent tout à fait d'accord pour :				
Accélérer le processus d'intégration européenne	70	78	65	66
Réduire le contrôle public sur les entreprises	51	31	51	37
Libérer l'avortement	46	17	31	32
Développer l'énergie nucléaire	49	42	60	51
Contrôler plus activement les multinationales	24	40	27	33
Réduire les inégalités de revenus	27	38	27	24
Assurer l'égalité des hommes et des femmes	53	47	41	43

POLITIQUE

LA POLÉMIQUE SUR LE PASSÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU P.C.F.

M. Marchais dénonce un « complot » contre le parti et son « candidat présumé » à l'élection présidentielle

M. Georges Marchais a dénoncé, jeudi 20 mars, après la clôture des travaux du comité central du P.C.F. réuni à la mairie d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), un « complot » visant le parti communiste « et son candidat présumé », dans la perspective de l'élection présidentielle de 1981. Le secrétaire général du P.C.F., entouré des membres du secrétariat et en présence des cent cinquante membres du comité central, a qualifié d'« imposture » les affirmations du « Matin de Paris » selon lesquelles il aurait suivi les cours de l'Ecole supérieure des cadres du P.C. soviétique, à Moscou, de septembre à décembre 1955. D'après M. Marchais, ces affirmations visent à le faire apparaître comme « un agent de Moscou ».

Le secrétaire général a cité plusieurs documents à l'appui de son démenti. Plusieurs anciens responsables de la fédération du P.C.F. à laquelle appartenait M. Marchais ont confirmé sa présence en France dans la période considérée. « L'Humanité » cite, d'autre part, vendredi 21 mars, des témoignages indiquant que Bernard Jourd'hui, ancien responsable communiste, sur les souvenirs duquel se fondent ceux qui affirment que les deux hommes avaient suivi ensemble les cours de l'école de Moscou, n'avait pas quitté Paris dans cette période.

« Le Matin de Paris » « maintient totalement ses informations ».

M. Marchais a déclaré : *« Un fait nouveau s'est produit aujourd'hui dans l'affaire de la machination contre le parti communiste français et son secrétaire général. Le journal socialiste* le Matin *prétend être en mesure d'apporter la preuve que j'aurais séjourné en septembre-décembre 1955 à l'école du parti de Moscou. Il en fait son gros titre.*

» J'accuse le Matin *d'imposture. Le but est évident : on se moque bien des faits historiques, on veut à n'importe quel prix accréditer la thèse d'un parti communiste français et de son secrétaire général inféodés à Moscou. Or l'affirmation du* Matin *est en contradiction absolue avec les faits. »*

Le secrétaire général du P.C.F. a indiqué qu'il était resté « *en permanence* » en France entre 1954 et 1955. Il a déclaré : *« J'ai été élu en 1953 à l'Union syndicale des travailleurs de la métallurgie de la Seine. Durant l'année 1954 et jusqu'à la mi-octobre 1955, j'ai assumé une double responsabilité syndicale : au secrétariat de cette union (l'U.S.T.M.) et à l'union départementale C.G.T. de la Seine, dont j'étais membre du comité exécutif et du bureau.*

» Pendant toute cette période, j'ai été sans discontinuer membre du comité fédéral de la fédération de la Seine du P.C.F. J'y ai siégé après la décentralisation de la fin de 1953, et j'y fus réélu en 1954, à la veille du treizième congrès du parti.

» Fin octobre 1955, il me fut proposé de revenir dans ma fédération d'origine. J'ai accepté. Le dirigeant de la C.G.T. André Lunet a signalé, dans un rapport du 15 octobre 1955, que j'étais déchargé de mes tâches syndicales. A partir de cette date-là, j'ai participé — avec en particulier Madeleine Vincent — à la préparation de la conférence fédérale de Seine-Sud. Cette conférence eut lieu à Ivry, les 12 et 13 novembre 1955 : j'y étais présent et j'y fus élu membre du secrétariat fédéral. »

M. Marchais a ajouté : *« Les preuves surabondent, qui prouvent ces faits de façon indiscutable. »* Il a cité les documents et témoignages publiés précédemment par *l'Humanité*, et le compte rendu, dans le journal *la Voix nouvelle* du 19 novembre 1955, de la conférence de la fédération de la Seine-Sud du P.C.F., illustré d'une photo sur laquelle M. Marchais a indiqué qu'il figure. *« Permettez-moi d'ajouter*, a déclaré M. Marchais, *que d'autres témoignages, d'autres documents sont disponibles, qui tous mettent en pièces le roman du* Matin. *Il existe plus de preuves irréfutables qu'il n'en faut pour établir sans l'ombre d'un doute que le* Matin *ment. Il ment en connaissance de cause, il ment de propos délibéré. »*

M. Marchais a décrit les étapes successives d'un « *complot* » contre le P.C.F. et son secrétaire général, complot dont la « *troisième phase* » consisterait, après la mise en cause des conditions et de la durée du séjour en Allemagne de M. Marchais, à présenter celui-ci comme « *un agent de Moscou* ». « *Cette infamie*, a-t-il dit, *a été d'abord avancée à partir de l'idée rocambolesque selon laquelle, en 1940, à vingt ans, j'aurais été un responsable de l'Internationale communiste. Cela, pas un auteur de romans policiers digne de ce nom n'oserait même l'écrire.*

» Comme cette fiction ne résiste pas au ridicule, les journaux que je viens de citer (1) essaient désormais d'étayer leurs calomnies sur une autre élucubration : celle de mon séjour à l'école de Moscou, qu'ils ont daté dans un premier temps de 1954, puis de 1955, et aujourd'hui de la fin de 1955. Je viens de le démontrer : il s'agit d'un énorme bobard. »

M. Marchais a ajouté : « *Ce à quoi nous assistons, c'est à un complot politicien en vue de l'élection présidentielle, un complot contre le parti communiste français et son candidat présumé.* » Il s'agit, selon lui, tant pour MM. Giscard d'Estaing et Chirac que pour M. Mitterrand, de se défendre contre « *la candidature communiste, qu'ils craignent* ».

(1) Il s'agit du *Nouvel Observateur*, du *Matin* et du *Monde*, qui avait fait état des informations de ses confrères.

M. FITERMAN : on veut salir un homme à tout prix.

M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du comité central du P.C., a déclaré, vendredi 21 mars, au cours du journal de la mi-journée sur Antenne 2 : *« Nous avons à faire face à une abominable campagne de calomnie, contre un homme que l'on veut salir à tout prix. »* Il a ajouté : *« Il y a d'un côté des calomniateurs, qui ne peuvent nie contre un homme que l'on apporter aucune preuve de ce qu'ils avancent, tandis que nous, nous multiplions les documents. »*

Il a expliqué que la majorité et le P.S. favorisent ou soutiennent les attaques contre le P.C.F. parce que celui-ci « *refuse le jeu politicien* » et s'oppose à l'application de la politique d'austérité du gouvernement. Cependant, interrogé sur l'attitude du parti communiste au second tour de l'élection présidentielle, M. Fiterman a déclaré : « *Le parti communiste, lui, n'a jamais favorisé et ne favorisera jamais la droite.* »

En Allemagne fédérale

UNE PLAINTE A ÉTÉ DÉPOSÉE APRÈS LA DIVULGATION D'INFORMATIONS PROVENANT DES ARCHIVES D'AUGSBOURG

Augsbourg (A.F.P., A.P.). — Le parquet d'Augsbourg (Bavière) a ouvert une enquête afin de déterminer si les lois sur la protection des personnes et de leur vie privée en vigueur dans la République fédérale d'Allemagne ont été violées par les informations rendues publiques depuis deux semaines à propos du séjour de M. Georges Marchais à Augsbourg, durant la dernière guerre.

L'hebdomadaire « l'Express » avait publié, dans son numéro du 8 mars (« le Monde » du 8 mars), le photostat d'un document sur lequel il se basait pour déclarer que M. Marchais était [illegible] en Allemagne au [illegible] jusqu'en mai 1944, document provenant des archives de la ville d'Augsbourg.

Le procureur de la ville, M. Joseph Kreim, a déclaré que l'enquête judiciaire a été ouverte à la requête d'un demandeur français sur lequel il s'est refusé à donner toute précision, hormis le fait que la demande émanait de Paris. « Nous n'avons pas discerné si elle a été formulée par un simple citoyen ou un représentant d'un parti ou d'une organisation », a déclaré M. Kreim avant d'ajouter : « *Le demandeur argue que la publication de la fiche d'enregistrement concernant des renseignements sur M. Marchais constitue une infraction de l'esprit de la loi allemande.* »

Les autorités municipales, citées par l'A.F.P., indiquent, pour leur part, que la plainte a peu de chances d'aboutir et que, de toute manière, elle aurait dû être formulée par l'intéressé lui-même — ce qui laisse penser qu'elle n'émane pas de M. Marchais.

M. TILLON : je me moque de Marchais.

M. Charles Tillon, ancien commandant en chef des F.T.P., a notamment déclaré, jeudi 21 mars, à l'A.F.P. : « *Je me moque de Marchais depuis que j'ai établi qu'il n'avait jamais appartenu au S.T.O., comme des médiateurs l'ont complaisamment fait dire pendant dix ans. Je me moque de ceux qui voudraient cacher que la seule excuse valable de Marchais à son entrée à l'usine allemande de Bièvres reste qu'elle eut lieu au moment où Duclos appelait, dans* l'Humanité *du 3 juillet 1940, à la fraternisation des Parisiens avec l'occupant.*

» Mais c'est parce que je défends l'honneur de la Résistance et de ses déportés que je combats encore aujourd'hui ceux qui confondent leur parti avec un homme qui, de Moscou, s'est engagé aux côtés de l'armée chargée d'anéantir la résistance afghane.

» Je me moque des appels au secours de l'homme qui depuis 1940 ne fut jamais qu'un résistant à la Résistance et qui bafoue le nom de Fabien en même temps que le souvenir de toute une jeunesse des F.F.I. qui appartient au patrimoine des combattants pour la libération nationale. »

LE TÉMOIGNAGE DE CINQ PERSONNALITÉS COMMUNISTES

MM. Louis Dolly, maire de Villejuif (Val-de-Marne), Fernand Dupuy, ancien député du Val-de-Marne, Roland Foucard, Mmes Marie-Claude Vaillant-Couturier, membre du comité central du P.C.F., ancien député du Val-de-Marne, et Madeleine Vincent, membre du bureau politique du P.C.F., ont publié, jeudi 20 mars, une déclaration dans laquelle ils indiquent que, anciens dirigeant du parti communiste « *à l'échelon national ou régional* », ils tiennent à « *porter témoignage* ».

« *Le témoignage*, déclarent-ils, *que nous avons demandé, en septembre 1955, que le camarade Georges Marchais revienne à sa fédération d'origine : la fédération Seine-Sud ; le témoignage qu'il a été élu au secrétariat de la fédération Seine-Sud par la conférence fédérale des 12 et 13 novembre 1955 ; le témoignage que, non seulement il était présent à cette conférence, mais qu'il l'a préparée avec nous et que, ensuite, il a mené avec nous le combat quotidien des militants communistes de la fédération.*

» Affirmer donc, que Georges Marchais n'était pas en France durant cette période, est un mensonge pur et simple. »

M. ELLEINSTEIN : une campagne orchestrée, dangereuse et fausse.

M. Jean Elleinstein a estimé jeudi 20 mars, à Antenne 2, que la controverse sur le passé de M. Georges Marchais « *est une usurpation et un détournement* » du véritable débat qui devrait porter, selon lui, « *sur la politique de la direction actuelle du P.C.F.* ». L'historien communiste a ajouté que la campagne anticommuniste « *est tout à fait condamnable car il s'agit d'une campagne orchestrée, dangereuse et fausse* ».

Il a expliqué que son combat et ses critiques contre la politique du P.C.F. se placent « *sur le plan politique et idéologique* » et que le problème « *n'est pas de savoir ce que faisait Georges Marchais* » pendant la guerre.

Bernard Jourd'hui n'avait fait aucun séjour à l'école de Moscou

déclare sa première épouse

L'affirmation selon laquelle M. Georges Marchais s'était rendu à Moscou, en 1955, pour y suivre les cours de l'Ecole supérieure des cadres du P.C. soviétique, est fondée sur le témoignage de Bernard Jourd'hui, ancien député et ancien dirigeant de la fédération de Paris du P.C.F., décédé en novembre dernier, et qui, selon l'historien Philippe Robrieux, relate dans ses souvenirs le séjour qu'il fit dans cette école avec le futur secrétaire général du parti communiste.

L'Humanité publie, vendredi 21 mars, deux témoignages selon lesquels Bernard Jourd'hui ne s'est pas rendu à Moscou dans la période considérée. Le premier de ces témoignages émane de l'ancienne épouse de Bernard Jourd'hui, qui déclare : « *Première femme de Bernard Jourd'hui, j'ai été la compagne de toute sa vie de responsable politique, de 1945 à 1965. J'affirme catégoriquement qu'il n'a effectué aucun séjour à l'école du parti de Moscou en 1954 ou en 1955 (ou à une quelconque autre date). Et cela pour la simple raison que Bernard Jourd'hui travaillait depuis 1950 jusqu'en octobre 1955 dans une usine de téléphone du treizième arrondissement de Paris : l'A.O.I.P., rue Charles-Fourier.* »

D'autre part, M. Jean Braire, secrétaire général de la Bourse du travail, déclare : « *J'étais un ami de Bernard Jourd'hui. Nous habitions la même H.L.M. Nous allions souvent en vacances ensemble, et j'ai travaillé avec lui à l'A.O.I.P. jusqu'en octobre 1955. Je peux certifier que Bernard Jourd'hui a quitté l'usine, à cette époque, après y avoir travaillé toute l'année, pour mener sa campagne électorale qui vit son élection à l'Assemblée nationale le 2 janvier 1956.* »

Une lettre de l'Union syndicale de la métallurgie C.G.T. d'Ile-de-France

Nous avons reçu, d'autre part, la lettre suivante de M. Bernard Cagne, secrétaire général de l'Union syndicale de la métallurgie C.G.T. d'Ile-de-France :

Votre journal du jeudi 20 mars fait état de la déclaration que j'ai faite concernant la présence de M. Georges Marchais dans la région parisienne au cours des années 1954-1955, alors qu'il était un des secrétaires de notre Union syndicale de la métallurgie.

Pour faire toute la clarté sur ce point d'histoire controversé, je vous demande de bien vouloir insérer dans votre journal les précisions suivantes.

Nous avions considéré le livre de paye des années 1954-1955 sur lequel figure le nom G. Marchais comme une preuve suffisante. Là en effet est la source de toute justification pour établir certificat de travail ou autres attestations en regard du code du travail.

Dans notre déclaration, nous proposions d'apporter d'autres preuves en cas de besoin, or ce besoin est apparu immédiatement pour la simple raison que, selon votre journal, M. Robrieux continue à soutenir sa thèse d'après les confidences que lui aurait faites Bernard Jourd'hui, récemment décédé. Et votre journal semble accréditer cette thèse en affirmant qu'aucun des documents publiés n'établit que M. Marchais n'a pas quitté Paris pendant le second semestre de 1955.

Ayant connu personnellement Bernard Jourd'hui, à partir du moment où il a eu des responsabilités syndicales dans la région parisienne, c'est-à-dire plusieurs années après la période 1954-1955, je ne puis croire, un seul instant, que Bernard Jourd'hui ait pu faire une telle confidence à M. Robrieux, il n'était pas homme à déformer les faits réels.

Cela est d'autant plus impensable, que nous avons des documents d'archives irréfutables prouvant la présence de Georges Marchais dans la région parisienne et dans nos locaux, 94, rue Jean-Pierre-Timbaud. Ce sont tous les procès-verbaux de secrétariats et comités exécutifs dont j'étais membre moi-même à l'époque, alors que je travaillais chez Rateau à La Courneuve. Ces procès-verbaux concernent la seconde moitié de l'année 1955.

J'ai personnellement participé au comité exécutif du 9 juillet 1955 au cours duquel j'ai pris la parole, comme en fait foi un procès-verbal, et à celui du *15 octobre 1955* où André Lunet nous a informé du départ de Georges Marchais, parce qu'il allait accéder à des responsabilités du parti communiste. Des documents en font foi, et d'autres camarades présents à cette époque, encore vivants, pourraient en témoigner facilement.

Je trouve pour le moins curieux qu'un historien ne prenne pas la peine de se reporter à des documents d'archives, de rechercher des témoins vivants qui existent, pour établir la vérité à laquelle tout le monde a droit. Ceci est le fondement de l'objectivité.

[M. Robrieux confirme que Bernard Jourd'hui avait évoqué, au cours de conversations privées, le séjour qu'il fit à l'école supérieure des cadres de Moscou à la fin de 1955. Ce séjour et la participation de M. Marchais à ce stage sont mentionnés dans les souvenirs laissés par Bernard Jourd'hui. Rappelons que sa veuve, Mme Yvonne Jourd'hui, a indiqué qu'elle décidera « de l'opportunité de la publication » du témoignage de son mari (« le Monde » du 21 mars).]

« LE MATIN DE PARIS » : il existe un document

Le Matin de Paris indique, vendredi 21 mars, qu'il « *maintient totalement* » les informations qu'il a publiées jeudi sur le séjour de M. Marchais à Moscou entre septembre et décembre 1955. « *Il le fait d'autant plus tranquillement*, écrit-il, *que René Andrieu a même cru pouvoir écrire hier dans* l'Humanité *que Bernard Jourd'hui n'avait,* « à sa connaissance » *(on notera tout de même la précaution), jamais effectué de stage à Moscou. Un démenti tellement énorme qu'il ôte définitivement à nos yeux toute valeur aux autres. Car il existe effectivement, rappelons-le, un document qui établit le séjour à Moscou de Bernard Jourd'hui à la fin de l'année 1955, et de son compagnon de chambre, qui s'appelait Georges Marchais.* »

Le Monde

société

UN COLLOQUE DE LA C.F.D.T.

Contrôle d'identité, fichage et « totalitarisme »

La C.F.D.T. a organisé, jeudi 20 mars à Paris, un colloque sur le thème « Identité, informatique, fichiers, libertés », au cours duquel M. Edmond Maire a exprimé le souhait qu'une « société démocratique comme la nôtre » ne se dote pas de « certains attributs du totalitarisme ». Ce colloque, auquel ont participé une centaine de spécialistes et de militants, a été consacré au projet d'automatisation des cartes d'identité des Français et des titres de séjour des étrangers. Les participants se sont aussi inquiétés des contrôles auxquels sont soumis, sur la voie publique, un nombre croissant de Français.

Les contrôles d'identité dans les rues sont assujettis à certaines conditions légales. Ne sont autorisées que les vérifications faites par des officiers et agents de police judiciaire à la recherche de l'auteur d'une infraction « flagrante » et par les seuls officiers de police judiciaire lors d'une enquête préliminaire. Si ces vérifications, dites de police judiciaire, sont légales, il n'en est pas de même pour les contrôles d'identité dits de police administrative réalisés en vue de protéger ou de rétablir l'ordre public.

Les citoyens, a suggéré Mᵉ Robert Badinter, seraient avisés de connaître cette distinction, même s'il y a peu de chance qu'une interpellation illégale aboutisse, comme cela s'est produit récemment à Dole (Jura), à l'inculpation des policiers (*le Monde* du 15 mars). Il n'est qu'à circuler dans le métro parisien pour se rendre compte que cette frontière juridique ne résiste pas à la réalité. Mᵉ Henri Leclerc voit dans la multiplication des contrôles illégaux d'identité le glissement d'un état de droit vers une société où le souci de la sécurité l'emporte sur toute autre considération.

La distinction traditionnelle entre police administrative et police judiciaire s'est estompée depuis un arrêt Friedel de la Cour de cassation du 5 janvier 1973, qui déclare que les contrôles d'identité sont légaux, outre les cas de flagrant délit et d'enquête préliminaire, lorsque les « *circonstances particulières l'exigent* ». Une notion qui donne lieu à des interprétations de plus en plus larges.

Rares sont les interpellés qui osent se rebiffer. Le font-ils que mal leur en prend. M. Georges Guilhermou, secrétaire de la Fédération des personnels du ministère de l'intérieur et des collectivités locales (C.F.D.T.), se réfère, pour l'affirmer, aux conseils d'un traité de procédure pénale en usage dans les écoles de police : « *Face au mutisme du contrevenant ou au refus de ce dernier, exprimé de façon nullement outrageante, de décliner son identité, l'agent de police judiciaire agira avec doigté. Le refus du contrevenant pourra le plus souvent être vaincu par la persuasion. Au cas contraire, l'agent de police judiciaire pourra alors parfois, selon les circonstances de fait, et en appréciant celles-ci avec prudence, se considérer comme outragé, ce qui justifiera alors la conduite coercitive devant l'officier de police judiciaire.* » Les auteurs de ce traité (1) croient cependant utile d'avertir leurs lecteurs que « *la jurisprudence de l'outrage par l'attitude passive est fort mince* ».

La politique de l'immigration

Un récent numéro du *Bulletin d'information du ministère de l'intérieur* (*le Monde* du 22 février) a rappelé à quelles conditions la police pouvait procéder à des vérifications d'identité en insistant, a souligné M. Maurice Zavaro, membre du bureau national du Syndicat de la magistrature, sur la jurisprudence Friedel relative aux « circonstances particulières ». M. Zavaro voit dans ce rappel une curieuse coïncidence avec la volonté du ministère de créer des titres d'identité infalsifiables et informatisés. Ce « *besoin social d'identification* » est, selon le Syndicat de la magistrature, à l'origine du projet de fichage des immigrés que dénonce aussi le secteur international de la C.F.D.T. et que celui-ci met en rapport avec la politique gouvernementale de limitation de l'immigration.

Les projets du ministère de l'intérieur d'automatisation des cartes d'identité des Français et de séjour des étrangers ont déjà fait l'objet de critiques de la C.F.D.T. (*le Monde* du 15 février). Si M. Edmond Maire croit nécessaire d'y revenir, c'est qu'il lui semble que le fichage des travailleurs immigrés risque d'être utilisé comme un « *banc d'essai* » pour le contrôle de toute la population. Une carte d'identité infalsifiable, explique le secrétaire général de la C.F.D.T., « *est en fait un premier pas vers une informatisation totale de l'ensemble des documents qui concernent chaque individu* ».

Cette informatisation, la C.F.D.T. n'en veut pas, explique M. Maire, pas plus qu'elle ne souhaite « *qu'une société démocratique comme la nôtre se dote de certains attributs du totalitarisme en suscitant le besoin d'une identification de plus en plus rigide, donc de contrôle, donc de dépendance* ». Comme il l'avait fait le 25 septembre 1979 à la semaine « informatique et société », M. Maire a suggéré que les comités d'entreprise soient informés de la constitution, par la direction, de fichiers de personnel. A l'époque, M. Giscard d'Estaing avait demandé que l'on « *réfléchisse* » à ces propositions qui n'ont, jusqu'ici, pas eu de suite.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) *Traité de procédure pénale policière*, de Charles Parra et Jean Montreuil. Editions Quillet.

● *La C.G.T. a rencontré le 19 mars la commission nationale de l'informatique et des libertés.* — Au cours de cette rencontre, indique la C.G.T., elle a réaffirmé son opposition aux projets d'informatisation des cartes d'identité et des titres de séjour (*le Monde* du 7 février) « *fomentés par MM. Bonnet et Stoléru* ». La C.G.T. s'insurge contre le fait que la création de ces fichiers soit décidée par décret et estime que « *des décisions d'une telle importance relèvent du travail et de la responsabilité du Parlement* ».

LA JOURNÉE CONTRE LE RACISME

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui a lieu ce vendredi 21 mars, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (M.R.A.P.) organise, vendredi 21 mars, à 20 h. 30, à la Bourse du travail, à Paris (29, boulevard du Temple, 3ᵉ arrondissement), une soirée cinématographique où seront présentés des films sur la lutte contre le racisme.

Samedi 22 et dimanche 23 mars, le M.R.A.P. réunira son conseil national. Des exposés sur « l'idéologie raciste : des théories du GRECE aux préjugés quotidiens » y seront notamment présentés.

TÉMOIGNAGE

LES PASSANTS

M. Alain Delattre, d'Aubenas (Ardèche), nous écrit :

Vendredi dernier, vers 11 h. 30, je me rends chez un ami lorsque des passants me font signe ; je vois une jeune femme blessée à la tête, allongée sur le trottoir. Ils jettent un coup d'œil et continuent leur chemin. Je demande à un automobiliste de prévenir le centre de secours situé à 500 mètres. Il me fait comprendre que je l'emm... et monte dans sa voiture. Je parviens à téléphoner. Les secours arrivent. La foule se rassemble, maintenant, et regarde le spectacle.

● *Une information contre X...* pour atteinte à l'intégrité de la vie privée a été ouverte mercredi 19 mars par le parquet de Paris, sur plainte de M. Philippe Bouvard, journaliste, et de son épouse. Les plaignants ont constaté, en effet, qu'une conversation qu'ils avaient eue par l'intermédiaire du radio-téléphone placé dans la voiture de M. Bouvard, avait été interceptée et reproduite, le 27 février dernier, dans le nᵒ 8 de l'hebdomadaire *Paris-Hebdo*, dans un article intitulé « Conversations secrètes ».

La deuxième Semaine de la jeunesse s'ouvre à Paris

Pour la seconde fois, la Semaine de la jeunesse, organisée par une association (1) sous le patronage du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs pour proposer aux jeunes de quinze à vingt-cinq ans rencontres et information, aura lieu à la porte de Versailles, à Paris, du samedi 22 mars au mercredi 2 avril. La première Semaine de la jeunesse avait accueilli, en décembre 1979, 250 000 personnes.

Sept thèmes principaux ont été retenus pour cette manifestation : les jeunes et le monde de l'an 2000 ; les jeunes et l'information ; les sports et l'aventure ; les loisirs et la création ; les jeunes et la qualité de la vie ; les jeunes Français et le monde et, enfin, les jeunes et leur avenir professionnel.

Des jeunes ou des groupes de jeunes, auteurs de réalisations dans les domaines du sport, de la musique, de l'invention ou de la protection de la nature, seront présentés et des « oscars de la jeunesse » seront remis le 30 mars en présence de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Des protestations

Le bureau exécutif du P.S., réuni mercredi 19 mars, a adopté une résolution qualifiant de « *spectacle* » et d'« *illusion* » la Semaine de la jeunesse. Ce texte indique notamment : « *Après la Semaine du travail manuel, et celle des travailleurs immigrés, voici une nouvelle opération publicitaire... Valéry Giscard d'Estaing n'a de cesse de découper la population en tranches hebdomadaires à des fins électorales. A nouveau, le pouvoir, au mépris de la démocratie, organise le spectacle, multiplie les discours électoraux et démagogiques. Aujourd'hui, alors que les jeunes s'interrogent gravement sur leur avenir et subissent de plus en plus directement les conséquences de la politique giscardienne, il s'agit pour le pouvoir de créer encore une fois l'illusion.* »

Les Eclaireuses et les Eclaireurs de France, les Eclaireuses et Eclaireurs israélites de France, les Eclaireuses et Eclaireurs unionistes de France, les Guides de France, les Scouts de France, ne participeront pas à cette manifestation.

Ces associations déplorent notamment « *l'utilisation abusive d'un titre* (« Semaine de la jeunesse ») *qui vise à faire croire à une opération ouverte à tous et organisée, comme l'an dernier, par les pouvoirs publics, alors qu'il s'agit d'une opération privée, montée par une association créée pour la circonstance et dont les objectifs sont loin d'être clairs* ».

★ Salon des expositions de la porte de Versailles, ouvert tous les jours de 12 heures à 21 heures.

(1) L'association qui est à l'origine de cette semaine est l'Association pour la Semaine de la jeunesse, présidée par M. Pierre Magnan.

LA PAROLE D'UN MINISTRE NE VAUT PAS UN DÉCRET

(De notre correspondant.)

Rennes. — « Les réponses des ministres aux questions écrites des parlementaires » *comme* « les engagements du ministre de l'intérieur sur la parité entre les personnels de la police nationale et ceux de la gendarmerie constituent seulement des déclarations d'intention ne comportant en elles-mêmes aucun effet juridique. » *C'est en ces termes que le tribunal administratif de Rennes vient de rejeter les requêtes présentées par quarante-sept inspecteurs de la police nationale en retraite, qui demandaient l'annulation des arrêtés du ministre de l'intérieur portant révision de leur pension civile de retraite.*

Après une réforme statutaire, ces policiers en retraite avaient été déclassés par rapport au grade équivalent dans la gendarmerie nationale. Sans doute, le ministre de l'intérieur s'était engagé à plusieurs reprises à faire respecter la parité, mais ces « *engagements* » *ne constituent que des déclarations d'intention apaisantes mais sans effet juridique.* — C. T.

SOCIÉTÉ

Pour une communication à double sens

(Suite de la première page.)

Dès le départ, on voit poindre deux sociétés « télématisées » : l'une où l'individu pourra en restant chez soi obtenir le maximum de renseignements qu'il devait auparavant quérir au dehors ; l'autre où il lui faudra au contraire aller à la rencontre d'autres usagers, pour s'informer efficacement. Dans le premier cas, on favorise une société introvertie, dans l'autre une société extravertie.

C'est au confort des consommateurs qu'on a d'abord songé pour Vélizy, privilégiant au reste les ménages équipés d'une télé couleur et d'un téléphone. C'est surtout pour répondre à la question : « *Comment la télématique peut-elle aider à la communication sociale dans les grands ensembles urbains ?* » que la DATAR a soutenu l'expérience souhaitée par la ville de Nantes. Au reste, en plaçant des hôtesses près de chaque terminal, qui enregistreront les questions des usagers comme les réactions du public, la municipalité veut multiplier l'écoute des besoins des citoyens tout autant que faciliter les réponses.

Qui l'emportera dans l'avenir : la « vidéo-consommation » ou la « vidéo-communication » ? Certes, les deux formules peuvent coexister, ce qui serait l'idéal, mais il est probable que les intérêts financiers engagés dans la course feront pencher la balance du côté du premier style d'installations. C'est bien ce que craignent Jacques Pomonti et Gérard Métayer dans un rapport publié (3) sous le sigle de l'INA (Institut national de l'audio-visuel). On peut recenser en gros trois possibilités de relations « artificielles » : la communication interpersonnelle (téléphone) ; la communication de masse (radio, télévision) ; la communication de groupe (radios locales, télévision par câbles).

Dans la phase actuelle des choses, l'homme risque d'être moins le maître de la communication qu'une « *cible passive de message* (4) ». Tout se passe un peu, pensent J. Pomonti et G. Métayer, comme si le raisonnement adopté était le suivant : pourquoi chercher — en soi ou entre soi — ce qui est offert tout prêt (à consommer, à utiliser, à construire) par ceux dont le rôle est de trouver les réponses nouvelles à des questions encore informulées ? La tentation est forte de procéder à l'amalgame simpliste : technique nouvelle = solution des problèmes.

La structure de l'offre technologique est très rigide : elle est nationale et n'assure pas la « communication de groupe » au plan local. Or à ce niveau réside une demande pressante qui peut contrebalancer l'évolution irréversible soit vers une individualisation croissante (l'homme « collé » derrière ses multiples terminaux), soit vers une centralisation encore accentuée (le citoyen de plus en plus dessaisi et passif). Un léger espoir est né de la décision prise de lancer en 1980 (dans la région lilloise, dans le département de la Mayenne et dans l'agglomération de Melun) trois stations expérimentales du « réseau autonome de radios locales » que le gouvernement a décidé de mettre en place. Encore faudra-t-il savoir si les usagers seront systématiquement consultés pour l'attribution des temps d'antenne aux organismes et personnalités représentatives de la région. Car, si l'expérience tourne presque exclusivement à la diffusion d'émissions de divertissement à coloration locale, le progrès sera vraiment limité.

Contre l'atomisation sociale

C'est vers la communication « à double sens », concernant des « groupes d'intérêts communs » que les techniques et les politiques doivent évoluer pour éviter l'atomisation sociale. Les groupes peuvent être désireux d'entretenir des relations entre eux et avec leur environnement pour des motifs divers : culturels, ethniques, géographiques, sociaux, économiques, politiques. Il peut s'agir aussi bien des habitants d'un quartier que des travailleurs immigrés dispersés sur le territoire, les défenseurs d'une culture régionale, etc. Pourquoi y a-t-il une telle disproportion entre les moyens de communication mis à la disposition des groupes d'intérêts communs et qu'utilisent les détenteurs du pouvoir économique ?

MM. Jacques Pomonti et Gérard Metayer distinguent trois « lignes de force » ou, si l'on veut, trois tendances dominantes de l'évolution de la société française qui expliquent cette disparité. L'urbanisation d'abord. La France comptera 89 villes de plus de 100 000 habitants en l'an 2000 (contre 50 en 1968), englobant environ les trois quarts de la population. Or, la France ne sait pas gérer la « surcomplexité » de la métropole urbaine. Comme le disait Michel Crozier, l'administration « *est restée fidèle à un mode de gestion qui convenait à un genre de vie rural* ». Il ne s'agit pas de figer des espaces urbains dans des fonctions rigides « *ni d'insuffler, par le truchement d'animateurs professionnels, une respiration artificielle* ». Il faudrait accepter le hasard, utiliser l'aléa pour laisser déborder l'imagination et l'énergie créatrice de ses habitants.

La centralisation ensuite. On a scrupule à insister sur ce thème, tellement il est usé. Mais « *il n'y a pas d'antinomie plus forte que celle qui oppose communication et centralisation... Le citoyen de notre société est de plus en plus dépendant de services dont les responsables lui sont de plus en plus lointains. Malgré les campagnes d'opinion, les rabâchages des partis politiques, les sociologues, le phénomène ne fait que s'accentuer.* »

Enfin, la tendance à l'élitisme s'inscrit profondément dans le tissu social français. Une fois entrés dans un centre d'influence, les citoyens cherchent à se préserver des autres, à restreindre la communication.

On ne pourra précisément lutter contre ces tendances lourdes que par l'orientation de la communication vers une redistribution des pouvoirs. « *En d'autres termes, qu'il y ait possibilité pour tous, et non pour quelques-uns, d'injecter ses propres messages sur les modes de transmission les plus appropriés.* » Pour que ces priorités ne restent pas des vœux pieux, nos auteurs plaident pour l'ouverture d'un débat public et pour la création d'un conseil national de la communication, un peu dans l'esprit de ce qui a été fait avec la commission « Informatique et libertés ».

On parle de plus en plus aux autres à l'aide de prothèses. La sonnerie du téléphone est moins dérangeante que celle de la porte d'entrée. Le Videotex permettra maintenant de dialoguer avec des machines, ou de recevoir des messages préfabriqués. Les techniques nouvelles peuvent aussi faire éclater les moules conçus au centre, et redonner, en de multiples points locaux, l'animation des petites places d'autrefois. Encore faut-il que les citoyens ne soient pas conditionnés à tourner seulement le robinet de l'information.

PIERRE DROUIN.

(3) *La Communication, besoin social ou marché ?* La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, Paris-7e.

(4) Rapport intérimaire sur les problèmes de la communication dans la société moderne. UNESCO 1978.

JUSTICE

APRÈS CINQ ANS D'INSTRUCTION

Le dossier des terrains de Ramatuelle est transmis à la chambre d'accusation de Caen

L'instruction de l'affaire de « faux en écriture publique » ouverte à propos des transactions relatives au domaine du Val-de-Bois, à Ramatuelle (Var), est pratiquement terminée. Après avoir reçu une ultime fois, la semaine dernière, l'un des inculpés, l'homme d'affaires Henri Tournet, à qui il a donné connaissance du long récapitulatif du dossier qu'il a établi, M. Renaud Van Ruymbeke, juge d'instruction à Caen, s'apprête à transmettre le dossier à la chambre d'accusation de Caen qui devra se prononcer sur le renvoi éventuel de l'affaire devant une cour d'assises qui pourrait être celle de la Manche, siégeant à Coutances.

La clôture de l'instruction de l'affaire de Ramatuelle suit de quelques jours la remise au président de la République du rapport qu'il avait demandé au Conseil supérieur de la magistrature, à propos d'éventuelles « atteintes » qui auraient pu être portées à l'indépendance de M. Van Ruymbeke, et qui concluait que le magistrat n'avait été l'objet d'aucune pression. Elle intervient également peu après les débats du procès intenté par le R.P.R. au journaliste de R.T.L. Philippe Alexandre, qui n'ont pas permis de mettre en évidence de façon formelle le rôle de certains membres de l'état-major du Rassemblement dans la mise en cause dans cette affaire de l'ancien ministre du travail Robert Boulin.

I. — Le petit bout de la lorgnette

par JAMES SARAZIN

Si le dossier de Ramatuelle est effectivement renvoyé devant une cour d'assises — un mois avant la clôture de l'instruction un journal de Cherbourg croyait déjà savoir que le procès viendrait en juin prochain devant la cour de la Manche, — les jurés n'auront guère à répondre qu'à une question : l'ancien notaire Gérard Groult et l'homme d'affaires Henri Tournet se sont-ils rendus coupables de faux en écriture publique à l'occasion de l'une des transactions qui ont eu lieu au printemps de 1974, autour des terrains du Val-de-Bois ?

Leur réponse, quelle qu'elle soit, apportera une conclusion définitive à une histoire tragique dans laquelle le pouvoir s'est toujours refusé à voir une « affaire Boulin ». Avant de mourir, l'ancien ministre a pourtant porté des accusations précises et graves. Mais les larmes vite séchées, il fut facile de les réduire à néant. Aujourd'hui, il s'agit de faire retomber complètement le silence en demandant à neuf jurés de répondre à une simple question sur la responsabilité de deux personnes dans une procédure notariale.

Tant d'agitation, toute cette campagne politique, ces mises en cause d'affairistes plus ou moins honnêtes croisant le chemin de politiciens plus ou moins limpides, toute cette boue pour en arriver là : un procès en assises pour faux en écriture publique.

L'inculpation initiale de M. Tournet repose sur un vice de procédure dans l'acte de vente, en février 1974, de terrains possédés par la société suisse Holitour (contrôlée par M. Tournet) à la société Naftul, installée au Liechtenstein. On est là bien loin de la mort de Robert Boulin. Il est vrai que, dans ses premiers mois, l'instruction menée à Caen par M. Renaud Van Ruymbeke a eu tendance à dépasser son cadre strict. L'examen du compte bancaire du ministre du travail et de la participation n'avait certainement que peu de rapport avec une fausse déclaration de servitude dans une transaction foncière entre une société de Genève et une autre de Vaduz.

Rétrospectivement, on ne peut s'empêcher de penser que la justice avait l'ambition d'aller plus loin. Et que la mort de Robert Boulin a bouleversé ce dessein. Dès lors, il ne convenait plus d'aller loin, mais vite. De rendre le geste inattendu de l'ancien ministre encore plus inexplicable en montrant que l'instruction — menée sans faiblesse, sans indiscrétions et sans pressions, ainsi que l'ont établi successivement le procureur de la République de Paris et le Conseil supérieur de la magistrature — ne visait absolument pas à le mettre en cause, mais simplement à confondre deux présumés « criminels en col blanc » — avec lesquels il avait tout au plus eu l'imprudence de se commettre.

Louches pratiques

L'affaire de Ramatuelle proprement dite ne sera donc traitée que par le petit bout de la lorgnette. Tout se passe comme si, non seulement on ne voulait pas lier la mort de l'ancien ministre aux « magouilles » dans lesquelles il s'est trouvé plongé, mais comme si on craignait en outre, en étalant publiquement tous les replis de l'affaire, de mettre à nu une fois de plus les louches pratiques qui, depuis deux décennies, avec sinon l'aide du moins la caution d'hommes politiques, permettent souvent la réalisation d'opérations fructueuses.

Pour l'homme d'affaires Henri Tournet, les terrains du Val-de-Bois, à Ramatuelle, qu'il acquiert dans les années 1964-1966, devant des notaires de Cogolin et de Saint-Tropez, sont d'abord une très bonne affaire. Payés 1,12 F le mètre carré comme terre agricole, ces 36,5 hectares peuvent, si leur constructibilité est établie, voir leur valeur multipliée par vingt. Ce qui semble devoir être le cas puisqu'un accord préalable, valable six mois, lui est consenti le 30 août 1967 pour la construction de vingt-six villas.

Ici commence un de ces imbroglios dont l'administration a le secret — que certains exploiteront plus tard contre Robert Boulin — et qui se résume en une question : le domaine du Val-de-Bois était-il, ou non, constructible ? En 1967, le principe en paraît acquis par la direction départementale de l'équipement. Pour l'administration, le projet de M. Tournet semble parfaitement compatible avec le règlement d'urbanisme et celui du groupement d'urbanisation des Maures, qui régissent alors la construction dans le secteur. Par la suite, un plan d'occupation des sols (POS) est élaboré pour la commune, mais il ne sera jamais promulgué. En conséquence, le régime antérieur continue de s'appliquer.

« Site boisé »

Le 25 mai 1973, le directeur départemental de l'équipement du Var confirme à l'homme d'affaires qu'une nouvelle demande de permis de construire pour l'ensemble de son projet de vingt-six villas *« peut recevoir un accueil favorable »*. A quelques heures près, M. Tournet a même failli obtenir un permis de construire, suite à une demande déposée le 26 septembre 1972 pour une maison présentée comme la première tranche des travaux envisagés depuis 1967. Sans réponse de l'administration avant le 27 février 1973, le permis deviendrait acquis automatiquement. Mais, le 26 février, une lettre recommandée part de la préfecture de Draguignan, refusant le permis pour cause de *« respect du site boisé »*.

Désormais, malgré la lettre favorable du mois de mai, l'administration ne voudra plus entendre parler du projet, et les interrogations de Robert Boulin, pressé par son ami Henri Tournet, se heurteront à autant de fins de non-recevoir. Avec, pourtant, une exception de taille : le 28 novembre 1974, Robert Boulin obtient, sans dérogation, un permis pour construire, sur une parcelle du même site, sa maison après avis favorable de l'architecte des bâtiments de France, des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture, et de la conférence permanente du permis de construire du Var. Mais les deux permis demandés par M. Tournet sur des parcelles mitoyennes sont refusés.

Toutes les tentatives pour relancer le projet du Val-de-Bois subiront désormais le même sort. L'administration s'expliquera en se réfugiant à nouveau derrière l'argument de la *« protection des espaces boisés »* : il apparaît, dira-t-on, que l'implantation des vingt-six maisons prévues (d'un cubage total de 10 950 mètres cubes) est trop dense et trop concentrée pour garantir la préservation du milieu naturel dans un site particulièrement sensible. D'où la rétractation préfectorale par rapport à 1967. Ce n'est d'ailleurs pas la dernière : alors que, en 1974, le préfet du Var envisage encore d'autoriser la construction de quelques maisons disséminées dans la nature, à l'image de celle de Robert Boulin, cette perspective est elle-même abandonnée par la suite, le ministère de l'environnement n'envisageant plus, en 1978, que la possibilité de construire deux maisons sur les 34 hectares et demi restants.

Evidemment ces ambiguïtés de l'administration, même si elles s'appuient sur une quelconque logique de circonstance, vont peser lourd, quelques années plus tard, dans les interprétations qui en seront données. La brèche ouverte en faveur du seul Robert Boulin aura un double écho. Dans un premier temps, il devient tentant de penser, et de faire croire aux acquéreurs éventuels du Val-de-Bois, que ce qui avait été possible dans un cas pouvait l'être dans les autres — et d'agir sur Robert Boulin pour qu'il en soit ainsi. Ultérieurement, à l'heure de la suspicion et des rumeurs, malgré ses protestations quant au caractère non dérogatoire de son permis, Robert Boulin ne pourra empêcher certaines malveillances d'interpréter cette autorisation comme un passe-droit.

Prochain article :

LE POISSON ET LES REQUINS

M. Hector Aristy gagne son procès contre six journaux parisiens

La 17e chambre correctionnelle de Paris s'est prononcée, jeudi 20 mars, sur les procès en diffamation intentés par M. Hector Aristy, ancien ministre et ancien diplomate dominicain, pour des articles de presse publiés en 1977 après son inculpation dans l'affaire du rapt de M. Lucchino Revelli-Beaumont, directeur général de Fiat-France (*le Monde* daté 24-25 février).

Les juges constatent que ces articles étaient *« (...) braqués sur un Sud-Américain présenté comme pittoresque, mais aussi comme douteux, suspect et finalement coupable, et cela au mépris de la présomption d'innocence accordée par la loi à tout inculpé »*. M. Aristy avait bénéficié d'un non-lieu le 17 septembre 1979.

Sont donc condamnés :

— Pour *l'Aurore*, Mme Francine Lazurick, alors directrice, à 4 000 F d'amende ; MM. Francis Puyalte, Jacques Bourget et Philippe Bernert, auteurs d'articles, chacun à 1 800 F d'amende et chacun, solidairement avec Mme Lazurick, à 8 000 F de dommages et intérêts ;

— Pour *France-Soir* : M. Paul Winkler, directeur, à 4 000 F d'amende ; Mme Laurence Beurdeley, MM. Jean-Baptiste Prier, Renaud Vincent et Marcel Petit, auteurs d'articles, chacun à 1 500 F d'amende et chacun solidairement avec M. Winkler à 7 000 F de dommages et intérêts ;

— Pour *le Figaro* : M. Jacques Hersant, directeur, à 3 000 F d'amende ; M. Philippe du Tanney, auteur d'un article, à 1 500 F d'amende ; M. Hersant seul à 4 000 F de dommages et intérêts, et solidairement avec M. du Tanney à 2 000 F de dommages et intérêts ;

— Pour *le Quotidien de Paris* : M. Philippe Tesson, directeur, à 1 500 F d'amende ; M. Bernard Chapuis, auteur d'un article, à 1 000 F d'amende ; tous deux solidairement à 2 000 F de dommages et intérêts ;

— Pour *l'Express* : Mme Denise Servan-Schreiber, alors directrice, à 2 500 F d'amende ; MM. Jean-Paul Aymon et Michel Gremillon, coauteurs d'un article, chacun à 1 500 F d'amende ; tous trois solidairement à 6 000 F de dommages et intérêts ;

— Pour *le Point* : M. Olivier Chevrillon, directeur, à 2 500 F d'amende ; M. Jean-Marie Pontaut, auteur d'un article, à 1 500 F d'amende ; tous deux solidairement à 2 000 F de dommages et intérêts.

● *Un mandat d'amener* pour abus de biens sociaux et usage de faux a été lancé contre M. Claude Derain, P.D.G. de la S.F.R. (Société de forgeage de Rive-de-Gier). La section C.G.T. de cette entreprise métallurgique de la Loire s'est étonnée dans un communiqué que *« les pouvoirs publics aient attendu si longtemps pour entreprendre une action et une enquête alors que depuis cinq ans la C.G.T. a entrepris près de trente démarches pour dénoncer les pratiques du groupe Sambre et Loire »*. M. Claude Derain détient 65 % du capital du G.I.E. Sambre et Loire, mais surtout il avait pris le contrôle de quatre entreprises dans la Loire : S.F.R. à Rive-de-Gier, Sefamec à La Talaudière, Seris à Sorbiers, Eviers Denis à Chambon-Feugerolles. Deux de celles-ci ont cessé toute activité (Sefamec et Eviers Denis), les deux autres (S.F.R. et Seris) ont été autorisées à poursuivre provisoirement leur activité. — *(Corresp.)*

● *Condamnation d'un ancien avocat parisien.* — Ancien avocat poursuivi pour escroquerie, abus de confiance et falsification de chèques, M. Jacques Pradeloux, cinquante-sept ans, accusé d'avoir détourné près de 3 millions de francs au préjudice de ses clients (*le Monde* des 24 mai et 2 juin 1978), a été condamné, le mercredi 19 mars, par la treizième chambre correctionnelle à trente-six mois d'emprisonnement dont trente avec sursis (après six mois de détention provisoire), 10 000 francs d'amende et dix ans de privation des droits civiques.

M. Georges Fronteny, cinquante-neuf ans, son ancien secrétaire, a été condamné pour complicité à vingt-quatre mois d'emprisonnement dont dix-huit avec sursis, 10 000 francs d'amende et dix ans de privation des droits civiques. Partie civile pour la première fois de son histoire à l'encontre d'un membre de son barreau, le conseil de l'ordre des avocats à la cour de Paris obtient le franc de dommages-intérêts qu'il sollicitait.

● *Le hold-up de la place Vendôme.* — Le deuxième auteur du hold-up qui a eu lieu, le jeudi 13 mars, place Vendôme, contre une succursale de la B.N.P. (*le Monde* des 14 et 15 mars), et qui a été retrouvé dans une clinique parisienne, est Nourredine Berdji.

JUSTICE

Un jeune homme condamné pour avoir tué sa fiancée

Du rêve au meurtre

La cour d'assises des Yvelines — sept femmes et cinq hommes, — que présidait Mme Jacqueline Cochard, a condamné, mercredi 19 mars, Michel Laska, trente-deux ans, à sept années de réclusion criminelle pour le meurtre de sa fiancée à quelques jours de leur mariage le 1er juin 1977. L'avocat général, M. Louis Le Flem, avait demandé « entre sept et dix ans de réclusion criminelle ».

Sans doute ennuyeux à force d'être irréprochable, Michel Laska, avec son regard d'une extrême douceur dans un visage carré de paysan blond, semblait sorti d'une image d'Epinal. En 1975, à vingt-huit ans, ce fils d'immigrés polonais, mineurs dans le Pas-de-Calais, avait réalisé les rêves de sa famille modeste. Prenant des cours du soir, il était devenu informaticien. Il possédait une voiture, un appartement dans la région parisienne et allait en vacances au Club Méditerranée. Tout occupé à cette réussite, il n'avait guère pris le temps de vivre, et il était seul. C'est grâce à une agence matrimoniale qu'il fit la connaissance, en novembre 1975, de Hong Hank Bui Thi, dix-neuf ans, dernière des douze enfants d'une famille vietnamienne aisée réfugiée en France depuis plusieurs années. Quelques mois plus tard, il lui demandait de l'épouser. Elle acceptait, et, après quelques réticences, sa famille aussi. Le mariage était fixé au 5 juin 1977.

Le samedi précédent, 29 mai, tout était prêt : alliances, robe, repas, voyage de noces. Une dispute stupide survient entre les fiancés à propos du choix d'un galon pour la décoration de la chambre à coucher. A partir de là, tout bascule.

Hong Hank prenait des tranquillisants et refusait d'adresser la parole à son fiancé. Lorsqu'il insistait, elle le repoussait. Le dimanche soir, elle l'insulte : *« Alors j'explose,* dit-il, *trois fois je lui serre la gorge. »* Le lendemain, elle doit se rendre à la pagode, à Paris, avec sa famille, pour commémorer la mort de son père. Elle ne reviendra que pour chercher ses affaires dans leur appartement de banlieue.

Alors commence une spirale de mort. Michel Laska s'ouvre les veines. Elle lui demande *« de ne pas faire de bêtise »*, et part. Il s'ouvre de nouveau les veines. Le soir, elle lui téléphone, revient, le soigne, appelle un médecin. Le mardi 31 mai, ils se disputent encore : *« J'ai vu la haine et le mépris dans ses yeux,* dit-il. *Elle m'a « poignardé », alors mes mains sont parties. »*

Hong Hang est morte étranglée. Il la couche sur le lit, dispose sur elle sa parure de mariée, prévient la police, et s'ouvre encore une fois les veines.

Tout le monde veut retenir cette image d'un bonheur cassé à laquelle s'accroche Michel Laska : le président, l'avocat général, Me François Sarda, pour la partie civile, et Me Robert Badinter, pour la défense. Michel Laska était fou d'amour pour Hong Hank et la réciproque n'était pas vraie. Elle avait décidé de se marier. Mais nul ne comprend pourquoi cette jeune fille belle, riche, inscrite à la faculté de médecine, en fut réduite à se rendre, à l'insu de sa famille, dans une agence matrimoniale.

« Il est de ces gens, dira Me Badinter, *qui, à force d'aimer, deviennent plus que pesants. Elle, elle se rend compte qu'elle va l'épouser, qu'elle est en train de gâcher sa vie, mais n'ose pas le lui dire parce qu'il est fou d'elle. Puis il y a cet incident, et ce vertige de mort qui les emporte tous les deux. Et c'est le désastre de cet amour trop grand, d'un jeune homme trop exemplaire, qui tue quand il se rend compte qu'il a tout rêvé. »*

JOSYANE SAVIGNEAU

UNE EXPOSITION SUR LA PRISON DANS LA VILLE

Sur le thème « la prison dans la ville », une douzaine d'associations de quartier du cinquième arrondissement organisent jusqu'au 28 mars, à la Maison fraternelle, 37, rue Tournefort à Paris (5e), une exposition conçue par la Cimade (Comité œcuménique d'entraide) et l'ARAPEJ (Association réflexion action prison et justice), et présentée sous la forme d'un montage de photographies, témoignages, documents et statistiques. Elles animent également en soirée (1) une série de conférences-débats sur le parcours de la ville à la prison par la délinquance, de la justice à la prison, de la sortie à la réinsertion.

Cette exposition avait déjà été présentée à la Maison des sciences de l'homme, à Paris, en mai 1978, puis dans de nombreuses villes de France. Envisageant non pas la suppression de la prison, mais d'une prison « *administrative* » ou « *instinctive* », les associations participantes s'efforcent de cerner ce que pourrait être une prison « *intelligente* ». Une abondante documentation complémentaire et des panneaux ou cahiers de libre expression sont à la disposition du public pour compléter l'exposition.

(1) 21 et 23 mars : « Animation théâtrale » ; 26 mars : « Alternative à la prison, réinsertion » ; 28 mars : « Celui que j'aime est en prison ».

La Cour de cassation rappelle l'obligation du port de la ceinture de sécurité

La chambre criminelle de la Cour de cassation a annulé un jugement du tribunal de police d'Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin) du 21 juin 1979, relaxant un automobiliste qui ne portait pas sa ceinture de sécurité.

M. Michel Ruch était poursuivi pour contravention aux dispositions de l'article R. 53-I du code de la route et de l'arrêté interministériel d'application du 26 décembre 1974, faisant alors obligation aux conducteurs de voitures particulières circulant hors agglomération de porter la ceinture de sécurité.

Le prévenu avait soulevé l'exception d'illégalité de cette prescription réglementaire. Pour accueillir cette exception, le juge de police avait énoncé que l'obligation du port de la ceinture de sécurité n'était pas opportune, cette mesure ne constituant pas, selon lui, une protection efficace contre les conséquences des accidents de la route. Il avait ajouté que, intéressant seulement la protection de la personne concernée, la mesure ne saurait avoir un but de sécurité publique. Il en avait conclu que la réglementation sur le port obligatoire de la ceinture de sécurité est contraire aux dispositions, ayant valeur constitutionnelle, des articles 4 et 5 de la déclaration des droits de 1789 relatives à la liberté individuelle. Il ajoutait que la liberté individuelle ne peut être limitée par le législateur dès lors que son usage est sans influence sur les risques encourus par les tiers.

Saisis d'un pourvoi formé par le ministère public près le tribunal de police d'Illkirch-Graffenstaden, les magistrats suprêmes, réunis sous la présidence de M. Pierre Mongin et statuant sur le rapport de M. Pierre Vergne, conseiller, et les conclusions de M. Pierre Elissalde, avocat général, ont ainsi motivé leur décision d'annulation : *« En statuant par de tels motifs à l'égard de dispositions réglementaires prises régulièrement par l'autorité administrative compétente, à l'effet d'assurer outre la protection des conducteurs de véhicules, celle de leurs passagers et des autres usagers de la route, et qui ainsi sont constitutives d'un règlement de police ayant pour objet la sécurité publique, le tribunal, qui a cru à tort pouvoir se faire juge de l'opportunité de la mesure instituée, a excédé ses pouvoirs. »*

L'affaire sera rejugée par le tribunal de police de Strasbourg.

A LA DEMANDE D'ISRAËL

Un magistrat français va exposer à Jérusalem les charges retenues contre M. Flatto-Sharon

Formulée par la France en 1977 auprès de l'Etat d'Israël, la demande d'extradition de M. Samuel Szyjewicz, dit Flatto-Sharon, jusque-là restée sans suite, va faire la semaine prochaine l'objet d'un nouvel examen par les autorités israéliennes. Celles-ci, à la fin du mois de février, par l'intermédiaire de leur ambassadeur à Paris, avaient fait connaître leur souhait de voir venir à Jérusalem un magistrat *français* susceptible de leur exposer d'une façon précise les charges invoquées contre l'homme d'affaires réfugié dans leur pays ainsi que le mécanisme des opérations qui lui sont reprochées antérieurement à la date à laquelle il devait acquérir la nationalité israélienne, c'est-à-dire avant le mois d'août 1973.

Conformément à ce souhait, le ministère français de la justice a désigné pour cette mission M. Claude Tacchella, procureur adjoint chargé des affaires financières au parquet du tribunal de grande instance de Paris, qui se rendra à Jérusalem dès le 24 mars prochain pour y rencontrer l'attorney général de l'Etat d'Israël. D'ores et déjà, un programme de travail de trois jours a été établi qui ne sera pas le trop pour exposer les raisons de la demande française. La justice israélienne étant soucieuse d'avoir à sa disposition des éléments d'appréciation complets et concrets, M. Tacchela a auparavant fait acheminer vers Jérusalem trente-trois kilos de procès-verbaux et de documents.

La demande française ne porte pas sur les affaires de fraude fiscale reprochées à M. Szyjewicz et dont certaines ont déjà été jugées, telle celle dite « opération Babel » dont les débats eurent lieu en mai et juin 1979 pour s'achever le 19 septembre suivant par sa condamnation par défaut à cinq ans de prison et trente mille francs d'amende (*le Monde* du 21 septembre 1979). Elle est fondée seulement sur deux dossiers tout à fait différents. Le premier, toujours en cours d'instruction au cabinet de M. Roger Lecante, doyen des juges d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, porte sur les délits de recel de fonds provenant d'abus de biens sociaux au préjudice de la Société auxiliaire hypothécaire (SAH), filiale à 100 % du groupe La Paternelle, et de corruption d'employés. Le second concerne les activités de M. Szyjewicz dans le groupe dit du « Revenu immobilier » qui lui ont valu une condamnation par défaut à dix ans de prison prononcée en octobre dernier par la onzième chambre du tribunal de grande instance de Paris, pour complicité d'abus de confiance et recel.

Rappelons que, depuis son installation en Israël, M. Szyjewicz a été élu député au Parlement de ce pays. — J.-M. T.

JEUX OLYMPIQUES

LES MENACES SUR LES J.O. DE MOSCOU

Les conditions d'une participation ne sont pas remplies

déclare le chancelier Schmidt

Le chancelier Schmidt a réaffirmé, jeudi 20 mars, au Parlement, avec un peu plus de fermeté semble-t-il, nous indique notre correspondant, que la participation ouest-allemande aux Jeux de Moscou serait impossible si la paix n'était pas rétablie en Afghanistan. Sans doute a-t-il été poussé à prendre plus nettement position par les critiques dont il a été l'objet jusqu'ici. Au Bundestag, M. Franz-Josef Strauss n'en a pas moins reproché de nouveau à M. Schmidt de poursuivre son « jeu de cache-cache » en refusant de dire clairement que les athlètes allemands n'iront pas en U.R.S.S.

Le chancelier a répété qu'il serait « indispensable » pour l'Union soviétique d'établir les conditions dans lesquelles les sportifs de tous les Etats pourraient prendre part aux Jeux d'été. « Aujourd'hui, a-t-il poursuivi, ces conditions ne sont pas remplies. L'occupation et les combats en Afghanistan continuent autant que jamais. Depuis son début dans la Grèce antique, cependant, l'idée olympique est liée de façon inséparable à un état de paix entre les peuples. Si la paix n'est pas rétablie en Afghanistan, une conséquence commune deviendra inévitable. »

Pour une fois, le chancelier a paru ainsi prendre une attitude plus catégorique que celle du ministre des affaires étrangères. Jeudi, en effet, M. Genscher, après avoir soutenu que « c'est l'U.R.S.S. qui met les Jeux en péril », a plaidé de nouveau en faveur d'un ajournement de toute décision dans l'espoir que d'ici à la fin du mois de mai il sera possible d'élaborer une attitude commune entre l'ensemble de la Communauté européenne et les Américains. La réunion « informelle » des ministres des sports des vingt et un Etats membres du Conseil de l'Europe, jeudi 20 mars à Strasbourg, a illustré les divisions des Européens à ce sujet.

STRASBOURG : les Européens divisés

De notre correspondant

Strasbourg. — La conférence européenne des ministres des sports n'a pas adopté de position commune sur la participation des vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe aux Jeux olympiques, comme l'y invitait, le 31 janvier, une résolution adoptée par l'assemblée parlementaire du Conseil. Ouverte le 20 mars dans l'après-midi, la réunion « informelle », qui devait durer initialement jusqu'à vendredi matin, s'est terminée dès jeudi, en début de soirée, l'ordre du jour étant pratiquement limité au problème de la participation aux Jeux de Moscou. Aucun communiqué n'a été publié. Les ministres se sont bornés à exposer les positions respectives des différents pays.

M. Gerhart Rudolf Baum, ministre de l'intérieur, chargé des sports de la R.F.A., qui présidait la conférence, a présenté à la presse les positions en présence. Trois tendances se sont réaffirmées : celle des pays neutres (Suisse, Suède, Autriche, Chypre), qui ont fait savoir qu'ils ne prendraient aucune décision gouvernementale au sujet de la participation, laissant entière responsabilité à leurs comités olympiques de se prononcer ; la tendance des adversaires de la participation (Grande-Bretagne, Pays-Bas et Portugal), qui se sont déjà prononcés pour le boycottage ; le nombre le plus important des pays membres, enfin, qui comprend notamment la République fédérale d'Allemagne et la France, n'a pas encore pris de décision, a souligné M. Baum.

Les pays de ce troisième groupe veulent tenir compte de l'attitude de leurs milieux sportifs et de leurs comités olympiques avant de se prononcer. Ils soulignent qu'il reste deux mois jusqu'à la clôture des inscriptions pour les Jeux de Moscou. D'ici là, les milieux sportifs auront toute latitude de s'exprimer. De toute manière, a ajouté M. Baum, le gouvernement fédéral n'empêcherait pas les athlètes allemands de se rendre à Moscou si telle était leur volonté.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre français de la jeunesse et des sports, avait auparavant déjà exprimé son entière identité de vues avec son collègue allemand. M. Soisson a insisté, devant les journalistes, sur la convergence de la grande majorité des positions exprimées qui tendaient à réaffirmer le principe élaboré au fil des conférences ministérielles, de Londres (1978) et d'Athènes (1979), de séparer la politique et le sport pour laisser le C.I.O. et les comités olympiques libres de se déterminer sur la participation aux Jeux. *« Cette convergence se place,* a précisé le ministre, *tout à fait dans la ligne du gouvernement français. »*

Pourtant, cette « *convergence* », célébrée par M. Soisson, était battue en brèche lors de la réunion par M. Hector Monro, sous-secrétaire d'Etat britannique à l'environnement et responsable des sports, et le secrétaire d'Etat néerlandais à la culture, M. C.-G. Wallis de Vries. Ce dernier a souligné qu'aucun représentant n'avait plaidé pour une participation aux Jeux, en ajoutant devant les journalistes : *« M. Soisson a dit qu'il voulait séparer politique et sport. Je lui réponds que participer aux Jeux olympiques dans les conditions actuelles, c'est justement entraîner les Jeux dans la politique. »*

La proposition grecque de transférer, à l'avenir, les Jeux olympiques dans un district international près d'Olympie a également été évoquée. Elle sera réétudiée lors de la prochaine conférence des ministres des sports qui aura lieu en 1981 à Madrid.

JEAN-CLAUDE HAHN.

COCA-COLA SE RETIRE

Les athlètes et les spectateurs des Jeux de Moscou manqueront de Coca-Cola. Malgré le contrat passé entre la société américaine et les organisateurs des Jeux d'été, toutes les exportations vers l'Union soviétique de concentré de cola, à partir duquel est fabriqué la célèbre boisson ont été arrêtées. Cet embargo fait suite à la décision prise par Coca-Cola, et annoncée, jeudi 20 mars, à Atlanta, en Georgie, par son président, M. Paul Austin. *« Coca-Cola,* a dit M. Austin, *soutient la politique de boycottage des Jeux du président Carter. »*

Les stocks dont disposent les Soviétiques ne permettront pas de répondre à la demande, estime-t-on à Atlanta, sous réserve qu'il y ait bien autant de monde que prévu à Moscou...

FAITS DIVERS

A ALÈS (GARD)

Un drame du désespoir provoque la mort de trois personnes

De notre correspondant

Nîmes. — Un drame du désespoir a provoqué, mercredi 19 mars, à Alès (Gard), la mort d'une mère de famille, Mme Joëlle Fils, et de ses deux enfants, Lila, deux ans, et Arnaud, sept ans. Le mari de Mme Fils, M. Jean-Claude Fils, trente-sept ans, est dans le coma. On ignore encore si M. Fils a tué sa femme et ses deux enfants avant de tenter de se donner la mort ou si les époux avaient décidé ensemble de mourir.

Dans la matinée de jeudi, un médecin, le docteur Jean-Claude Naboudet, trouvait dans son courrier une lettre de M. Fils lui annonçant que sa femme et lui avaient pris la décision de mourir. La police, alertée, découvrait les époux et leurs deux enfants inanimés, en vêtements de nuit. Seul le père respirait faiblement. Sur une table on trouva plusieurs boîtes de calmants ainsi que trois lettres. La première était adressée par Mme Fils à sa mère. La seconde, rédigée par M. Fils, était destinée à une collègue de travail de l'institut médico-éducatif. Dans le troisième texte M. Fils exposait son désarroi devant sa situation professionnelle et la mise en cause de son honorabilité.

Après avoir été éducateur pour enfants inadaptés, puis éducateur en chef dans les Bouches-du-Rhône, Jean-Claude Fils était devenu, en novembre 1977, directeur de l'I.M.E. de Rochebelle, établissement géré par une association de parents d'enfants inadaptés et qui abrite quarante-cinq handicapés de quatorze à vingt ans.

Entièrement dévoué à sa mission — il parlait de son « *apostolat* » — M. Fils, en revanche, semble avoir été un moins bon gestionnaire. Au début du mois, le conseil d'administration avait relevé des anomalies dans les comptes du centre. M. Guiraudet, président de l'association, précise à ce propos : *« Nous avons demandé à M. Fils de nous fournir des justificatifs pour certaines dépenses qu'il avait engagées. Mais il a refusé. A trois reprises, nous nous sommes rencontrés pour essayer de parvenir à un arrangement, en vain. M. Fils est demeuré intransigeant. Certes, les irrégularités ne portaient pas sur des sommes importantes (1), mais nous sommes comptables devant l'administration et il est tout à fait évident qu'une comptabilité doit être rigoureuse. »*

Le conseil d'administration avait tenté ces jours derniers une ultime conciliation en demandant l'arbitrage d'un médiateur. M. Guiraudet avait proposé à M. Fils de reporter la date de son licenciement à la seule condition qu'il fournisse les explications qu'on lui demandait. Mais un nouveau refus et l'échec de la médiation entraînaient *ipso facto* le licenciement du directeur de l'I.M.E.

JEAN-CHARLES LHEUREUX.

(1) Il pourrait s'agir d'une somme de 2 000 F.

● *Accident d'hélicoptère au Brésil : quatorze morts.* Quatorze personnes ont trouvé la mort, le jeudi 20 mars, dans un accident d'hélicoptère sur le littoral, à 200 kilomètres au nord de Rio-de-Janeiro.

Près de Bayonne

DES COUPS DE FEU SONT TIRÉS SUR UN C.R.S.

Des coups de feu ont été tirés le jeudi 20 mars, en fin d'après-midi, sur un C.R.S. en faction sur le chantier de la caserne de C.R.S. de la Butte-aux-Cailles, à Anglet (Pyrénées-Atlantiques), non loin de Bayonne. *Le fonctionnaire n'a pas été atteint,* mais n'a pu cependant relever le numéro d'immatriculation du véhicule de ses agresseurs.

● *L'auteur d'un vol de tableaux commis l'an dernier à la Comédie-Française,* M. Jean-Jacques Thévenin, un tapissier-décorateur âgé de vingt-cinq ans, a été inculpé et écroué par M. Alain Sauret, premier juge d'instruction à Paris. M. Thévenin avait dérobé quatre portraits de sociétaires, dont trois signés par Boilly et l'un par Charpentier. A ce jour, trois toiles ont été retrouvées, l'une chez un marchand de tableaux parisiens, les deux autres chez des clients de ce négociant, qui avait acheté à M. Thévenin les quatre portraits pour une somme totale de moins de 10 000 F.

● *Incendie criminel chez un magistrat.* — Un incendie d'origine criminelle a endommagé, dans la nuit du mercredi 19 au jeudi 21 mars, la porte palière de l'appartement de M. Yvon Thery, vice-président du tribunal de grande instance d'Annecy (Haute-Savoie). Les dégâts ne sont pas importants.

● *Un cambrioleur se noie dans la Meuse en tentant d'échapper aux policiers.* — Un jeune chômeur de Verdun (Meuse), M. Philippe Vuillaume, âgé de vingt-quatre ans, père de quatre enfants, s'est noyé dans la Meuse en tentant d'échapper à des policiers qui venaient de l'interpeller, dans une rue de Verdun, dans la nuit du jeudi 20 au vendredi 21 mars.

UN RAPT D'ENFANT DANS LA BANLIEUE DE DIJON

(De notre correspondant.)

Dijon. — Un enfant âgé de sept ans et demi, Mohamed Oul Houssaime, habitant chez ses parents à Chenove, dans la banlieue dijonnaise, a été enlevé, mercredi 19 mars, vers 18 h. 30. L'enfant jouait avec des camarades près du domicile familial lorsqu'une femme, probablement d'origine maghrébine, vint le chercher : il l'aurait suivie de son plein gré.

Pour les policiers, il ne s'agissait jeudi soir que d'une affaire de famille, les enquêteurs s'étant bornés à demander aux journaux locaux de diffuser un avis de recherche. Dans la soirée, on apprenait cependant, de source bien informée, qu'une lettre, rédigée en arabe, avait été glissée sous la porte de l'appartement des Houssaime, dans la nuit de mercredi à jeudi. Elle faisait état de l'enlèvement de l'enfant et précisait que celui-ci serait rendu contre une rançon de 30 000 F.

L'enquête de la police est orientée cette fois vers les proches de la famille, où régnerait une certaine mésentente. — Ch. M.

UN CAMBRIOLEUR PRÉSUMÉ EST TUÉ PAR UN GENDARME

Reims. — Un cambrioleur présumé, M. Ferdinand Karl, âgé de vingt-cinq ans, a été mortellement blessé de deux balles de 9 millimètres par un adjudant-chef de gendarmerie, dans la soirée du mercredi 19 mars, à Muizon (Marne), alors qu'il s'enfuyait en dépit des sommations.

Les cambriolages de résidences secondaires s'étant multipliés dans la région, les gendarmes avaient repéré et arrêté un receleur, dont ils surveillaient la maison. C'est en sortant du pavillon du receleur que M. Karl a pris la fuite en constatant la présence des gendarmes. — *(Corresp.)*

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

LES NOUVEAUX CONQUISTADORES

V. — Le bon touriste reste à inventer

Tourisme et sous-développement. Deux termes très souvent accolés parce que, dans les pays du soleil, misère et exotisme coexistent. Deux notions qui jurent pourtant. Nous l'avons constaté à travers quatre reportages consacrés aux rapports complexes de l'industrie des vacances et du sous-développement (« le Monde des loisirs » daté 23 février, 1er, 8 et 15 mars).

Les « dégâts » économiques et culturels semblent assez limités dans les Caraïbes, mais inquiétants dans l'île de Sri-Lanka. Les retombées économiques des hôtels et des villages de vacances n'atteignent pas au Mexique les records affichés officiellement. Les efforts pour promouvoir au Sénégal un tourisme « doux », pour séduisants qu'ils apparaissent, restent encore marginaux.

Nous terminons aujourd'hui cette série d'articles par une approche des antidotes aux méfaits du tourisme. Mi-figue, mi-raisin, les experts essaient de dépasser la dénonciation des mirages de l'exotisme. Le tourisme reste une pollution, mais...

par ALAIN FAUJAS

VIVENT les vacances et vive le tourisme ! « *Sous l'arbre à palabres, les sages vous conteront quelques légendes en hochant gravement la tête... Ici, le sable a sept teintes différentes. Selon la légende, c'est là que le dieu Shiva épousa la déesse Parvati... Une pirogue vous attend... La plage est toujours là, tentante, ensorcelante, avec ses jeunes filles en pain d'épice...* »

Feuilletez les catalogues du soleil. Admirez les affiches de ces tropiques authentiques (1). Partez visiter, dormir, manger, boire, aimer dans ces pays que l'on dit en voie de développement et qui offrent pour pas cher leurs temples, leurs épices et leur différence.

Mensonges de la publicité ! Mensonges qui ne mentent pas tant par ce qu'ils promettent, mais par ce qu'ils taisent. Evoquons une image du film du Tunisien Ridha Behi, *le Soleil des hyènes* : une touriste allemande pose pour le photographe en train de faire l'aumône à un vieillard adossé à un gourbi (*le Monde* du 23 septembre 1978). Oui, la rencontre des riches Européens en villégiature et des autochtones démunis est insupportable. Oui, le touriste pollue, et pas seulement au plan moral. Son intrusion dans le monde du sous-développement équivaut à un cataclysme culturel, social, économique et politique que les gouvernements et les experts internationaux ont longtemps méconnu.

Les aréopages internationaux se sont bercés avec l'idée que le tourisme était le meilleur moyen de rapprochement entre les peuples. Un ton en dessous, les conseillers n'hésitaient pas à écrire, à l'instar de M. David Davis, longtemps responsable du secteur touristique à la Banque mondiale, que « *le tourisme représente, pour les pays en voie de développement, le véritable moteur du développement, de la même façon que le fut l'industrie lourde pour l'Europe* » (2).

Les planificateurs n'avaient d'yeux que pour l'exemple espagnol. De 1967 à 1973, la manne touristique n'avait-elle pas financé, pour 97 % en moyenne, le déficit annuel de la balance commerciale espagnole (*le Monde* du 25 juin 1977) ? Pourquoi le Kenya, le Mexique, la Tunisie et l'Indonésie n'auraient-ils pas tenté de suivre une voie aussi prometteuse, afin d'obtenir les devises indispensables pour équiper leur industrie et se doter d'infrastructures de communications ?

Les hôtels internationaux, les aéroports, les restaurants et les circuits allaient créer des emplois. L'agriculture nationale verrait ses productions valorisées. L'artisanat trouverait enfin des débouchés d'importance. Les dollars, les marks, les yens et les francs dépensés par les hôtes de passage se multiplieraient dans les revenus des villageois. Le décollage économique s'ensuivrait inévitablement.

Les recettes du Kenya

« *Veau, vache, cochon, couvées...* » Comme Perrette, les gouvernements oublièrent les contraintes économiques. Ils alignèrent des chiffres triomphants d'arrivées d'étrangers et des recettes touristiques en hausse constante, confondant allégrement ces données avec le bénéfice réel du secteur touristique. Un peu comme un chef d'entreprise qui ferait passer ses recettes de l'année pour son cash-flow !

A la rigueur, on peut admettre que les 100 000 francs abandonnés à Port-au-Prince (Haïti) par chaque paquebot américain représentent un gain vraiment net. En revanche, l'installation de villages de vacances nécessite la construction de routes. L'atterrissage des avions gros porteurs oblige à prolonger les pistes. Les habitudes de consommation des touristes provoquent des importations qui vont de l'appareillage sanitaire au whisky en passant par l'eau minérale et les cartes postales. Il est rare, en effet, que le vacancier se contente des bières « indigènes » brassées à Katmandou (Népal) ou à Lomé (Togo). Il faut aussi augmenter les effectifs des douanes, de la police... Le tourisme coûte, et cher.

Ajoutons que les organisateurs de voyages, les chaînes hôtelières et les compagnies aériennes prélèvent leur écot sur les séjours à forfaits, laissant au pays de destination peu de choses. M. Jacques Bugnicourt, expert en questions d'environnement et de développement, a calculé que le Kenya peut s'estimer heureux de retenir 75 % de ce que le touriste dépense chez lui au moment où la Gambie n'en conserve que 18 %.

(*Lire la suite page 21.*)

(1) *Le Tiers-monde vu par les publicités touristiques : une image géographique mystifiante*. Georges Cazes. Centre des hautes études touristiques. Aix-en-Provence, 1976.

(2) *Finances et développement*, volume 5, no 4, décembre 1968.

UN WEEK-END A NEW-YORK

GREENWICH-LES-SOUKS

« NEW-YORK est le paradis du shopping », affirme *le Petit Guide pratique des U.S.A.* Cela commence à se savoir et il suffit de dire à ses amis qu'on va faire un tour du côté de Manhattan pour que, immédiatement, on vous demande de rapporter une règle à dessin, de la mousse à raser, une raquette de tennis, un chess-challenger (pour jouer aux échecs), une potion miracle qui permet de garder bon pied bon œil après une nuit blanche, une mini-calculatrice, des disques, et, bien entendu, des jeans, des tee-shirts, des patins à roulettes.

Nous étions donc partie pour Roissy, portant allégrement deux valises vides. Après avoir consulté le chapitre « *renseignements généraux* » du guide qui accompagnait le billet d'avion, nous connaissions les formalités nécessaires pour entrer aux Etats-Unis, nous étions avertie que les produits alimentaires (même les sandwiches) étaient refoulés à la douane, nous savions tout du voltage des appareils électriques, des jours fériés, du décalage horaire, des heures d'ouverture de la poste, du prix de la blanchisserie et des pourboires.

« *En arrivant dans le hall d'entrée, vous serez accueilli par notre représentant* », affirme le guide en omettant de signaler que le transport jusqu'à l'hôtel n'est assuré que durant certains week-ends d'avril à octobre. Le reste du temps, il faut (et c'est facile) trouver un taxi, qui, moyennant 85 F environ, vous amène au centre-ville. Il est 20 heures.

New-York, comme toutes les villes, se découvre à pied, d'autant que son plan est d'une grande simplicité : les rues, parallèles, perpendiculaires et numérotées par ordre, séparent la cité en « blocs ». Pour aller de Times-Square (au niveau de la 46e Rue), à Greenwich Village, il n'y a qu'à descendre une vingtaine de « blocs » sur Broadway jusqu'à la 14e Rue. Les adeptes de l'autobus apprendront que la plupart des voies sont à sens unique, qu'il suffit de s'engager dans la bonne direction et de grimper dans un car bleu, moyennant 2 F (1 F le dimanche), pour arriver à destination.

Un plan de la ville dans une main, le guide pratique dans l'autre, équipé de bonnes chaussures, on peut donc partir suivre le conseils donnés au chapitre « New York shopping ».

La dernière des choses à faire est sans doute de se rendre systématiquement à toutes les adresses indiquées. « Unique Clothing Warehouse » (Greenwich Village) est sans doute le paradis des surplus, on y trouve des pantalons à 60 F, des tee-shirts à 10 F, des vestes à 75 F, d'énormes anoraks à capuchon fourré à 250 F. « Romano » (à l'angle de la 42e Rue et de la 12e Avenue), celui des valises, radios, linge de maison ; « Herman's », celui des articles de sport. Mais, en errant seul dans la ville, on peut profiter d'« occasions » non répertoriées (une valise rigide de taille moyenne pour 100 F) et constituer son propre carnet d'adresses.

100 francs pour les chaussures à claquettes

On apprend ainsi que, tout au long de la 14e Rue, on trouve dans des magasins bon marché des draps à 25 F, des couvre-lits à 30 F, deux paires de chaussettes ou trois tee-shirts d'enfants pour 4,50 F. Qu'un peu partout, notamment sur la 5e Avenue et aux alentours de Broadway, des boutiques vendent des radios, appareils photo, lunettes de soleil, montres... qu'on peut même y marchander et faire baisser le prix d'un harmonica de 19 dollars ou acheter un appareil photo moins cher que la somme indiquée sur l'étiquette.

Mais il y a également Jon Vie (492, avenue of the Americas) et ses merveilleuses pâtisseries, Balduccis et ses fromages du monde entier, Capezio (Mac Dougal Street), fournisseur des gens de théâtre depuis 1887, où on trouve des chaussures à claquettes faites à la main à partir de 100 F.

Mais lorsqu'on a suivi tous les (bons) conseils du guide : adresses indiquées, petits déjeuners copieux dans les Coffee Shops, et non dans les chambres d'hôtel, brunch le dimanche matin, déjeuner dans les « délicatness », dîner chez « Callaghers » ou au « Palm » ; qu'on a hissé dans sa chambre d'hôtel tous ses achats de la journée, une conclusion s'impose : on ne va pas à New-York faire du shopping. Après avoir investi 2 900 F dans un week-end, on n'est pas à 200 F près pour s'acheter un appareil photo, une valise ou pour acquérir une paire de draps qu'on peut trouver en France.

Non. On va à New-York parce qu'on est subjugué par cette énorme cité où coexistent des tours gigantesques, des maisons roses et de vieux immeubles zébrés d'échelles métalliques ; parce qu'on y rencontre la population la plus hétéroclite qui soit, parce que les enfants jouent dans la rue en plein centre-ville, parce qu'il y a soixante musées, des dizaines de théâtres et de cinémas, un quartier chinois, un italien, des restaurants de tous pays, parce qu'on peut y écouter du reggae, du jazz, de la guitare, parce qu'on y rencontre au coin d'une rue un vieux danseur de claquettes qui fait son numéro, une violoniste qui joue du Mozart et l'Armée du Salut qui s'égosille au son d'une trompette.

New-York respire à pleins poumons jour et nuit et ferme rarement l'œil. Mais ses noctambules, contrairement à ceux qu'on rencontre dans nos capitales pensantes et sophistiquées, ne sont ni snobs ni tristes. Chaque soir, en sortant du théâtre, d'une comédie musicale, du cinéma ou du music-hall, on a honte d'aller dormir et on va errer dans Broadway qui clignote ou à Greenwich Village qui grouille. On regarde les gamins qui, dans un bruit de bombardement, manipulent diverses machines, juke-boxes et flippers. On pique du nez dans un *orange julius* (qui n'est pas un jus d'orange).

Dimanche, un tour de Central Park s'impose. New York tout entier se déverse dans son poumon vert. Des enfants envahissent la patinoire, un couple passe en tandem, des joggers parcourent les allées, des calèches attendent leurs clients, des patineurs valsent dans les rues, un casque sonorisé vissé sur la tête, au rythme d'une musique qu'ils sont seuls à entendre. Une famille sur roulettes passe, traînant le dernier-né sur sa poussette. La 5e Avenue est également jalonnée des plus beaux musées de New-York : le Metropolitan Museum dont les marches sont occupées par des adolescents et où on paye ce qu'on veut, le Frick Museum, et le musée Guggenheim qui mérite le détour pour son architecture étrange, quelques Cézanne (« *Tout le monde n'est pas Cézanne* », écrivait Aragon), des Picasso du début à 1960.

Dimanche, 21 h. On quitte Kennedy Airport, les marbrures lumineuses de la cité s'éloignent dans la nuit. C'est la « ville en liberté » qu'on laisse derrière soi...

● Coût du week-end à New-York (départ jeudi soir, à 17 heures, retour lundi, à 18 heures), l'hiver, à partir de 2 690 F. Des week-ends plus longs sont organisés durant les « ponts » du printemps.

● Les prix : compter pour les repas 100 F et 150 F par jour. D'autre part, on « sort » beaucoup à New-York. Compter 50 F environ pour chaque spectacle et 100 F environ de taxi pour les trois jours.

● L'hôtel est de classe moyenne et bien placé, mais ses chambres individuelles sont petites et certaines donnent sur une cour. Demander, quitte à payer un supplément, une chambre dans les étages élevés avec une vue sur Broadway.

★ Jet'Am, 209, colline de Saint-Cloud, 92213 St-Cloud. T. 602-70-22.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

Tables 80

LES TROIS COUPS DES TROIS GUIDES

IL faut souligner combien la préparation d'un guide est délicate tant est changeante l. géographie gourmande. Plus que jamais peut-être. Aussi n'est-il pas rare qu'à sa parution même tel ou tel secteur d'un guide soit déjà dépassé. La difficulté de mise à jour a conduit le Michelin, par expérience, à sortir au printemps. Et si l'on comprend, bien sûr, que chaque guide veuille être le « premier », cette course peut nuire à la précision.

Le Gault-Millau, donc, entend battre ses anciens, et de loin. Cela a son inconvénient, comme, par exemple, de laisser dans l'Isère le restaurant de Parra, qui se trouve désormais à Chorey-lès-Beaune. Ou de donner encore Edgard Saada aux Jardins d'Edgard, alors qu'il a ouvert un nouveau restaurant depuis déjà quelques mois.

Mais, répétons-le, il est fort difficile de faire un guide et de paraître à jour. Et tous se peuvent tromper !

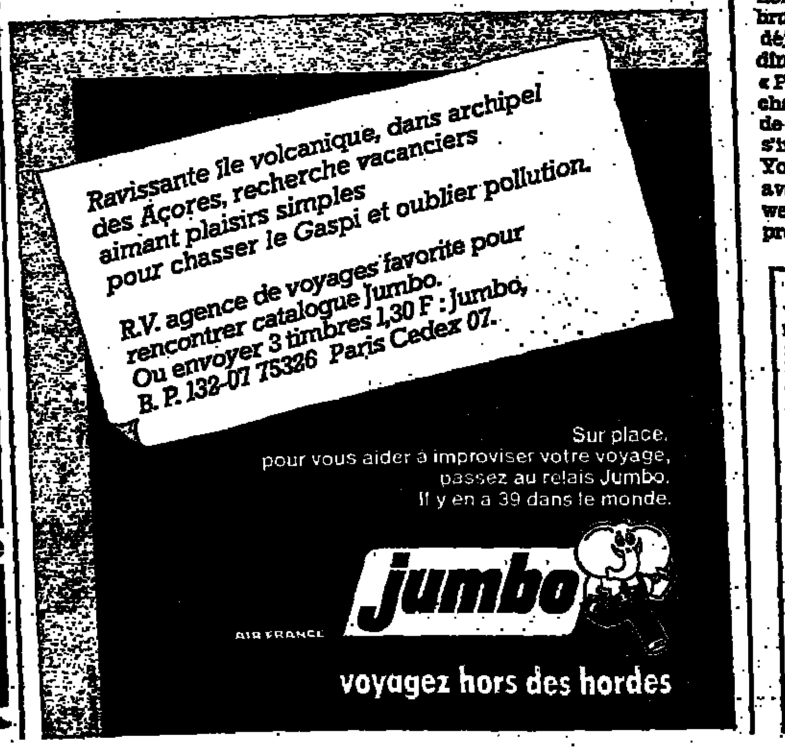
Le cuisinier de l'année

Donc, le Gault-Millau 1980, égal à lui-même, je veux dire subjectif en diable et d'humeur, apporte néanmoins du neuf : ne se contentant plus de 3 toques (comme le Michelin de ses 3 étoiles, il en décerne 4 à neuf restaurants. Curieusement, ce sont huit « 4 toques rouges » et un « panaché » : « 3 toques blanches, 1 rouge » à Paul Bocuse. Je ne sais si cela fera plaisir à l'imperator de Lugdunum, mais, personnellement, je prends cela comme un hommage à sa cuisine, à « la » cuisine.

Autre innovation : la désignation d'un cuisinier de l'année. C'est donc Alain Chapel et, également, cela me réjouit. Il est des plus grands, les « Honneurs Krug », l'autre année, l'ont marqué avant nos deux compères. Et, en passant, précisons que, malgré les informations des petits pressés, il est faux, totalement exclu, que Chapel s'installe au rond-point des Champs-Elysées (ce qui n'empêche point que l'on verra sans doute à Paris une rôtisserie Alain Chapel un jour !).

LA REYNIÈRE.

(*Lire la suite page 25.*)





IL A NEIGÉ SUR LE DJURDJURA

Schuss sur les pentes algériennes

« *VOUS allez skier dans les Aurès ?* », m'avait lancé, goguenard, le douanier à Marseille. Evidemment, s'embarquer pour l'Algérie avec sa paire de planches...

Eh bien ! on skie en Algérie ! Encore faut-il vraiment le vouloir. Statistiquement, peu de chances de rencontrer un skieur. L'office du tourisme vous oriente vers Chréa (1), tout juste bonne pour la luge, tandis qu'Altour — sans vérifier — affiche complet pour ses deux hôtels d'altitude. Joints par téléphone, l'un et l'autre acceptent les réservations pour le week-end suivant et signalent 80 centimètres de neige sur le Djurdjura (Kabylie). « *Le télésiège marche-t-il enfin ?* », demande-t-on à Talaguilef. « *Non, toujours pas.* » (A la mi-78, il semblait fin prêt.)

En ce jeudi de fin janvier, un temps splendide sur Alger, idéal pour un premier bain de mer. Mais les cimes du Djurdjura, visibles de la capitale, perdront bientôt leur neige. Sus à Tikjda (2) et aux remontées mécaniques promises. Qu'elles sont jolies sous le soleil, les départementales de Kabylie ! Déjà, des arbres en fleur. De-ci, de-là, près d'un pressoir, des monticules d'olives luisantes. Des groupes de femmes aux robes multicolores, la tête haute, sans voile.

Sur la route de Bouira à Tikjda, le chasse-neige a pu remplir récemment son office. Mais, en février 1979, après une chute de 6 mètres de neige, la station est restée huit jours isolée... et tout le personnel de l'ambassade du Canada bloqué. « *C'est un bon souvenir* », confie maintenant l'une des « victimes ». La route grimpe en douceur. Un premier télésiège et un premier chalet, celui de la D.N.C. (entreprise du bâtiment). C'est elle qui, à Tikjda, gère les remontées mécaniques, organise des stages et loue le matériel depuis que la réforme du sport en Algérie a donné aux unités économiques la tutelle du football et autres activités sportives. Les équipements ne manquent pas. Une centaine de paires de skis et de chaussures, toutes récentes. Pas un seul équipement de ski de fond. Dommage.

Plus loin, dans la station, le vieux grand chalet des cheminots — confort sommaire, ambiance sportive — et l'hôtel Djurdjura (3) — bon standing, accueil aimable — avec ses cent vingt-sept lits. A deux pas, un autre télésiège. Il n'a pas fonctionné depuis un mois, mais on affirme fructueux les essais de l'après-midi. Vendredi, 8 h. 30 : il marche. Peu de clients malgré un soleil à faire pâlir (ou bronzer) les adeptes du ski d'été. Là-haut d'ailleurs, un skieur évolue en maillot de bain. Détail piquant dans un pays où la pudeur est, plus qu'une vertu, une obligation. Mais si les femmes de Kabylie ne skient pas, leurs fils, eux, commencent.

Petits bolides bien assurés, quelques gamins des environs dévalent les pentes à l'envi. On les imite (mentalement). A l'arrivée des deux télésièges (1 800 mètres), une soixantaine de sportifs à peine se partagent les deux pistes et les deux « tire-fesses ». Des jeunes Algériens, des habitués, pour l'essentiel. On entend aussi parler français, allemand, italien... Sur l'une des pistes, assez raide, les uns godillent. Pour les autres, dans la « profonde », la peureuse conversion remplace stem et christiania. Sur la seconde piste, plus longue et sinueuse, les pierres saillantes, les arbres omniprésents intimident. Les débutants s'accaparent une clairière rassurante, tandis que les audacieux descendent jusqu'à la route par un chemin non banalisé à travers la forêt.

Pitons rocheux, cèdres et pins aux branches poudrées de neige, troncs aux formes torturées : le paysage ne manque pas de beauté. Les bouquetins et oiseaux récemment lâchés auront-ils le temps d'apprécier ? « *Parc national du Djurdjura, interdiction de chasser, capturer ou vendre les animaux* », indiquent les panneaux du ministère de l'environnement. Mais doit-on pour autant empêcher les battues de sanglier ? Leur chair ravirait quelques palais et rendrait plus varié le menu du « Djurdjura ».

L'hôtel a coûté une petite fortune (on parle de 40 millions de dinars) mais, faute de promotion, il risque de n'être jamais rentabilisé. Les extensions en cours — studios et appartements — pourraient permettre d'élargir la clientèle. A en juger par la congestion automobile du vendredi, de nombreux citadins apprécient l'endroit et viennent y pique-niquer. En été, Tikjda offre une large variété de randonnées pédestres jusqu'à Talaguilef (4), le lac d'altitude Goulmine, le glacier souterrain de Takouatz Guerissene ou, pour les alpinistes, le massif de l'Akouker. Escaladez sans crainte, Lalla Khedidja — qui a donné son nom au pic le plus élevé (2 308 mètres) — veille sur vous, si l'on en croit les vieilles légendes kabyles.

MARTINE ROSSARD.

(1) Chréa, 1 500 mètres, à 70 kilomètres au sud d'Alger, dans l'Atlas blidéen.

(2) Tikjda, 1 475 mètres, 155 kilomètres à l'est d'Alger, en Grande-Kabylie.

(3) Hôtel Djurdjura : pour une personne, 80 dinars la nuit et 30 dinars par repas ; location du matériel : 55 dinars par jour.

(4) Talaguilef (fontaine de l'ours sauvage), 1 500 mètres, 147 kilomètres à l'est d'Alger, en Grande-Kabylie.

TÉLÉSKIS ET FAUX-MONNAYEURS

LA resquille aux remontrées mécaniques aurait-elle encore de beaux jours devant elle ? Peut-être. A moins que les constructeurs de téléskis et de télésièges ne mettent au point un système de contrôle totalement efficace.

Une récente affaire a mis en émoi des responsables de la station des Rousses (Jura). Une secrétaire du syndicat d'initiative vendait depuis cinq ans des cartes hebdomadaires d'une valeur de 215 F, valables sur les installations de la régie départementale du Jura, du chemin de fer de Nyons-Saint-Cergue et de la commune des Rousses, soit une quarantaine de remontées mécaniques. Mlle Marie-Claude Berthet avait fait imprimer à Rolle (Suisse) de fausses cartes qu'elle écoulait sans difficulté, son bureau étant l'un des principaux points de vente des forfaits valables sur la station des Rousses. Selon les gendarmes, la vente de ces fausses cartes aurait rapporté à la secrétaire indélicate près de 300 000 F. Elle aurait détourné seule cet argent, la fraude s'étant révélée facile et efficace.

Une affaire presque similaire avait été découverte l'hiver dernier à Pra-Loup (Alpes-de-Haute-Provence). Depuis 1973, un réseau familial de faussaires imprimait des cartes trimestrielles d'abonnement aux remontées mécaniques, destinées à leur usage personnel et à celui de parents et amis. Deux cadres, domiciliés à Aix-en-Provence et à Avignon, étaient à l'origine de ce trafic. La découverte sur la neige d'une fausse carte, d'une valeur de 300 F, portant la photographie du bénéficiaire et un numéro de délivrance inexact, avait permis de retrouver les « faussaires de la neige ».

Les exploitants de remontées mécaniques et le Syndicat national des téléphériques et téléskis tentent, depuis plusieurs années, d'endiguer la fraude, notamment en rendant certains forfaits « inviolables » grâce à une mince pellicule de plastique, ou en accrochant des cartes autocollantes à l'anorak des skieurs. Le système des tickets individuels a été supprimé dans certaines stations et remplacé par des titres à points. « *Les confetti, à la différence des tickets, ne peuvent pas se revendre* », explique M. Jean-Charles Simiand, secrétaire général du Syndicat national des téléphériques. Il reconnait que si la fraude a beaucoup diminué ces dernières années, où elle avait été estimée à plus de 20 %, elle concerne encore 5 à 10 % des skieurs. Seule l'adoption d'un système de contrôle automatique des forfaits, qui déclenche l'accès à la remontée mécanique lorsque le titre de transport est « positif », permettra de supprimer totalement les « erreurs humaines ». Ces nouveaux systèmes, qui sont expérimentés cette saison dans plusieurs stations, notamment à La Plagne (Savoie) et aux Gets (Haute-Savoie, présentent un double avantage pour les exploitants de remontées mécaniques : ils suppriment la fraude mais, surtout, diminuent le nombre des employés attachés à une remontée mécanique. Principaux employeurs des stations de ski, les sociétés de remontées mécaniques risquent de ne plus embaucher, des machines assurant désormais la mission de contrôle et d'assistance assignée autrefois aux perchmen.

CLAUDE FRANCILLON.

هكذا من الأصل

Le bon touriste reste à inventer

(Suite de la page 19.)

Les dégâts sociaux dus au tourisme sont innombrables. M. Gérard Francillon, dans son étude « Bali, tourisme, culture, environnement », montre comment on transforme de bons paysans en de mauvais guides et comment les jeunes Balinais perdent le respect de leurs aînés et des traditions en apprenant à gagner facilement de l'argent (3). Les tapis de Kairouan (Tunisie) sont fabriqués en fonction des goûts des touristes. La prostitution enfantine prend de l'ampleur à Mombasa (Kenya), à Port-au-Prince (Haïti) et à Bangkok (Thaïlande). L'accueil chaleureux réservé aux premiers touristes se mue en servilité ou en agressivité. Les danses rituelles se changent en danses du ventre. Franz Fanon peut parler, à bon droit, de pays devenus *« le bordel des pays civilisés »*.

Enfin, les coopérants se désespéreront du contre-témoignage que représentent les troupeaux de touristes. En effet, certains Africains croient qu'être en vacances est un métier. Au moment où la lutte contre le sous-développement exigerait la mobilisation de toutes les énergies, l'idéal à suivre risque de devenir le touriste caché derrière ses lunettes noires et son 24 × 36.

Certaines critiques venues des milieux de gauche reprenaient ces analyses pessimistes pour condamner sans appel tout ou partie du phénomène touristique. Le bilan n'est pourtant pas aussi simple qu'il y paraît. Les 65 milliards de dollars dépensés en 1978 par les vacanciers à travers le monde ont profité, à l'évidence, à un grand nombre d'individus et de sociétés. Toutefois, empêcher les entreprises multinationales hôtelières d'investir dans un pays se révèle un mauvais calcul, car, dans ce cas, elles n'assument aucun risque. Le Club Méditerranée n'a, semble-t-il, financé à Cancun (Mexique) que le matériel de cuisine de son village. Pas de mise, pas de risque, et la possibilité de faire chanter le pays en voie de développement endetté pour accueillir les touristes. Le tour opérateur allemand Neckerman a réduit, en 1973, le nombre de ses clients en Tunisie de soixante mille à douze mille, pour contraindre ce pays à accepter ses exigences en matière de prix.

Un autre mythe s'est dévalué :

(3) *Bali, tourisme, culture, environnement*, Gérard Francillon, Universitas Udayana, UNESCO, 1979.


(Dessin de PLANTU.)

celui d'un tourisme « doux » ou « éclaté ». A l'usage, on s'aperçoit que les trekkings organisés au Népal ou au Laddakh perturbent l'équilibre alimentaire et écologique de ces régions fragiles. A rebours, on prend conscience que les détestables ghettos pour touristes de la mer Noire, en Roumanie, et de Pattaya (Thaïlande) présentent l'avantage de protéger la population locale de traumatismes.

Pas trop grand

Comme dans d'autres domaines économiques et culturels, les experts et les universitaires ne procèdent donc plus par théorèmes et par anathèmes devenus hors de saison. Pour sa part, M. Georges Cazes, maître assistant à la faculté des lettres et des sciences humaines de Reims, estime qu'un système touristique reposant sur les entreprises multinationales est en train de se mettre en place. *« Ce système associe des compagnies aériennes, des tours opérateurs, des banques, des sociétés hôtelières,* explique-t-il. *Ces groupes organisent le tourisme dans le tiers-monde en fonction des besoins d'un petit nombre de pays industrialisés et donc émetteurs. Face à cette logique, l'offre des pays en voie de développement est surabondante. La surenchère se développe pour attirer les fabricants de voyages, notamment à travers des codes d'investissements ultra-favorables. Il faut comprendre ces pays : les devises ne peuvent leur venir que de l'exportation d'une matière première, de leurs travailleurs émigrés ou du tourisme. Malheureusement, pour réussir dans ce dernier domaine, il faut que le pays d'accueil soit déjà riche. Plus celui-ci est petit, plus son économie est malingre, moins il retiendra de devises. Si le tiers-monde veut profiter enfin de son tourisme, il lui faut en modifier le style : c'est-à-dire ne plus raisonner en termes de grands hôtels et de grands complexes, mais penser à de petites unités d'accueil gérées par les habitants. Il existe beaucoup de projets de ce type en gestation au Sénégal, à Sri-Lanka, en Malaisie et au Mexique, où il est question de développer des hôtels tenus par des communautés indiennes. Jusqu'à présent les prêts de la Banque mondiale, par exemple, ont toujours été attribués aux opérations importantes telles que Cancun (Mexique) ou Puerto-Azul (Philippines). »*

M. François Ascher, maître assistant à l'université de Paris-VIII, pense, lui aussi, qu'il n'est possible ni de demander au tourisme de résoudre les problèmes de développement, ni de l'accuser de résoudre les problèmes de développement, ni de l'accuser d'être la source de tous les maux du tiers-monde. *« Il existe un discours de gauche qui propose d'épargner aux pays en voie de développement l'imitation de notre société de consommation,* dit-il. *Ce discours est irréaliste puisque industrialisation et urbanisation font déjà partie de la vie de ces sociétés. Il n'est plus possible aujourd'hui de présenter des recettes valables pour le monde entier. En fonction de ses choix en faveur d'un certain type de développement économique, un Etat aura intérêt à développer un tourisme de luxe ou un tourisme de masse, à miser sur les séjours ou sur les circuits, à opter pour des ghettos touristiques, pour l'accueil chez l'habitant ou pour l'encouragement du tourisme intérieur. Ce n'est pas le tourisme qui permet le développement économique, mais celui-ci qui rend profitable le tourisme.*

» Certaines précautions accroîtraient les bénéfices touristiques du tiers-monde : d'abord pas de mono-activité, ensuite il conviendrait d'adapter l'accueil en fonction des capacités physiques du pays et de la mentalité locale et non selon des critères européens ou américains. Tout projet devrait être l'objet d'une étude rigoureuse afin d'en maximiser les profits. Le tiers-monde doit coordonner ses politiques touristiques et prendre pied directement sur les marchés des pays développés afin de ne plus s'en laisser compter par les tours opérateurs. Le tourisme fera, un jour, partie du dialogue Nord-Sud. »

Fin des certitudes

Finies les grandes certitudes ! Restent quelques convictions. Et d'abord, celle que le tourisme quel qu'il soit pollue. Comme une cimenterie, comme un train de laminoirs, un village de vacances bouleverse des milliers de vies, mais plus insidieusement.

Enfin, la France n'a pas beaucoup de leçons à donner au tiers-monde. Elle a attendu 1980 pour se doter d'un instrument statistique capable d'appréhender les comptes et les bénéfices du tourisme national. D'autre part, elle connaît, sur son territoire, des problèmes de même nature que ceux de la Casamance (Sénégal) ou du Yucatan (Mexique) : le moindre développement économique du Périgord, de la Corse ou de l'Ardèche vaut à ces régions des afflux saisonniers de citadins en mal de nature et de dépaysement. Certes, ils ne se font pas photographier en train de donner l'aumône au berger rencontré, mais les slogans contre les touristes lus çà et là laissent à penser que l'humiliation naît inévitablement de la rencontre entre un monde dit développé et une terre d'accueil supposée en friche.

ALAIN FAUJAS.

Minibus en Albanie

Un séjour en Albanie est organisé, du 6 au 20 avril, en Albanie, par l'association Voyage et Culture. Le voyage se fera en minibus à travers la Yougoslavie et les participants pourront rencontrer sur place des personnalités qui leur permettront de faire connaissance avec un pays très secret. Dix visas ont été obtenus par l'association pour ce séjour. 3 950 F. Paris-Paris.

★ Voyage et culture, 54, rue de la Haie-Vigné, 14000 Caen, téléph. 16 (31) 81-88-42.

Le secrétaire de l'O.M.T. : éviter les traumatismes

LE tourisme n'est pas la panacée. M. Robert Lonati, secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme (O.M.T.), précise dans l'entretien ci-dessous à quelles conditions l'accueil des vacanciers peut, tout de même, profiter aux pays d'accueil.

« Ne croyez-vous pas qu'il faut cesser de présenter le tourisme comme un remède au sous-développement et comme le symbole du rapprochement entre les peuples ?

— Le tourisme peut représenter un apport appréciable dans l'équilibre d'une balance de paiements. Certains pays, certes peu nombreux, en tirent un véritable bénéfice. Toutefois, ce n'est pas notre principale préoccupation. L'O.M.T. estime que le tourisme est d'abord un phénomène social reposant sur le système des congés payés et qui, par son dynamisme, a des incidences positives au plan culturel, éducatif et politique.

» C'est vrai : le tourisme est une pollution intellectuelle et physique. Mais c'est faux également. Comme il est à la fois vrai et faux que le tourisme soit un facteur de développement.

» Bien-sûr l'évolution de la communauté mondiale provoquera l'érosion de civilisations, des abandons de coutumes pour tendre vers un nivellement. C'est la contrepartie d'une société qui tend à devenir planétaire.

» Je suis un homme du Sud où l'on boit du pastis et où l'on joue à la pétanque. Je constate que ces comportements se retrouvent aujourd'hui à Paris, sur l'esplanade des Invalides, il est impossible d'arrêter le mouvement et de refuser les communications et les échanges. Le visiteur européen en Asie est choqué, émerveillé par la civilisation qu'il découvre. Il n'est plus le même. Désormais, il acceptera plus facilement les différences.

» Nous avons cependant le devoir de nous protéger contre ces chocs trop brutaux qui provoquent des traumatismes irréparables. C'est en premier lieu aux Etats d'éviter de copier des modèles de développement qui ne leur conviennent pas.

Un lieu de coopération

— L'O.M.T. n'assume-t-elle aucune responsabilité dans l'évolution du tourisme mondial ?

— Notre organisation est seulement un lieu de coopération et de réflexion. Son secrétariat a pour mission de soumettre à ses membres des éléments d'études afin qu'ils situent mieux le rôle du tourisme dans l'évolution de leurs sociétés.

» Nous voulons qu'en septembre 1980, à l'occasion de la conférence mondiale du tourisme de Manille, les Etats sortent de leur indifférence et acceptent la responsabilité politique d'une activité qui doit être essentiellement utilisée au bénéfice de l'homme, seul artisan de ses propres vacances.

» Il n'est pas vrai que le tourisme soit un secteur qui marche tout seul. Il y a des choix à faire en permanence. Par exemple, en cas de saturation des plages et des montagnes, convient-il d'accorder une priorité aux étrangers ou aux nationaux ? Les compagnies aériennes nationales, par exemple, se moquent de ces dilemmes à partir du moment où elles remplissent leurs appareils.

» Bien conçu et bien géré, le tourisme peut être rentable pour les pays en voie de développement. Mais il est tributaire de l'ensemble des lois économiques que certains spéculateurs ont délibérément ignoré pour tromper la bonne foi des responsables politiques.

» Non, on n'arrêtera plus le tourisme, qui fait désormais partie des conditions de vie du monde du travail. »

PAYSAGES

Combat sur la Gironde

BANCS de sable et îles jalonnent l'estuaire de la Gironde. L'une d'entre elles, à hauteur de Blaye (Gironde), vient d'être rachetée pour le compte du promoteur Guy Merlin. Un projet important de douze mille lits, deux mille cinq cents logements, trois tennis, un golf et deux marinas est en cours d'élaboration. Localement bien accueilli, ce projet risque cependant de ne jamais voir le jour.

Les obstacles sont en effet assez nombreux. L'ensemble formé par l'île nouvelle et l'île Bouchaud — elles ont fusionné depuis longtemps — couvre plusieurs centaines d'hectares sur 6 kilomètres de long, à hauteur de Blaye et de Saint-Androny, sur la rive droite, de Pauillac sur la rive gauche. L'actuel propriétaire de l'île est un agriculteur d'origine auvergnate qui l'a achetée, en 1972, pour 3 millions de francs. La SAFER de la Gironde avait alors servi d'intermédiaire. M. Decouzon était donc tenu, pendant quinze ans, de ne pas revendre sans une autorisation qui ne peut être obtenue que sous la promesse du maintien du caractère agricole des terres cédées. Le nouvel acquéreur se doit, à son tour, de prendre les mêmes engagements.

Si rien ne s'opposait au rachat (8 millions de francs) de cette île par un autre agriculteur, mais du Calvados cette fois, M. Sénécal, la SAFER ne pouvait rester indifférente quand il apparut que ce nouvel acheteur cachait un certain Guy Merlin. Les plans ont commencé à sortir peu après, et un certificat d'urbanisme a même été déposé le 15 février. La SAFER est restée d'autant moins indifférente qu'en Gironde il se trouve beaucoup de gens pour lui reprocher de n'avoir pas toujours servi au mieux les intérêts des agriculteurs, notamment pour l'édification de la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis.

Un projet profitable

L'affrontement était donc inévitable entre la SAFER et le maire de Blaye, le docteur Grasillier, qui juge le projet profitable pour l'économie de sa ville : *« Si la SAFER mettait opposition, ce serait scandaleux,* déclare celui-ci. *De toute façon, ces prétendues terres agricoles n'ont jamais pu être rentabilisées, ne serait-ce que parce qu'elles sont sur une île. »*

Dans l'hypothèse la plus favorable, M. Grasillier pense que les travaux pourraient commencer en 1981. Tout serait terminé trois ou quatre ans plus tard. Si tous les obstacles administratifs sont vaincus, il ne restera plus qu'à trouver douze mille personnes pour habiter ce paradis terrestre au milieu d'un fleuve assez dangereux, boueux, fréquenté par de grands bateaux, et à quelques encâblures de la centrale de Braud, dont la présence risque d'être plus dissuasive que l'hostilité de la SAFER ou de la MIACA (Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine)...

PIERRE CHERRUAU.

BIBLIOGRAPHIE

« Les chaînes hôtelières volontaires »

L'expression « chaîne hôtelière » désigne toute association d'hôteliers indépendants soucieux d'unir leurs efforts en matière de commercialisation. Une même image de marque recouvre ainsi un produit hôtelier homogène.

Sait-on que, à côté des groupes aux robustes capitaux tels que Novotel, Hilton, ou Méridien, *« les chaînes volontaires françaises réunissent 5 600 hôtels, soit 100 000 chambres, éditent leurs guides à plus de 2 millions d'exemplaires, dont environ un tiers distribué à l'étranger, disposent d'une « staff » d'une quarantaine de permanents et d'une budget global de plus de 11,5 millions de francs ».* Ces constatations ont amené le Centre d'étude du commerce et de la distribution (CECOD) de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie à tenter un examen critique et un bilan de ce qui représente un phénomène économique et social particulier. Les responsables de neuf chaînes ont été soumis aux questions portant sur leur histoire, leur fonctionnement, leurs adhérents, leur localisation, etc.

Une radiographie de Châteaux et demeures de tradition, de Châteaux-hôtels indépendants et hostelleries d'atmosphère, de France-Accueil, de France-Mapotel, d'Inter-Hôtel, de Logis de France et auberges rurales, de Petits Nids de France, de Relais du silence et de Relais et châteaux.

★ « Les Chaînes hôtelières volontaires : examen critique et bilan ». 110 pages. 55 francs. CECOD (Service hôtellerie-tourisme), 2, place de la Bourse, 75002 Paris. Tél. : 233.21.61.

Le Crotoy garde son estacade

DECIDEMENT, Le Crotoy n'a pas de chance. Ce port de pêche, station balnéaire à l'embouchure de la baie de Somme, avait vu sa plage interdite à la baignade l'été dernier à cause de la pollution de l'eau (*le Monde* du 4 août 1979). Aujourd'hui, c'est le ministre de l'environnement, M. Michel d'Ornano, qui entame une procédure de classement de la centenaire estacade en bois. On ne peut donc plus toucher à ce qui est considéré aujourd'hui comme un pittoresque témoin du passé crotellois, alors que tout était prêt pour remplacer les poutres pourries et les planches disjointes par un quai auquel les camions auraient pu enfin accéder et qui aurait rendu plus facile l'armement des bateaux.

Après concertation entre la commune, les pêcheurs, les services administratifs, les collectivités départementales et régionales, un projet avait été mis au point qui avait même reçu un début d'exécution dans le prolongement de l'estacade. Le maire, M. Deguine, soixante-dix-sept ans, favorable à la majorité, lève les bras au ciel. Il ne comprend pas ce qui se passe. Il ne peut que montrer la lettre du préfet lui notifiant la décision ministérielle. Presque simultanément, il recevait l'accord de l'administration pour contracter un emprunt de 500 000 francs qui devait permettre à la commune de participer pour un tiers à l'édification du nouveau quai. On murmure au Crotoy que c'est M. Robert Mallet, recteur de l'académie de Paris, recteur fondateur de l'académie d'Amiens, candidat malheureux à l'Académie française et Picard d'origine, qui est intervenu *in extremis* auprès du ministre pour « sauver l'estacade ».

Du coté des professionnels, c'est la grogne. Claude Wittockx, surnommé « le marin-curé » parce qu'il allie son sacerdoce de prêtre avec le dur métier de pêcheur en mer, s'est fait le porte-parole de ses collègues pour estimer que le projet présenté et accepté jusqu'à ces derniers jours n'avait rien d'inesthétique. Il devait y avoir des plantations d'arbustes, des parterres de fleurs et, à la mémoire des marins disparus en mer, un monument dont la pièce maîtresse aurait été une immense ancre de marine du dix-septième ou dix-huitième siècle qu'un pêcheur avait eu la chance un jour de ramener dans ses filets.

Pour ces hommes qui vivent de la mer, il est certain que l'ancienne estacade n'est plus utilisable : *« Attachez-y trois bateaux, faites tourner les moteurs à fond et ça suffira pour emmener au milieu de la baie ce bel assemblage de bois qui fait l'admiration des touristes en été. »* C'est vrai qu'elle est belle cette estacade ! Mais comment concilier la sauvegarde du patrimoine à l'ordre du jour et la réalisation d'un outil de travail efficace pour les pêcheurs ?

Le maire envisage d'interdire l'estacade aux promeneurs en raison de sa vétusté, tandis que les marins affirment qu'ils devront chercher un autre port d'attache. Dans ces conditions, conserver une estacade-musée qui ne sera fréquentée ni par les pêcheurs et leurs bateaux ni par les touristes et les curieux n'a plus qu'un intérêt très limité. C'est ce que veulent faire comprendre la municipalité et les professionnels.

MICHEL CURIE.

SENSIBLES

Le littoral varois par mer et merveilles

SUR tous les massacres, ruées, cohues et autres écrasements qui étouffent cette côte, a-t-on assez écrit, ici même, par colonnes entières ! Nous en voilà d'autant plus réjouis de pouvoir, enfin, clamer la bonne nouvelle. De grands bols d'air se préparent à travers les falaises, calanques et forêts ouvertes sur le large. Tronçon par tronçon, le « Sentier littoral varois » est en train de s'ouvrir de Saint-Cyr à Saint-Raphaël : en comptant les îles d'Or, 420 kilomètres de côtes. « *Belle promenade !* », comme disait « *belle plage* » le quidam égaré au Sahara.

Bien sûr, pour qui voulait s'en donner la peine, il était déjà possible de marcher longtemps, longtemps hors du goudron, et de tomber parfois sur des criques d'eau verte, incroyablement désertes au temps des agglomérés aoûtiens. Mais trop souvent surgissait sur les sentiers des barrières naturelles et d'autres qui ne l'étaient pas. Certes, elles ne vont pas toutes sauter ensemble d'un seul coup de décret magique — même s'agissant de la fameuse loi du 31 décembre 1976, laquelle « *grève désormais les propriétés riveraines du Domaine public maritime d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons* ».

Il faudra, çà et là, « informer » certains propriétaires, négocier, ou reporter la « servitude » un peu en retrait de la mer — mais toujours dans la nature — face à d'obstinés obstacles, et parfois tout bonnement interrompre. Qui verrait, par exemple, un agreste sentier flâner sous les grues et berceaux des chantiers navals de La Seyne, entre torpilles et missiles de l'arsenal maritime, ou simplement dans les faubourgs engorgés de Toulon ? (En mesurant plis et replis de la seule rade où se mêlent le militaire, l'industrie, les ports et l'urbanisation, voilà déjà 49 kilomètres à soustraire du total annoncé.)

On n'aménagera pas non plus les falaises à franchir « au piton »... Mais pour le reste, dès maintenant, c'est parti. Des travaux légers — et d'autres qui le sont moins — sont en cours pour ouvrir ou baliser 160 kilomètres de nouveaux sentiers, s'ajoutant à la trentaine que six communes ont déjà réalisés sans attendre « la » loi. En additionnant encore 34 kilomètres pris en charge par l'Office national des forêts à Porquerolles, les 22 kilomètres assumés à Port-Cros par le parc national, les 75 kilomètres de côtes sableuses naturellement ouvertes, on peut déjà faire un bon compte : la « continuité » est en route.

Elle va bon train. La stratégie globale de cette opération-choc permet d'accélérer les travaux : finie la lourde et lente infanterie des subventions, on fait donner la cavalerie des crédits d'Etat. La *tactique* sur place appliquée par les services de l'équipement (D.D.E.) est réaliste. Elle attaque d'abord les tronçons libres de tout problème juridique (terrains acquis par le département, la région, le conservatoire du littoral, etc). On est chez soi, on ne traîne pas. Dès lors, isolés, les « points noirs » sauteront aux yeux sur la carte et seront assiégés « *au nom de la loi* », sans que, pour autant, le propriétaire « *admis à faire valoir ses droits* » par l'enquête publique soit considéré comme l'ennemi du même nom.

Reconnaissance sur le terrain

Des bastions inexpugnables pour un temps — ou jouissant d'une véritable extéritorialité, comme telle enclave grand-ducale et luxembourgeoise — seront contournés par une subtile manœuvre de report de la « servitude ». Rien n'arrêtera l'assaut... même pas le fort de Brégançon, certes présidentiel et militaire, mais qui a le bon esprit de se détacher de la côte pour s'avancer dans la mer.

Sur la lancée de cet allègre style offensif, nous avons opéré, en éclaireurs, une reconnaissance sur le terrain, à un pas de charge... tempéré par le parcours accidenté. Secteur opérationnel : la presqu'île de Giens. *Bon objectif. Un catalogue*, un condensé de tout le programme : 17 kilomètres de plaisirs que mérite la peine. Ça grimpe, ça plonge à fond de crique, ça remonte entre lentisques, arbousiers, bruyères hautes de 4 mètres, par-dessus eaux vertes et rochers blancs, par-devant le grand spectacle des flots et des îles : Petit-Ribaud, Grand-Ribaud, Porquerolles, Levant au loin. C'est somptueux. Même pour qui croyait connaître le pays comme le fond de sa poche, les découvertes s'offrent à tous les replis, lesquels ne manquent pas. Les géomètres du tracé en savent quelque chose. Avec quelques autres, un entrepreneur toulonnais, d'autre part guide de haute montagne, s'est porté volontaire pour les travaux. Compétence assurée. De même, la D.D.E. a trouvé dans son personnel l'homme idoine pour suggérer les tracés : il est vice-président du Tourisme pédestre et membre des « Excurs » toulonnais...

« Travaux légers » : débroussaillage et balisage — pour une fois les panneaux ouvrent au lieu d'interdire ! — marches taillées ou boisées, rares passerelles et mains courantes aux passages vertigineux. Défense d'injurier le site à coup de béton. Hélas ! A peine entrouvert, le sentier a subi d'autres injures. Quelques motos, dites « vertes », se sont ruées sur ces parcours fous à l'usage exclusif des piétons, dégradant les marches taillées, écrasant sur leur passage les parfums violents du maquis, les bruits de la mer et des oiseaux (rares). Il faudra, donc, poser là des chicanes, forcément déplacées, pour dissuader...

Mais pour ces ombres (fugitives) au tableau que de lumières ! Sur les seuls 17 kilomètres de la presqu'île de Giens on en prend plein la vue... et plein les jambes. Une bonne journée de marche n'y suffit pas.

D'ouest en est, voilà ouvert dans le calcaire déchiqueté le passage de Port-d'Alon qu'un lotissement barrait. Vers Bandol, le port privé Athéna n'en laisse pas moins passer par-devant et par-derrière. Du Brusc, montez à la « Bonne Mère » du cap Sicié, d'où l'on voit les îles, Toulon sur rade et (presque) Marseille... Au pied des falaises, en direction de *La Garonne*, et, *quand la mer est* grosse, attention ! Vers Carqueiranne, au baou Rouge, des passages à escalade exigent compétence et chaussures adéquates. Du côté de La Croix-Valmer, promenade décontractée dans la colonie de fastueux pins parasols, non loin d'un parcours « très sportif ». Par-ci par-là, on fait sauter barrières, herses, grillages. Au Cap-Bénat, — bon exemple qu'on [illegible] à Tahiti-Saint-Tropez — les copropriétaires des lotissements participent à la création du sentier. (A « La Madrague », on passera derrière Brigitte.)

Pistes nouvelles

Dans le « grand massif », jouxtant des terrains acquis dans les trois « grands caps » — Lardier, Cartaya, Camarat — par le Conservatoire du littoral, voici le paradis offert par Mme Fotnoin. On le traverse à flanc de colline pentue, à travers la végétation serrée des Maures, différente de celle du pays calcaire. De schistes en porphyres — rouges sur verts et bleus de mer, — de parcours déjà existants à d'autres traités par l'O.N.F. ou les communes, nous voilà dans l'Esterel. On y trouve quelques « poches de résistance », où des chiens furent naguère lâchés. Maintenant que les voilà cernés par des chemins libres, c'est sans doute le rouge de la honte qui monte aux rochers. Les temps ont changé.

Reste aux randonneurs à détourner des pistes nouvelles les brebis galeuses qu'on suit à leur trace de papiers gras, plastiques, tessons de bouteilles, voire incendies. « *Attention ! Merveilles fragiles ! On est prié de s'essuyer la mentalité avant d'entrer.* »

Bien sûr, on peut ne pas énumérer ici les découvertes à faire sur une côte à jamais inconnue des mangeurs d'autoroute, mais un topo-guide, bientôt en vente dans toutes les bonnes librairies, va vous y conduire pas à pas, avec étoiles et cotation des difficultés éventuelles.

Mais dira-t-il ceci ? Même si les sentiers préservent admirablement, en été, des cohues des plages, choisissez une autre saison. Chemins du printemps, chemins de l'automne — où l'été traîne en novembre, — ils s'ouvrent sur une réalité trop effacée sous les chromos-Côte d'Azur : la vieille mer civilisée a parfois gardé des côtes plus qu'ailleurs sauvages.

JEAN RAMBAUD.

Le Musée de Camargue au palmarès européen

UN jury composé de spécialistes internationaux en muséologie vient de désigner le Musée de Camargue, installé au lieudit Le-Pont-de-Rousty, près des Saintes-Maries-de-la-Mer (le Monde du 7 juillet 1979) « musée européen de l'année ».

Cette distinction, remportée par le Musée de Camargue devant vingt-deux candidats, a été remise récemment à Bruxelles à M. Jean-Maurice Rouquette, conservateur des musées de la ville d'Arles, par la reine Fabiola de Belgique. Le prix consiste en une somme de 3 000 livres sterling. En distinguant le Musée de Camargue, le jury semble avoir tenu à souligner son caractère d'éco-musée parfaitement intégré au site qu'il est chargé de promouvoir.

L'établissement, inauguré en juin 1979, a été réalisé en trois ans pour la somme de 2,5 millions de francs (1). L'ensemble du fonds provient de dons faits par près de soixante Camarguais qui ont confié quelque deux cents objets symbolisant la vie en Camargue. Le musée lui-même, qui se veut être un raccourci de l'histoire de la Camargue depuis la formation du monde, s'est installé dans une ancienne bergerie scrupuleusement respectée dans laquelle les aménagements font corps avec l'architecture.

Divisé en plusieurs sections, le Musée de Camargue évoque tour à tour le delta avant et depuis l'apparition de l'homme avant de consacrer une partie de ses installations à l'évocation de la Camargue au temps de Frédéric Mistral. Il insiste surtout sur le besoin de protection d'une terre unique dont la survie passe par une information indispensable de son caractère et de sa fragilité.

JEAN CONTRUCCI.

(1) Le financement a été réalisé grâce aux subventions du ministère de la culture et de l'environnement, du Fonds d'investissement culturel et du conseil régional.

PAQUES EN VACANCES

Le C.I.D.J. tient à la disposition du public et de toutes les personnes intéressées, parents, animateurs ou éducateurs, une documentation gratuite sur les activités que les jeunes peuvent pratiquer pendant les vacances de Pâques.

● Le ski sous toutes ses formes : ski de piste, de fond, de randonnée, en France et à l'étranger (fiche C.I.D.J. n° 7 245 - hiver et printemps).

● Trois fiches nouvelles recensent les autres possibilités offertes par les grandes associations et les clubs de jeunes. La fiche C.I.D.J. n° 7-2 - mars 1980 traite des sports, sauf le ski : varappe, alpinisme de haute montagne, tennis, randonnées pédestres, plongées sous-marines, voile et croisière hauturière. Ce document contient également des renseignements concernant la limite d'âge, le lieu de stage, les prix pratiqués. La fiche 7-15 - mars 1980, regroupe les propositions de séjours et de stages en France dans le domaine des arts plastiques, de l'artisanat d'art et des travaux manuels. Le dernier document proposé au public concerne les activités artistiques et culturelles (fiche n° 7-1).

★ Sur simple demande au Centre d'informatique et de documentation jeunesse, 101, quai Branly, 75740 Paris Cedex 15 ; tél. : 566-40-20. Heures d'ouverture : de 9 heures à 19 heures sans interruption, y compris le samedi.

Hippisme

Fabre : douze cents mètres retrouvés

TREIZE victoires pour trente-quatre partants depuis le début de la saison d'obstacle : trois victoires et une place de second, dans cinq tiercés : le jeune entraîneur (trente-deux ans) André Fabre s'est installé, en quelques semaines, au firmament d'Auteuil.

Qui est-il, cet inconnu d'hier, dont le nom fait désormais s'agiter, le dimanche matin, quatre millions de pinces à tiercé — car il n'est pas un « tiercéiste » qui n'inclue, au moins une fois, un « Fabre » dans ses jeux ?

C'est le fils d'un diplomate, longtemps en poste en Allemagne. Il a, comme papa, préparé la carrière, mais a, « par hasard », dit-il (un hasard qui semble s'être écrit au féminin), découvert les chevaux et les courses, et a, alors, bifurqué de la faculté de droit (une licence en poche, tout de même) vers les écuries. Là, une de ces rencontres qui décident d'une vie : celle d'André Adèle, vieil entraîneur bougon, mais génial, qui, n'ayant pas d'enfant, avait dix fois essayé de former un successeur, avait été dix fois déçu, et le trouva là, enfin, en même temps d'ailleurs que s'en révélait un dans sa propre cour : Jack-Hubert Barbe.

Entre le vieux misanthrope, revenu de tout sauf des chevaux, et l'apprenti diplomate en rupture de chancellerie, se noua une complicité de tous les galops, de toutes les aubes où, à l'arrivée des lignes droites en sable de Saint-Germain ou d'Achères, on chevauche au moins *Sea Bird, Nearco, Gladiateur* ou *Eclipse*.

Le petit monde de l'enclosure connut alors André Fabre, gentleman-rider. De l'intelligence jusqu'au bout de la cravache. Nous nous souvenons, notamment, de parcours avec *Chevalier du Roy* — un « Rothschild » plein de qualité mais difficile, — dans les années 74 ou 75, qui étaient des régals. *Mais le succès n'était encore* que d'estime. Le gentleman-rider, soucieux de ne pas retirer des montes aux professionnels, ne montait pas assez souvent pour atteindre à la vraie notoriété.

Foin à volonté

Puis, voilà deux ans, André Adèle mourut. Tout naturellement, une partie des propriétaires qui lui avaient confié des chevaux, parfois depuis cinquante ans — car des casaques étaient « Adèle » depuis plusieurs générations, — se tournèrent vers Fabre pour prendre la suite, les autres sollicitant Jack-Hubert Barbe.

Le « gentleman » franchit le pas, s'installa entraîneur public à Chantilly, avec son épouse : Elizabeth Wilcox, pour les programmes des courses de cavalières.

Il y eut deux ans de résultats discrets, quasi décevants pour ceux qui, comme nous, avaient cru le plus en une réussite spectaculaire et immédiate. Puis, depuis six semaines, le triomphe.

« Quel est le secret de ce soudain essor, André Fabre ?

— Si vous me demandez quels en sont les artisans, je vous répondrais : André Adèle, ma femme et le personnel de la maison. André Adèle, trois ans après sa mort, est encore pour 80 % dans les victoires de mes chevaux. Ma femme, qui est chaque matin en selle, participe à tous les galops — ce qui, avec mes soixante-dix kilos, ne peut plus être mon cas, — intervient pour la moitié de ce qui reste. Chacun sait que des bons chevaux ne le sont plus si les hommes, autour d'eux, ne sont pas de qualité. Voilà encore la moitié de la part de succès restante, attribuée : à la cour dans son ensemble. Vous voyez qu'il en reste peu pour moi. Mais vous me demandez quels sont les secrets, non les responsables, alors, soyons plus techniques.

» D'abord, je ne considère pas qu'il y a révélation à proprement parler. En 1978, j'ai gagné vingt-quatre courses ; en 1979, quarante-quatre. Cette année, on parle davantage de moi parce qu'il s'est agi de tiercés et d'une série heureuse.

» Cependant, je crois, en effet, entraîner mieux. J'applique les méthodes du « patron » (il continue de dire, à propos d'André Adèle : « le patron »). *La base du travail est un galop demi-train de 1 200 m, en groupe, juste ce qu'il faut pour muscler un cheval et le mettre en souffle, sans l'écœurer. Les chevaux de qualité et qui sont prêts vont jusqu'au bout du galop sans faiblir. L'art de l'entraîneur est de déceler, chez ceux qui faiblissent, les raisons de la faiblesse. André Adèle, qui avait fait son apprentissage, avant 1914, sous la coupe du grand entraîneur américain Leigh, était, par ses méthodes, un entraîneur américain. Un autre exemple : l'alimentation. La base en est, en Europe, l'avoine à volonté. Lui considérait que l'avoine n'est qu'un complément, à rationner, et que la nourriture doit d'abord être constituée par du bon foin, tant que le cheval en souhaite. C'est encore un principe américain. Je vous assure : on allait observer, à Belmont Park ou en Californie, ce qui était à notre porte, avenue du Mesnil, à Maisons-Laffitte.*

» J'ai donc appliqué, quasi servilement, les méthodes d'André Adèle. Mais les résultats n'étaient pas les mêmes. Pas mauvais : je vous le dis, vingt-quatre victoires voilà deux ans ; quarante-quatre l'an passé ; mais pas aussi bons. Souvent, après les galops, ma femme me le faisait remarquer : « C'est étonnant, les » chevaux ne sont pas aussi bien » que chez le patron ; on fait la » même chose et, pourtant, ce n'est » pas la même chose... »

» Les chevaux, en effet, terminaient leurs 1 200 mètres, à la fois plus nerveux et moins endurcis.

» J'ai compris, peu à peu : je donnais le même travail mais, évidemment, pas sur la même piste, pas avec les mêmes cavaliers ; le tirant du sable, le profil de la piste, la « main » des hommes, modifiaient sensiblement les composantes du travail. Alors, j'ai tâtonné pour retrouver l'équivalent réel de ce que nous faisions à Maisons-Laffitte. On est partis moins vite et plus du même endroit de la piste, 300 m plus loin. Maintenant, oui, je crois que je fais du « André Adèle » exactement comme André Adèle, pas seulement en apparence. »

Bien entendu, André Fabre donne d'autres explications de sa série de victoires : la patience des propriétaires — à cet égard, modelés par le « patron », qui savait « attendre » un cheval toutes les années qu'il fallait — les conditions de courses favorables que trouvent maintenant des chevaux effacés ces dernières années (exemples : *Quid Novi* et *Petit Fontaine*). Mais l'explication des 1 200 mètres, qui ressemblaient à 1 200 autres mètres qui n'étaient pas les mêmes, est séduisante, non ? Je vous dis que même la cravache de ce garçon-là est intelligente.

LOUIS DÉNIEL.

Cyclotourisme

Mollets de printemps

AU début de mars, chaque année, le cycliste se retrouvait avec les jambes lourdes, des crampes et le souffle court. Alors, l'expérience aidant, il a changé de méthode.

D'abord, la remise en jambes du cyclotouriste au printemps se prépare en hiver. Le ski de randonnée et de fond, le cross, connaissent un franc succès chez les adeptes de la « petite reine ». Mais c'est la randonnée pédestre, parfois alternée avec la course à pied, qui devient l'activité de prédilection des cyclotouristes français, excepté dans le Midi, le Sud-Ouest et les régions enneigées. En 1970, le raid pédestre Lyon-Saint-Etienne (65 kilomètres de chemins et de sentiers) comptait soixante-dix partants ; le 9 décembre 1979, ceux-ci atteignaient le chiffre record de trois mille. Des dizaines d'autres raids organisés par des clubs de cyclotourisme voient affluer des centaines, voire des milliers d'hommes et de femmes de tous âges désireux de se maintenir en forme au cours de l'hiver à peu de frais, et aussi de goûter à l'aventure.

Autre type d'entraînement : la culture physique. A condition de travailler en priorité les muscles les plus sollicités par la pratique de la bicyclette : les trapèzes (ceux situés de part et d'autre du cou), les lombaires, les biceps de la cuisse et les quadriceps. Le renforcement des abdominaux, qui travaillent peu en pédalant, se révèle également indispensable.

La marche à pied et l'usage de la bicyclette en ville, pour se rendre à son travail, outre leurs avantages sur le plan de la qualité de la vie, permettent la conservation d'une bonne condition physique. Dès que le temps le permettra ou (et) dès que l'envie de pédaler s'en fera sentir, je conseillerai de rouler deux heures sur un parcours plat en moulinant un braquet d'environ 5 mètres et d'emprunter de petits circuits du genre « montagnes russes », laissant les longues montées, a fortiori les cols (encore enneigés) pour plus tard.

Pâques, programmé tôt cette année, sera le premier vrai rendez-vous de la saison : aux Baux les 5, 6 et 7 avril, deux mille cyclotouristes au moins se rassembleront à l'occasion de la traditionnelle concentration nationale de Pâques en Provence. Les plus hardis, bravant les intempéries, viendront de Paris, Lyon ou Bordeaux à vélo, seuls, ou par équipes de quatre ou cinq, dans le cadre de la « Flèche Vélocio » (un raid de régularité consistant à effectuer au moins 350 kilomètres dans les vingt-quatre heures en direction du lieu de la concentration). Plus modestement, d'autres sortiront le vélo du fourgon d'un train ou le décrocheront du toit de la voiture à 50 ou 100 kilomètres des Baux, afin de prendre part au pèlerinage.

Cent « bornes », c'est en effet une distance accessible à chacun et chacune d'entre nous à l'époque de ces petites merveilles que sont les dérailleurs à dix ou quinze vitesses et des équipements en alliages d'aluminium ultra-légers.

Des brevets de 50, 75, 100 et même 150 kilomètres se sont multipliés sur l'ensemble de la France.

En mai, je proposerai d'élargir les frontières de mon arrière-banlieue avec des randonnées frisant les 200 kilomètres. Rien de surhumain là-dedans : le Stéphanois Paul de Vivie, surnommé « Vélocio », le théoricien et prophète du cyclotourisme au début de ce siècle, estimait que toute personne bénéficiant d'une saison ou deux d'entraînement devait être capable d'absorber 200 kilomètres, en fin de semaine, à la belle saison.

En mai encore, ma collection de breloques et de feuilles de route dûment tamponnées et recouvertes de sueur va s'accroître de nouvelles unités grâce à Paris-Roubaix cyclo, Saint-Etienne - Clermont-Ferrand, la randonnée des hauts lieux d'Alsace ou celle des rives du Doubs. Deux ou trois « randonnées permanentes » (1), quelques itinéraires sans prétention, compléteront ma « préparation » en vue des « super-brevets » de l'été, où l'altitude s'ajoute aux kilomètres (jusqu'à 250 dans la journée) : le circuit des Aravis, la randonnée des cols pyrénéens, le rallye du Parpaillon, la randonnée des puys, par exemple. Mais n'anticipons point...

MICHEL DELORE.

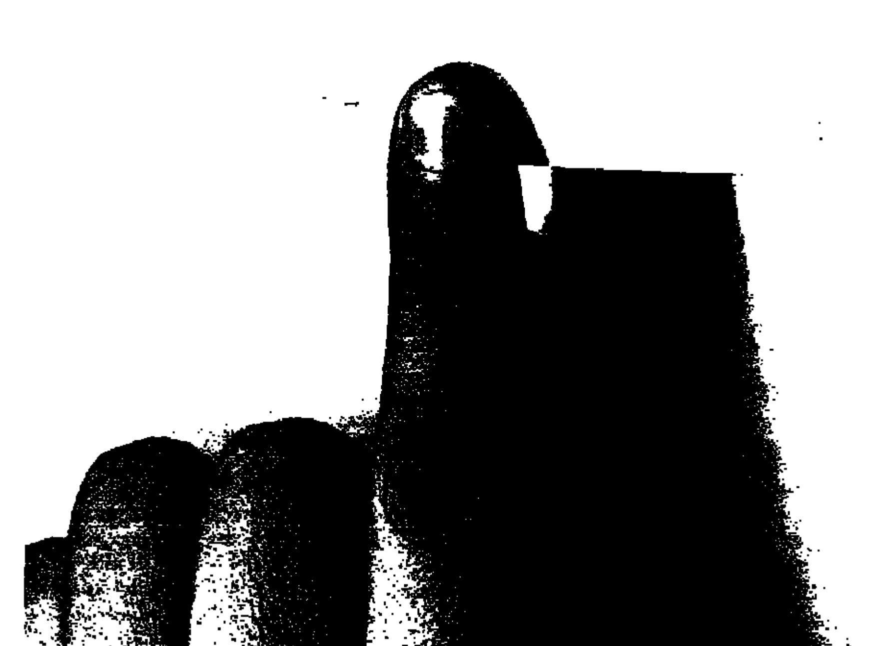
(1) Voir *le Monde* du 23 février.

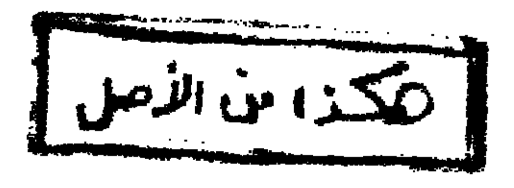












Plaisirs de la table

LES TROIS COUPS DES TROIS GUIDES

(Suite de la page 19.)

A part cela, le Gault-Millau est comme toujours passionné, intéressant, partial (la perte de 1 des 3 toques de l'Oustau de Baumanière leur a valu, de la part du bon Raymond Thuillier, une lettre savoureuse), quelquefois gêné (ils n'ont pas osé donner de note à l'Artigny du Forum, mais, en prédisant un grand avenir. Ah ! çà, ils se mettent la fourchette dans l'œil), amusant aussi.

Le Kléber, lui aussi, a voulu changer. Gardant ses sigles descriptifs du style d'une maison (coq rouge, coq noir, marmite rouge, marmite noire — en somme ce sont les fourchettes du Michelin, mais qui donc s'intéresse aux fourchettes Michelin ?), il y ajoute, selon la qualité culinaire, 2 ou 3 couronnes. Il ne lui reste plus qu'à colorier ces couronnes selon le genre de cuisine pour dégommer les autres ! Je plaisante. Cette nouvelle présentation a le mérite d'être claire, une fois bien mise en tête. Ainsi, par exemple, si Ledoyen a 1 coq rouge et 2 couronnes (c'est bien payé !), le Marcande qui a aussi 2 couronnes n'a que 1 marmite rouge.

Mais cela permettra un petit jeu comparatif d'avec les étoiles du Michelin. Par exemple, Michelin a cette année vingt 3 étoiles et le Kléber vingt-trois 3 couronnes (mais sur ces vingt-trois seize seulement sont les mêmes). Et encore Michelin propose soixante-dix 2 étoiles (contre quatre-vingt-trois 2 couronnes Kléber), etc. Ces 3 couronnes Kléber ne soulèveront, je pense, aucune contestation mais notez que vous y rencontrez côte à côte Thuillier (Les Baux), sanctionné par Gault-Millau et resté 3 étoiles Michelin, et Barrier, à Tours, découronné ou plutôt désétoilé l'an dernier par Michelin.

Parmi les nouveaux inscrits, je cite avec plaisir mes découvertes parisiennes : Conticini (rue Pierre-Leroux), la Ferme Saint-Simon (rue Saint-Simon), le Clos Saint-André (rue de Turin), le Repaire de Cartouche (rue Amelot), la Toque (rue de Tocqueville), Grandgousier (avenue Rachel). Et en province : le Croquant (à Cannes), le Mas d'Entremont (Aix-en-Provence), la Gratienne (Mornac-sur-Seudre), l'Ermitage Corton (Chorey-lès-Beaune), la Coquille (Concarneau), la Farigoule (Nîmes), la Cousbotte (L'Hermenault), et l'Escapade (Asnières), Bourrier (Neuilly), le Cadran Bleu (Boulogne-sur-Seine) pour la banlieue...

Pour le reste disons que la Bretagne, notamment, a été parfaitement étudiée par les inspecteurs du guide (je n'en dirais pas autant pour la Côte d'Azur où je distingue bien des couronnes abusives à mon avis), que le Challenge Kléber (j'en ai parlé déjà) a été à la Vieille Fontaine de Maisons-Laffitte qui gagne 2 couronnes sur sa marmite rouge (elle a aussi 2 étoiles au Michelin et 3 toques chez Gault-Millau, une unanimité qui rassure !).

Autre nouveauté encore : des couronnes pour les restaurants de cuisines étrangères. Une pour le Timgad, une pour le Vieux Berlin, et, enfin, une au Chateaubriand et au Conti (cette cuisine italienne qui leur valut d'être choisis par le jury du prix Marco-Polo - Casanova).

Enfin, le guide a heureusement rétabli le 21e arrondissement, ce qui permet de donner les adresses agréables ou inédites (l'Ecluse, Corcellet, Christian, Constant, la Ferme Saint-Hubert) ou d'y reléguer Maxim's sans avoir à le classer. On sait que Michelin l'a complètement rayé et seul Gault-Millau lui donne un 17 sur 3 toques blanches. A marquer d'une pierre du même ton !

Un Michelin plus sage

A présent voici le Michelin 1980. L'an dernier, tant dans ses constellations que dans les nouveaux promus on sentait tellement l'envie de se mettre au goût du jour qu'un connaisseur s'était écrié : « Le guide rouge tourne au jaune » (couleur du Gault-Millau). Cette année il semble plus sage avec un seul nouveau 3 étoiles (on l'a dit déjà par indiscrétion : la Bonne Auberge à Antibes) et quelques 2 étoiles bien placées : Lamazère à Paris, le fils Rostang à Paris encore, Orsi à Lyon, la Vieille Fontaine de Maisons-Laffite, etc.

Et des étoiles nouvelles : Clavel (Bordeaux), Yan (Paris), Michel Pasquet (Paris), le Petit Pré (Paris), le Violon d'Ingres (Vichy), etc. J'oubliais le Bristol au moment où l'on annonce que son chef va s'en aller (ce qui, à mon avis, ne sera pas un mal... pour le Bristol !).

Mais on a parlé surtout et on reparlera de la perte de l'étoile du Ritz. Je disais en débutant qu'il était difficile d'être à jour : c'est pourquoi Michelin conserve son étoile au Borvo de la rue Malar devenu un chinois). Ignore la Table de Jeannette (rue Duvivier) et Olympe (dont au demeurant un lecteur se plaint à moi de l'accueil). Il snobe le Sébise de la bonne Liliane Benoit (un des meilleurs restaurants de femme) et s'il inscrit enfin l'Aquitaine (de la rue de Dantzig et de Christiane Massia) c'est sans l'étoile qu'elle mérite par cette main qu'elle met à la pâte avec bonheur et réussite. Mais surtout il y a le cas de la Mère Blanc.

Des étoiles s'éteignent

On l'avait annoncé (pas moi qui suis prudent !). On attendait le fils Blanc. Ce fut Rostang. Et Rostang, à Antibes, mérite ses 3 étoiles. Mais Blanc à Vonnas les méritait plus encore et Michelin a eu tort de ne pas les lui donner. Cela eût fait vingt et un 3 étoiles et les nombres impairs plaisent aux Dieux... de la Table aussi. Cela eût encouragé les efforts d'un jeune qui a voulu rester au pays (et croyez-moi, ce n'est pas tout rose pour les « grands » de province, pour ceux qui préfèrent rester le premier au village !). Passons. Mais quel sort s'acharne sur ce guide, le plus vieux, le premier, le meilleur sans doute, et qui, par des détails comme celui-ci, détruit d'une injustice l'acquis de tant de mérites ?

Réjouissons-nous plutôt d'étoiles nouvelles, comme celle du Métropole de Beaulieu-sur-Mer, de Clavel à Bordeaux, de la Mourrachonne à Mouans-Sartoux, du Violon-d'Ingres à Vichy (que j'ai découvert il y a trois ans déjà), de l'arrivée, à Paris, du Clodenis, des Deux Taureaux, du Saintongeais, de Conticini... Et d'étoiles éteintes qui ne brillaient plus guère il est vrai, de la Mère Guy à Lyon, au Ramponneau (à Paris). Avec aussi, on l'a dit, le Régence Plaza (incompréhensiblement) et à Montbazon le Château d'Artigny qui perd une étoile (que va-t-il dire M. Traversac, qui en rêvait au moins deux pour son trou du Forum ? Et remercions Michelin de ne pas même citer cette fourmilière à mangeoires !).

A l'heure où j'écris ces lignes le Guide de l'Auto-Journal n'est pas encore paru et l'on n'a aucune confidence sur ses étoiles (plus chichement décernées qu'ailleurs de reste). Aussi bien l'intérêt de celui-ci n'est pas là mais dans les petites adresses, les petites maisons qu'il est souvent seul à donner.

Quant au Guide des Relais et Châteaux qui est, lui, le contraire avec ses deux cent quatre-vingt-quatorze adresses dans le monde entier et de superbes, luxueuses et attachantes maisons, il apporte aussi ses changements dont six nouveaux pour la France et un peu plus de « départs » dont le Ritz. Il n'a pas de chance, le Ritz, cette année, avec les guides !

En conclusion et si l'on peut dire que le Gault-Millau (39,50 F) est à acheter pour ses humeurs, on peut bien constater que le Kléber (45 F) est de plus en plus solide, efficace, précis... un challenger pour ce Michelin (39 F) qui fête ses Wuatre-vingts ans sans verdeur et comme si, se voulant renouveler, deux courants s'y opposaient sans vaincre ses vieilles habitudes.

LA REYNIÈRE.

Philatélie

N° 1 629

FRANCE : Lutte contre le tabagisme.

FRANCE
A vous de choisir : Le Tabac ou la Santé
1,30

En 1961, nous avons eu un timbre où quatre grandes feuilles de tabac voisinèrent avec l'effigie de Jean Nicot (1530-1600), grâce à qui le nicotinisme fut introduit et propagé en France. Cette année — comme ça change ! — une affiche contre le tabagisme sera le sujet d'un timbre-poste sans effigie. Vente générale le 8 avril (14e/80). — Retrait prévu pour le 7 novembre 1980.

1,30 F, noir, bleu et rouge.

Format 22 × 36 millimètres. Imprimé en hélio d'après une affiche de l'Organisation mondiale de la santé. Tirage : 9 000 000 d'exemplaires. Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 5, 6 et 7 avril, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Forum des Halles, Paris-1er (porte Berger, niveau — 3, n° 318). Oblitération « P.J. ».

— Le 5 avril, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e ; et de 10 h. à 17 h., au Musée de la Poste, 34, rue de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

● Ce timbre aurait eu plus de signification avec — en toile de fond — l'effigie de Simone Veil, celle-ci étant à l'origine de la campagne antitabac, alors qu'elle était à la tête du ministère de la santé depuis plus de cinq ans.

FRANCE : « Cordes » touristique.



Avec ses portes fortifiées, ses édifices et demeures du XIVe siècle, Cordes, petite ville du Tarn (à peine mille cent habitants) a su garder son aspect médiéval, ce qui lui a valu, cette année, un timbre dans la série touristique. Vente générale le 8 avril (15e/80). — Retrait prévu pour le 3 avril 1981.

1,50 F, orange, brun et bleu.

Format 22 × 36 millimètres. Dessin et gravure de Claude Durrens. Tirage non précisé pour les timbres d'usage courant. Impression en taille-douce. Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 5, 6 et 7 avril, de 10 h. à 19 h., par le bureau de poste temporaire ouvert à la mairie de Cordes (Tarn). — Oblitération « P.J. ».

— Le 5 avril, de 9 h. à 12 h., au bureau de poste de Cordes. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

● La réserve de « cartouche blanche » pour l'indication de la valeur, à cet endroit, est regrettable, tronque avec déplaisance l'harmonie du timbre.

Bureaux temporaires des manifestations

⊙ 75015 Paris (porte de Versailles, bâtiment 1), du 27 mars au 2 avril (sauf le 30 mars). — Salon international des composants électroniques.

⊙ 87680 Cieux (salle des fêtes), le 29 mars. — Exposition de préhistoire « Circuit des mégalithes ».

NATIONS-UNIES : Attention contrefaçon !

Décidément, le champ d'action des faussaires s'étend de plus en plus.

L'administration postale des Nations unies de Genève nous fait part qu'un bloc de quatre timbres de 3 cents (Yvert, tome IV (?), n° 25, coûtant 70 F), émis le 25 octobre 1954, soulignant la Journée des Nations unies — représentant le palais des Nations unies à Genève, — lui a été remis pour examen.

« Des tests en laboratoire ont révélé que ces timbres étaient contrefaits. »

Mais, comme les faux ont été réalisés en offset, alors que les originaux furent imprimés en taille-douce (Thomas De La Rue, Grande-Bretagne), il est facile — à notre avis — de déceler les falsifiés à l'œil nu ou au toucher.

Voici, tout de même, quelques éléments de visualisation supplémentaires signalés par Genève :

« Le texte de ces contrefaçons et les rameaux entourant l'emblème des Nations unies sont plus empâtés et moins nets que ceux de l'émission originale, particulièrement les mots « Nations unies » en langue chinoise. »

Et, finalement, la conclusion de Genève n'est pas tellement favorable :

« Par ce communiqué, l'administration postale des Nations unies avise les collectionneurs et les négociants de l'existence de contrefaçons de ces timbres. Elle n'est cependant pas en mesure de répondre favorablement aux demandes individuelles d'examen ou d'authentification de timbres douteux que des collectionneurs ou négociants pourraient découvrir. »

Il eût mieux valu conclure en disant si une enquête est en cours, et, dans l'affirmative, indiquer que le résultat en sera communiqué à la presse en temps voulu.

Toujours est-il qu'il serait très utile qu'une précision nous fasse connaître l'époque à laquelle remonte ce faux !

On se perd en conjectures ! Cette falsification, l'a-t-on faite pour tromper la poste ou les collectionneurs ? Ou bien est-ce un essai pour se faire la main, pour mieux réussir d'autres timbres d'une valeur plus élevée ?

Dans la première hypothèse : frauder la poste, il se peut que l'on ait voulu sonder la vulnérabilité de l'administration, et, dans un esprit machiavélique, joindre l'utile à l'agréable, en obtenant des oblitérations officielles, qui donneraient, dans ce cas, une plus-value à ces faux aux yeux des collectionneurs, puisque ce ne serait plus eux, mais la poste qui serait trompée.

● Le Musée de la poste, en collaboration avec la Société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA), organise une exposition sur le thème « la broderie », à l'occasion de l'émission du timbre (« le Monde » du 8 mars 1980). Des œuvres relatives aux métiers d'art, de Toffoli, auteur du timbre, seront également exposées. — Du 29 mars au 27 avril, au 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e, tous les jours, de 10 h. à 17 h., sauf jeudi (fermé le lundi de Pâques). Entrée libre.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 857

SURCLASSEMENT

(Championnat d'Europe par équipes, Skara, 1980)

Blancs : A. YOUSSOUPOV (U.R.S.S.)
Noirs : B. JOHANNSSON (Suède)
Début du pion - D.

1. d4	Cf6	21. Cç4	Da7
2. Cf3	b6 (a)	22. Dg4	Cb5
3. Fg5 (b)	é6 (ç)	23. Tç1	Cd7 (n)
4. é3 (d)	Fb7	24. T×a8	T×a8
5. Cb-d2	Fé7 (é)	25. Ca5	Fg5 (o)
6. Fd3	ç5 (f)	26. Cç6	Da7
7. ç3	0-0 (g)	27. Ta1	Tç8 (p)
8. é4 !	d6	28. h4	Fd8
9. 0-0	Cç6	29. a4	Cf6
10. a3 ! (h)	h6	30. Dé2	Cç7
11. Fh4	Cd7 (i)	31. Tç1	Ta8
12. Fg3	ç×d4	32. Tç4 (q)	Cç-é8
13. ç×d4	é5	33. a5 !	g6
14. d5	Cç-b8 (j)	34. Dd2	Rg7
15. b4	a6 (k)	35. f3 (r)	Cd7
16. Cç4	Fg8 (l)	36. C×d8	T×d8
17. Tç1	Cf6	37. Tç6	Tb8 (s)
18. Cf-d2 !	Cé8 (m)	38. F×a6	D×b4
19. C×b6	D×b6	39. D×b4	T×b4
20. T×ç8	Cç7	40. Ff1	aband. (t)

NOTES

a) Le « système ouest-indien ». Après 2..., é6 les continuations sont variées, soit le « système catalan du Gambit-D » par 3. g3, d5 ; 4. Fg2, Fé7 ; 5. 0-0, 0-0 ; 6. ç4, soit la « défense ouest-indienne » par 3. g3, b6 ; 4. Fg2 Fb7 ; 5. ç4, soit le « Pion-D » par 3. Ff4, d5, soit encore le « système Colle » par 3. é3, d5 ou le « système Torre » par 3. Fg5.

b) D'autres possibilités s'offrent : 3. Dd3 ; 3. Ff4 ; 3. g3. A considérer est 3. Cç3, Fb7 ; 4. Fg5, d5 ; 5. é3, é6 ; 6. Cé5, Fé7 ; 7. Fb5+, ç6 ; 8. Fd3, Cb-d7 ; 9. f4, a6 ; 10. Df3, ç5 ; 11. 0-0, Dç7 ; 12. Dh3 avec avantage aux Blancs (Gereben-O'Kelly, Torremolinos 1962).

c) Ou 3..., ç5 ; 4. ç3, Cé4 ; 5. Fh4, g6 ; 6. é3, Fg7 ; 7. Fd3, Fb7 ; 8. 0-0, 0-0 ; 9. Cb-d2. Sur 3..., Cé4 ; 4. Fh4, Fb7 ; 5. Cb-d2, g6 ; 6. C×é4, F×é4 ; 7. Cd2, Fb7 ; 8. é4, Fg7 ; 9. ç3, 0-0 ; 10. Fç4, d5 ; 11. é×d5, F×d5 ; 12. 0-0, Cç6 ; 13. Té1, F×ç4 ; 14. C×ç4 les Blancs ont un léger avantage (Trifunovic - Bolbochan, Mar-del-Plata 1950).

d) 4. é4 est jouable : 4..., h6 ; 5. F×f6, D×f6 ; 6. Fd3, d6 ; 7. 0-0, é5 ; 8. Cb-d2, a6 ; 9. ç3, Cç6 ; 10. Fç4, Fd7 ; 11. Fd5 !

é) Ou 5..., h6 6. Fh4, Fé7 ; 7. ç3, Cé4 ; 8. Fg3, C×g3 ; 9. h×g3, ç5 ; 10. Fd3, Cç6 ; 11. Dé2, d5 mais 7. Fd3 est à examiner au lieu de 7. ç3.

f) Cette avance du pion ç n'est peut-être pas critiquable mais semble inférieure au plan d6-é5 : 6..., d6 ; 7. 0-0 (ou 7. ç3, Cb-d7 ; 8. a4, é5 ; 9. Dç2, é×d4 ; 10. é×d4, Cd5 avec égalité comme dans la partie Bronstein - Osnos, 1965), Cb-d7 ; 8. é4, é5. Une autre idée est aussi 6..., Cç6 ; 7. ç3, Cd5! ; 8. Ff4, C×f4 ; 9. é×f4, Fd6 ; 10. g3, f5 ; 11. Dé2, Cé7 ; 12. Fa6, Fd5 ; 13. 0-0, 0-0 ; 14. Cé5, F×é5 avec jeu égal (Bronstein-Antoshin, 1965).

g) Une légère imprécision. 7..., Cç6 était meilleur ; après 8. Dé2, Cd5! ; 9. F×é7, D×é7 ; 10. 0-0, 0-0 les jeux (Marshall-Capablanca, 1928).

h) Pare 10..., ç×d4 ; 11. ç×d4, Cb4 ; 12. Fb1, Fa6!

i) Ou 11..., Ch5 ; 12. F×é7, D×é7 ; 13. Té1, Cf4 ; 14. Ff1. Les Noirs éprouvent déjà quelques difficultés à trouver un jeu équilibré. Après 11..., é5 ; 12. d×é5, d×é5 ; 13. Cç4 et 14. Cé3 leur position ne serait pas plus agréable.

j) Triste position : le Fb7 enfermé, la T-D et le C-D sur leur case de départ, le pion d6 arriéré.

k) Après 15..., Fa6 ; 16. F×a6, C×a6 ; 17. Tç1 et 18. Da4 les cases blanches a6 et ç6 sont vulnérables.

l) Le F-D retourne lui aussi à sa case initiale, cherchant de l'air sur une autre diagonale. Si 16..., b5 ; 17. Ca5.

m) Une erreur qui coûte un pion mais la partie était déjà perdue positionnellement. Si 18..., Cé8 ; 19. f4, é×f4 ; 20. F×f4, Cé8 ; 21. Cf3!

n) Si 23..., Cd4 ; 24. Ca5.

o) Si 25..., Cd4 ; 26. Cç6, C×ç6 ; 27. T×ç6.

p) Si 27..., Cd4 ; 28. C×d4, é×d4 ; 29. F×d6.

q) La technique de l'école soviétique aboutit ici à un écrasement.

r) Préparant tranquillement C×d8 - Ff2 - Fb6 et Tç6.

s) Ou 37..., Cb8 ; 38. Tb6, Da7 ; 39. Ff2.

t) Car le pion a va à D.

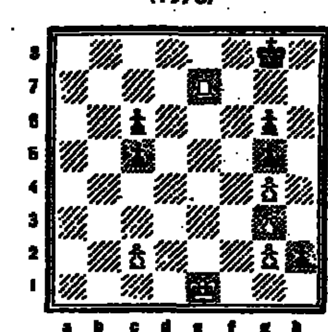
SOLUTION DE L'ETUDE N° 856
V. NESTORESCU, 1978
« Chakmaty » n° 2, 1980

(Blancs : Ré2, Tb2, Fd1, Pf6, h6, f4. Noirs : Rf7, Ta6, Fç3.)

1. h7 !, Ta8 ; 2. Tb8 (et non 2. Tb7+?, R×f6 ; 3. Fb3, Fd4 nulle), Fd4 ; 3. Fb3+!, R×f6 ; 4. Rd3 !, Fa1 (et non 4..., Fb2 ? ; 5. Fg8 ! ni 4..., Ff2 ? ; 5. Tg8, Th8 ; 6. Fg8) ; 5. Ta5 !, Td8+ ; 6. Rç2, Fd4 ; 7. Td5 !, Tç8+ ; 8. Rb1, Fç3 (si 8..., Fé3 ? ; 9. Tg5, Th8 ; 10. Fç2 !, Fd4 ; 11. Tg8, Rf7 ; 12. Rç1) ; 9. Tç5 ! et les Blancs gagnent.

● *Dans le tournoi des candidats,* Kurtchnoi mène devant Petrossian (un gain, cinq nulles) et Hubner devant Adorjan (un gain, deux nulles). Les rencontres se disputent en dix parties.

ÉTUDE
V. KOVALENKO
(1978)



BLANCS (6) : Ré1, Té7, Pç2, g2, g3, g4.

NOIRS (6) : Rg8, Pc5, c6, g6, g5, h2.

Les Blancs jouent et font nulle.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 854

ÉTUDE DE MACHIAVEL

L'idéal est de pouvoir tendre un piège qui peut ne rien coûter s'il échoue.

C'était le cas dans cette donne de tournoi par paires d'un festival du Club Méditerranée de Djerba.

Le stratagème permit de faire... le top avec trois levées de mieux !

♠ A 4
♥ V 10 8 7 4
♦ 10 4
♣ A 8 6 3

♠ 7 3 2
♥ 6
♦ V 8 6 5 3
♣ R 10 7 5

N / O E / S

♠ R V 9 6 5
♥ D 2
♦ D 7
♣ D V 4 2

♠ D 10 8
♥ A R 9 5 3
♦ A R 9 2
♣ 9

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
X...	Boutboul	Y...	Pilon
Passe	passe	passe	1 ♥
passe	3 ♥	passe	4 ♥

Ouest ayant entamé le 5 de carreau pour le 4 du mort et la dame d'Est, *grâce à quel stratagème* Pilon, en Sud, a-t-il fait trois levées de mieux (13 levées) au contrat de QUATRE CŒURS ?

Réponse :

Après avoir pris avec l'as de carreau et donné *deux coups* d'atout, Pilon a rejoué *le 2 de carreau.*

Ouest n'a évidemment pas mis le valet de carreau car il lui était difficile d'imaginer que le déclarant avait le roi et qu'il donnait ainsi en pâture une levée qu'il pouvait ne pas perdre. Mais, en fait, ce carreau, que le déclarant semblait avoir ainsi livré à Ouest, ne pouvait rien coûter puisqu'il serait toujours possible ensuite de jeter le petit pique perdant du mort sur le roi de carreau. En revanche, le profit serait un top si Ouest ne mettait pas son valet.

Après avoir fait ainsi le 10 de carreau (au grand étonnement de Ouest), Pilon n'eut aucun mal à réaliser toutes les levées en défaussant un pique sur le roi de carreau, puis en coupant le 10 et la dame de pique...

L'ATTAQUE HORS TOUR

Lorsqu'un défenseur fait une entame, alors que c'est à son partenaire d'attaquer, le déclarant peut accepter cette attaque (qui vient donc de sa droite). Le mort s'étale et le déclarant joue d'abord de sa main. S'il refuse l'attaque hors tour, la carte d'entame est alors pénalisée et posée sur la table ; elle devra être automatiquement fournie dès que cette couleur sera jouée. Le partenaire du joueur fautif peut alors entamer la couleur qu'il veut.

Le déclarant cependant a une autre option : il peut interdire au partenaire du joueur fautif d'attaquer la couleur de l'entame hors tour. Mais dans ce cas la carte pénalisée redevient normale, et elle est replacée dans le jeu du joueur fautif.

Avant la guerre, la sanction était plus sévère, car le déclarant pouvait imposer au partenaire du joueur fautif une couleur de son choix.

Voici un exemple célèbre tiré du fameux match de 1931 entre Culbertson et Lenz.

♠ A R 2
♥ D 8
♦ V 7 3
♣ R V 8 7 5

♠ 7 5
♥ V 6 5 4 2
♦ D 10 6 4
♣ 10 2

N / O E / S

♠ D 10 9 8 6 4 3
♥ A 10 7
♦ 9 8
♣ 6

♠ V
♥ R 9 3
♦ A R 5 2
♣ A D 9 4 3

Annonce : E. donne. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Culbert.	Lenz	Joséphine	Jacoby
—	—	Passe	1 ♣
Passe	3 ♣	3 ♠	4 ♠
Passe	5 ♣	Passe	6 ♣

Joséphine Culbertson, en Est, avait entamé hors tour l'as de cœur et Jacoby avait demandé à Ouest d'attaquer carreau.

Sur l'entame du 4 de carreau Jacoby mit le valet du mort et il n'eut aucune difficulté à réussir ce PETIT CHELEM A TREFLE.

On crut que sur une entame à pique le chelem aurait chuté. Or, si Ouest attaque le 7 de pique, Sud peut quand même faire DOUZE levées contre toute défense. *Comment doit-il jouer ?*

Note sur les enchères :

Le soutien à saut à « 3 trèfles » était forcing à cette époque. Au second tour Jacoby avait fait un cue bid à pique dans l'espoir qu'on lui ferait une entame favorable dans une autre couleur, mais l'entame à pique était d'autant plus normale que précisément l'astucieux Jacoby était bien capable de n'avoir pas de contrôle à pique.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble[R] N° 81

LES JEUNES LOUPS

CLUB LA LOUVE,
LA LOUVIERE (BELGIQUE).
24 janvier 1980.

Le dictionnaire en vigueur est le PLI (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Dans le Scrabble et tous les jeux de lettres, *qui vient de paraître aux éditions Solar (voir encadré), Agnès Bauche et Serge Kourotchkine signalent que* « les auteurs de 100 % en compétition se comptent sur les doigts d'une main ». *Les progrès de certains joueurs sont tels que cette affirmation risque de devenir rapidement caduque : à quelques semaines d'intervalle, le champion belge Yvon Duval et le jeune Parisien Labbé ont réalisé cet exploit dans des parties très ouvertes où tous les autres concurrents se sont cassé les dents (nous publierons la partie de Labbé dans notre prochaine rubrique.*

	TIRAGE	MOT RETENU	REF.	PTS
1	A B E L R T U			
2	E G O P R S T	BLUTERA	H 4	74
3	C D E L O U Z	POTAGERS	10 E	65
4	B F I N O T U	DECLOUEZ	J 4	76
5	F + E H I K Y ?	OUBLIENT	5 E	40
6	F H I + E G S W	KYS(T)E	L 8	64
7	E F G + A M N V	WHIST	L 1	54
8	F G M N V + A E	ZETA	11 J	28
9	— C D E I L O	FANGE	4 B	23
10	C D I L + I J U	KORE	8 L	39
11	— ? C E E R T U	JUIF	B I	28
13	A A I M N S V	(E)JECTEUR	I A	221
13	D E O S S V X	AVINAMES	O 2	63
14	V X + A E I O R	DOSSE	13 I	39
15	A E R + E N Q U	VOIX	6 C	72
16	A E H I L M T	ENARQUE	14 C	69
17	E I L M + A F N	HAUT	H 12	40
18	E I L P R S T	FLAMINE	11 A	84
19	E I L P S T + A	RAVINAMES	O 1	39
20	E T + D E I L N	PILAFS	A 7	36
21	E L T + M	DINE	15 A	23
		LIME	3 A	18
			TOTAL	1 195

NOTES

(a) Ou BRUTALE. (b) Ou PORTAGES. (c) De réservoir ou d'arme à feu. (d) Planche ayant conservé son écorce. (e) Prêtre de la Rome antique.

RÉSULTATS. — 1. Yvon DUVAL, 1195 ; 2. Guy DE BRUYNE, 1101 ; 3. Joseph VERGNANI, 1086.

PENTASCRABBLE N° 81
DE M. DUROCHER (Chevreuse)

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres, le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

E E I R S T Z - A E I I K N T
E E O Y G N X - A E I O U N V
? ? C O H S S.

Solution proposée : plus de 600 points.

Agnès Bauche, fondatrice de la *F.F.Sc.*, et *Serge Kourotchkine*, champion de Belgique par paires 1980, consacrent les deux tiers de leur livre « le Scrabble et tous les jeux de lettres » au scrabble : étude du règlement, de la technique, historiettes mnémotechniques avec des mots comportant un w ou un k (mais rien sur les autres lettres chères), problèmes divers, et surtout cinquante belles parties inédites (les grilles avec les solutions, publiées en appendice, aideront les néophytes déroutés par les références ; en revanche, les résultats manquent). Les autres jeux passés en revue sont (entre autres), le lexicon, la clé, le diamino, le mot le plus long et le boggle. Editions Solar. 50 F environ.

SOLUTION DU PROBLEME N° 80

Exceptionnellement, les quatre meilleures solutions seront primées par un « le Scrabble et tous les jeux de lettres ». Tirage au sort en cas d'ex aequo. Les solutions devront parvenir à la F.F.Sc., 137, avenue des Pyrénées, 75020 Paris, au plus tard le vendredi 11 avril 1980.

(F)OCALES, H 2, 72 ; KERATINE, 5 E, 118 ; QUATERNE, L 1, 98 ; MINORITE, G 1, 76 ; MAJORQUIN, 1 G, 293. Total : 657.

● Tournoi d'Avignon (homologable) : hôtel Sofitel, dimanche 30 mars à 10 heures.

● Tournoi d'Epernay, M.J.C. : dimanche 30 mars à 14 heures et tous les jeudis à 20 h. 30.

MICHEL CHARLEMAGNE

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

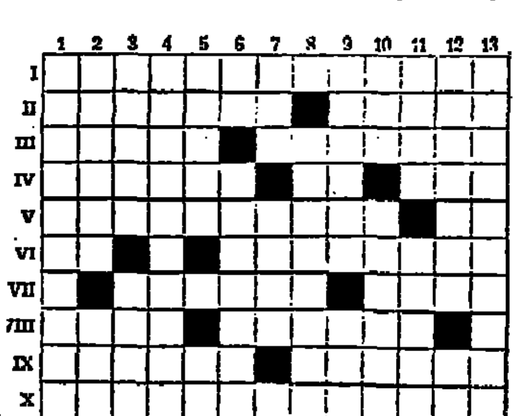
les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 85

Horizontalement

I. Il a fait sa cinquième pour qu'on lui pardonne les précédentes. — II. Elle n'est pas toujours sage ; Ses funérailles font plaisir à lire. — III. Chaîne ; Rendre plus dur que le fer. — IV. Pour lui le II serait malgré tout préférable ; Personnel ; Convenable. — V. On se mesure à elle où on la mesure ; Deux lettres pour quatre roues. — VI. Fin d'infinitif ; On ne peut plus compter sur elles. — VII. Empereur ; Il aurait dû se couper les cheveux alors qu'ici on lui coupe la queue. — VIII. Celui de Dieu est plus catholique que celui de Mozart ; Langue. — IX. Contesterai de droite à gauche ; En Algérie. — X. Anglomanies ou planétaires.



Verticalement

1. Treillis. — 2. Ce Jean-Jacques aimait le nu ; Elle est Polonaise après avoir été Romaine. — 3. Vagues ; Travailleur de force. — 4. Epuisée. — 5. Travaux d'approche ; Négatif de bas en haut et même de haut en bas. — 6. Article ; Plutôt serré. — 7. Isthme ; Sera désordonné. — 8. Pour le lancer. — 9. A renoncé ; Essentiel. — 10. Pour finir ; Mis une couche. — 11. Epuisé ; Un grand bibliographe. — 12. On pouvait les trouver en état second ; Voyelles. — 13. Mettent bout à bout.

SOLUTION DU N° 84

Horizontalement

I. Académicienne. — II. Patine ; Influx. — III. Phono ; Dada ; CC. — IV. Rouerie ; Ili. — V. Ott ; Monomanes. — VI. Fe ; Distinguée. — VII. Mit ; Etaler. — VIII. Nouvelliste. — IX. Deni ; Rêvée ; Un. — X. Inintéressant.

Verticalement

1. Approfondi. — 2. Cahote ; OEN. — 3. Atout ; Muni. — 4. Dîne ; Divin. — 5. Enormité. — 6. Me ; Ios ; Lre. — 7. Denteler. — 8. CIA ; Oisive. — 9. Indemnisés. — 10. Efa ; Agates. — 11. Ni ; Inule. — 12. Nucléée ; Un. — 13. Excisèrent.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 85

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres des mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais impla-çables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. AABGINST. — 2. ACEGILNR (+2). — 3. EEHMNPSY. — 4. ACERRTTU (+ 1). — 5. AEGIORUV. — 6. AEGINRST (+ 10). — 7. ADEIITT (+ 1). — 8. ADENOOST. — 9. CEIINNOT. — 10. CEEILLS (+ 1). — 11. EINSUUX. — 12. EEEMNST.

Verticalement

13. BEHNOST. — 14. ANOOPRS (+ 1). — 15. DEIIPST. — 16. AAMORSV. — 17. CNOOOTY. — 18. AACGHIN. — 19. AEEISTT (+ 5). — 20. ADEENNR. — 21. AEGIRSTT (+ 1). — 22. ACEIIMS (+ 1). — 23. AEERSTT (+ 3). — 24. AINOPSST (+ 1). — 25. AAEGIRT (+ 1). — 26. EEFINRTU. — 27. BEMNRSU. — 28. CEFHIRT.

SOLUTION DU N° 84

Horizontalement

1. BISCORNU. — 2. INFRASON (FARINONS). — 3. ERMITAGE. — 4. ICHTYOL. — 5. IMMORALE (IMMOLERA, MEMORIAL). — 6. EPANDRA (PANARDE). — 7. VARLOPER. — 8. OPUNTIA. — 9. CALVILLE. — 10. SANCTUS. — 11. CAMELEON (AMONCELE). — 12. CHELOIDE.

Verticalement

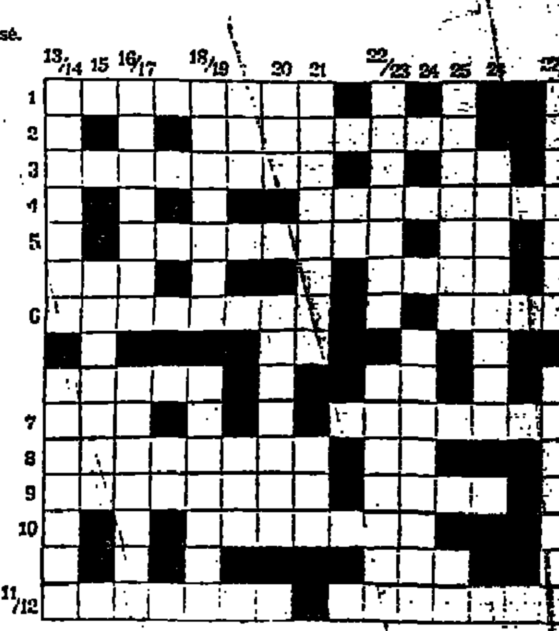
13. BRETZEL. — 14. LOUSTIC (COUTILS). — 15. SYMBIOTE. — 16. SENECHAL. — 17. OPTIMAL. — 18. BITUMAL. — 19. NIGERIAN. — 20. PANACHA. — 21. TRICEPS (SCRIPTE). — 22. LEVITES (VELITES). — 23. OGIVALES (VOILAGE, VOLIGEA). — 24. DUOPOLE. — 25. NEOPRENE (EPERONNE). — 26. CRIERONS (CORNIERS, CIRERONS, ECRIRONS, RECRIONS, RONCIERS).

MICHEL CHARLEMAGNE
et CATHERINE TOFFIER.

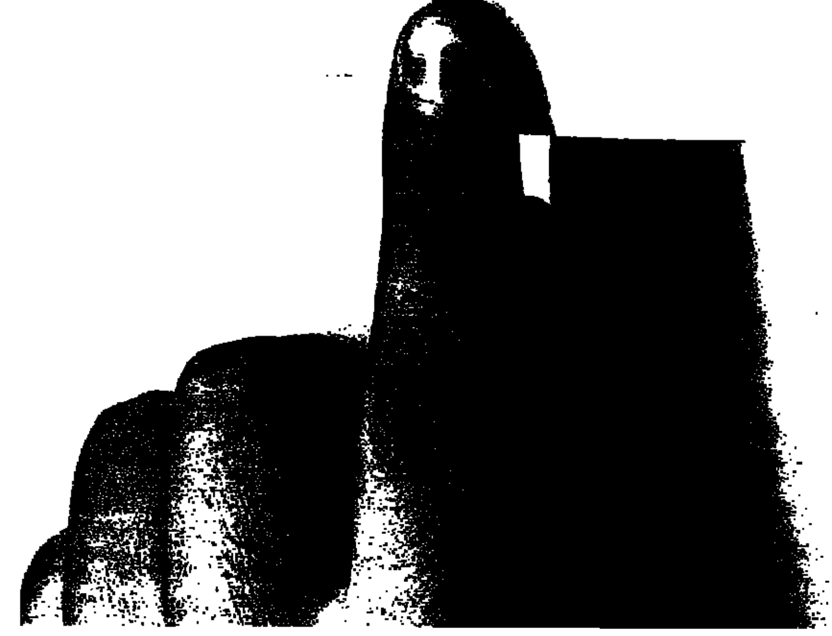
COURRIER DES LECTEURS

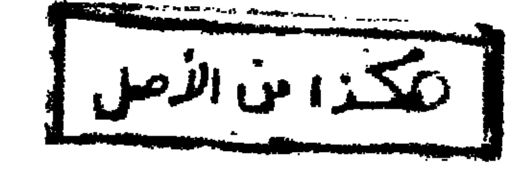
N° 82 : Le docteur Maupin (Saint-Malo) a trouvé un anagramme à GRAPHITES : GRAPHISTE et quatre à ETENDOIRS : DESERTION, DIESERONT, EDITERONS et REEDITONS.

★ Jeu déposé.









INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

On les appelle décorateurs

L'aménagement de la maison a pris beaucoup d'importance ces dernières années. Mais la « décoration », au sens propre du terme, apparaît toujours comme réservée à une élite, et le métier de décorateur est assez méconnu du public.

Le Syndicat des architectes d'intérieur et décorateurs de France (S.A.I.D.F.), qui vient d'être constitué, admet en son sein des professionnels exerçant sous forme libérale ou commerciale. Ce qui le distingue du Syndicat national des architectes d'intérieur (S.N.A.I.), qui exclut les décorateurs ayant un magasin.

Henri Béchard a été nommé président du nouveau syndicat, qui groupe déjà soixante-dix décorateurs de Paris et de province. « *Nous apportons*, dit-il, *la garantie de la parfaite technicité de nos adhérents. L'un de nos objectifs est de revaloriser notre profession, trop souvent galvaudée par des gens n'ayant aucune formation ni expérience professionnelles.* »

Le décorateur chargé de l'installation d'un appartement réalise d'abord un projet d'ensemble correspondant aux goûts et aux besoins de son client. Puis il se charge de coordonner et de surveiller les travaux de tous les corps d'état, jusqu'à leur complète et bonne exécution. Ses prestations sont soumises à la garantie décennale pratiquée dans le bâtiment. Ses honoraires sont fixés à 15 % du montant des travaux. Mais il existe, aujourd'hui, d'autres possibilités de faire appel aux compétences d'un décorateur, même si on ne dispose que d'un budget limité.

La « consultation » consiste à faire, chez le client, des croquis d'implantation de pièces et à proposer des ambiances de couleurs. Les prix de ces consultations sont de 800 F pour la demi-journée ou de 1 600 F pour la journée. Un décorateur peut aussi établir un projet plus complet, avec croquis et échantillons de revêtements, mais sans s'occuper des fournitures ni des travaux.

« *Nous avons*, dit Henri Béchard, *le sens des réalités. La décoration n'est plus ce qu'elle était il y a dix ans, mais notre rôle reste important puisqu'il permet d'éviter des erreurs, toujours onéreuses, et de faire gagner du temps.* » L'un des souhaits du S.A.I.D.F. est de faire une exposition sur la décoration française contemporaine. Ses adhérents se disent capables, à partir de leurs créations, de définir le style de notre époque.

JANY AUJAME.

★ Syndicat des architectes d'intérieur et décorateurs de France (S.A.I.D.F.), 10, rue du Débarcadère, 75017 Paris, téléph. 574-99-42.

EN BOIS PAR UN ARTISAN

Gilles Warolin, après des études de philosophie, s'est découvert une passion pour le bois. Après des stages chez des artisans, il a ouvert à Tours un atelier d'ébénisterie. Et, au début de 1979, il sortait sa première collection de meubles sous le nom de Warola, village de Suède d'où sont originaires ses ancêtres.

« *Mes meubles*, dit Gilles Warolin, *ont un aspect rustique, mais ils ne sont ni une copie du passé ni une concession à la mode.* » Réalisé en chêne des Pays de la Loire, ce mobilier est orné de motifs floraux, dessinés par Alain Lascaux et sculptés à la main. Il est fabriqué en toutes petites séries et sur mesure.

Warola, c'est aussi un magasin, ouvert récemment à Paris pour vendre directement cette production artisanale. On peut y voir un bahut bas à deux portes, à décor de feuilles, une commode à trois tiroirs, chacun d'eux intégrant une fleur sculptée (4 900 F), une bonnetière, un grand vaisselier. Des miroirs encadrés de bois, des lampes et des services à café et à thé, en porcelaine blanche décorée de fleurs légères complètent cette collection qui mêle tradition et création. — J. A.

★ Warola, 71, boulevard Raspail, 75006 Paris.

RECTIFICATIF : POMPES A CHALEUR. — Le numéro de téléphone de l'Union intersyndicale des constructeurs de matériel aéraulique, thermique et frigorifique (Uniclima)est le 563-02-00 et non le 622-38-00 comme il a été écrit dans l'article intitulé « Pompes à chaleur » (« Le Monde » du 15 mars, page 40).

LAMPE DE PIANO. — Il y a de plus en plus de pianos dans les appartements. Mais encore peu de systèmes efficaces pour éclairer ceux qui en jouent. La Boutique danoise présente, en exclusivité, une lampe spécialement étudiée pour être posée sur un piano. Sa rampe, équipée de deux ampoules, est montée sur un bras mobile terminé par un contrepoids. Elle peut ainsi s'orienter pour éclairer la partition ; deux déflecteurs évitent l'éblouissement.

Cette lampe, dont la finition est très soignée, vaut 1 050 F ; elle existe en acier chromé avec réflecteur noir mat, ou tout en bronze.

★ Boutique danoise, 42, avenue de Friedland, 75008 Paris.

COLLOQUES

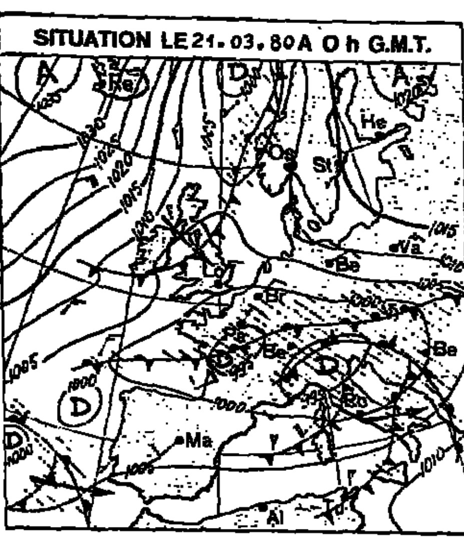
DEUX RENCONTRES SUR LE JAPON

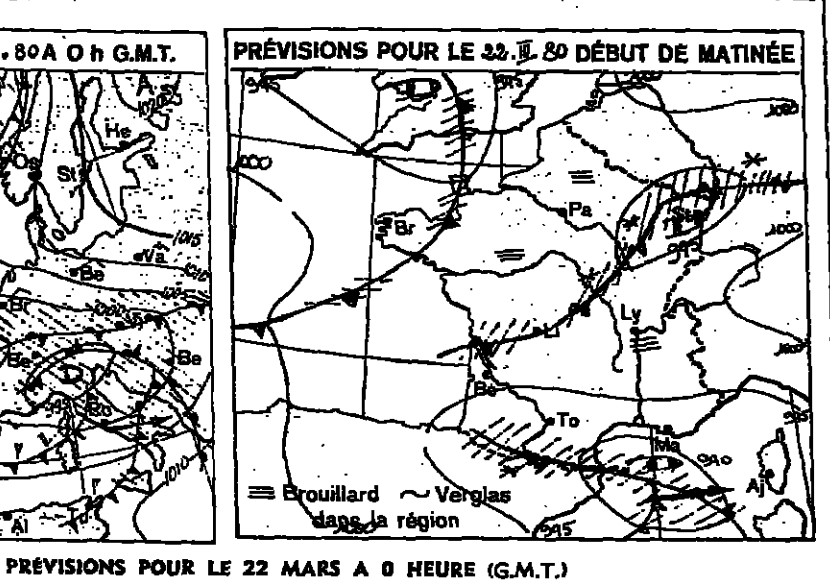
Deux colloques sur le Japon auront lieu à la fin du mois à Paris :

● Le 25 mars, de 9 h. à 17 h. 30, au Conseil national du patronat français (salle Chaillot), 31, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, sous la présidence de MM. Jean Chenevier, Nihachiro Hanamura et Jacques Machizaud, sur le thème : « Le Japon des années 80 » (renseignements : Institut de l'entreprise, 6, rue Clément-Marot, 75008 Paris ; tél. : 359-64-22) ;

● Les 26 et 27 mars, à l'Académie diplomatique internationale, 4 *bis*, avenue Hoche, sous la présidence de M. Kastuichi Ikawa, ambassadeur du Japon, et de M. Jacques Baumel, président de l'Académie, sur le thème : « Le rôle du Japon dans le monde » (renseignements : 4 *bis*, avenue Hoche, 75008 Paris ; téléphone : 227-66-18).

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 22 MARS A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 21 mars à 0 heure et le samedi 22 mars à 24 heures :

Une zone dépressionnaire complexe persistera sur l'Europe occidentale et se développera sur la Méditerranée et le proche océan. Elle maintiendra la France sous l'influence de perturbations actives.

Samedi 22 mars, sur l'ensemble du pays, le temps sera médiocre, souvent très nuageux ou couvert et relativement froid pour cette époque de l'année. Il restera plus froid sur la moitié nord, où l'on notera des brumes et des brouillards matinaux, ainsi que des chutes de pluie ou de neige.

Dans la moitié sud, des pluies parfois abondantes se produiront : il neigera sur les massifs à partir de 1 000 mètres à 1 300 mètres environ.

Les vents, de direction variable, seront temporairement forts sur le littoral méditerranéen.

Le vendredi 21 mars, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 994,6 millibars, soit 746 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 mars ; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21) : Ajaccio, 15 et 7 degrés ; Biarritz, 12 et 8 ; Bordeaux, 11 et 6 ; Bourges, 8 et 5 ; Brest, 5 et 2 ; Caen, 3 et 1 ; Cherbourg, 4 et 2 ; Clermont-Ferrand, 8 et 5 ; Dijon, 5 et 3 ; Grenoble, 7 et 4 ; Lille, 1 et —3 ; Lyon, 7 et 5 ; Marseille, 14 et 3 ; Nancy, 5 et 0 ; Nantes, 5 et 0 ; Nice, 14 et 8 ; Paris-Le Bourget, 3 et 1 ; Pau, 12 et 0 ; Perpignan, 14 et 2 ; Rennes, 4 et 0 ; Strasbourg, 6 et 1 ; Tours, 7 et 2 ; Toulouse, 13 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 10 degrés ; Amsterdam, 3 et —3 ; Athènes, 15 et 8 ; Berlin, 2 et —6 ; Bonn, 5 et —2 ; Bruxelles, 3 et —3 ; Le Caire, 24 et 10 ; îles Canaries, 23 et 12 ; Copenhague, 1 et —5 ; Genève, 7 et 3 ; Lisbonne, 15 et 10 ; Londres, 5 et —1 ; Madrid, 11 et 5 ; Moscou, —5 et —12 ; Nairobi, 30 et 14 ; New-York, 12 et 5 ; Palma-de-Majorque, 16 et 10 ; Rome, 15 et 11 ; Stockholm, —1 et —12.

LE TEMPS DIMANCHE 23 MARS

Temps généralement froid, maussade et gris, avec :

1) Sur l'Est (Alpes, est du Massif Central, Jura et Vosges), des chutes de neige assez abondantes ; ces neiges tomberont au-dessus de 200 - 300 mètres sur les Vosges, 700 à 900 mètres sur les Alpes du Sud ;

2) Sur l'Ouest (Bretagne, Normandie, Vendée), après une matinée brumeuse, des éclaircies et des ondées de pluie alterneront. Vents de nord-ouest faibles ;

3) Sur les autres régions, des Pyrénées au Massif Central, Bassin parisien et Nord, temps brumeux, gris avec de faibles pluies ou neige en début de matinée, qui disparaîtront l'après-midi.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

LOTO

TIRAGE N° 12 DU 19 MARS 1980

1 — 23 — 32 — 35 — 36 — 49

NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE : 33

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	4	2 351 583,30 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	11	427 560,60 F
5 BONS NUMEROS	949	14 867,70 F
4 BONS NUMEROS	69 018	204,40 F
3 BONS NUMEROS	1 567 473	13,00 F

PROCHAIN TIRAGE LE 26 MARS 1980

VALIDATION JUSQU'AU 25 MARS 1980 APRES-MIDI

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	174 F	298 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	300 F	558 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	208 F	385 F	565 F	663 F
II. — SUISSE - TUNISIE	250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 21 mars 1980 :

DES DECRETS

● Relatif à certains tribunaux administratifs ;

● Portant modification de la composition des conseils supérieurs de l'armée de terre et de la marine ;

● Portant déclassement du domaine public de défense d'une station de téléphérique.

UN ARRETE

● Relatif à l'ouverture des concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration en 1980.

∴

D'autre part, le *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 21 mars publie un décret portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques ; des arrêtés accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement, portant attribution de la médaille d'honneur des douanes ; des citations à l'ordre de l'armée.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 22 MARS

« Exposition Viollet-le-Duc », 11 h., Grand Palais, Mme Oswald (entrées limitées).

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h., entrée, Mme Hulot.

« Appartements de la duchesse de Chaulnes et de la tragédienne Rachel », 15 h., 9, place des Vosges, Mme Legregeois.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal.

« Les Grands-Boulevards », 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Monet », 15 h. 30, Grand Palais (Mme Angot).

« Monet », 15 h., Grand Palais (Approche de l'art).

« Exposition Dali », 10 h. 45, Centre Georges-Pompidou (Arcus).

« De la ménagerie de Charles-V aux poisons de la Brinvilliers », 15 h. 15, 4, quai des Célestins (Mme Barbier).

« Notre-Dame », 15 h., devant la grille (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Cour des comptes », 10 h. 30, 13, rue Cambon (Mme Ferrand).

« La maison de Balzac », 15 h., 47, rue Raynouard (Mlle Pleuriot).

« Du bouddhisme lamaïque au bouddhisme tantrique », 15 h., 6, place d'Iéna (Mme Haulier).

« Les instruments anciens du Conservatoire national de musique », 15 h., 14, rue de Madrid (Histoire et Archéologie).

« Chez Maxim's », 16 h. 15, 3, rue Royale (M. de La Roche).

« Musée du Grand-Orient de France », 15 h., métro Cadet (Lutèce-Visites).

« L'atelier d'un doreur sur cuir », 14 h. 45, métro Censier-Daubenton (Tourisme culturel).

« Le Marais », 15 h., métro Sully-Morland (Le Vieux-Paris).

« Exposition Monet », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

DIMANCHE 23 MARS

« Lycée Louis-le-Grand », 15 h., 123, rue Saint-Jacques, Mme Lemarchand.

« La Sorbonne », 15 h., 47, rue des Ecoles, Mme Oswald.

« L'hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Exposition Monet », 10 h. 30, Grand Palais (Approche de l'art).

« De la rue Visconti à l'ex-palais de la reine Margot », 15 h. 15, 21, rue Visconti (Mme Barbier).

« Institut de France », 15 h., 23, quai Conti (Mme Camus).

« Mouffetard et ses secrets », 10 h. 30, métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Sénat », 15 h., sous arcades de l'Odéon (Mme Ferrand), entrées limitées.

« Les salons du ministère des finances », 15 h., 93, rue de Rivoli (Mme Hager).

« Fascinante demeure des Tuileries », 15 h., 107, rue de Rivoli (Mme Haulier).

« L'abbaye Sainte-Geneviève », 15 h., 23, rue Clovis (Histoire et Archéologie).

« Le Marais », 15 h., 34, rue de Sévigné (M. de La Roche).

« Le musée Carnavalet et ses collections » (Lutèce-Visites).

« La Ruche et le vieux Vaugirard », 15 h., métro Convention (Paris inconnu).

« L'ambassade de Pologne », 15 h., 57, rue Saint-Dominique (Tourisme culturel).

« Les synagogues de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux », 16 h., 3, rue Malher (Le Vieux Paris).

« Exposition Monet », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

SAMEDI 22 MARS

14 h. 45, théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, docteur Pierre Vachet : « La pensée qui guérit » ; professeur J.-L. Moreau : « La poésie est un jeu d'enfant » ; M. J.-R. Voeilzel : « L'économie française en 1980 » (Club du Faubourg).

15 h., amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, M. Léon Géerinckx : « Bâtir le futur aujourd'hui » (Université populaire de Paris).

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt : « Ordinateur et création graphique : un outil de plus ou plus qu'un outil ? »

15 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme M.-M. Davy : « L'initiation médiévale » (Atlantis).

17 h. 15, Collège de France, salle VIII, M. René Tavernier : « Hugo, la légende de notre siècle » (Société des études rénaniennes).

DIMANCHE 23 MARS

16 h., 11, rue du Docteur-Roux, M. Philippe Schneyder : « L'hypothèse extraterrestre et les OVNI ».

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 20 mars, dans les principales stations françaises telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 200, 690 ; Autrans : 60, 150 ; Arêches-Beaufort : 80, 350 ; Bonneval-sur-Arc : 195, 480 ; Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs : 160, 265 ; Les Carroz-d'Arâches : 50, 230 ; Chamonix : 65, 650 ; Chamrousse : 150, 200 ; La Clusaz : 70, 240 ; Combloux : 70, 300 ; Les Contamines-Montjoie : 40, 340 ; Cordon : 20, 60 ; Courchevel : 70, 290 ; Les Deux-Alpes : 85, 430 ; Flaine : 135, 675 ; Flumet-Praz-sur-Arly : 120, 180 ; Les Gets : 60, 250 ; Le Grand-Bornand : 50, 200 ; Les Houches : 40, 150 ; Megève : 70, 250 ; Les Menuires : 110, 390 ; Méribel : 90, 290 ; La Plagne : 240, 480 ; Pralognan-La Vanoise : 120, 170 ; Saint-François-Longchamp : 50, 250 ; Saint-Gervais-le Bettex : 120, 250 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 20, 160 ; Samoëns : 150, 320 ; Thollon-les Mémises : 30, 100 ; Tignes : 220, 310 ; Val-Cenis : 90, 280 ; Valloire : 65, 180 ; Villard-de-Lans : 50, 200.

ALPES DU SUD

Auron : 100, 200 ; Beuil-les-Launes : 60, 90 ; La Colmiane-Valdeblore : 60, 90 ; La Foux-d'Allos : 135, 225 ; Isola 2000 : 170, 235 ; Montgenèvre : 120, 170 ; Orcières-Merlette : 70, 240 ; Les Orres : 120, 200 ; Pra-Loup : 60, 160 ; Risoul 1850 : 140, 200 ; Le Sauze-Super-Sauze : 50, 200 ; Serre-Chevalier : 60, 180 ; Super-Dévoluy : 80, 200 ; Valberg : 80, 100 ; Vars : 80, 220.

PYRENEES

Les Agudes : 80, 160 ; Ax-les-Thermes : 40, 120 ; Barèges : 40, 200 ; Cauterets-Lys : 260, 350 ; Gourette-Les Eaux-Bonnes : 75, 310 ; Saint-Lary-Soulan : 70, 140.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 70, 200 ; Super-Besse : 80, 180 ; Super-Lioran : 150, 220.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 10, 100 ; Les Rousses : 50, 200.

LES STATIONS ETRANGERES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

ÉDUCATION

JOURNÉE DE GRÈVE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Après la grève des personnels de surveillance, le 17 mars, et la manifestation nationale des instituteurs à Paris, le 19 mars, le point culminant d'une semaine chargée en mouvements revendicatifs a été marqué le 20 mars par une grève bien suivie dans le second degré, à l'appel de cinq organisations d'enseignants : Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FEN), Syndicat national de l'éducation physique (SNEP-FEN), Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (SNETP-C.G.T.) et Syndicat national des collèges (S.N.C., autonome).

La grève, selon les syndicats, aurait été suivie à environ 90 %. Le ministère de l'éducation donne pour sa part les chiffres suivants : 51,3 % de grévistes chez les enseignants ; 49 % chez les surveillants et moins de 10 % chez les agents de service. Toujours d'après le ministère, la « pointe » de la grève aurait été observée en Ardèche (95 %), la tendance opposée se situant dans le Vaucluse (20 %).

Les pourcentages de grévistes sont toujours difficiles à comparer dans la mesure où vingt-deux sections départementales du Syndicat national des instituteurs (SNI - P.E.G.C.) avaient aussi appelé à la grève, sans compter les établissements où les surveillants ont cessé le travail depuis une semaine.

D'après nos correspondants, la grève a été largement suivie dans l'académie de Marseille (75 % de grévistes selon les syndicats) et celle de Lyon (72 % chez les surveillants, 59 % dans les lycées, 55 % dans les collèges et 42 % dans les lycées d'enseignement professionnel). Dans l'académie de Nancy, les chiffres du rectorat sont les suivants : surveillants, 57,4 % ; professeurs de lycée, 48,6 % ; *professeurs d'éducation physique,* 45,40 % ; professeurs de collège, 30,60 %. Dans l'académie de Dijon, la grève aurait été suivie à 54 % dans les lycées et les collèges. Dans les écoles maternelles et primaires de Côte-d'Or, on évalue les grévistes à 75 %. La journée du 20 mars a donné lieu, dans la plupart des grandes villes, à cortèges et manifestations, auxquels ont participé, selon les syndicats, cent vingt mille personnes en France.

La semaine s'achève, vendredi 21 mars, avec une grève nationale dans l'*enseignement* privé à l'appel de cinq organisations syndicales (C.F.T.C., C.F.D.T., autonomes, C.G.C., C.G.T.). Tous les établissements d'enseignement privé (environ cent quinze mille enseignants pour plus de deux millions d'élèves) devraient donc être touchés. Les maîtres du privé réclament l'application de la « loi Guermeur », c'est-à-dire la parité avec leurs collègues du secteur public, notamment pour l'avancement et les retraites.

Grève des instituteurs au troisième trimestre ?

Les problèmes posés par les fermetures de classes maternelles ou élémentaires annoncées *pour la rentrée de septembre* n'ont pas évolué. A Paris, où environ neuf cents instituteurs et institutrices étaient en grève jeudi — certains depuis plusieurs semaines, — et où de nombreuses écoles sont occupées par des parents (vingt-cinq dans le vingtième arrondissement), la section départementale du SNI-P.E.G.C. appelle à la grève le 27 mars, de même que le SGEN-C.F.D.T. Cette journée risque donc de voir les écoles de la capitale très perturbées.

Au lendemain de la manifestation du mercredi 19 mars qui, à son appel, a rassemblé, à *Paris, cinquante* mille instituteurs, le SNI-P.E.G.C. a réuni son conseil national. Dans un communiqué, le bureau national du syndicat fait savoir qu'il décide d'en appeler « solennellement au Parlement » : il demande « un débat prioritaire sur la situation de l'éducation », dès la session de printemps. Le bureau national du syndicat examinera, en séance extraordinaire le 4 avril, les réponses du gouvernement et du Parlement. « Si une évolution favorable n'est pas intervenue, il engagera l'organisation d'une *action de grève à caractère national,* dont le principe est arrêté pour les premiers jours du troisième trimestre scolaire. Simultanément le SNI-P.E.G.C. recherchera avec la FEN, la Fédération des conseils de parents d'élèves (Fédération Cornec) les possibilités d'élargissement de l'action sur deux problèmes : la carte scolaire et l'organisation du calendrier scolaire. »

Le leader de la tendance Unité et Action, M. Alfred Sorel, se déclare « très amer » à la suite de ces décisions qu'il juge « effarantes, et traduisant un profond déphasage [des dirigeants *nationaux du syndicat] avec ce qui se passe dans* les départements ». Les militants Unité et Action réclamaient du SNI-P.E.G.C. qu'il appelle à la grève nationale, le 27 mars, et qu'il organise des actions « de grande envergure, avec l'ensemble des syndicats de la FEN », dès le début du troisième trimestre, si le gouvernement ne met pas à profit la période des vacances de printemps pour engager des négociations sur les problèmes de fermetures et d'ouvertures de classes.

A Paris

Douche froide sur les profs

Trahison du ciel ? Après la journée printanière des instituteurs le 19 mars, c'est l'hiver des professeurs le lendemain. Tout est prévu pourtant pour faire de ce « temps fort » du second degré une journée conviviale. Non seulement on retrouve les militants des « cinq » une fois de plus associés, mais de nombreux instituteurs de la région parisienne ainsi que des lycéens se sont joints à la manifestation. Tout l'appareil scolaire est dans la rue.

Dès 10 heures, place de la Nation, les lycéens de l'UNCAL (Union nationale des comités d'action lycéens) et de la C.P.L. (Coordination permanente des lycéens) sont réunis autour du kiosque à musique. *« Non au lycée ennui ! A Antony, tous unis, on fait la fête ! »,* clame, sur une banderole, le comité d'action du lycée Descartes. Mais la neige fondante qui tombe en rafales refroidit les enthousiasmes et les slogans eux-mêmes manquent étrangement de relief : *« Nous voulons vivre et étudier dans de bonnes conditions »* ou *« Tous nos cours, tous nos profs, pour réussir nos études. »* Rien qui puisse inquiéter les professeurs ni les maîtres d'école. Rien qui rappelle ici la fièvre lycéenne de certains printemps.

Les professeurs se rassemblent à leur tour boulevard Voltaire et donnent le signal d'un long cortège qui, durant deux heures, va faire retentir les grands boulevards des revendications actuelles de tous les enseignants : *« Vingt-cinq élèves par classe. »* Dans la tradition combative des cortèges cégétistes — dominante en ce 20 mars, — on scande des formules abruptes : *« Ils cassent nos usines, ils cassent nos écoles. »* Reprenant les propos de M. Beullac *sur les « professionnels de* l'agitation », les camionnettes à haut-parleurs lancent : *« Beullac, c'est lui le casseur, c'est lui l'agitateur. »*

Une manifestation très réussie, disent les officiels du cortège au moment de la dispersion. Oui, si l'on considère le nombre — plus de vingt mille personnes — et le bon ordre de la marche. Mais les propos du ministre tenus le matin même *(« Il n'y aura pas d'argent supplémentaire »)* et la météorologie se sont conjugués pour jeter comme une douche froide.

ROGER CANS.

« Ça bouge peu » à Condorcet

Rien n'indiquait clairement, le jeudi 21 mars, que le lycée Condorcet était en grève : malgré la neige les élèves jouaient au basket-ball ; un groupe d'étudiants de terminale A se donnaient, dans un coin de la cour, des airs de comploteurs ; la conseillère d'orientation recevait, et le censeur comptait les absents. Bien sûr, le matin, quatorze professeurs, sur vingt-six qui avaient normalement cours, n'étaient pas là ; mais la plupart des élèves étaient venus : en l'absence de cours, les matheux étaient nombreux à la bibliothèque, les autres écoutaient sagement, dans une classe, un joueur de guitare. Sages élèves de Condorcet : beaucoup ignoraient la raison de la grève ; d'autres soutenaient le mot d'ordre de réduction des effectifs, « pour mieux travailler ». « Ici, à Condorcet, *confiait le proviseur, M. Lohrer,* ça bouge peu... Pour beaucoup de parents, qui encadrent bien leurs enfants, l'école est un instrument de promotion... »

Ce professeur de maths, syndiqué au SNES, est venu jeudi : faire grève, c'était renoncer aux deux heures de cours qu'il avait avec « ses premières C ». *Or cette classe doit partir une semaine en Allemagne les 1er, 8 et 15 mai,* « qui sont aussi des jeudis », *ses cours n'auront pas lieu. Bien sûr, il y a* « beaucoup de raisons de faire grève », *mais* « peut-être trop pour qu'il y en ait une de déterminante ». *La conscience professionnelle l'a emporté sur le devoir syndical.* « Je ne l'ai pas regretté, *dit-il,* trente-quatre élèves sur trente-cinq étaient là malgré la grève. » *Toutefois, parmi les professeurs présents, on comptait surtout des non-syndiqués.* « Je fais passer ma famille avant tout », *avoue un professeur de langue.* « Je suis un homme libre, *dit ce professeur de lettres,* je n'obéis pas aux mots d'ordre. » *La plupart doutent de l'efficacité de ce moyen d'action :* « On ne fera pas capituler l'autorité avec une grève d'un jour. » *Une opinion qui n'est pas toujours dénuée de toute préoccupation financière :* « On ne va pas donner une journée de salaire au gouvernement pour rien », *dit ce professeur d'anglais.*

Les enseignants non grévistes n'apparaissent pas pour autant comme les moins revendicatifs : « Il faut payer les enseignants le 25 du mois, et non le dernier jour. » « Il est impossible d'enseigner les langues à trente-cinq élèves à la fois », *entend-on dans la salle des professeurs. Toutes choses qui réjouissent le secrétaire de la section SNES du lycée, M. Briançon, venu ce matin-là s'informer du nombre de participants à la grève.* « On aura du mal, *dit-il,* en tout cas, à trouver un enseignant satisfait. »

NICOLAS BEAU.

Les enfants turbulents de François-Villon

« Est-ce que cette manif a été positive ? » — *Non ! répondent en chœur les lycéens, ravis de pouvoir enfin manifester leur* « ras-le-bol du bahut ». *Ceux-là sont les enfants turbulents du lycée François-Villon (Paris-14e), en grève depuis le 17 mars. Ce jour-là, à l'occasion de la grève des « personnels de surveillance », ils ont découvert une chose : le ministère se propose de remplacer les étudiants surveillants par des* « pions à vie », *directement placés sous le contrôle des proviseurs et chargés de jouer* « les superflics du lycée jusqu'à leur retraite », *selon un tract de la Coordination permanente lycéenne de Paris, proche du SGEN-C.F.D.T.*

Il n'en a pas fallu plus pour que, dans chaque classe, on en appelle à la grève. Puis dans chaque lycée, où des émissaires volontaires de François-Villon ont aussitôt porté le mot d'ordre. La grève s'est étendue. Mais la manifestation de jeudi a déçu. « On est resté à l'écart, en queue de cortège », *observe l'un des participants du meeting improvisé au « foyer » du lycée — en fait, une classe désaffectée en sous-sol.* « Les profs n'ont rien dit sur la vie en lycée », *observe un autre.*

Après l'espoir du « soulèvement général », *les lycéens se sentent floués. C'est maintenant l'heure de la contestation de la grève elle-même.* « La grève pourquoi ? Jusqu'à quand ? Pour aboutir à quoi ? » *Une lycéenne réaliste :* « On n'a aucune liaison avec les profs, ni même avec les pions. Villon se meurt doucement. »

Ce qu'il faut, dit une entêtée, c'est « réveiller les lycées de l'intérieur pour que les foyers et les ciné-clubs fonctionnent plus de trois semaines ». *Comment ? Mais ce n'est pas là la question. Ce qu'il faut, c'est lutter contre le projet Beullac.* « C'est quoi le projet Beullac ? », *demande une ingénue, au moment où l'état-major du lycée — la directrice et deux censeurs — apparait dans l'encadrement de la porte. Allons ! La pédagogie est une longue patience. Les lycéens de François-Villon ne l'ont pas tous, mais leur bonne volonté révolutionnaire est sans faille.*

R. C.

Les protestations en faveur des étudiants étrangers

M. Jean Dry, président de Paris-VI, est séquestré pendant près de douze heures

Comme à Angers ou à Poitiers, pour protester contre l'expulsion d'étudiants étrangers, soixante étudiants, souvent proches d'organisations d'extrême gauche, ont occupé, dans la nuit du jeudi 20 au vendredi 21 mars, le vingt-troisième étage du centre universitaire Jussieu (qui abrite les universités de Paris-VI et VII). C'est avec calme qu'ils ont commencé à 23 h 30 un débat avec le président de l'université Paris-VI, M. Jean Dry, venu les dissuader d'occuper les bâtiments *administratifs. C'est seulement* lorsque M. Dry laissa planer la possibilité d'une intervention de la police, vendredi vers 2 heures du matin qu'ils décidèrent, par un vote à main levée, de la séquestrer.

M. Dry a été libéré sans incident vendredi 21 mars, vers 13 heures, sans avoir cédé aux conditions des étudiants qui exigeaient *qu'il s'engage* par écrit contre les circulaires prises par le gouvernement sur la question des étudiants étrangers.

Il y a actuellement près de 8 % d'étudiants étrangers dans cette université. Est-ce assez ? Tel est l'avis des pouvoirs publics, qui viennent de faire paraître une circulaire générale sur ce sujet. Telle est aussi l'opinion de M. Dry, qui, en bourrant calmement sa pipe, a expliqué avec netteté aux étudiants : *« Il y a des limites tout d'abord matérielles à la capacité des universités à recevoir des étudiants étrangers. » « De plus,* a-t-il ajouté, *nous avons de sérieuses difficultés avec eux, puisque 2 % seulement sont reçus en première année. »*

Ces arguments, ont estimé certains étudiants, conduisent à *« expulser vingt mille étudiants étrangers ».* Ils citent le cas, pour eux exemplaire, d'Isidore Opara, un étudiant nigérien de Paris-VI, qui, depuis le 19 octobre, fait l'objet d'un arrêté d'expulsion. A ce sujet, M. Dry s'est simplement engagé à demander au recteur de laisser Isodore Opara continuer ses études jusqu'aux examens en octobre. *« En cas de succès,* dit-il, *je demanderai alors que M. Opara puisse terminer ses études. »*

Pourquoi ces assemblées générales de huit cents personnes et cette grève, depuis le jeudi 13 mars, sur ce thème à Paris-VI et à Paris-VII, des universités qui n'avaient connu aucune agitation depuis 1976 ? *« C'est enfin concret »,* répondent certains. *« Le ministère commence par les étrangers, ensuite ce sera nous »,* dit un autre. *« Le racisme est inacceptable »,* explique un troisième, qui se démarque pourtant de *« tout humanisme ».* Une autre politiquement inorganisée, parle d' *« indignation »* et de *« sentiment viscéral ».* Le mouvement est animé par le comité de grève qui comprend, outre deux élus de l'UNEF - Unité syndicale qui n'étaient pas présents durant la nuit, trois élus du Mouvement d'action syndicale (MAS) et *quatre non-syndiqués.* — N. B.

En province

MARSEILLE : nos revendications restent entières.

(De notre correspondant.)

Marseille. — Pas moins de douze organisations syndicales appelaient à la grève de l'enseignement secondaire dans l'académie d'Aix-Marseille. Selon les organisateurs, 75 % des personnels y ont répondu dans les lycées, collèges, lycées d'enseignement professionnel (LEP), écoles normales et lycées agricoles.

Une manifestation dans le centre de Marseille a rassemblé quelque deux mille cinq cents enseignants auxquels s'étaient joints plusieurs centaines d'élèves du secondaire, à l'appel du comité de coordination des lycéens de dix lycées et sept LEP de la ville. Les manifestants ont bloqué l'entrée de l'autoroute nord de Marseille avant d'aller en cortège à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Mais aucun délégué n'ayant été reçu par le préfet lui-même, les représentants syndicaux maintiennent leur demande d'audience. *« Nos revendications restent entières,* ont-ils déclaré, *car il n'est pas possible d'admettre que deux cent cinquante de nos collègues continuent à être sanctionnés (notes pédagogiques baissées pour fait de grève), qu'il n'y ait plus de commission paritaire où siègent les représentants des enseignants et qu'autant de postes soient supprimés à la rentrée prochaine. »*

J. C.

NANTES : un triste jour de printemps.

(De notre correspondant.)

Nantes. — Décidément, la lutte contre le *« redéploiement »* et contre l'*« austérité »* mobilise difficilement les enseignants en Loire-Atlantique. La semaine dernière, le SNI-P.E.G.C. avait rassemblé moins de quatre cents instituteurs devant l'inspection d'académie. Le 20 mars, les animateurs de la section de Loire-Atlantique de ce syndicat attendaient avec curiosité les résultats de ce que certains d'entre eux appelaient une *« grève contre la FEN ».*

Ici, le climat syndical est tendu, et l'appel que vient de lancer, pour la troisième année consécutive, le congrès départemental du S.N.E.T.P.-C.G.T. en faveur d'une mobilisation des enseignants au sein de leur confédération — *« car la FEN ne peut pas remplacer la C.G.T. dans la lutte et la bataille des idées »* — n'a pas arrangé les choses. Cette zizanie syndicale ne crée pas les conditions d'une forte mobilisation. Mais la politique d'*« austérité »* est aussi sans doute moins ressentie ici qu'ailleurs.

Pour l'ensemble de l'académie, dans le secondaire, après les dernières réunions sur la carte scolaire, le solde des transferts de postes est encore positif, à l'avantage des lycées et LEP.

Bien sûr, certaines suppressions sont durement ressenties dans certains collèges, mais, pour l'instant, les sections syndicales d'établissement *se sont contentées* de communiquer des protestations.

Sur les pelouses détrempées du rectorat de Nantes, des manifestants ont planté jeudi après-midi, sans beaucoup de conviction, leurs calicots blancs et rouges réclamant plus de postes pour un meilleur service public de l'enseignement. *« Un triste jour de printemps sans pâquerettes »,* entendait-on sous les parapluies. — J.-C. M.

SCIENCES

● *Légère fuite radio-active à Three-Mile-Island.* — Une très légère fuite radio-active a été détectée, jeudi matin 20 mars, sur l'installation de refroidissement de la centrale nucléaire américaine de Three-Mile-Island (Pennsylvanie), déjà perturbée par un accident, le 28 mars 1979. La radio-activité, qui, selon la Commission de réglementation nucléaire, ne représente aucun danger, est restée confinée à l'intérieur des bâtiments. — *(A.F.P.)*

AU TERME D'UNE SEMAINE AGITÉE DANS TOUS LES SECTEURS

L'école en péril

(Suite de la première page.)

Le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) a, pour sa part, soutenu le mouvement dès l'origine, tandis que des groupes d'extrême gauche (Organisation communiste internationaliste et Ligue communiste révolutionnaire) tentaient de le développer davantage encore en appelant à la *« grève générale et totale »* dans l'éducation.

Le déclic ? La coïncidence de cette fin de trimestre avec les réunions des comités techniques paritaires chargés d'établir la carte scolaire, c'est-à-dire de déterminer les besoins d'ouverture et de fermeture de classes dans chaque département. Or, pour la première fois à la rentrée 1980, le solde sera négatif. Accepter cette « première fois » c'est se mettre sur une pente dangereuse pour l'avenir.

Globalement, mathématiquement, la réponse du ministre de l'éducation est infaillible. Le budget, explique-t-il, a été voté par le Parlement il y a plusieurs mois. En outre, en dépit de la baisse démographique (il prévoit quatre-vingt mille élèves de moins à la rentrée), le ministère *« conserve les même moyens »*. C'est vrai sur le papier ; encore faut-il être habitué à lire les documents budgétaire et à jongler avec les créations, les suppressions de postes, les transformations d'emplois, les transferts de crédits...

Il apparaît ainsi, au budget de 1980, que, dans le premier degré, 730 postes d'instituteurs sont supprimés ; 340 d'entre eux sont transformés en postes d'instituteurs spécialisés appelés à d'autres fonctions. On aboutit à un solede négatif de 390 postes d'instituteurs, les crédits correspondants étant reversés dans le second degré. En outre, compte tenu des besoins apparus dans certains secteurs, notamment à la suite de transferts de population, le directeur des écoles vient de décider de récupérer, pour les réemployer, 300 postes supplémentaires (*le Monde* du 19 mars).

Il est vrai qu'il n'y a là ni licenciement, ni diminution de moyens mais, sur le terrain, ces chiffres se traduisent bel et bien par la fermeture d'au moins un millier de classes. Même si on en ouvre — en nombre moindre de toute façon, — *« là où sont les enfants »*, selon l'expression de M. Beullac, c'est une réalité difficile à vivre localement par les intéressés.

Pour les parents, la pause démographique devrait permettre d'abaisser les effectifs, et pas seulement au cours préparatoire et au cours élémentaire première année désignés comme prioritaires par les objectifs ministériels. Quant aux maîtres — aussi sensibles à cet argument, — ils n'apprécient guère, en outre, de voir planer au-dessus d'eux la menace d'être déplacés de leur lieu de travail à l'intérieur du département, voire au-delà de l'académie. Ancien chef d'entreprise, M. Beullac admet mal cette résistance à la mobilité, attitude *« corporatiste »* qui revient, selon lui, à maintenir pour les élèves des *« injustices scandaleuses »*.

Des parents plus exigeants

Au-delà de la bataille des chiffres — et en attendant l'annonce des décisions des recteurs, — l'ampleur du mouvement révèle incontestablement un malaise plus profond de l'école. Les enseignants se sentent souvent « mal dans leur peau », voire dans leur classe. Ils souffrent d'être dénigrés, peu considérés socialement. Ils se voient contester le dernier de leurs privilèges, les vacances. Les parents eux-mêmes, lorsqu'ils luttent aux côtés des enseignants, expriment leurs exigences vis-à-vis de l'école.

C'est le cas notamment des « nouveaux parents », ceux qui — même s'ils n'ont pas pris part au mouvement — avaient vingt ans en mai 1968 et qui drainent derrière eux tous ceux qui considèrent que l'école ne remplit pas son rôle. La façon dont certains ont pris le relais de l'action des enseignants est en ce sens exemplaire ; les parents disponibles ont pris en charge les enfants de ceux qui ne l'étaient pas.

Aller à l'école ou ne pas y aller, après tout, qu'est-ce que cela change aujourd'hui, est-on tenté de se demander avec eux. L'école *« libératrice »*, celle des *« hussards noirs de la République »*, à qui on avait confié la tâche difficile d'apprendre aux enfants du peuple à lire, à écrire, à compter pour les faire déboucher sur une promotion sociale par rapport à leurs parents, ne remplit plus correctement cette mission, alors même qu'on lui demande en plus d'épanouir et d'éveiller les enfants. Ce qu'elle ne fait guère davantage dans l'ensemble (1).

L'école c'est chaque enseignant seule devant ses élèves. Or la majorité des instituteurs recrutés à la hâte pour répondre aux besoins nés du « baby-boom » n'ont reçu aucune formation. Beaucoup, en outre, avouent avoir choisi ce métier parce qu'ils n'ont pas pu faire ce qu'ils souhaitaient vraiment.

Dès son arrivée au ministère de l'éducation, M. Beullac a fait de la formation des instituteurs une priorité qu'il a respectée en mettant en œuvre un nouveau type de formation sur trois années (au lieu de deux), sanctionnée par un diplôme universitaire et qui est entrée dans les faits à la rentrée 1979. Mais avec une première promotion dans trois ans de quelque six mille normaliens — que l'on dit plus « motivés » que leurs prédécesseurs — sur un total d'environ trois cent mille maîtres en fonction... Il faudra attendre bien des années avant de pouvoir apprécier les bienfaits de cette rénovation.

« Je suis le ministre de l'avenir », aime à répéter M. Beullac. Même si ses objectifs révèlent de bonnes intentions, même s'il se donne les moyens de les atteindre, les parents d'élèves sont mécontents de l'école aujourd'hui et il leur importe peu — même s'ils n'y sont pas indifférents — que les choses s'arrangent dans dix ou vingt ans.

Un recrutement bourgeois

Peu ou pas préparés à leur métier, entrés dans la carrière sur des critères négatifs, la majorité des instituteurs, institutrices et professeurs du collège que l'on s'acharne à appeler « unique » par pure illusion... et parce que c'est la loi, sont en outre de moins en moins sensibles aux inégalités sociales et peu enclins à faire davantage d'efforts en direction des enfants défavorisés. Autrefois fils d'ouvriers et de paysans promus grâce à l'école, les instituteurs, désormais, se recrutent de plus en plus dans les classes moyennes et même supérieures.

Ainsi, parmi les élèves reçus en 1977-1978 dans les écoles normales, on compte près de 20 % de fils et 21 % de filles de cadres supérieurs ; 22 % de fils et 21 % de filles de cadres moyens. En revanche, il y avait 13,7 % d'enfants d'ouvriers et à peine 5 % d'enfants d'agriculteurs. Si, par comparaison, on examine la catégorie socio-professionnelles d'origine des instituteurs en fonction en 1970, il y a avait 32,8 % de fils et 18,5 % de filles d'ouvriers.

La féminisation — liée à la dévalorisation — de la profession a considérablement accentué ce phénomène « d'embourgeoisement » ; dans les milieux de cadres supérieurs, il est plutôt bien vu qu'une femme soit institutrice. Partant de ces données qu'il a établies (2), le Service des statistiques du ministère de l'éducation pose cette question : *« Est-ce que le métier d'instituteur assure toujours sa fonction traditionnelle de promotion sociale et culturelle dans les structures familiales, sa fonction de relais entre paysans ou ouvriers et cadres supérieurs sur trois générations ? »*

Il est significatif que les présidents des deux plus importantes fédérations de parents d'élèves fassent le même constat sur la qualité de l'école. *« Tant que l'école primaire n'aura pas retrouvé l'efficacité qu'on attend d'elle, on ne pourra jamais parler de réduire les inégalités »*, nous déclarait cette semaine M. Antoine Lagarde. Le même jour, M. Jean Cornec précisait : *« Les parents conscients veulent une école de qualité. Si l'on veut que les Français aient davantage d'enfants, il faut mettre en place un système scolaire où ils seront bien instruits, bien éduqués. Pendant longtemps,* a-t-il ajouté, *l'enseignement public a été d'une qualité égale ou supérieure à celle de l'enseignement privé. On risque actuellement l'inverse. »*

Cela n'empêche pas les enseignants — instituteurs et professeurs — de faire le tri entre les « bons » et les « mauvais » élèves, répondant ainsi, et en général inconsciemment, à la volonté politique du gouvernement. Depuis les élections législatives de 1978, le président de la République et son nouveau ministre de l'éducation ont fait table rase du discours sur l'égalisation des chances. Le collège unique n'existe pas et ne peut pas exister. *« Mai 68 est passé,* déclarait le 24 février dernier M. Giscard d'Estaing, *mais nous ne devons pas dédaigner les idées généreuses qui s'exprimaient alors, même si notre raison nous indique aujourd'hui qu'elles étaient souvent irréalistes. »*

C'est aujourd'hui la diversification des formations et la priorité aux enseignements professionnels qui dominent le discours présidentiel, dans la droite ligne de ce que l'on peut lire dans *Démocratie française* : *« L'inégalité du talent et du courage est dans la nature humaine ; la justice n'est pas de le nier. »*

L'éducation *« doit, par un effort d'individualisation, s'adapter le plus étroitement qu'il se peut à la personnalité et aux dons de chaque élève ou étudiant. C'est dire que l'orientation doit y être la règle générale. »*

Orienter les yeux fermés

La diversité des voies de formation existe. C'est même un véritable labyrinthe à travers lequel les enseignants doivent diriger leurs élèves les yeux fermés, sans aucune information sur ce qui les y attend à court et à long terme. Aux côtés des heureux élus de la « voie royale » qu'est encore le lycée — et où une nouvelle sélection s'opère par le biais des spécialisations, — combien de laissés pour compte (à l'issue de l'école primaire, de la cinquième ou de la troisième) dans les sections d'éducation spécialisée, les classes préparatoires à l'apprentissage et classes préprofessionnelles de niveau, les lycées d'enseignement professionnel (dont les effectifs diminuent), les centres de formation d'apprentis (dont les effectifs augmentent) et autres pactes pour l'emploi... en majorité enfants d'ouvriers. Tous victimes d'un échec scolaire qui, dans bien des cas aurait pu être évité, même si on affirme, au ministère de l'éducation, qu'il y a et qu'il y aura toujours *« 20 % d'irrécupérables »*. Ce qui ne signifie pas pour autant que les 80 % restants soient sortis d'affaire.

Il est, à ce propos, significatif de se reporter aux orientations du VI[e] Plan (1971-1975) qui étaient particulièrement directives en matière d'éducation. Elles prévoyaient de répartir les élèves entre les trois filières qui existaient alors en sixième : 40 % en classes de « type lycée » ; 40 % en classes de « type collège » (souvent orientés ensuite vers des formations courtes) ; 20 % en classes de transition (futurs O.S.). Le président de la commission éducation du VI[e] Plan n'était autre que M. Maurice Niveau, aujourd'hui directeur du cabinet de M. Beullac.

Depuis cette époque la planification a abandonné tout esprit de directivité. Le VIII[e] Plan, en préparation, ne s'intéresse même plus à l'éducation, si ce n'est dans le groupe de travail formation emploi. Si la formation professionnelle est devenue une priorité, ce n'est pas par hasard. Réservoir des élèves en situation d'échec scolaire, notre système d'enseignement technique redouble cet échec : abandons en cours d'études, maintien de formations peu adaptées aux besoins des entreprises, déqualification au niveau des salaires, difficultés d'embauche... alors que l'on compte cent trois mille offres d'emploi non satisfaites.

Des tentatives ont été ou vont être mises lentement en œuvre dans le but de freiner cette tendance d'autant plus déplorable dans la conjoncture économique actuelle : « l'éducation concertée » pour les élèves des LEP et les stages en entreprises pour tous les futurs professeurs du second degré (stages qui devraient être étendus l'an prochain à quelque cinq mille professeurs en activité, volontaires), le développement des C.A.P. par « unités capitalisables », l'extension de l'apprentissage (en particulier industriel), l'établissement d'une carte régionale de formation professionnelle, l' « amélioration » du dispositif d'information et d'orientation.

A cette fin, *« un audit* (3) *général des systèmes d'information et d'orientation va être confié à une personnalité indépendante pour analyser leur efficacité face à leurs publics respectifs et pour s'assurer que ces dispositifs couvrent bien tout le champ existant »*, a annoncé M. Beullac le 13 mars.

Explosion ?

Il est encore beaucoup trop tôt pour juger des diverses initiatives qui sont ou seront prises en faveur de la formation professionnelle des jeunes. Dans tous les cas ce ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Il ne faut pas oublier que les jeux sont faits bien avant. La « base » en est de plus en plus consciente mais elle est loin du ministre de l'éducation, tout autant que des appareils syndicaux qui négocient et dont les responsables hésitent encore entre la satisfaction et l'inquiétude que leur procure la mobilisation présente.

En dépit des discussions en cours sur la revalorisation des traitements des instituteurs, les responsables du SNI se sentent obligés d' « intégrer » ce mécon-mécontentement en envisageant tentement en envisageant de nouvelles actions après les vacances de printemps. L'air préoccupé, M. Guy Georges, secrétaire général du SNI, déclarait pendant la manifestation du 19 mars : *« Si M. Beullac ne comprend pas, nous nous tournerons vers la FEN. »*

Or la FEN a publié, le 18 mars, un communiqué de soutien non seulement à l'action du SNI mais aussi à celle de ses syndicats du second degré (dirigé par Unité et Action) qui, dès la fin février, avaient décidé d'organiser la semaine d'action qui vient de s'achever par la grève du 20, avec la participation de syndicats affiliés à la C.G.T., à la C.F.D.T. et un indépendant. Cette décision avait été prise dans la foulée de la grève et de la manifestation de décembre dernier — alors abondamment critiquée par M. André Henry — afin d'attirer l'attention sur les menaces qui visent les personnels du second degré. Dans le contexte actuel, cette action est davantage perçue par l'opinion comme une extension de l'agitation dans l'éducation. C'est pourquoi la FEN, en dépit de ses réticences, ne peut éviter de la prendre en compte. En effet, explique une responsable nationale de la Fédération, *« il y a un ras-le-bol à la base ; il est urgent que le ministre sorte de sa réserve, mais la balle est désormais dans le camp du gouvernement »*. Or M. Beullac est moins que jamais décidé à céder. Dénonçant une fois de plus le « corporatisme » enseignant, il a affirmé, le 20 mars, au micro d'Europe 1, qu' *« il n'y aura pas de collectif budgétaire »*.

Le conflit risque-t-il de prendre une tournure explosive ? L'inquiétude de certains dirigeants syndicaux, la mobilisation à la base que les « grands » syndicats contrôlent mal, méritent que l'on se pose la question. Certains se réjouissent qu'en cette période de désespérance politique, syndicale, économique et sociale, l'école devienne soudain le lieu de rencontre de gens et de problèmes qui s'ignoraient jusque-là. D'autres, comme certains responsables de la FEN se demandent si, au contraire, pour toutes ces raisons, les conditions d'une *« explosion anarchique »* ne sont pas réunies, ajoutant que, si *« des excès éventuels »* se produisaient, *« c'est le ministre qui en porterait la responsabilité »*.

Il est vrai qu'il ne suffit pas, comme le faisait M. Beullac le 20 mars, d'affirmer *« qu'il faut améliorer le système éducatif »* et *« aider les enseignants à être bien dans leur peau »*. Avec la meilleure volonté possible, c'est une tâche de trop longue haleine et qui nécessite des moyens. Or il ne faudrait pas qu'un beau matin au réveil on découvre que l'école n'existe plus... parce qu'elle ne sert à rien. Heureusement, il y a encore des maîtres dits « exceptionnels ». C'est en eux que réside l'espoir de l'école, à condition qu'on leur rende réellement le droit d'innover.

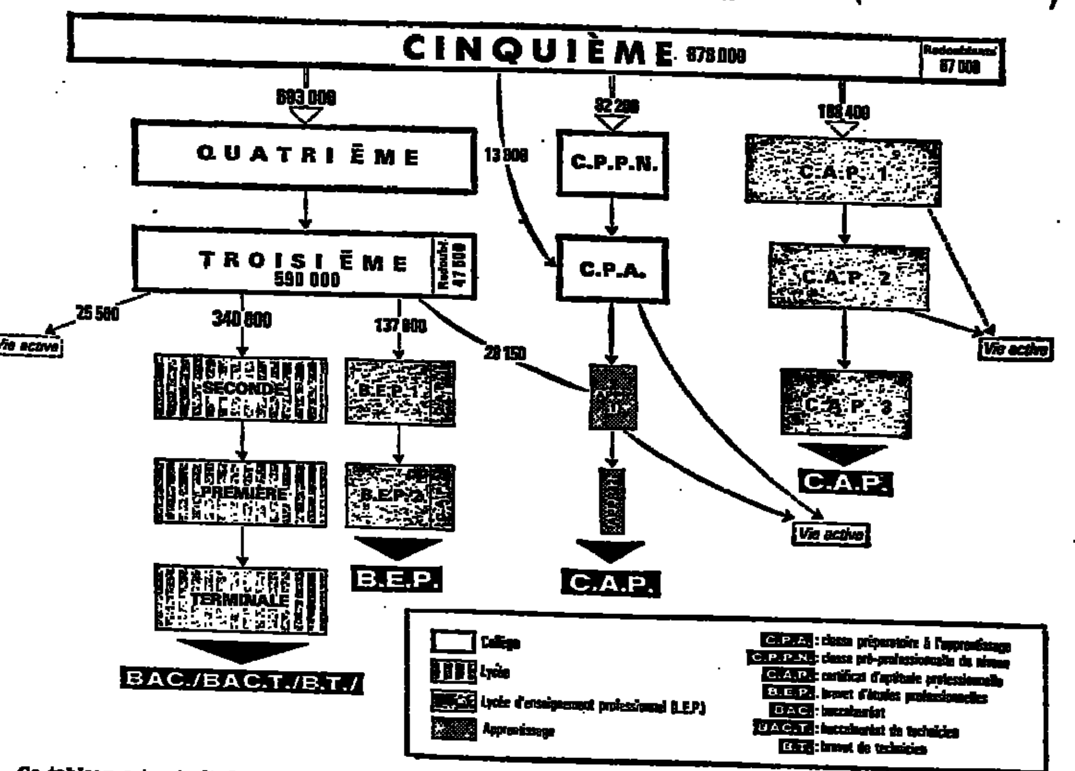
CATHERINE ARDITTI.

(1) Les instructions de 1969 sur le tiers-temps pédagogique et les activités d'éveil sont le plus souvent restées un vœu pieux.

(2) Note d'information du service d'étude et d'information statistiques du ministère de l'éducation du 20 octobre 1978.

(3) Les « audits » sont des spécialistes chargés d'examiner les comptes des sociétés.

Les options et les flux d'élèves après la cinquième (1979-1980)



Ce tableau est extrait du numéro d'avril du « Monde de l'éducation » qui consacre son enquête à l' « orientation après la cinquième et la troisième ». En vente à partir du 26 mars.

L'examen des flux d'élèves effectué par le service statistique du ministère permet un triple constat : 1) Près de 30 % des élèves de cinquième quittent le collège « unique » ; 2) En C.A.P., un élève sur trois abandonne ses études en chemin pour la vie active ; 3) Plus de la moitié des élèves des classes préparatoires à l'apprentissage (C.P.A.) n'entreront jamais dans cette formation et se retrouverent dans la vie active sans qualification.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Le Festival de Cannes aura lieu du 9 au 23 mai.

Le Festival de Cannes aura lieu du vendredi 9 au vendredi 23 mai ; il durera donc une journée de plus qu'à l'ordinaire, cela en raison de l'abondance des films sélectionnés officiellement : parmi ceux-ci sont déjà annoncés le Saut dans le vide, *de Marco Bellochio, avec Anouk Aimée et Michel Piccoli ;* Bye bye Brasil, *du cinéaste brésilien Carlos Diegues ;* Un jour comme un autre, *de l'Indien Mrinal Sen, et une comédie musicale québécoise,* la Tête qu'à ça, *de Gilles Carles, avec Carole Laure.*

Film de femmes à Sceaux.

Le deuxième festival Films de femmes aura lieu à Sceaux au cinéma Les Gémeaux, du 22 au 30 mars (séances : 14 heures, 16 heures, 18 heures et 21 heures), avec le soutien du Centre national du cinéma, de l'Association française des cinémas d'art et d'essai et de la société MK-2 Diffusion. Au programme, trente longs métrages inédits, précédés de courts métrages. Des films récents réalisés en Allemagne de l'Ouest (la plus forte participation), en Allemagne de l'Est, au Brésil, en Bulgarie, à Cuba, en France, en Grèce, en Hollande, en Italie, en Pologne, au Québec, en Roumanie, au Sénégal, en Suède et aux Etats-Unis. Débats et tables rondes chaque soir après la séance de 21 heures. Autres lieux de projection : Chatenay-Malabry, Châtillon-sous-Bagneux, Fontenay-aux-Roses.

★ Renseignements : les Gémeaux, centre d'action culturelle, 49, avenue Georges-Clemenceau, Sceaux. Tél. : 660-05-64.

Un Institut d'histoire du cinéma.

La cinémathèque de Toulouse, la revue Les cahiers de la cinémathèque *(publiée à Perpignan) et l'association* Confrontation *(Festival international de critique historique du film de Perpignan), déjà liées par l'amitié et des travaux communs, viennent de fonder l'Institut d'histoire du cinéma. Cette initiative se donne pour but d'harmoniser les bibliothèques et les collections (importantes) de Toulouse et de Perpignan, pour les rendre « opérationnelles », et d'ouvrir aux chercheurs, par l'accès à des documents très rares, les zones d'ombre de l'histoire du cinéma. C'est, en somme, créer en province, en région, un centre de recherches historiques autour d'une cinémathèque locale et d'une revue spécialisée, prélude au projet d'une « cinémathèque nationale à composantes multiples ». Le bureau de l'Institut d'histoire du cinéma est constitué de Raymond Borde, président, Marcel Oms, secrétaire général, Pierre Roura, trésorier.*

★ Siège social : 3, rue Roquelaine, 31000 Toulouse, tél. 48-90-75. Siège administratif : Palais des congrès, 66000 Perpignan, téléph. 61-33-54 (poste 66).

Le monde ouvrier vu par le cinéma.

Confrontation XVI, *cinquième Festival international de la critique historique du film, sera consacré, du 7 au 13 avril, à Perpignan, au* « Monde ouvrier vu par le cinéma », *avec plus de cinquante longs métrages de diverses nationalités et diverses époques, sur la représentation du monde ouvrier à l'écran. En prélude à cette manifestation, la Maison des arts André-Malraux, maison de la culture de Créteil et du Val-de-Marne, a présenté, du 18 au 22 mars, douze films de la sélection. Marcel Oms, directeur de la revue* Cahiers de la cinémathèque *et représentant du collectif* Confrontation XVI, *a animé le débat d'ouverture le 18 mars et présenté, le 19 mars, avec Raymond Borde, conservateur de la Cinémathèque de Toulouse, le programme du Festival de Perpignan au Centre Georges-Pompidou à Paris. Au cours de cette réunion, la création de* l'Institut d'histoire du cinéma *a été également annoncée.*

« STAR TREK », de Robert Wise

Un OVNI du XXIIIe siècle

Les galaxies ont leurs mystères que, depuis le succès de *la Guerre des étoiles,* Hollywood ne cesse de sonder. Après *la Guerre des étoiles* il y eut *Rencontres du troisième type,* puis un certain nombre de sous-produits parmi lesquels *Galactica* où l'on voyait des humains de l'espace s'opposer à de cruels extraterrestres. Dans *Star Trek* (adaptation d'une célèbre série télévisée), Robert Wise raconte un drame du même genre tout en émaillant son récit de quelques réflexions philosophiques.

Cela se passe au vingt-troisième siècle, autant dire après-demain. Surgie du fond du ciel, une masse énergétique inconnue se dirige vers notre globe, devenu capitale de la Fédération des planètes unies. Par qui, par quoi est habitée la masse volante ? Quelle est la raison de son attitude belliqueuse ? C'est ce que cherche à déterminer le commandant de l'*Enterprise,* un astronef lancé à la rencontre de l'« Intrus ».

Des explications (plutôt confuses) qui nous sont données, il ressort que *Star Trek* est une version futuriste de la vieille fable de l'apprenti-sorcier. Dans la matrice de l'espace-temps un satellite du vingtième siècle a engendré une prodigieuse machine vivante que son intelligence supérieure ne met pas à l'abri d'une angoisse irrationnelle. « V-ger » (tel est le nom de l'inquiétant objet) veut, en effet, connaître son créateur et c'est pour le découvrir et s'unir avec lui qu'il a entrepris son raid meurtrier.

Mis à part ce dérapage saugrenu dans une métaphysique de drugstore, le film de Robert Wise reprend à son compte tous les « effets spéciaux » de celui de Lucas. Même navigation silencieuse des engins spatiaux, même visions psychédéliques des espaces sidéraux, même débauche de fusées fulgurantes, de lasers foudroyants, d'« averses soniques ». Techniquement ces trucages sont parfaits, mais, privés du charme de la nouveauté, ils ne nous impressionnent plus guère. Et comme, malgré la présence d'un conseiller scientifique venu de Vulcain (?) et d'une ravissante extraterrestre au crâne rasé, les rapports entre les passagers de l'astronef sont d'une banalité extrême, on bâille un peu en attendant le choc entre « V-ger » et l'*Enterprise.*

De toute évidence, Robert Wise, réalisateur chevronné ayant à son actif quelques belles réussites (*Executive Suite, West Side Story*), s'est contenté ici de remplir un contrat. Chargé de transformer en superproduction un succès du petit écran, il s'est acquitté de sa tâche avec la compétence et le sérieux d'un vieux professionnel d'Hollywood. Mais sa mise en scène demeure strictement fonctionnelle. Sans poésie et sans mystère, malgré les nuées philosophiques qui l'environnent, *Star Trek* n'est, comme son monstrueux adversaire, qu'une superbe et froide mécanique que le rêve a désertée.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

« GEEL »

de Vincent Blanchet et André Van In

Geel n'est qu'un des dix films de long métrage retenus par Bertrand Tavernier et Luc Béraud, présidents en exercice de la S.R.F. (Société des réalisateurs de films), et Danièle Wasserman, directrice du Studio Saint-Séverin, pour représenter, à Paris et dans quinze villes de France, le cinéma français ignoré des trois grands circuits, Gaumont-Pathé, U.G.C. et Parafrance. Qu'il s'agisse d'une œuvre rare, dépourvue des séductions habituelles de l'industrie de consommation, et pourtant indispensable si notre cinéma doit survivre, ajoute au piment de l'aventure.

D'abord ne trichons pas sur le fond : nous avons bien à faire à un document, à un film documentaire, où la fiction est donnée par surcroît, dans la mesure où nous passons *toute notre vie à fabuler, à nous* raconter des histoires. Mais un document non amateur, non bâclé, non tourné à la sauvette ou à l'esbroufe, que signent Vincent Blanchet, autodidacte cinglé de technique, aujourd'hui prof de ciné dûment assermenté, et André Van In, sorti de l'excellent I.F.C. (Institut français du cinéma) où *enseignèrent Noël Burch et Jean-*André Fieschi.

Nos deux lascars, l'un Flamand né dans la localité voisine de celle où fut réalisé *Geel,* l'autre Hollandais du côté maternel, ont passé seize mois, à 45 kilomètres à l'est d'Anvers, à regarder et écouter vivre une communauté de citoyens belges, paysans, mineurs, qui accueillent régulièrement parmi eux d'autres citoyens belges réputés fous et normalement voués à l'asile.

Geel, vingt-huit mille habitants, ancien lieu de pèlerinage où, au Moyen Age, les possédés du démon venaient se faire exorciser, a hérité d'une tradition, remise au goût des temps modernes, de porte ouverte aux bénis de l'imagination. Un hôpital central surveille les patients qui sont ensuite, pour la plupart d'entre eux, placés en séjour plus ou moins prolongé dans des familles qui touchent un petit pécule. Des « *relations privilégiées* » se créent qui « *relèvent d'une certaine forme de solidarité* », expliquent les auteurs.

Ils donnent à suivre pendant un peu moins de deux heures les rapports complexes de ces pensionnaires avec leur milieu d'accueil, quatre familles essentiellement. Vincent Blanchet et André Van In ont couru le risque d'élargir leur champ d'investigation au maximum, de montrer *le plus de cas possible, d'êtres* humains se libérant d'une certaine façon, plus que de l'incertitude mentale, du ghetto où les enferment nos sociétés civilisées. Van In a pris le son, ce n'est pas le moins difficile dans ce genre d'entreprise, Blanchet a filmé caméra au vent dans l'esprit du Québécois Michel Brault.

Surgit alors une kermesse héroïque originale, la délicate coexistence des « fous » et des « non-fous », scellée dans ce climat généreux de la Belgique flamande, parmi les gens les plus ordinaires. Un film comme *Geel* ne tombe pas du ciel. Et il implique le spectateur autant que les cinéastes ont été impliqués dans leur *coude à coude* avec quelques êtres vivant en marge de conventions éculées.

LOUIS MARCORELLES.

★ Saint-Séverin (version originale flamande avec commentaire français), les jours pairs seulement.

PETITES NOUVELLES

■ Les organisateurs du Festival du cinéma de Venise, qui aura lieu du 28 août au 8 septembre, viennent d'annoncer le rétablissement du palmarès et des récompenses pour couronner les meilleures productions présentées. Trois Lions d'or seront attribués : l'un à un grand film de classe internationale, un autre à une première œuvre, le troisième à un film expérimental. Suspendue en 1968, la Mostra avait repris l'an dernier, mais sans palmarès.

■ Jane Fonda et Jack Lemmon ont reçu le 20 mars, à Londres, l'équivalent anglais des Oscars du cinéma, décerné par l'Académie britannique du film et de la télévision, pour leur interprétation dans le « Syndrome chinois ». « Manhattan », de Woody Allen, a reçu le prix du meilleur film et du meilleur scénario ; Francis Ford Coppola le prix de la meilleure mise en scène pour « Apocalypse now ». Pour la télévision, c'est Sir Alec Guiness qui a été récompensé pour son rôle d'agent de renseignement dans une série adaptée du roman de John Le Carré, « la Taupe ».

■ Le cinéma Le Denfert et le groupe Vidéodéba organisent, jusqu'au 25 mars, des séances consacrées à l'U.R.S.S. Des films de fiction (« l'Ascension », de C. Chepitko ; « le Miroir », d'A. Tarkovsky ; « Je demande la parole », de G. Panfilov) alternent avec des documents, en vidéo pour la plupart, donnant la parole à des dissidents. Des débats ont lieu chaque soir avec la participation de Soviétiques émigrés en Occident. (Renseignement : au cinéma Le Denfert : 354-00-11.)

■ Michel Sardou, étant souffrant, doit annuler plusieurs galas prévus, notamment ce vendredi 21 mars à Caen, le samedi 22 à Meaux et le dimanche 23 à Amiens.

THÉÂTRE

« LA FOLLE DE CHAILLOT » à l'Odéon

Bien trop sage

De méchants hommes d'affaires, animateurs de sociétés plus ou moins fictives, veulent voler l'argent des naïfs en leur promettant des parts de bénéfices sur l'exploitation des richesses du sous-sol de Paris : anthracite, pétrole, etc.

Quatre vieilles dames charmantes, les Folles de Saint-Sulpice, de la Concorde, de Chaillot et de Passy, décident de supprimer ces personnes malhonnêtes : elles les font tomber dans des oubliettes. La ville ne sera pas défigurée par les forages.

Ecrivant *la Folle de Chaillot,* Jean Giraudoux n'a pas beaucoup poussé la satire de certaines pratiques financières, n'a pas beaucoup construit l'action dramatique : son souci premier a été de faufiler deux actes de plaisanteries, bonheurs d'expression, phrases chatoyantes. Le niveau de ces traits d'esprit est inférieur à ce que Giraudoux a fait dans *Intermezzo* ou d'autres œuvres.

Il n'y a pas, dans cette pièce, de grandes figures. A la création, les interprétations brillantes de Marguerite Moreno et de Louis Jouvet donnaient à croire que Giraudoux avait créé en tout cas deux caractères : celui de la Folle de Chaillot et celui d'un chiffonnier.

Non, l'invention était le fait des deux comédiens, et de la direction d'acteurs de Jouvet. Aujourd'hui, à l'Odéon, dans la mise en scène de Michel Fagadau, la Folle et le chiffonnier existent moins.

Les vingt-deux actrices et acteurs, handicapés par les décors lourds de Hubert Monloup, n'arrivent pas à donner vie à cette rhétorique appliquée, assez informé, parfois canaille. D'excellents comédiens comme François Chaumette ou Jacques Sereys ne sont pas cette fois à leur affaire. Il est vrai que tous les personnages de la pièce « parlent » exactement la même langue *de salon, spirituelle et ornée,* et que le partage de ce flux entre des protagonistes différents semble avoir été fait sans motif profond : chacun relaie quelques minutes le monologue de Giraudoux, c'est un travail ingrat.

Gisèle Casadesus (la Folle de Saint-Sulpice) a une voix très pure, une présence attachante, et danse à merveille. Louise Conte (la Folle de la Concorde) est juste et énergique. Catherine Hiégel dit parfaitement le célèbre monologue d'Irma, la servante de Chez Francis. Bref, ce sont les femmes qui jouent le mieux. Annie Ducaux (la Folle de Chaillot) est moins convaincante, il lui aurait fallu des accents de poésie, de fantaisie, qu'elle n'a pas.

Au fil des soirs, la troupe gagnera peut-être en légèreté, trouvera un rythme, les acteurs quitteront peut-être les sièges sur lesquels ils sont trop figés. Pour l'instant, tout est trop sage.

MICHEL COURNOT.

★ Odéon, 20 h. 30.

MUSIQUE

« MADAME BOVARY » A NOVOSSIBIRSK

Madame Bovary, *l'opéra d'Emmanuel Bondeville, sera créé samedi 22 mars à Novossibirsk, en Sibérie, la ville des savants. Cette création insolite est due à l'amour du chef d'orchestre Isidor Zak pour les chefs-d'œuvre de la littérature française. S'étonnant que ces derniers n'aient pas donné lieu à plus d'œuvres lyriques, il se livra à une enquête approfondie en ce domaine et découvrit l'opéra de Bondeville, qui est effectivement un des chefs-d'œuvre du genre. Sa représentation à Novossibirsk coïncide avec le centenaire de Flaubert.*

■ Le chef d'orchestre autrichien Karl Boehm, âgé de quatre-vingt-six ans, a été hospitalisé, jeudi à Vienne, après une chute à son domicile, mais son état n'inspire pas d'inquiétude.

EXPOSITION

Les voies du silence

(Suite de la première page.)

Mais voici Gonzalès, avant ou après Picasso, peu importe. Il renonce aux matériaux nobles, recueille, assemble, sans même insister sur leur expressivité, les rebuts les plus insignifiants de l'atelier du mécano, forge, découpe, soude le métal, ne cherche pas la forme dans le bloc, mais la suggère à partir du vide que ponctuent des copeaux, de minces tiges de fer disposées de façon asymétrique et joyeusement pointues.

Rien de plus gracile et discret, mais rien qui occupe l'espace avec plus de charme et d'autorité, amenant le spectateur à tourner tout naturellement autour de l'objet et le délivrant de l'hébétude que provoquent par exemple le *France* de Bourdelle ou la *Sainte-Geneviève* de Landowski. *« Less is more »,* c'est le cas où jamais de le dire, c'est, traduite dans une langue nouvelle, la leçon de Carpeaux, de Degas et c'est *le Rêve, les Amoureux, Daphné,* la merveilleuse *Femme allongée* de 1930-1933. La sculpture renait d'avoir renoncé à l'exorbitant privilège d'extra-territorialité, d'occupation abusive du sol que lui avait conféré le dix-neuvième siècle.

Comme Gonzalès, David Smith est un enfant de la balle : très *jeune, il a été soudeur et riveur* dans une usine d'automobiles, et ses premières sculptures étaient faites d'objets trouvés, de débris de machines agricoles. Comme Gonzalès aussi, il refuse la *« limitation monolithique »,* et, s'il n'a pas la même sensibilité poétique, il sait conserver au métal sa tension, sa chaleur interne, résoudre la rencontre de deux éléments, nouer les formes, les découper ou les rassembler en signes vigoureux et simples comme un beau travail de forgeron.

Il ne nous paraît pas cependant mériter tout à fait les éloges un peu outrés que lui décerne l'auteur du catalogue. Le jeu, si séduisant chez Gonzalès, entre la forme pure et l'élément descriptif, est parfois un peu laborieux *(le Violoncelliste)* et le meilleur n'intervient que dans les sculptures résolument abstraites *(Albany V),* dont l'autorité peut être superbe. Mais quoi, Vulcain n'est ni Mercure ni Apollon et il est bien vrai que, dans les années 50, la non-figuration était un problème autrement plus ardu pour les sculpteurs que pour les peintres.

Refusant lui aussi le monumental et le monolithique qui ont fait « s'enliser la sculpture dans sa propre suffisance », Anthony Caro utilise dans ses « tables-pièces » des pinces, d'énormes tenailles qui paraissent moins provenir de la forge ou de l'atelier qu'être les reliques des grosses machines soufflantes et crachant le feu de la révolution industrielle. Et il dispose sur le sol, sans le moindre socle, des ensembles entièrement éclatés et en retraits successifs d'éléments horizontaux et verticaux qui fonctionnent un peu comme les panneaux et chicanes dont est jalonné le parcours d'une course d'obstacles.

« La syntaxe de Caro, écrit Clément Greenberg, n'effectue jamais la synthèse », car « il est essentiel à cet art que chacun de ses éléments demeure perçu comme contradictoire ». C'est épatant, c'est peut-être vrai et c'est à peu près le contraire de ce que fait Tim Scott. Lui aussi est un fils de l'Angleterre industrielle, le pays qui a déifié les machines et dont le sol paraît aussi jonché de leurs débris que l'est de fragments d'amphores et de lampes à huile celui des cités antiques.

Un remarquable artiste en tout cas qui sait nouer en gerbes d'expressivité baroque ses cylindres de métal *(Adhiba)* et dont les assemblages si rudes et pesants qu'en soient les éléments donnent une étonnante impression de mouvement. La sculpture, *dit-il,* c'est la conscience du corps, qu'il ne s'agit pas de copier, mais dont on peut rendre sensibles la vitalité, les rythmes, l'énergie interne.

La vitalité n'est pas précisément ce qui caractérise Michaël Steiner. Choix personnel ou signe des temps, nous serions plutôt ici en pleine dépression. Terminé également l'hommage implicite à l'anthologie industrielle. Faites de plaques d'acier — certes de formes et d'assemblages rigoureux — les sculptures de Steiner sont posées directement sur le sol, comme les « floor-pieces » de Caro, mais elles refusent de prendre leur vol et se cantonnent avec une sorte de quant-à-sol, d'agressivité sournoise, dans la portion minimale d'espace qu'elles investissent. L'impression est celle d'un piège, d'une niche pour animal très méchant, d'un débris d'avion *échoué dans la prairie* après quelque désastre obscur et prémédité. Nous n'en saurons pas davantage. Le témoin est muet et la sculpture achève ici sa cure de silence. Ce qui est peut-être le meilleur moyen de se faire entendre.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Galerie de France, 3, faubourg Saint-Honoré. Jusqu'au 29 mars.

L'exposition sera présentée en Allemagne, à la Kunsthalle de Bielefeld, du 13 avril au 22 mai. Elle ira ensuite à Berlin (Haus am Waldsee, juin-août) ; à Tübingen (Kunsthalle, septembre-octobre) et à Hambourg (galerie Wentzel, novembre-décembre).

■ La restauration de l'église de *Saint-Nicolas-de-Port,* en Meurthe-et-Moselle, va pouvoir être entreprise grâce au legs d'une riche Américaine

« UNE SOIRÉE COMME UNE AUTRE »

de Jacques Sternberg

Une baignoire posée à l'envers, retournée, une pendule qui n'est autre qu'un pèse-personne, ou plutôt une grosse balance de gare, et Mme Rabois tricotant sur sa chaise à roulettes. Elle confectionne une interminable bande de laine rouge dont elle fera plus tard... un crucifix gigantesque. Au fond de l'espace, à plat ventre sur un hamac, une femme, nue, semble attendre un soleil qui ne brillera plus jamais. Le corps inerte ne bougera pas d'un pouce au long de cette soirée chez les Rabois : il est celui d'un mannequin de cire, celui de la « sœur parallèle ».

Premier plan : M. Rabois, après une expédition de « pêche en haute tuyauterie », sort de dessous la baignoire. Bruits d'égouts. Car les Rabois, comme tous les autres habitants de cette ville qu'on devine derrière, et qui s'appellent tous Rabois, vivent entourés de canalisations. Ils ont un matricule, un numéro seulement pour être distingués de leurs voisins. Leurs enfants n'ont pas de prénoms, ils se nomment également Rabois tout court, et d'ailleurs ils semblent avoir le même âge que leurs parents. Rabois fils a pour métier de biffer des fiches dans une administration, Rabois fille est prostituée patentée, c'est-à-dire employée à distraire les travailleurs du bureau de la censure. Cette famille est contrainte de jouer et de gagner aux jeux radiophoniques organisés par les diverses institutions d'abêtissement public.

Jacques Sternberg dit « abêtissement » avec un gros mot. On le connaît, on connaît ses romans maritimes et acides et aussi son goût pour l'érotisme, sa tentation pour le porno-poétique. Là, il a écrit une vraie pièce de théâtre en forme de fiction futuriste. Il a soigné. Dans le style « le pire des mondes », voire humanité standardisée et contrôlée, et mise en fiches. Le contrôle prend toutes les formes de l'agression : vient le curé, viennent les flics, viennent les maîtres à penser et autres directeurs de loisirs. Les Rabois encaissent. Christian François a mis en scène cette amère fable par moment assez drôle. Tableau après tableau, Xavier Hofmann (le père), *Claude Sala (la mère),* Antoine Dulery (le fils) et Isabelle Mergault (une fille à la vulgarité convaincante) assument cette bande dessinée, face à deux « visiteurs » (Christian Charmetant et Jean-Marie Duprez), qui jouent toutes les « nuisances » de la répression polymorphes. Une soirée comme une autre, meilleure que certaines.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Centre culturel de la Communauté française de Belgique, 20 h. 45.

PHOTO

TOD PAPAGEORGE chez Zabriskie

La Galerie Zabriskie expose les photos d'un Américain âgé de quarante ans, Tod Papageorge, professeur de photographie à l'université Yale, des photos spécifiquement datées des années 70, prises à Central-Park, dans des discothèques new-yorkaises, sur des plages de nudistes. Dans le parc, assis sur un banc, un homme épluche une banane : une mère met son bras dans un sac en plastique tandis que son petit garçon lit un illustré : en lumière naturelle, le flash surajouté fige les visages comme une fin du monde.

Sur la plage de nudistes, ou dans la foule des danseurs, le cadre regroupe une multitude de corps, de mouvements, d'attitudes qui forcent au détail : on lit l'image par zones, par points, là où l'œil veut bien piocher. Il y a aussi des images qui ne se rattachent à rien, un gros navire de guerre, très beau, par exemple, ou qui relèvent d'une pure tentation graphique, d'une tentation du hasard, d'une coïncidence de l'architecture avec une statue, un massif d'arbres ou une maison calcinée, qui ne « tiennent » que sous l'angle où le photographe les prend.

Un des grands manques de cette photographie est l'absence de sentiment, que ce soit la méchanceté ou l'amour, si ce n'est l'amour de la technique photographique.

HERVE GUIBERT.

★ 29, rue Aubry-le-Boucher, Paris-4e. Jusqu'au 26 avril.

LETTRES

LE PRIX CAZES A GUY LAGORCE

Le prix Cazes (5 000 F), le grand prix littéraire du printemps, décerné chaque année dans une célèbre brasserie de Saint-Germain-des-Prés, a été attribué, jeudi 20 mars, à Guy Lagorce pour *les Héroïques,* publié chez Julliard.

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Studio d'Ivry (672-37-43), 20 h. 30 : Le deuil sied à Electre.
Sorano, Vincennes (374-73-74), 21 h. : le Gardien.
Marie-Stuart (508-17-80), 22 h. 15 : Mythes et termites.
Nanterre (721-18-81), 20 h. 30 : Regardez les hommes tomber.
Vitry (680-85-20), 20 h. 30 : Visage de sable.
Sartrouville (914-23-88), 21 h. : Aux limites de la mer.
Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : le Prince heureux.
Salon Permanent (636-12-16), 20 h. : Tarot.
Suresnes (772-38-80), 21 h. : les Caprices.

Vendredi 21 mars

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20), 20 h. : Récital Tom Krause.
Comédie - Française (296 - 10 - 20), 20 h. 30 : le Tartuffe.
Chaillot, Gémier (727-81-15), 20 h. 30 : la Passion selon Pier Paolo Pasolini.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Folle de Chaillot.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : A cinquante ans elle découvrait la mer.
T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : le Camp du Drap d'or.
Petit T.E.P. (797-96-06), 20 h. 30 : Dialogue d'une prostituée avec son client.
Centre Georges-Pompidou (277-12-33), 18 h. 30 : Théâtre ouvert, Casta Diva.
Théâtre de la Ville (887-54-42), 18 h. 30 : Dennis Wayne and Dancers ; 20 h. 30 : le Légataire universel.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. : Moïse.
Centre culturel du Marais (278-66-55), 21 h. : les Totos-Logiques.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 18 h. 30 : Do ré mi pas folle ; 20 h. 30 : Amélia.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Une drôle de vie.
Artistic - Athévains (272 - 26 - 77), 20 h. 30 : Un silence à soi.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Bouffes - Parisiens (296 - 60 - 24), 20 h. 45 : Silence, on aime.
Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Flaubert. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 45 : Une soirée comme une autre.
Chapelle Saint - Roch (296-46-55), 20 h. 30 : Douceur.
Cité internationale (589-67-57), Galerie, 20 h. 30 : le Songe d'une nuit d'été. — Resserre, 20 h. 30 : Yves Riou et P. Pouchain.
Comédie des Champs - Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : J' suis bien.
Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Forum des Halles, 20 h. 30 : Négropéen-Express. — Chapiteau bleu (297-53-47), 20 h. 30 : la Vie rêvée de Wolfgang Borchert.
Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 20 h. 30 : Michèle Bernard ; 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : l'Atelier.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 19 h. : En compagnie d'A. Chedid ; 20 h. 15 : Albert ; 22 h. : Archéologie. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : les Visages de Lilith ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : Idée fixe.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : l'Azalée.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : les Frères ennemis.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : la Belle et la Bête.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), I, 20 h. 30 : Elle est là. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Lili Calambouia.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : le Cavalier seul.
Plaisance (320-00-06), 22 h. 30 : Rose, les épines de la passion.
Poche - Montparnasse (548 - 92 - 97), 21 h. : Une place au soleil.
Potinière (261-44-16), 20 h. 45 : Contes et exercices.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : l'Asile. — Amphi, 20 h. 30 : la Mémoire.
Studio des Champs - Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
Studio-Théâtre 14 (527-13-88), 21 h. : le Grand Ecart.
T.A.I. - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : Artaud roi.
Théâtre 18 (229-09-27), 19 h. : la Senorita (en espagnol) ; 21 h. : Pierre Villaminte.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : L'arche du pont n'est plus solitaire.
Théâtre - en - Rond (387 - 75 - 38), 20 h. 30 : Sacrée famille.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin ; 22 h. 15 : Dracula-Waltz.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Pourquoi m'avez-vous appelé ?
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h 30 : les Enfants de Zombi.
Théâtre Saint-Médard (331-44-84), 20 h. 30 : Amour pour amour.
Théâtre 347 (526-29-06), 21 h. : la Poube.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Une chambre pour enfant sage.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h. 45 : le Bel Indifférent ; le Menteur ; 21 h. : Pinter and Co. ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana ; 23 h. 30 : les Vilains Bonshommes Verlaine, Rimbaud.
Bistrot des Halles (233-33-20), 23 h. : Bernard Dimey.
Blancs-Manteaux (887-16-76), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade ; 23 h. 45 : P. Triboulet.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Si être heureuse était conté.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Talila.
Cafessaion (278-46-42), 21 h. : Moïlien chante Aragon ; 21 h. 30 : J. Charby.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : Home ; 22 h. : Six points de suspension ; 23 h. 30 : J.-P. Rambal.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : R. Bohringer ; 21 h. 30 : H. Christiani ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
Croq-Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : Claude Astier ; 21 h. 45 : Dominique Mac Avoy.
L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : Bobok ; 22 h. 30 : M. Fanon.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : J.-P. Réginal ; 22 h. : Théophile ; 23 h. 45 : C. Aubron.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : F. Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
Fer-Play (707-96-99), 20 h. 30 : le Songe d'un homme ridicule ; 22 h. : Marie-France ; 23 h. 15 : Medium Soft.
La Grange - au - Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Le Marche-Pied (636-72-45), 21 h. : Muche.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 22 h. 30 : Chansonges. — II, 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach, Bagatelle ; 21 h. 30 : G. Langoureau.
Sélénite (354-53-14), I, 21 h. : Il faudrait essayer d'être heureux. — II, 21 h. : Sornettes d'alarme.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Beijafoix, musique afro-brésilienne ; 21 h. 30 : la Plus Forte ; le Défunt.
Splendid, 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : J.-P. Huser, Y. Theraulaz...
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : P. et M. Jolivet ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre des Quatre - Cents - Coups (329-39-69), 20 h. 30 : le Plus Beau Métier du monde ; 21 h. 30 : Magnifique, magnifique ; 22 h. 30 : Didier Kaminka.
La Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : Ma vie est un enfer, mais je ne m'ennuie pas ; 22 h. : Bussi. — II, 22 h. 30 : Vies et morts d'un chien.

La danse

La Forge (371-71-89), 20 h. : Quatre-vingts (Modèle 80).
Théâtre des Amandiers (797-19-59), 20 h. 30 : Compagnie El Theatre dell' Arte Flamenco.
Cité internationale universitaire (589-38-69), 20 h. 30 : Free Dance Song.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : Danses des théâtres nô et kabuki.
Théâtre de Plaisance (320-00-06), 18 h. 30 : S. Fléchet, J. Siriez, M. Vossen et S. Kassap (danses-créations).
Théâtre Oblique (805-78-51), 18 h. 30 : Impertidanse (J.-C. Ramseyer, Sandra Alvarez de Toledo, Mariannick Dagois).

Les music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Renaud.
C.I.S.P. (343-19-01), 20 h. 30 : Douby Show.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : Jacques Douai.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Bernard Haillant ; 20 h. 30 : Négropéen-Express.
Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 20 h. 30 : Michèle Bernard.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : Michel Hermon.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Enrico Macias.
Palace (246-10-87), 20 h. 30 : Ingrid Caven.
Palais des sports (828-40-90), 21 h. : Holiday on ice.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre du Ranelagh (288-64-44), 20 h. 30 : J.-C. Vannier.
Conciergerie, 20 h. 30 : P. Chatel, Claude Bowling Show Biz Band.
Porte de Pantin, Chapiteau J.-Richard (720-32-17), 20 h. 30 : Quatrième Gala des grandes écoles.

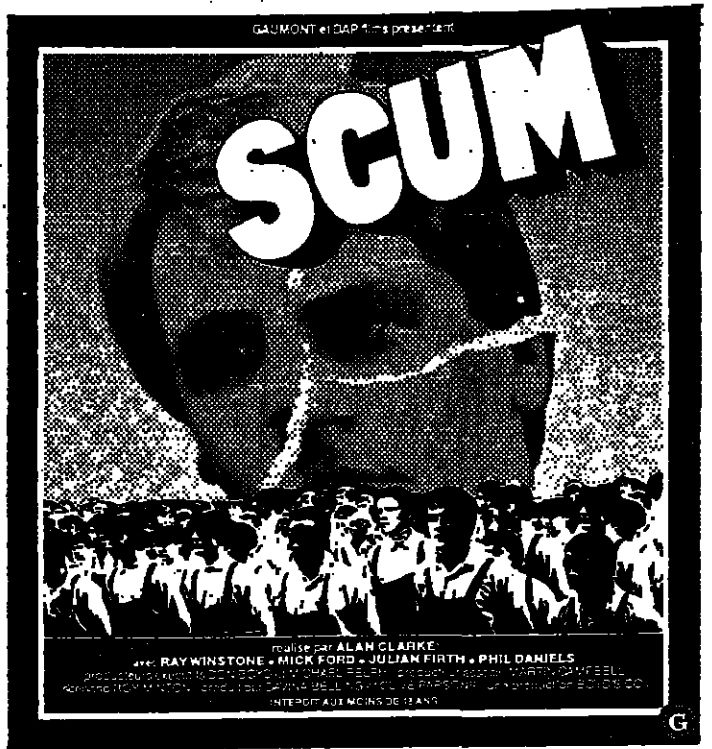
Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : P. Pennetier, T. Paulet (Lalo, Brahms, Rubinstein...).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Maîtrise de Radio-France, dir. H. Farge (Schubert, Mendelssohn, Schumann, Brahms).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. C. von Dohnanyi, sol. Anja Silja (Schubert, Strauss, Schoenberg).
Salle Cortot, 21 h. : M. Tagliafero (Beethoven, Chopin, Ravel, Debussy).
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : Œuvres des étudiants en composition musicale (Satie).
Eglise des Billettes, 21 h. : M. Larrieu, L. Urbain (Vivaldi, Stamitz, Cimarosa) ; Orchestre de chambre de France, dir. A. Boulfroy (Corelli).
Sorbonne, grand amphi, 20 h. 30 : Orchestre de l'université Paris-Sorbonne, dir. J. Grimbert, sol. C. Eda-Pierre (Bach).
FIAP, 21 h. : Francis Verbat, Anne Perchat (Castelnuovo, Tedesco, Hummel, Weber, Wagengell).
Crypte Sainte-Agnès, 20 h. 30 : Y. Gruson, J.-C. Guillen, C. Bayle (Frescobaldi, Atteignant, Jannequin...).
Salle Rossini, 20 h. 45 : J. Moraka et H. Modzelewska (Mozart, Beethoven, Chopin...).

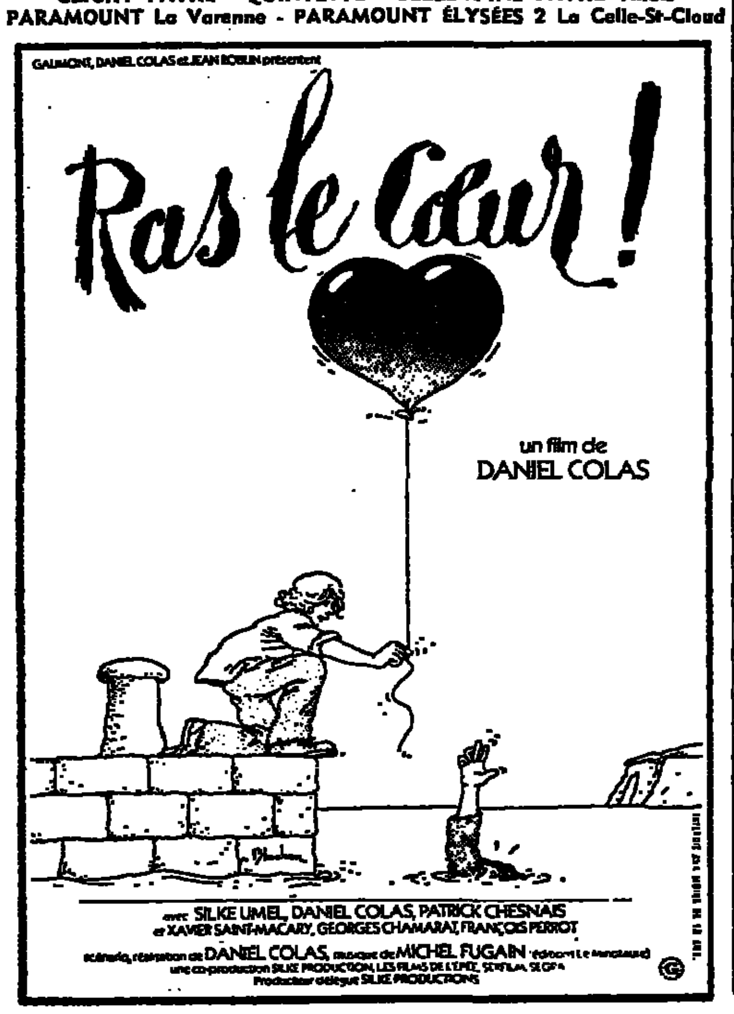
Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : Marc Laferrière Orchestra.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 21 h. 30 : Duo Boell-Roubach.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Eddie Boyd ; 22 h. 45 : Chama y su Combo.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Eddie Louiss Quartet.
Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : Triolenn ; 20 h. 30 : V.O.
Eglise américaine, 7e, 20 h. : Blow-Jazz.
Gibus (770-78-88), 22 h. : The Barracudas.
Théâtre des Ménilmontant, 21 h. : Gospel Night.
Petit-Opportun (236-01-36), 23 h. : R. Paya, R. Thiebaut.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Dixie Francis Jazz Group.

(Lire la suite page 32.)







SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : Cette folle jeunesse, de G. Franciolini ; 18 h. : les Racines du ciel, de J. Huston ; 20 h., Hommage à A. Lamothe : La neige a fondu sur la Manicouagan ; Ce soir-là, Gilles Vigneault ; 22 h. : Ah ! ça ira, de M. Jancso.

Beaubourg (278-35-57), 15 h. : La Bigorne, caporal de France, de R. Darène ; 17 h. : la Grazzia, d'A. de Benedetti ; 19 h. : Et si c'était l'amour, de Youri Raizman ; 21 h. : l'Imprevviso, d'E. Bruck.

Les exclusivités

ALEXANDRIE POURQUOI ? (Egyp., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).

ALIEN (A.) (**), v.o. : Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

AMITYVILLE LA MAISON DU DIABLE (A.) (*), v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Mistral, 14e (539-52-43).

APOCALYPSE NOW (A.) (*), v.o. : Balzac, 8e (561-10-60)

L'AVARE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), Richelieu, 2e (233-56-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38).

Les films nouveaux

LE ROI ET L'OISEAU, dessin animé français de Paul Grimault. Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Lumière, 9e (246-49-07).

PREMIER VOYAGE, film français de Nadine Trintignant. Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE NOIR PRINTEMPS DES JOURS, film français de Serge Poljinsky. La Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

RAS LE CŒUR, film français de Daniel Colas (*). Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359 92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

ECLIPSE SUR UN ANCIEN CHEMIN VERS COMPOSTELLE, film français de Bernard Férie. St-Séverin, 5e (354-50-91), jours impairs ; Geel, les jours pairs.

LE PAYS DU SILENCE ET DE L'OBSCURITE, film allemand de Werner Herzog. V.O. : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23).

CERTAINES NOUVELLES, film français de Jacques Davila Broadway, 16e (527-41-16).

C H A P' L A, film français de Christian Lara. Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Moulin Rouge, 18e (606-63-26).

IMAGES D'UN DOUX ETHNOCIDE, film canadien de Arthur Lamothe. La Clef, 5e (337-90-90).

SCUM, film anglais de Alan Clarke (**). V.O. : Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont Rive Gauche, 5e (548-26-36) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.F : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).

BLACK IS BEAUTIFUL, film italo-américain de Nanni Loy. V.F. : Mazéville, 9e (770-72-86)

L'ETALON NOIR, film américain de Caroll Ballard. V.O. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.F. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

LE COMBAT DES SEPT TIGRES, Film chinois d'Alex Gouw. V.O. : Seine-Cinéma, 5e (325-95-99).

FOG, film américain de John Carpenter (*). V.O. : U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) — V.F . U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (326-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)

STAR TREK, film américain de Robert Wise. V.O. : St-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) V.F : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; U.G.C. Gobelins, 13e (326-23-44) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24 24) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

Balzac, 8e (561-10-60), Marignan, 8e (359-92-82), Paramount - City, 8e (562-45-76), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Français, 9e (770-33-88), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Nation, 12e (343-04-67), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Parnassiens, 14e (329-83-11), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-84-30), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Cambronne, 15e (734-42-96), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

BLACK JACK (Ang., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées - Lincoln, 8e (359 - 36 - 14), Olympic - Entrepôt, 14e (542-67-42), v.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70), Madeleine, 8e (742-03-13), Parnassiens, 14e (329-83-11), Athéna 12e (343-07-48), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

BONS BAISERS D'ATHENES (A., v.f.) : Cin'ac Italiens, 2e (296-80-27).

BUFFET FROID (Fr.) : Paramount, Marivaux, 2e (296-80-40).

C'EST PAS MOI, C'EST LUI (Fr.) : Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8 (359-19-08) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

C'ETAIT DEMAIN (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Eldorado, 10e (208-18-76) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

DON GIOVANNI (Fr.-It., vers. ital.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; France-Elysées, 8e (723-71-11)

ELLE (A., v.o) (*) : Studio Médicis, 5e (633 - 25 - 97) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount - City, 8e (562-45-76). — V. f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

L'EMPREINTE DES GEANTS (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10 ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES EUROPEENS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; V.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LA FEMME FLIC (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82).

FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Action-République, 2e (805-51-33).

FOU (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44).

GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

I... COMME ICARE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-City, 8e (562-45-76).

JOSEPH ET MARIE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). (H sp.)

JUBILEE (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).

JUSTICE POUR TOUS (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62). — V.f. : Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy - Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

KWAIDAN (Jap., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70). — V.f. : Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96)

LA MALADIE DE HAMBOURG (All., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f : Caméo, 9e (246-66-44) ; Parnassiens, 14e (329-83-11)

MA CHERIE (Fr.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Marignan, 8e (359-92-82).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Ternes, 17e (380-10-41).

1941 (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; U.G C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11). H. sp.

MONDO CARTOON (D.A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34)

LA MORT EN DIRECT (F.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50)

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (F.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.

L'ŒIL DU MAITRE (F.) : Quintette, 5e (354-35-40).

ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (F.) . Bretagne, 6e (222-57-97) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

PAYSANNES (F.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LES PETITES FUGUES (F.) Studio Cujas, 5e (354-89-22).

PIPICACADODO (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42).

LE POINT ZERO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

RHAPSODIE HONGROISE (Hong., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), Racine, 6e (633-43-71) ,

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) (*) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34), Marais, 4e (278-47-86).

LE REGNE DE NAPLES (It.-All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

RETOUR EN FORCE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.

LES SEIGNEURS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Mercury, 8e (562-75-90). — V.f. : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59)), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Secrétan, 19e (206-71-33), Paramount Opéra, 9e (742-56-31), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount Maillot, 17e (758-24-24), Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v. o.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62), (v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.) : Forum Cinéma, 1er (297-53-74), 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), H. sp.

LE TAMBOUR (All., v. o.) : Boul' Mich, 5e (354-48-29).

TESS (Fr.-Brit.), vers. angl. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45), Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; vers. fr. : Cinémonde Opéra, 9e (770-01-90).

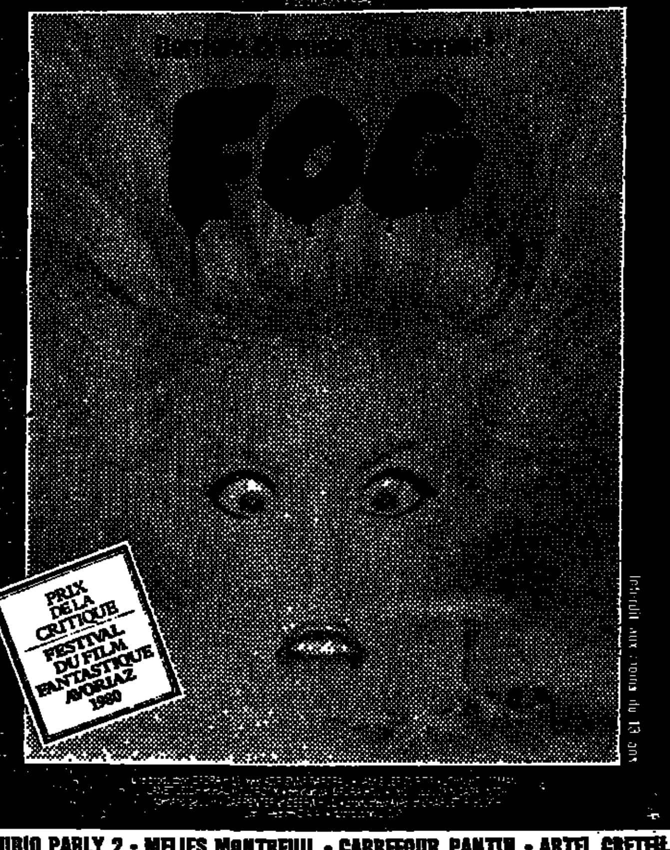
THE PATRIOTE GAME (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

LES TURLUPINS (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Parmount Montparnasse, 14e (329-90-10).

VIOLENCES SUR LA VILLE (A., v.o.) (**) : Quintette 5e (354-35-40), Normandie 8e (359-41-18), (v. Fr.) A.B.C., 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-60-74), Clichy Pathé, 18e (522-46-01), Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96)

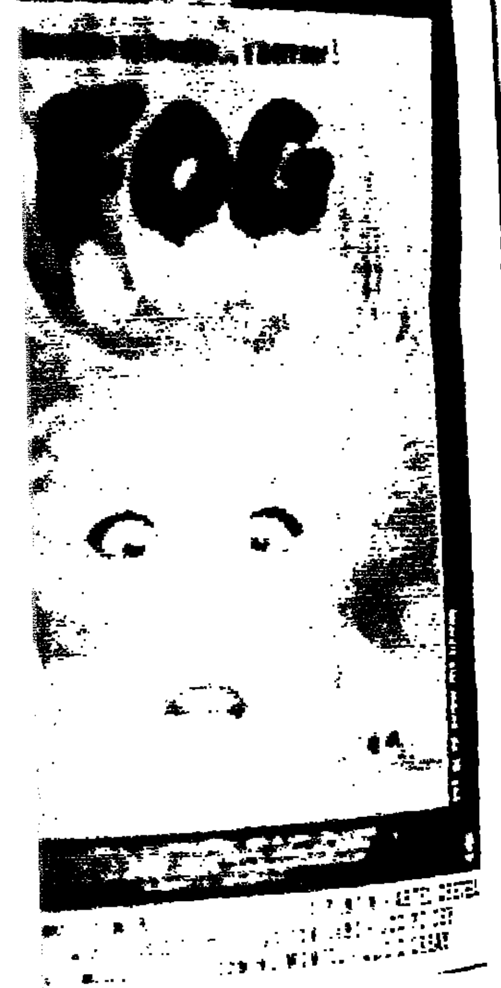
LE VOYAGE EN DOUCE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-4.), Français, 9e (770-33-88), Epée de Bois, 5e (337-57 47).

WOYZECK (All., v. o.) : Impérial, 2e (742-72-52), Quintette, 5e (354-35-40), Pagode, 7e (705-12-15), Paramount Elysées, 8e (359-49-34), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79..





RADIO-TÉLÉVISION







Seconde expérience de décentralisation à Grenoble

Les deux magazines de FR 3 - Rhône-Alpes

Les téléspectateurs des départements des Alpes du Nord — Savoie, Haute-Savoie et Isère — reçoivent depuis le jeudi 13 mars une émission de télévision autonome des programmes régionaux diffusés par la station FR 3 de Lyon. Deux magazines d'information de treize minutes, fabriqués chaque matin par les équipes grenobloises de FR 3, sont diffusés les jeudis et samedis depuis les studios que possède cette société à Grenoble. La télévision tente ainsi, pour la seconde fois, une expérience de décentralisation.

« Couvrant » huit départements (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie), le journal quotidien de FR 3 Rhône-Alpes irrite souvent les Savoyards, les Drômois et les Ardéchois. L'importance de l'actualité dans une région aussi vaste, comportant trois grandes métropoles (Lyon, Grenoble et Saint-Etienne), rend malaisé le travail des équipes de reportage : les vingt minutes quotidiennes d'information constituent un cadre manifestement inadapté.

Depuis plusieurs années, les élus locaux savoyards et dauphinois — opposition comme majorité — réclament la création d'un journal télévisé indépendant de Lyon, qui utiliserait les installations techniques existant à Grenoble depuis 1968. L'ancien O.R.T.F. avait en effet souhaité, dès 1963, offrir à la « capitale » des Alpes son propre journal télévisé. Malheureusement, le matériel mis en place ne servit qu'à de très rares occasions.

La création en 1973 des vingt et une régions de programmes sur lesquelles l'O.R.T.F. puis FR 3 calquèrent leurs journaux régionaux mit définitivement un terme aux expériences grenobloises. M. Claude Contamine, P.D.G. de FR 3, a rappelé, lors d'une récente visite à Grenoble, que sa société doit se plier à ce moule. Ce que conteste le conseiller général R.P.R. de Grenoble, M. Alain Carrignon, qui fait observer que dans d'autres domaines la région Rhône-Alpes a été subdivisée. A plusieurs reprises, le député et conseiller général communiste de Fontaine (Isère), M. Louis Maisonnat, a réclamé lui aussi la création à Grenoble d'un bureau autonome de FR 3 Lyon.

Le lancement de deux magazines d'information devrait redonner un peu plus de vitalité à la station de Grenoble, qui restera cependant toujours étroitement liée à son « tuteur » lyonnais. La diffusion dans un premier temps sur le seul réseau des émetteurs FR 3 de ces magazines spécifiques aux Alpes risque de limiter leur impact (cette chaîne n'est pas reçue dans toutes les vallées de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère ni dans le massif montagneux du Vercors, desservi par l'émetteur de Lyon. Grenoble illustre parfaitement l'arbitraire d'un découpage calqué sur les régions administratives mais qui en délaisse d'autres unies par une histoire et une géographie communes.

CLAUDE FRANCILLON.

RADIO-CAROLINE A COULÉ

La tempête qui sévit en Manche a provoqué, le 20 mars, le naufrage de la station-pirate de musique pop Radio Caroline installée depuis 1964 sur un vieux bateau néerlandais, *Mi-Amigo*. L'équipage de quatre personnes a été recueilli, sain et sauf, par la garde côtière britannique.

Pionnière des radios libres, Radio Caroline, qui émettait à destination de la Granne-Bretagne et de l'Europe du Nord, avait amené la B.B.C. à créer une nouvelle chaîne de pop music de style analogue.

PRÉAVIS DE GRÈVE A FR 3

Un préavis de grève renouvelable des personnels techniques et administratifs de FR 3 a été déposé le jeudi 20 mars pour le jeudi 27 mars, à l'appel des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de la radio-télévision. Dans un communiqué commun, les syndicats protestent contre l'informatisation des centres régionaux de cette société en dénonçant l'utilisation de la vidéo, qui, selon eux, porte préjudice à une production plus élaborée.

D'autre part, ils s'élèvent contre *« la mise en cause de la radio nationale confiée par la loi à FR 3 »*, mise en cause provoquée par la récente décision du ministre de la culture et de la communication d'organiser des radios faisant appel à l'expression de régions. Les responsables syndicaux estiment que ces deux séries de mesures *« servent de prétexte à une modification inacceptable des conditions de travail »*, *« imposée arbitrairement »* par la direction de FR 3, et qui *« remet en cause la convention collective signée en 1979 »*.

A la direction de cette chaîne on indique que *« le motif invoqué concerne uniquemen tle règlement de travail de la société qui fait l'objet de conversations entre la direction et les syndicats »*. On précise ue l'arrêt de travail envisagé ne devrait entraîner aucune modification dans les programmes.

PRESSE

DEUX JUGEMENTS EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE
La Cour fédérale de justice contre un projet de Springer

Karlsruhe *(A.F.P.)*. — La chambre des cartels de la Cour fédérale de justice a confirmé l'interdiction, pour les éditions Axel Springer, d'acquérir une participation de 50 % dans la société Elbe-Wochenblatt, à Hambourg. Pour la première fois depuis l'introduction des directives pour le contrôle des fusions dans la presse en 1976, l'arrêt de la Cour empêche ainsi une concentration estimée abusive.

La société hambourgeoise édite le journal gratuit d'annonces *Elbe-Woche*, alors que les éditions Springer occupent, de l'avis de l'office fédéral des cartels, une position dominante sur le marché des annonces dans les quotidiens de Hambourg.

L'office des cartels avait décidé d'interdire la participation projetée, mais les éditions Springer avaient fait appel. La Cour fédérale de justice vient de confirmer la décision de l'office des cartels.

Un syndicat d'ouvriers imprimeurs condamné

Francfort *(A.F.P.)*. — Le tribunal de Francfort a condamné, lundi 17 mars, le syndicat de l'imprimerie I.G. Druck und Papier à payer 58 200 deutschemarks (136 000 francs français) de dommages et intérêts à une imprimerie de Neu-Isenburg (Hesse) pour avoir empêché la fabrication par cette dernière du *Times*, fin avril 1979.

Les quelque trois cents syndicalistes ouest-allemands avaient manifesté à cette époque leur solidarité avec leurs collègues britanniques en conflit avec la direction du journal londonien, en empêchant la réalisation d'un *Times* hebdomadaire. Le tribunal a estimé qu'ils avaient utilisé à cette occasion des moyens de pression « non pacifiques » : des inconnus avaient profité d'une manifestation organisée par l'I.G. Druck pour saboter une machine de l'imprimerie de Neu-Isenburg qui devait réaliser ce projet.

● *« La Gazette de Tulle-Ussel »*, journal bi-hebdomadaire (paraissant le mardi et le vendredi), a mis en vente son premier numéro (2 F) le 18 mars. Tiré à Poitiers sur les rotatives de *Centre-Presse* — quotidien du groupe Hersant, qui patronne l'expérience — *la Gazette de Tulle-Ussel* paraît sur 24 pages (tabloïd), emploie une quinzaine de collaborateurs et est diffusée à 25 000 exemplaires.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 21 MARS

— *MM. Aymar Achille-Fould*, président de la mission interministérielle de la mer, et *Hervé Le Botherf*, écrivain breton, répondent aux questions des auditeurs sur le problème de la marée noire, au cours de l'émission « Le téléphone sonne », à 19 h. 15, sur France-Inter.

SAMEDI 22 MARS

— *M. Jean Lecanuet*, président de l'U.D.F., participe au journal de FR 3, à 21 h. 55, en direct d'Orléans, à l'occasion du congrès de l'U.D.F.

DIMANCHE 23 MARS

— *M. Edgar Faure*, ancien président de l'Assemblée nationale, député du Doubs, est l'invité du Club de la presse, sur Europe 1, à 19 heures.

● *Une radio libre, Radio-Plus*, a été saisie le 20 mars à Bruxelles par la police de la capitale belge. C'est la troisième saisie de ce genre depuis le début du mois dans ce pays. A la suite d'un incident, le 6 mars dernier, à l'aéroport de Bruxelles, le ministre des P.T.T. a, en effet, ordonné de faire saisir les radios libres émettant sur les fréquences comprises entre 104 et 108 MHz, afin d'éviter tout brouillage des messages réservés au trafic aérien. Radio-Plus émettait sur 103 MHz.

● *Six chansons* ont été retenues pour participer aux finales du concours de la chanson française, qui sera retransmis en direct, sur TF 1, le 23 mars, à 13 h. 25. La chanson sélectionnée représentera la France au grand concours Eurovision 80, prévu le 19 avril, à La Haye, où elle sera en compétition avec des chansons de dix-neuf pays d'Europe, du Maroc et de Turquie. En France, deux cent quatre-vingt-quatre chansons au départ avaient été présentées pour participer au concours. Les six finalistes sont Marcel Amont, Frida Boccara, Chantal Billon, Anne Delorme, Bee Michelin et le groupe Profil.

Vendredi 21 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Les retraités et la sécurité.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.

20 h 35 « Les Noces de Figaro ».
Opéra bouffe de L. da Ponte, d'après Beaumarchais.
Avec M. Devlin, S. Ramey, V. Masterson...
Enregistré au Festival international d'art lyrique et de musique d'Aix-en-Provence, en 1979, cet opéra, une des œuvres majeures de Mozart, a été mis en scène par un des maîtres actuels du théâtre, Jorge Lavelli.
23 h 15 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
Avec un reportage consacré au Cambodge, d'Edouard Lor et d'Alain Saint.
20 h 35 Série : « Médecins de nuit ».
21 h 35 Apostrophes.
La Corse et les Corses.
Avec MM. S. Muracciole (coauteur de *Corse la poudrière*), F. Pomponi (*le Mémorial des Corses*), A. Sanguinetti (*Lettre ouverte à mes compatriotes corses*), X. Versini (*la Vie quotidienne en Corse au temps de Mérimée*).
22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Raimu) : « Ces messieurs de la Santé ».
Film français de P. Colombier (1933), avec Raimu, L. Baroux, E. Feuillère, M. Rolland, P. Stephen, P. Carton, G. Derian (N., rediffusion).
Un banquier escroc, évadé de prison, entre, sous un faux nom, au service d'une famille de petits commerçants, transforme la boutique et se refait une fortune par des affaires frauduleuses.
Tiré d'une pièce de théâtre à succès. Prédominance du dialogue et des acteurs. L'intérêt de ce film est sociologique : on y retrouve le malaise des classes moyennes et le climat trouble de la France à la veille de l'affaire Stavisky.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les contes du folklore japonais ; Le mille-pattes géant ; Des livres pour nous : *la Fabuleuse histoire de l'eau.*
18 h 55 Tribune libre.
Fédération des centres culturels communaux.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 V3 - Le nouveau vendredi : le roman-photo.
Emission de J.-M. Cavada et M. Thoulouzé ; Enquête : J. Radigüet.
Un Français sur trois lit des romans-photos, ou plutôt une Française sur trois. Ici, on saura qui fabrique cette « littérature » et avec quels modèles. Le genre date de la fin du XIXe. En Italie il fait fortune.
(Lire ci-dessous.)
21 h 30 Un jour de presque hiver.
Scénario de J. Balp, réalisation C. Marc ; avec : C. Bouvel, J. Serre, G. Saint-Jean, A. Meffre et M. Gests.
Dans un village isolé du Quercy, un double meurtre vient dévoiler, en même temps que des haines et des rancœurs cachées, l'amour de Fernand pour Adèle. La « justice » des villageois opère...
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
Historique des records de l'Atlantique.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Un prêtre marié », d'après Barbey d'Aurevilly.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : La maladie du sommeil.
20 h., « Pa-kin ou les oppressions de la vertu » (deuxième partie).
21 h. 30, Black and blue : Jazzmen français.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Amour de la musique.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time ; 19 h. 30, France et musique.
20 h. Concours international de guitare.
20 h. 20, Festival de Saint-Denis 1979 (Concert donné en la basilique de Saint-Denis) : « Symphonie n° 8 en mi bémol majeur, dite des Mille », de Mahler, par l'Orchestre national de France et le Nouvel Orchestre philharmonique, les Chœurs et la Maîtrise de Radio-France, les Chœurs philharmonia de Londres, les Chœurs d'enfants de Paris, avec B. Hendricks, T. Zylis-Gara et B. Vogel, sopranos, N Denize, O. Wenkel, altos, P. Lindroos, ténor, S Nimsgern, baryton, P. Meven, basse, dir. Seiji Ozawa.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches, Beethoven : « Sonate n° 1 » opus 49 et « Sonate n° 3 » opus 2, avec E. Heidsieck ; 23 h., Vieilles cires : Cycle Pierre Monteux, « Symphonie en ré mineur » (C. Franck) ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle.

Samedi 22 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 Cuisine légère.
12 h 45 La vie commence demain.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
13 h. 55, La croisière s'amuse ; 14 h. 45, Un nom en or ; 14 h. 50, Plume d'élan ; 15 h. 10, Maya l'abeille ; 15 h. 35, Télé-troc ; 15 h. 45, Ardéchois cœur fidèle (n° 1) ; 16 h. 45, Le magazine de l'aventure ; 17 h. 25, La vallée des dinosaures ; 17 h. 45, Avec des idées, que savez-vous faire ?
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Numéro un.
Gérard Lenorman.
21 h 35 Série : « Anna Karénine ».
N° 3.
D'après L. Tolstoï, réalisation B. Coleman.
22 h 30 Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
Cheveux, coiffeurs et calvitie.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 25 Les jeux du stade.
17 h 20 Les moins d'vingt et les autres.
18 h 10 Chorus.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Les enquêtes du commissaire Maigret.
L'affaire Saint-Fiacre.
22 h 20 Sports : Basket.
Championnat de France, à Nantes.
23 h 20 Document : les carnets de l'aventure.
Les fous de la vallée.
23 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Il était une fois l'homme : les années folles ; Le poney express.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 Histoires étranges : « le Marchand de sable ».
D'après E. T. A. Hoffmann, adaptation et dialogues C. Rémy et P. Badel. Avec : P. Le Person, R. Nell, A. Landais, A. Bertean, R. Bourgine, etc.
21 h 55 Journal.
22 h 15 Ciné-regards : « les Montreurs d'images ».

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches... avec J.-P. Faye (deuxième partie).
11 h. 2, La musique prend la parole : « 1979-1980 : les Maîtres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le pont des Arts.
14 h., Sons : Communications.
14 h. 5, Livre d'or : Echanges musicaux franco-suisses (P. Fournier, violoncelle, et J. Fonda, piano : « Sonate n° 1 en ut majeur », de Beethoven ; « Sonate en ut mineur », de Rachmaninov).
17 h. 30, Radio-Canada présente : « Miami en français ».
18 h. 30, Entretiens de carême par les pasteurs P. de Robert et P. Soullier : Le temps de l'épreuve (l'espérance à l'épreuve).
19 h. 30, A. Tansman, œuvre et témoignage (quatrième partie).
20 h., « En rire pour ne pas en pleurer », d'E. Dessarre, avec A. Nitzer, J. Menaud, R. Baillet, A. Daguenet, M. Derville, C. Laborde, A. Redouet.
22 h., Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Terre natale : Musique pour les travailleurs et les étudiants étrangers.
7 h. 40, Concert promenade : Œuvres d'A. Thomas, Liszt, Grieg, Lanner, J. Strauss, Stolz et D. Rose ; 8 h. 30, Musiques chorales : madrigaux anglais et italiens, œuvres de Morley, Weelkes, Wilbye, Bennett, Farmer, Festa, E. da Hostia et De Wert.
9 h., Samedi (en direct du studio 119), magazine de Jean-Michel Damian.
16 h., Concert du Théâtre d'Orsay : « Scènes d'enfants » et « Sonate, opus 15 » (Schumann), « Etudes opus 25 » (Chopin), avec Tamas Vasary, piano
17 h. 15, Ouverture : Présentation du Matin des musiciens (Schumann), par D. Jameux ; Le concert du Matin des musiciens : Mahler.
20 h. 5, Soirée lyrique : « Euryanthe », de Weber (opéra en trois actes), avec B. Lindholm, S. von Reichenbach, H. Steinbach, M. Smith, L. Konya, B. Plantey, Ch. Essartel, les Chœurs de Radio-France, dir. J.-P. Kreder et l'Orchestre national de France, dir Marek Janowski.
23 h. 5, Ouvert la nuit : Comment l'entendez-vous ? Alban Berg par P. Boulez ; 1 h., Le dernier concert : Festival estival de Paris 1979, en l'église Saint-Séverin, récital Peter Dankelmaier, orgue ; œuvres de Ligeti, J.-S. Bach, Dankelmaier, Kaufmann.

Dimanche 23 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe, en l'église Notre-Dame de Pontoise (Val-d'Oise), prédicateur : Père Jean de la Croix.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 Concours de la chanson française.
13 h Journal.
13 h 30 C'est pas sérieux.
14 h 30 Les rendez-vous du dimanche.
15 h 30 Tiercé.
15 h 40 Série : « le Signe de justice ».
16 h 30 Sports première.
17 h 50 Série : « Commissaire Moulin ».
19 h 25 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : « la Panthère rose ».
Film américain de B. Edwards (1964), avec D. Niven, P. Sellers, Capucine, R. Wagner, C. Cardinale, F. Jeffries (rediffusion).
22 h 30 Portrait : Jorge Lavelli.
Regard sur l'opéra.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h Emissions pédagogiques.
11 h 45 On va go.
12 h Concert (en liaison avec France-Musique).
« Ouverture de fête », de Chostakovitch, « les Fontaines de Rome », de Respighi, par l'Orchestre national de France, direction L. Maazel.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : « Colorado ».
14 h 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
15 h 45 Des animaux et des hommes.
16 h 35 Série : « Un juge, un flic ».
17 h 45 Majax : passe-passe.
18 h 35 Dessine-moi un mouton.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 « Le Maître des Clones ».
Téléfilm de J. D. F. Black, réal. D. Medford,
22 h 10 Document : Par elles-mêmes.
Mme Jeanine Chauvin, institutrice de maternelle.
22 h 40 Chefs-d'œuvre en péril.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emission de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés.
Images d'Algérie.
10 h 30 Mosaïque.
Emission préparée par T. Fares et J.-L. Orabona, réalisée par la radio-télévision tunisienne à Kairouan. Reportage : l'eau en Tunisie ; Variétés : Lilia et T. Ennaceur.
16 h Jeu : Tous contre trois.
Rousseline d'Aix.
17 h Prélude à l'après-midi.
Leos Janacek : « Simfonietta (1926) avec ses quinze trompettes » par l'orchestre symphonique du Bayerische Rundfunk, direction R. Kubelik.
17 h 35 Théâtre de toujours : « le Bourgeois gentilhomme ».
Comédie-ballet de Molière, musique de Lulli. Avec orchestre et chœurs de l'O.R.T.F., direction D. Stirn ; chorégraphie M. Sparemblek et R. Celada. Réalisation P. Badel. Avec : M. Serrault, Ph. Etesse, D. Ceccaldi, H. Virlojeux. (rediffusion).
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Rire et sourire au Comic' Palace.
20 h 30 Les grandes villes du monde : Lisbonne.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : l'arbre de vie.
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle I. Thalberg) : « les Titans du ciel ».
Film américain de G. Hill (1931), avec W. Beery, C. Gable, C. Nagel, D. Jordan, M. Rambeau, M. Prevost, C. Edwards, J. Miljan (v.o. sous-titrée, N.).

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son : Voyage au pays du sel.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : L'Union rationaliste.
10 h., Messe en l'église Saint-Séverin, à Paris.
11 h., Regards sur la musique.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Echanges musicaux franco-suisses.
14 h., Sons : Communications.
14 h. 5, La Comédie-Française présente : « le Pain de ménage » et « la Maîtresse », de J. Regnard.
16 h. 45, Conférences de carême par le R. P. Sintias, à Notre-Dame de Paris : Tous ces mortels qui veulent vivre (J'ai péché contre le Ciel et contre Toi).
17 h. 30, Rencontre avec... M. Tran Van Khe.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Paul Celan (Méridiens, quatrième partie).
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : Questionnaire pour Lesconil (Dans les pas de Murray Schafer).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques et légères.
7 h. 40, Opéra bouffon : « Les Mousquetaires au couvent », fin (Varney) ; « la Mascotte », acte I (Audran), dir. R. Benedetti ; 9 h. 2, Les chants de l'âme ; 9 h. 30, Cantate de Bach pour le dimanche « Judica me » ; 10 h. 30, Les petites oreilles (disques présentés par les enfants).
12 h., Le concert de midi (en simultané avec Antenne 2) : « Ouverture de Fête » (Chostakovitch), « les Fontaines de Rome » (Respighi), par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel ; 13 h. 5, Tous en scène ; 13 h. 30, Jeunes solistes : Béatrice Berstel, clavecin.
14 h. 15, Les après-midi de l'orchestre.
16 h. 15, La tribune des critiques de disques : « L'Offrande musicale », de J.-S. Bach.
19 h., Jazz vivant : Le jazz classique de Stéphane Grapelli et les orchestres de G. Badini et de M. Richard au Festival de Courchevel.
20 h. 5, Le concert du dimanche soir (présentation).
20 h. 30, Musiques traditionnelles : Laos, avec N. Phimvilayphone, khène (orgue à bouche), kacapi (luth), kuy (flûte), K. Khounsavath, khène, S. Sourysvongsay, chant, K. Intisane, khène et kacapi, T. Mahavong, khène, N. Mahavong, chant.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; 23 h. 30, Equivalences : « les Corps glorieux » (O. Messiaen), avec L. Thiry, orgue ; 0 h. 5, Rites et traditions populaires : Chansons et musiques traditionnelles du dimanche des Rameaux, de la fête de Pâques, des légendes, la Saint-Benjamin, jour de la pleine lune ; « les Cloches » (Lebègue) ; « l'Enchantement du vendredi saint » (Wagner), avec W. Furtwaengler.

CARNET

Décès

Le colonel JACQUES RENARD

— Nous apprenons le décès survenu le mercredi 19 mars à Nice, du

colonel Jacques RENARD,
grand officier de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,

dont les obsèques ont lieu ce vendredi 21 mars, à 14 h. 30, au temple protestant, 21, boulevard Victor-Hugo, à Nice.

[Né le 21 juillet 1902 à *Magdebourg*, en Allemagne, Jacques Renard, légionnaire d'origine allemande et naturalisé Français, s'est engagé comme légionnaire de deuxième classe, et il a fini la guerre de 1940-1945 comme colonel de la légion étrangère. *Rallié* dès juin 1940 à la France libre, il a participé, notamment dans les transmissions, à toutes les campagnes de la France libre.

Capitaine à la 1re compagnie de transmissions de la 1re division française libre, il participe aux opérations de Libye au printemps 1942 et, principalement, en juin aux combats de Bir-Hakeim, où, blessé aux yeux, il rétablit les transmissions constamment détruites par le feu ennemi. C'est cette action d'éclat qui lui vaut précisément d'être *fait* compagnon de la Libération le 9 septembre 1942.]

JEAN VERNIER

Nous apprenons le décès, survenu le mercredi 19 mars à Sanary (Var), du

médecin général inspecteur Jean VERNIER,
compagnon de la Libération,

dont les obsèques auront lieu, samedi 22 mars, dans la plus stricte intimité à Sanary.

[Né à Tananarive (*Madagascar*) le 20 janvier 1905, Jean Vernier, entré en 1925 au service de santé des armées, est *médecin-chef* de l'hôpital de Bangui au début de 1940, et il prend la tête du ralliement, en août de la même année, de l'Oubangui-Chari (aujourd'hui République Centrafricaine), à la France libre.

Entre 1940 et 1942, il se bat en Orient (en Erythrée et en Syrie) comme chef de l'équipe chirurgicale des Forces françaises libres, et il est affecté à l'ambulance Hasfield Spears — du *nom* du général britannique — qui devait devenir l'hôpital mobile n° 3 de la 1re division française libre en Libye, en Tunisie, en Italie et en France. Il est fait, comme médecin lieutenant-colonel, compagnon de la Libération le 7 mars 1945.

Directeur local de la santé publique du Soudan en 1946, puis en Guinée en 1954, il est en poste à Paris, au ministère de la France d'outre-mer, comme directeur adjoint du service de santé en *1957 et, en 1959,* il sera nommé directeur du service de coopération sanitaire au *ministère de la santé publique* et de la population.]

— Mme Nina Zavriew, sa sœur,
M. Parouir Beglarian, son frère,
M. Jacques Zavrian,
M. André Zavriew,
ses neveux et leur famille,
Me Michel Zavrian,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Tamara BEGLARIAN,

survenu le 20 mars 1980.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église arménienne, 15, rue Jean-Goujon, Paris (8e), le lundi 24 mars, à 10 h. 30, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

— Privas, Grenoble, Paris.
Mme et M. Francis Dumouiin, Mireille, Daniel, François, Claude, Jean-Luc et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Broué, Françoise, Catherine, Martine et Jean-Pierre,
M. et Mme Michel Broué et leurs enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès subit de

Mme BROUÉ,
née Renée Verrot,

en sa maison du Vanel, le 18 mars 1980, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu à Privas, le 20 mars.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Henri GAZIER.

De la part de ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et de toute la famille.

Selon la volonté de la défunte, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité familiale, en l'église de Taverny, sa paroisse, le 13 mars 1980.

M. et Mme Louis Regnard,
21, rue Gay-Lussac, 75005 Paris.

— M. Jorgen Johannessen, son époux,
Ulrik, Michel et Christian, ses enfants,
M. et Mme Pierre Cayotte, ses parents,
Mme veuve Christian Johannessen, sa belle-mère,
M. et Mme Hubert Lefoulon, sa sœur et son beau-frère,
François, Etienne, Catherine et Marie-Noëlle, ses neveux et nièces,
Les familles Barthelemy, Grand-Jean, Huriet, Desloy, Renard, Germain et Joly,
Et tous ses amis,
ont la grande douleur de faire part du rappel à Dieu de

Françoise JOHANNESSEN,
née Cayotte,

décédée à Copenhague, le 29 février 1980, dans sa quarante-deuxième année, des suites d'une longue maladie, et inhumée à Praestö (Danemark) le 5 mars 1980, munie des sacrements de l'Eglise.

Une messe de communion pour le repos de son âme sera célébrée à Notre-Dame-de-l'Assomption, 88-90, rue de l'Assomption, Paris-16e, paroisse de ses parents, le 27 mars 1980, à 18 h. 30.

Priez pour elle.
3 Kastanievej 4760 Vordingborg, (Danemark).
8 bis, avenue Vion-Whitcomb, 75016 Paris.
57, rue du Docteur-Blanche, 75016 Paris.

— Mlle Françoise Lesne.
Les familles Sauvy, Lamberet, Lesne et leurs nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Renée LAMBERET,
professeur agrégé d'histoire,

survenu le 12 mars 1980.

Les obsèques ont eu lieu à Brunoy, dans l'intimité.

— M. Omer Lespinasse.
Les familles Lespinasse et Goubet, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques LESPINASSE,
agrégé ès lettres,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,

survenu le 19 mars, à Lyon.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 24 mars, à 15 heures, en l'église Saint-Stanislas-des-Blagis, rue Gabriel-Péri, à Fontenay-aux-Roses, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière de Sceaux.

30, rue de la Marne, à Sceaux.

— C'est avec une profonde émotion que le conseil d'administration et la direction de la Mutuelle générale du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, 68, rue du Rocher à Paris (8e), font part du décès de leur président,

M. Léon MARTIN,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 19 mars 1980.

— Jean et Huguette Salkin, ses enfants,
Luis et Brigitte de Souza et leur fille Vanessa,
Nicolas, Simon et Virginie Salkin, ses petits-enfants et arrière-petite-fille,
M. et Mme Pierre Massé,
Mme Jacques Massé,
ses frère et belles-sœurs,
Les familles Salkin, Massé, Perier et Touren,

ont la tristesse de faire part de la mort de

Mme Gilbert PERIER,

née Simone Massé,

à Paris le 8 octobre 1900, et décédée à Bruxelles le 17 mars 1980.

Les funérailles, suivies de l'incinération et de la dispersion des cendres, ont eu lieu dans l'intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

1660 Lot, Donderveldstraat, 55.

— M. et Mme Yves Ranjard,
M. et Mme François Ranjard,
M. et Mme Xavier Ranjard,
M. et Mme Jean Reche,
Ses vingt petits-enfants,
Ses onze arrière-petits-enfants,
ont la très grande douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Maurice RANJARD,
née Yvonne Lecomte.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale à Crouy-sur-Cosson (Loir-et-Cher).

4 bis, rue Borgnis-Desbordes, 78000 Versailles.
Quartier Malouesse, 13100 Aix-en-Provence.
126, rue de l'Harmonie, 2000 Anvers (Belgique).
57, boulevard Pasteur, Paris (15e).

— Feyzin, Lyon.
Le président-directeur général,
Les membres du conseil d'administration,
La direction générale,
Les cadres et l'ensemble du personnel de la Société Plymouth française,
ont le regret de faire part du décès de

M. Alphonse VIAL,
administrateur,
ancien directeur général de la société.

Les obsèques auront lieu le samedi 22 mars, à 7 h. 45, en l'église de la Rédemption, à Lyon.

Me Michel Maubrey, président du Syndicat national des notaires,
Ainsi que les membres du conseil d'administration,
ont la douleur de faire part du décès de

Me Emmanuel VILLEDIEU,
président honoraire du S.N.N.,

survenu le 19 mars 1980, à La Cambe Calvados.

Les obsèques auront lieu samedi 22 mars 1980, à 15 heures, à La Cambe (Calvados).

Remerciements

— Anglet.
Mme Robert Bonnais,
Mme Pierre Bonnais,
M. et Mme Georges Robin et leurs enfants,
M. et Mme Yves Desbrest et leurs enfants,
Mlle Mosa Bonnais,
M. et Mme Raoul Vivier et leurs enfants,
Mme René Vialars, ses enfants et petits-enfants,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors du décès de

Robert BONNAIS,
président
du tribunal de grande instance
de Bayonne.

— Mme Vincent Comar, ses enfants et petits-enfants, très touchés des marques de sympathie et d'amitié reçues à la suite du décès de

M. Vincent COMAR,

prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Il y a huit années que
M. Ernest WERNER
quittait subitement ceux qu'il aimait.

En ce huitième et triste anniversaire, je prie ceux qui l'ont aimé, connu et apprécié d'avoir une pensée affectueuse à son intention.

Remerciements les plus émus.
De la part de Mme E. Werner.

Messes

— La Paroisse universitaire, le Groupe évangélique, sa famille et ses amis se rassembleront pour une messe célébrée à l'intention de

Annie JAUBERT,

décédée le 15 février 1980.

On se réunira à la crypte de l'église Saint-Sulpice (entrée rue Palatine), le lundi 24 mars, à 18 h. 30.

Prières

— Pour le premier anniversaire du décès de

M. Maurice SARFATI,

des prières seront dites le samedi 22 mars, à 10 h. 30, au temple de la rue Saint-Georges.

Soutenances de thèses

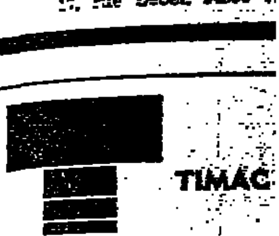
Doctorat d'Etat

— Université de Paris-I, samedi 22 mars, à 14 heures amphithéâtre Louis-Liard, Mlle *Geneviève* Gavignaud : « La propriété en Roussillon, structures et conjoncture agraire du dix-huitième siècle au vingtième siècle ».

Communications diverses

— Une messe pour les Argentins. A l'occasion du quatrième anniversaire du coup d'Etat en Argentine du 24 mars 1976, la communauté chrétienne des exilés argentins à Paris invite à la messe qui sera célébrée par l'abbé Pierre Toulat, secrétaire de la commission Justice et Paix, à l'église Saint-Merri, 76, rue de la Verrerie (métro Hôtel-de-Ville), le 23 mars 1980, à 18 h. 30.





هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40



emplois régionaux

ETABLISSEMENT FINANCIER AGRÉÉ
travaillant dans le cadre du Développement Régional (Sud-Ouest)
et pratiquant prêts à Entreprises Industrielles et prises de participation
recherche

ANALYSTE FINANCIER

Spécialisé révision des comptes, audit, contrôle de gestion, lecture de bilans.

Formation supérieure exigée.
Niveau Certificat Supérieur de Révision Comptable, Certificat Supérieur Juridique et Fiscal.

Nécessite plusieurs années de pratique dans la spécialité.
Travail en équipe - Sens du contact Organisation.

Ecrire sous no 89.719 M à BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes qui tr.



TIMAC - SAINT-MALO

630 personnes - C.A. : 550 millions
RECHERCHE

1 RESPONSABLE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

— qui sera chargé sous l'autorité du contrôleur de gestion de faire fonctionner le système analytique ;
— préférence sera donnée à un candidat ayant une solide expérience de la comptabilité analytique en entreprise industrielle, en liaison avec l'informatique.

Adresser curriculum vitae, PHOTO (retournée), prétentions à : CONTROLE DE GESTION, TIMAC, boite postale 158
35401 SAINT-MALO Cedex

Importante Société dispose, pour sa Direct. Rég. de Normandie (Rouen rive gauche), d'un poste

D'INSPECTEUR FONCIER

requérant notamm. des qualités de négociateur et des connaiss. en droit immobil. et urbanisme. Aptit. aux relations à des niv. divers et au travail en équipe. Fréquents déplacem. Haute et Basse-Normandie - Formation souhaitée : licence en droit ou équivalent. C.V. et prétentions.

Ecr. No 7.848, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

IMPORTATEUR
articles de plage de gde diffus.
recherche
V.R.P. CARTES MULTIPLES
pour prospection clientèle dép. côtiers situés en 62 et 85. Plusieurs secteurs à pourvoir. Ecr. No 7.861 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

travail à domicile

Demande

SECRÉTAIRE réf. 1er ordre cherche manuscrit à taper. Travail soigné.
Ecr. no 6196 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

proposit. com. capitaux

P.M.E., monopole secteur équipement loisirs, recherche ASSOCIE avec 500.000 F A FORTE RENTABILITE pour poursuivre développement du chiffre d'affaires.
Ecr. No 2.093 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

CHERCHE
5-7 millions de Francs Suisses, min. 5 ans, 6 % intérêts p. a. Net exempt d'impôts.
Offres sous Chiffre 7875
ANNONCES MOSSE S.A.
Boîte postale, CH-8023 Zurich.

ACHÈTE
SECTEUR BATIMENT
SA ou SARL EN DIFFICULTE.
TEL. : (1) 651-82-22 MATIN.

information divers

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et tous avec ou sans diplômes. Pour les connaître demandez une documentation gratuite sur la revue France-Carrières (C 16) B.P. 402-09 Paris

offres d'emploi

Proche banlieue Nord de Paris

SOCIÉTÉ COTÉE EN BOURSE

Un des leaders de son marché, constamment en progression de C.A. et de résultats, Gestion rigoureuse, Produits de qualité. Service après-vente soigné.
C.A. devant dépasser 300 millions en 1980.
Spécialiste de la CHAUDIERE MURALE A GAZ.
Recherche

1) Pour coordonner et animer l'action commerciale en France de ses 9 régions et de ses 21 Agences un

DIRECTEUR DES VENTES

— Minimum 35 ans.
— Connaissant bien les problèmes de ventes par grossistes spécialisés et de diffusion par installateurs.
— Concret et réaliste, ayant l'expérience de l'encadrement du personnel itinérant et des qualités d'animateur.
— Pouvant aspirer à devenir EN 1985 LE SUCCESSEUR DU DIRECTEUR COMMERCIAL en prenant en main les services d'accompagnement des ventes : études commerciales, publicité, administration commerciale et organisation d'après-vente.

Situation de premier plan au sein d'une équipe bien soudée et stable, habituée à donner le meilleur d'elle-même.

2) Pour diriger l'équipe de
RECHERCHES ET DE DÉVELOPPEMENT
comportant actuellement 15 Ingénieurs et Techniciens, un

DIRECTEUR DES ÉTUDES

— Minimum 35 ans.
— Solide formation technique en mécanique générale.
— Bonnes connaissances et expérience dans les domaines des échanges thermiques, de la combustion des gaz, de la régulation électromécanique et électronique.
— Sens pratique tourné vers l'industrialisation.
— CAPABLE D'EVOLUER A L'HORIZON 1985 VERS LA SUCCESSION DU DIRECTEUR TECHNIQUE.

Situation de haute responsabilité au moment où l'évolution technique et l'accent mis sur l'exportation nécessitent une activité intense dans la ligne de la réputation d'ingéniosité et de qualité qui a toujours caractérisé les produits de la Société.

Pour ces 2 postes, écrire EN TOUTE ASSURANCE DE DISCRETION ABSOLUE avec C.V. détaillé, photo, rémunération demandée et date de disponibilité à no 5856 Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris, qui transmettra à l'un de nos Administrateurs chargé du Recrutement par suite de sa longue connaissance de notre entreprise et de son style de réalisations.

REPONSE GARANTIE SOUS HUITAINE A TOUTE LETTRE DE CANDIDATURE.

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés ces 2 dernières semaines.

- JEUNE RESPONSABLE «CREDIT» réf. VM 1348 A
- INGENIEUR COMMERCIAL réf. VM 10211 F
- ADJOINT AU DIRECTEUR DE PRODUCTION réf. VM 7288 H
- DIRECTEUR COMMERCIAL réf. VM 10375 A

Pour recevoir informations complémentaires, écrire en précisant la référence choisie à
groupe egor 8 rue de Berri 75008 Paris.
média-system

SFIM
SOCIETE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE
MASSY (91), recherche

Ingénieurs - Informaticiens

temps réel, connaissances MITRA 125 appréciées.
Ecrire avec C.V., prétentions
Service du Personnel
B. P. 74 - 91301 MASSY
Publicités Réunies

aoip
recrute pour son activité ROBOTIQUE en pleine expansion

PROJETEUR 2

très expérimenté en conception de MACHINES HYDRAULIQUES COMPLEXES
Il possédera compétences en mécanique de précision, en hydraulique et pneumatique. Lieu de travail : EVRY.
Adresser lettre manuscrite décrivant l'expérience industrielle et indiquant les prétentions à :
A.O.I.P., *Service du personnel à l'attention de M. DREAN 8 à 14 rue Charles Fourier 75013 Paris.*
Publi GR

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE-DE-FRANCE
recherche à titre temporaire
ASSISTANTE DENTAIRE
AU FAUTEUIL
pour CENTRE de SANTE 3, rue du Maroc, Paris-19e
Adr. lettre et C.V. détaillé à Mme le Chef du Personnel, 17/19, rue de Flandre, 75935 PARIS CEDEX 19.

Recherche
JEUNE JURISTE
spécial. ds le droit des Stés ; 2 années d'expér. souhaitées, hab. la région de Mantes (78200) et désirant y travailler. Adr. C.V. et prétentions à : S.J.F.F. 222, boulevard du Maréchal-Juin 78200 MANTES-LA-JOLIE.

Ville de Bobigny recrute Puéricultrice diplômée d'Etat. Adresser candidature à M. le Maire.

GROUPE DE PRESSE
recherche
pour son département d'études et d'informations économiques, financières et industrielles.
RÉDACTEURS
avec sérieuse formation économique complétée par une expérience professionnelle de plusieurs années.
Adres. candidature avec réf. à S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, PARIS-1er.

demandes d'emploi

ADJOINTE DE DIRECTION
quarant. capable second. efficac. dirigeant P.M.E. ds ts domaines. Excell. référ. stables. Contacts tous nivx. Très bonne présentation. Tél. 466-75-16 ou écr. no 6197 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

représent. offre

Recherche plusieurs
AGENTS COMMERCIAUX
très introduits auprès comités d'entreprises. Paris et province.
Ecrire no 3685 HAVAS 37047 TOURS CEDEX

Recherchons pour FABRIQUE DE SOIERIES italienne de réputation mondiale.
UN AGENT COMMERCIAL POUR LA FRANCE
— ayant de préférence une expérience de la clientèle de confection ;
— ayant le sens des responsabilités pr création d'un nouv. département à prospecter.
Adresser C.V., photo (retournée) et prétent. à M. Perceval Sekers 40, r. des Petits-Champs, Paris-2e

gérances libres

MARNE-LA-VALLÉE
LIBRAIR.-PAPET.-JOURNX
gérance libre. Tél. : 430-24-79.

cours et leçons

Franç. orthogr. Allem. par spécialiste de rattrapage. 250-77-71

enseignem.

COURS DE FORMATION INTENSIVE
dans les matières suivantes : Anglais supérieur, pour cadres, politiciens, secrétaires, standard. Anglais « informatique » pour analystes, programmeurs. Les dernières diverses langues de programmation des ordinat.
Ecrivez pr obtenir une brochure Les cours auront lieu à Oxford, Malte et ailleurs sur demande.
ACE TRAINING, 32 Regent Street, Oxford.

COURS POLLES NEUILLY
Rattrapage - Perfectionnement. Seconde - Première - Terminale. Préparation kinési, tous les matins pendant les vacances de Pâques. Tél. : 747-04-60.

L'ANGLO EUROPEAN SCHOOL OF ENGLISH
qui célébrera son 10e anniversaire en 1980 est heureux d'annoncer des vacuités pour les étudiants désirant apprendre ou perfectionner leurs connaissances en anglais ou passer l'examen du Cambridge University.
Des cours à plein temps sont accessibles durant l'année au prix de 500 F par mois dans lequel est inclus le logement dans une famille.
Ecrire au directeur Anglo European School of English 96 Old Christchurch Road Bournemouth Dorset ENGLAND pour ultérieures informations et une brochure.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Commandez le nouveau
BREAK 305
Prix à partir de 38.000 T.T.C. Véhicules de direction ou d'exposition.
CHOIX ET PRIX EXCEPTIONNELS
M. Gérard, 227, bd A.-France, St-Denis, Mo Mairie-de-St-Ouen. Tél. : 243-02-43.

8 à 11 C.V.

Ingénieur, 28 a., vd cse départ étranger Alfa Roméo coupé « Lie de vin », 1600 GT Junior, 1976, moteur et peinture refaits. Excellent état général. Radio Cartouche stéréo. Prix : 12.000 F. Tél. le soir ou matin avant 8 h. 651-32-57.

Part. vd Fiat 131, racing, 12.000 km, parfait état. Tél. : 663-22-12.

A vdre Opel Rekord 2100 D aut. 77, LS 4 Ptes, 85.000 km. Tr. b. état. T. 733-43-60, p. 238, h. b.

Commandez le nouveau
BREAK 305
Prix à partir de 38.000 T.T.C. Véhicules de direction ou d'exposition.
CHOIX ET PRIX EXCEPTIONNELS
M. Gérard, 227, bd A.-France, St-Denis, Mo Mairie-de-St-Ouen. Tél. : 243-02-43.

12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 SL 1968
Beige, intér. cuir noir. Boîte mécan. Peinture nve (1 an) H.T. Tél. à part. 19 h. : 899-18-55.

divers

Part. vend ESTAF. 1.000 kg. 1977, 4.500 km. 18.000 F. T. VIAU (47) 24-03-17, h. repas.

CONCESSIONNAIRE B.M.W 63, Bd J.Jaurés 92 CLICHY. Tél. 731-05-05
ACHETER ou LOUER VOTRE B.M.W.
PRESENTATION et ESSAIS de
TOUTE LA GAMME
NEUVES, DISPONIBLES Nombreuses OCCASIONS. GARANTIE B.M.W.

LANCIA BETA III
DELTA 7-8 CV
A 112 : 4 VERSIONS
336.32.35

B.M.W. OCCASIONS
316 - 320 323 - 320 - 525 - 728 79-80, peu roulé garanties. Auto Paris XV. 533-69-95. 63, r. Desnouettes, Paris-15e.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

MARAIS
Bel immeub., 60 m2, cft, occupé Personne âgée. Prix : 195.000 F. Téléphone 272-33-25.

4e arrdt.

BETHUNE (QUAI) vue SEINE
5 P. tt confort. 1.650.000 F. Le 22, de 14 à 18 h : 4, rue des 2-PONTS

5e arrdt.

Mo CENSIER Immeuble récent
tt confort, bon standing, park. SEJOUR + 2 chambres, entrée, cuisine équipée, bains, loggia. 35, rue BROCA - Escal. A 1. Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

CARDINAL-LEMOINE, imm. 18e, 2e étg., 3,05 m. sous plafond : 2 pet. Pces, cuisine, S. de B., 26 m2, 255.000 F. Tél. 535-86-37.

Situation exceptionnelle
150 M2 ENVIRON
à aménager partiellement
VUE NOTRE-DAME
Imm. pierre de taille XVIIe. Belle rénovation. Sur pl. ce jour, de 11 h. à 16 h. 1, rue de Poissy.

6e arrdt.

OBSERVATOIRE. — Immeuble exceptionn., 5 P., 160 m2, soleil, serv., quelq. travx. — 633-38-94.

7e arrdt.

ECOLE-MILITAIRE, beau 6 P., tt cft, bel imm. P. de T., chbre serv., 15, avenue de la Motte-Picquet. Samedi, 14 h. 30- 17 h. ou : 705-39-10.

13e arrdt.

AVENUE D'ITALIE
SUPERBE 5/6/PIECES
170 m2, vue imprenable SUR PARIS - LIVING 60 M2 + 4 chambres, terrasses, cuisine équipée, 3 salles de bains, 3 wc. G. PLISSON. — 585-55-32.

14e arrdt.

Mo ALESIA 6 PIECES tt confort
Récent, 6e asc., sur rue et cour, box. 1.100.000 F. - 542-40-90. Etude ALESIA-LECLERC

15e arrdt.

FELIX-FAURE.
Très beau studio, caractère, tout confort, décoré, exceptionnel : 195.000 F. Visites sur place : samedi, dimanche, de 14 à 18 h., 1, RUE MADEMOISELLE. Tél. : 206-15-30 - 360-85-36.

SUFFREN. - Bonne situation : 8e étage, 3 Pièces, cuisine équipée : 900.000 F. Tél. 566-97-04.

16e arrdt.

(XVIe) - A rénover **180 M2** Prof. libérale possible, 4e étage, BEL IMM. 566-02-85

MAISON DE LA RADIO
Imm. récent tt cft, bon standing 146 m2, s/jard., terrasse 12 m2, living + sal. à manger, entrée, 3 chbres, cuis., 2 bains, 3 w.-c., chbre de serv. + dble parking. Tél. matin : 544-21-97.

Mo MICHEL-ANGE
1 PIECE + cuisine, bon imm.
Prix intéressant. Escal. service. 96, RUE LA FONTAINE Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

MÉTRO POMPE
EXCEPTIONNEL
Constructeur vend directement appartem. neufs : Studio et 4 P. dans petit immeuble de luxe. 18, VILLA GUIBERT Sur place, samedi et dimanche, de 14 h. 30 à 18 h., ou 224-62-50.

39, RUE SCHAFFER
URGENT départ, étage élevé, standing, 9 P. environ, 275 m2, le 22, de 14 heures à 17 heures.

17e arrdt.

55, RUE LAUGIER Immeuble brique
3 P. TT CFT 580.000 F. Vis. uniq. samedi après-midi.

18e arrdt.

15, RUE POULET, bel immeuble P. de T., concierge, tapis escalier, 3 Pièces, sur rue, cuisine, wc, bains : 270.000 F. Crédit 80 %. Voir propriétaire, samedi, lundi, 14 h. à 18 h. 30.

20e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT
Particulier vend atelier d'artiste en duplex, 55 m2, tout confort + jardin privatif : 360.000 F. Location possible 2.000 F/mens. Tél. : 239-47-40, soir et week-end. Agence s'abstenir.

78 - Yvelines

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.
Place du Château, sortie RER, hôtel de Villeroy restauré, appt de 80 m2, JARDIN PRIVATIF; duplex de 43 m2; stud. de 26 m2. Tél., bureau : 561-99-66, P. 670, ou : 451-36-95, au domicile.

VERSAILLES
Angle av. Saint-Cloud et av. des Etats-Unis, ds immeuble récent. APPT en r-de-ch., 3/4 P., cave, garage. Conviendrait à profess. libérale. Px : 475.000 F. Agence COLBERT. Téléph. : 950-48-24.

91 - Essonne

VILLEBON-SUR-YVETTE
5 Pièces, 110 m2 + balcon, au 3e étage, 3/4 chambres, cave, parking extérieur : 515.000 F. Téléphone : 928-68-00.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY-SABLONS
BEL IMMEUBLE RAVALE 5e ETAGE TOUT CONFORT
LIV. + 3 CHBRES, CALME
PRIX 1.085.000 F
Possib. parking + chbre service Vendredi, samedi, 14 h à 18 h. 16, PLACE DU MARCHE ou Tél. 723-96-85

NEUILLY VICTOR-HUGO Ravissant
gd living + 1 chbre, soleil, verdure, impeccable, park. 820.000 F. - « TAC » : 329-33-30.

PUTEAUX - DEFENSE
400 mètres R.E.R., Particulier vend 4 Pièces, 105 m2 (séjour 39 m2), 2 bains aménagés, parking, vue tout Paris. Crédit possible. Téléphone : 775-14-65.

Bois-Colombes, imm. réc., stdg, liv., chbr., cuis., S. de B., asc., 65 m2, tt cft, gare, marché, commerces. Apr. 19 h. 781-43-50.

94 Val-de-Marne

VINCENNES 5' Mo CHATEAU
face Bois. Imm. récent tt conft LIVING DBLE + 2 CHBRES marbre, entrée, cuisine, bains. 23, av. Dame-Blanche — Park. FONTENAY-SOUS-BOIS Samedi, dimanche, 14 à 17 h.

CRETEIL, Part. vd F 5, 3 min. Mo, ravalé, moqu., 330.000 F à débattre. Tél., soir : 899-73-22, ou à la gardienne : 899-79-80.

Champigny, bd Marne, 10 min. RER, 3/4 P., 70 m2, cuis. équ., faible charg., tr. calme, ensoleil., cave, park. Prix 318.000 francs. Téléphone : 295-11-90, et le soir : 706-28-30.

(94) Limite Fresnes-Antony : 6 Pièces, 3e étage, résidence 4 étages, 89 m2 + balcons, 4 chambres, séjour double 24 m2, cuisine aménagée, S. de B., wc, cave, parking, chauffage central par radiateurs, près commerces, R.E.R. Antony (10 minutes à pieds), autobus, 420.000 francs. Tél. : 044-70-69, jusqu'à 17 h., ou : 666-12-26, après 19 h.

MAISONS-ALFORT Près Mo, bel imm., 2 Pces, cuisine, entr., S. de B., chff. centr., tt conft, box : 245.000 F. Tél. 344-43-87.

RARE VINCENNES
MAISON STYLE RUSTIQUE
Excellent état, dupl., gd séjour av. cheminée, 2 chbres, tt cft. Px 420.00 0F. MICOT, 344-43-87.

CACHAN
LE SIGNAL DE LA PLAINE
Quartier neuf, dans 7.800 m2 de verdure, appartements du 2 au 4 pièces entièrement terminés, livrables immédiatement. Prix fermes et définitifs. Prêts conventionnés. Téléphoner sur place au : 665-07-55 ou 665-04-11 ou au siège au 387-52-11

94-Villejuif, vds 3 P., cuis. tte équ., s. de b., balc., le tt parf. état. Tél. 677-07-29, M. Rabier.

Région parisienne

60 - Oise

Chantilly-Gouvieux
le parc des aigles
LANCEMENT 3e TRANCHE
- 28 mn Paris-Nord
- en forêt de Chantilly
- 3 tennis piscine
- proche golf et chevaux

APPARTEMENTS et MAISONS
LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS
sur place (4) 457.32.62
au siège 387.52.11

Province

CANNES Californie
Imm. Mont-Joly - 120 m2 + service, balcon, terrasse, box. (1) 272-33-25

SAINTE-MAXIME, 300 m. plage, ds petit imm. 1977 : STUDIO, état neuf, bonne expos., kitch., S. de B., gde loggia pos. ferm., pet. jard., tél., park., 170.000 F. Tél., avant 10 heures et après 19 heures au : (9) 43-72-72.

Juan-les-Pins, ravissant appart. moderne, entièr. mblé, 2 gdes terras., 4 Pces, 2 S. de B., gar., cave, calme, vue impr. s/mer, s/colline, ds beau parc privé, pisc., tennis, centre et plage à 10 min. à pied, Cannes 10 min. par transports. Prix 1.200.000 F à déb. Intermédiaire s'abstenir. Ecr. no T 018.895 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Part. vend appartem. standing dans résid. Chamonix (1979), vue aiguilles et Mt-Blanc, séj., chb., cuis., bs, wc, mblé, 44 m2 + gd balc. T. (16-29) 34-67-17.

Etranger

Espagne, Rosas, vds appt mblé, 50 m. mer, 2 ch. + séj. + S. de B. + wc + cuis., balcon : 3.150.000 Pesetas. H. BRENNER, 40, r. Liberté, 11000 Carcassonne.

appartem. achat

L'AGENCE DU XVIe cherche : beaux appartements, préférence dans le 16e. Téléphone 704-40-27.

Société recherche : apparts de standing, bel ancien, récent, 11e, 12e, Saint-Mandé. Tél. 373-05-81.

immeubles

Achète cpt immeubles Paris, banlieue. Ecr. E.-Gadencourt, 44, rue La Boétie, Paris-8e.

Boutiques

MARAIS, IMM. XVIIe LIBRE IMPECC. Rez-de-ch. + 2 caves voûtées. 380.000 F. T. 577-96-85.

fonds de commerce

TOULOUSE, plein centre, vends FONDS DE COMM. PUBLICITE Px : 600.000 F. Ecr. N. R. 6571, HAVAS, 31002 Toulouse cedex.

bureaux

Votre SIEGE SOCIAL
CONSTITUT. DE STES
Démarches, Secrétariat, Télex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides
ASPAC : 281.18.18 +

MONTEZ VOTRE PROPRE
ENTREPRISE
Nous établirons vos statuts et exécuterons ttes les démarches domiciliation de votre siège social ou location bureau meublé av. téléphone, telex, secrétariat. ORGAGESCO, 21, bd St-Martin, 75003 Paris. — Tél. : 272-67-30.

locations non meublées Offre

paris

RARE 2 P. dans Résidence-Club à NEUILLY 548-63-50

Chp-Mars, 3e, asc., splend. 2 P., cuis. équ., wc, bns, ref. nf. Tél., décor. except., urgent. 878-41-65.

RUE BELGRAND
dans petit immeuble, 2e étage, à louer directement par propriét., splendide 2/3 pièces de 57 m2 ancien, entièrement rénové, grand confort, proximité métro Gambetta, sur belle avenue, calme, soleil, téléphone, cave, bail 3 ans à 2.300 F par mois.
256-25-05

Région parisienne

RAMBOUILLET-LE PATIS
Jolie maison ancienne parfait état, dble living, 3 chbres, gde cuis., 2 sanitaires, chauff. cent., gar. **5.000 m2** Parc 3.900 F par mois. 577-96-85

locations non meublées Demande

paris

Recherche STUDIO ou 2 PCES Tous quartiers **261-53-88**

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons, ttes banl. Loy. garantis, 5.000 F max. 283-57-[illegible]





Le Monde

régions

PARIS

1977-1980 : M. Jacques Chirac présente le bilan de sa gestion à la mairie

C'est, selon son expression, « une photographie de l'activité municipale » que M. Jacques Chirac, trois ans après son élection à la mairie de Paris (1977-1980), a présentée, le vendredi 21 mars, à la presse.

Dans ce bilan de « mi-mandature », le maire de la capitale a particulièrement développé les actions entreprises dans les domaines qu'il considère comme prioritaires : le logement social, l'aide aux personnes âgées, l'action culturelle, l'urbanisme et l'amélioration de la vie quotidienne des Parisiens.

● LE LOGEMENT SOCIAL. — *« En 1980, c'est 35 % du budget d'investissement qui sont consacrés aux acquisitions foncières,* a précisé M. Chirac. *Depuis trois ans, 14 178 logements sociaux ont été financés soit sous forme de constructions neuves, soit sous forme d'acquisition de logements vétustes à réhabiliter. Un programme portant sur la restauration, aidée par la Ville, de 6 000 logements privés répartis dans 22 secteurs de la capitale a été lancé en 1979, venant s'ajouter à 3 opérations du même genre engagées en 1977 et 1978 et représentant 1 500 logements. 2 853 logements anciens, occupés pour la plupart par des personnes âgées, ont été modernisés avec l'aide financière notamment du bureau d'aide sociale pour un montant global de 3,6 millions de francs. »*

● LES PERSONNES AGEES. — *« Leurs ressources garanties ont augmenté de plus de 40 % depuis 1977. D'autre part, la lutte contre l'isolement a vu l'augmentation des aides à domicile, par le recrutement de 300 aides-ménagères supplémentaires. Le nombre de personnes âgées ainsi aidées régulièrement est passé de 1 200 à près de 4 000. »*

De son côté, l'augmentation des facilités de déplacement s'est traduite par le paiement par la Ville de la carte émeraude à plus de 100 000 personnes âgées.

● L'ACTION CULTURELLE. — *« Dans ce domaine,* a expliqué M. Chirac, *la municipalité a poursuivi et amplifié un certain nombre d'actions de prestige, à l'échelle de la capitale. Des subventions considérables ont été accordées au Théâtre de la Ville (51,2 millions de francs de 1977 à 1980), à l'Orchestre de Paris (plus de 36 millions de francs), à l'Ensemble orchestral de Paris (8,3 millions de francs depuis 1978) et au théâtre privé (la participation de la Ville à l'Association de soutien au théâtre privé est passée de 1,4 million de francs en 1977 à 4 millions en 1980). La remise en état du Châtelet, destiné à devenir un grand théâtre municipal populaire, a été entreprise.*

» Au niveau des arrondissements et des quartiers, 140 ateliers d'expression culturelle fonctionnent en 21 lieux différents. »

● L'URBANISME. — M. Chirac a expliqué qu'il avait voulu faire avancer trois grands dossiers, *« qui marqueront de façon décisive le Paris de demain ». « Aux Halles, depuis 1977, a été ouvert la gare du R.E.R., le Forum et le quartier de l'Horloge ont été inaugurés. Aujourd'hui, l'architecture des bâtiments et l'aspect du jardin sont à peu près entièrement définis, ainsi que les équipements collectifs. Fin 1983, tout devrait être à peu près terminé. Le parti choisi est à l'opposé de tout gigantisme. Il est conçu pour mettre en valeur les monuments anciens existants, pour s'intégrer dans le quartier et lui apporter également les équipements dont celui-ci a besoin.*

» Pour le palais des sports de Bercy, le projet retenu a pour caractéristique de bien s'intégrer dans le site. Il marque également la volonté, souvent affirmée mais jusqu'ici encore bien peu mise en pratique, de rééquilibrer Paris à l'est. Les travaux pourraient commencer à la fin de l'année, les terrains étant maintenant libérés. »

L'aménagement des terrains Citroën, dans le 15e arrondissement, *« permettra la réalisation de 3 000 logements, dont la moitié de logements sociaux, un hôpital, une zone d'activités, et un parc de 16 hectares (dont 13 hectares d'un seul tenant). »*

● AMELIORATION DE LA VIE QUOTIDIENNE. — *« J'ai déjà eu l'occasion d'annoncer les grandes lignes de notre politique en matière de propreté. Aujourd'hui, on peut faire figurer au bilan les résultats suivants : modernisation de la collecte des ordures ménagères ; pour améliorer le nettoiement des trottoirs, 40 laveuses de trottoirs, 50 mini-aspiratrices, une quinzaine de gros engins de nettoiement, ont été ou seront achetés en 1979-1980 ; pour économiser l'énergie et lutter contre le bruit, 45 bennes électriques pour l'enlèvement des ordures ménagères seront acquises d'ici à 1983. »*

La bataille pour le pouvoir

Trois ans après les élections qui ont abouti, le 20 mars 1977, à l'installation de M. Jacques Chirac à la mairie de Paris, c'est-à-dire en milieu de mandat, majorité et opposition dressent le bilan de l'action de la municipalité. Positive pour M. Chirac, négative pour M. Georges Sarre, président du groupe socialiste du Conseil de Paris (*le Monde* du 21 mars). Au-delà de ces appréciations divergentes, on peut s'interroger sur la façon dont le nouveau statut a modifié la répartition des pouvoirs entre l'administration et les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition.

Depuis des années, l'administration, dont les représentants ont mal admis la réforme du statut de la capitale, gouverne à Paris. Certes, les élus n'étaient pas sans pouvoirs ; notamment, il leur appartenait de voter le budget. Mais, au cours de discussions interminables, le préfet l'emportait toujours sur l'essentiel. Car on imaginait mal dans les rangs de la majorité de s'opposer à un homme nommé par un gouvernement que l'on soutenait par ailleurs. Les fonctionnaires régnaient donc sans partage sur une assemblée qui était en fait une chambre d'enregistrement.

Ces fonctionnaires, qui sont-ils ? 36 000 personnes travaillant sur de multiples et importants dossiers comme celui de la voirie (1 189 kilomètres de voies publiques), du domaine (2 500 bâtiments municipaux), de l'assainissement (865 millions de mètres cubes d'eau usée épurée par an, 1 550 kilomètres d'égouts) ou du nettoiement (22 526 000 mètres carrés). Il y a là une machine lourde et complexe difficile à connaître et à diriger et qui « consomme » un budget de fonctionnement de 9 534 millions de francs (chiffres de 1980).

Difficulté supplémentaire pour le nouveau maire de Paris, il trouve sur son bureau plusieurs « coups » partis sur lesquels il aura du mal à intervenir, comme par exemple l'aménagement des Halles, la rénovation du quartier Guillemot dans le quatorzième arrondissement.

Dès son arrivée à l'Hôtel de Ville, Jacques Chirac s'entoure de fidèles et de spécialistes de la « chose parisienne » : pour ne citer qu'eux, MM. Christian de la Malène, Jean Tiberi, Roger Romani, Gabriel Kaspereit, Claude Marcus, Bernard Rocher et Edouard Frédéric-Dupont, tous R.P.R. et qui deviendront adjoints au maire. Il nomme, comme secrétaire général de la mairie, M. Camille Cabana, qui a été directeur de cabinet du dernier préfet de Paris et qui connaît parfaitement la maison. Il procède aussitôt à une réforme passée inaperçue en son temps, celle du service de l'aménagement urbain, qu'il confie à M. Pierre-Yves Ligen, le directeur de l'atelier parisien d'urbanisme. M. Denis Baudouin, un fidèle de Georges Pompidou, est chargé des relations publiques.

La méthode de travail est progressivement mise au point : tous les adjoints au maire (il y en a vingt-cinq...) sont réunis une fois par semaine, le vendredi matin, pour faire le point sur les affaires en cours. Naturellement, le secrétaire général assiste à toutes ces réunions. Le Conseil de Paris se réunit une fois par mois : le matin pour les grands dossiers, l'après-midi pour les questions locales.

Le système concentre, comme dans toutes les municipalités, le pouvoir entre les mains du maire, des adjoints et de l'administration. Il laisse éloigné du « centre » des décisions l'élu de base.

Tous le constatent : pour M. Raymond Long (R.P.R.), président de l'inter-groupe U.D.F., qui compte cinq des adjoints au maire, « *Jacques Chirac a pris en main une maison qui avait une allure de ministère dans son organisation interne et il l'a laissée telle quelle. Le nouveau maire de Paris n'a pas su extirper le mal parisien : la toute-puissance de l'administration* ». « *Le commandement est toujours vertical* », ajoute M. Long.

M. Georges Sarre, président du groupe socialiste, déclare, quant à lui : « *Chaque décision étant prise au niveau central, à l'échelon le plus élevé, au cabinet du maire, la mairie de Paris devient un formidable goulet d'étranglement.* » « *La démocratie du quotidien, si chère à Jacques Chirac, relève du rêve inaccessible* », précise encore le leader socialiste. « *Il y a,* dit-il, *à l'hôtel de ville une mise en place méthodique d'hommes sûrs. Partout, nous retrouvons les hommes du maire, au secrétariat général, au cabinet, à la tête de chaque administration et de chaque service, des hommes fidèles et dévoués sont installés.* » « *Ce style et ces méthodes,* estime M. Sarre, *ne conviennent pas à l'administration parisienne. Vraisemblablement, les fonctionnaires de la Ville de Paris sont nombreux à regretter l'ancien statut.* »

Les anciennes méthodes de travail, c'est vrai, subsistent bien souvent. Les élus se plaignent par exemple de ne pas recevoir les mémoires sur lesquels ils doivent se prononcer.

Plus profondément, la toute-puissance de l'administration parisienne s'explique souvent par la difficulté qu'ont les élus à avoir une compétence et une disponibilité comparables à celles de leurs interlocuteurs des services, dirigés par des inspecteurs des finances, des membres du Conseil d'Etat ou des préfets travaillant à plein temps sur des dossiers difficiles. C'est une situation que l'on retrouverait d'ailleurs dans toutes les grandes villes de France.

Le nouveau statut de la capitale a diminué mais non supprimé le fossé qui sépare l'administration des élus. Il n'y a plus à la mairie une séparation aussi nette entre ceux qui savent et ne parlent pas, les fonctionnaires, et ceux qui parlent et ne savent pas, les élus ; mais il y a encore, c'est vrai, beaucoup d'élus qui n'ont pas le temps ou les moyens de contrôler sinon de contrer l'administration. Les trois ans qu'a encore à courir la nouvelle municipalité parisienne permettront peut-être de dire s'il est possible de rapprocher les deux pouvoirs qui dirigent en fait l'Hôtel de Ville.

JEAN PERRIN.



هكذا من الأصل



LA CRISE ET LA RÉPARTITION DE LA RICHESSE INDUSTRIELLE

L'Ile-de-France est-elle sacrifiée à la province ?

L'Elysée, en annonçant pour le mois de juillet une réunion sur l'avenir de l'Ile-de-France, a voulu montrer qu'il avait entendu les cris d'alarme des responsables parisiens. Ceux-ci ont-ils raison de se plaindre ?

Paris a perdu ses complexes. Il ne se sent plus responsable du « désert français ». La capitale estime avoir suffisamment fait pour revitaliser la province, et considère même parfois qu'elle s'est déjà trop sacrifiée sur l'autel de la solidarité nationale. Toutes étiquettes politiques confondues, les élus parisiens ne veulent plus entendre parler de décentralisation. Pour tous, la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire) est devenue l'ennemie, rendue responsable d'avoir vidé Paris et sa région de sa richesse industrielle et accusée de persévérer dans l'erreur en voulant accentuer maintenant le « déménagement » du tertiaire.

Pourtant, de Saint-Nazaire à Saint-Etienne, de Caen à Longwy, la province continue de reprocher à la capitale de tirer la couverture à elle... et à la DATAR de ne pas lui fournir des emplois indispensables pour tenter de résorber ces poches de chômage qui s'étendent comme mazout sur plage bretonne.

L'Ile-de-France — quoi que puissent en dire ses responsables — reste une région relativement privilégiée. Elle semble même mieux armée que les autres provinces françaises pour faire face aux nouvelles données économiques. Il est vrai que, dans le fouillis des chiffres, il est bien difficile de se faire une idée précise. Les statistiques sont parfois contradictoires, et, depuis 1975, date du dernier recensement, la situation a sensiblement évolué, voire s'est renversée.

La population, par exemple. La région parisienne continue à connaître une croissance démographique plus forte que la moyenne nationale. 33 % de l'accroissement naturel français sont enregistrés chez elle, alors qu'elle n'accueille que 20 % de la population. C'est que les « actifs » (entre vingt et soixante-quatre ans) sont proportionnellement plus nombreux en Ile-de-France que dans le pays tout entier (60 % au lieu de 55 %). Pourtant, depuis 1968, tous les ans, quelque 25 000 habitants émigrent de la région capitale vers la province ; le flux traditionnel s'est renversé, mais, malgré cela, la population active continuera à augmenter jusqu'en 1983 ou 1985. Il faudra donc créer de nouveaux emplois en Ile-de-France. Jusqu'en 1975, le taux de croissance des postes de travail y a été largement supérieur à ce qu'il était en province. Depuis, il n'est que de 0,5 % par an.

Le relais du « tertiaire »

Ce chiffre cache une chute vertigineuse des emplois industriels. Vingt-huit mille cinq cents ont disparu chaque année de 1975 à 1978. Neuf fois plus qu'entre 1968 et 1975. Pour Paris-ville, le rythme n'a pas changé (moins quinze mille par an). Mais dans les trois départements de la « petite couronne », la stagnation passée a fait place à une décroissance du même ordre, en valeur absolue, que celle de Paris. Et la « grande couronne », qui était jusqu'alors la grande pourvoyeuse d'emplois industriels en région parisienne, n'en produit plus. Il y a là effectivement de quoi inquiéter les responsables, particulièrement les élus communistes, qui peuvent craindre que disparaisse une partie de leur électorat traditionnel. Tous n'acceptent que difficilement l'apparition de « friches » industrielles : ces hangars, ces bâtiments vides maintenant de toute activité. La chambre de commerce en a recensé un millier d'hectares. Il est vrai que partout en province les maires des petites communes rurales sont nombreux à regarder tristement les zones industrielles, créées à grands frais, désespérément désertes. La Basse-Normandie à elle seule dispose de plus de 500 hectares de terrains prêts à accueillir des industriels, alors que, l'an dernier, elle n'en a vendu que trente-trois...

Car, contrairement à certaines idées reçues, les décentralisations n'ont eu que peu d'effets sur la « désindustrialisation » de Paris et des trois départements qui l'enserrent. D'une étude de la DATAR il ressort que, de 1970 à 1974, la suppression d'emplois industriels s'explique pour 47 % par le « desserrement » vers les autres départements de la région parisienne, pour 35 % par des disparitions d'entreprises, pour 8 % par des réductions d'effectifs et seulement pour 10 % par l'impact des décentralisations.

Heureusement, les services publics, le secteur « tertiaire », en général ont comblé — et même au-delà — ce déficit.

Chaque année, trente-six mille emplois nouveaux ont été créés dans le secteur *public* entre 1962 et 1975 et soixante-neuf mille emplois de services de 1975 à 1978.

De quoi se plaignent donc les responsables parisiens ? Cette légère croissance des emplois, expliquent-ils, n'a pas empêché le chômage d'augmenter. Il touchait 2,8 % de la population active en 1974 ; et plus du double (5,7 %) cinq ans plus tard. « *Chez nous*, peuvent répondre les provinciaux, *la situation est pire.* » En effet, le taux de chômage moyen pour l'ensemble du pays est passé de 2,8 % à 7,1 %. Tout au long de la crise l'écart n'a fait que se creuser... et au bénéfice de l'Ile-de-France. Nouvelle réplique des Parisiens : des provinces françaises comme Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou Languedoc-Roussillon ont connu une croissance du tertiaire plus forte que l'Ile-de-France : 3,7 % par an en moyenne au lieu de 2,25 %. Les projets de réduire le train de vie de l'Etat et l'accentuation de la décentralisation des bureaux, confirmé par le conseil de planification du 3 avril 1979, ne peuvent qu'aggraver cette situation. De plus, tous les Parisiens n'acceptent pas de gaieté de cœur cette évolution qui a fait de Paris, et maintenant des départements qui l'entourent, une région de « cols blancs ».

Une analyse plus approfondie devrait pourtant les rassurer. La crise, en « dégraissant » l'industrie « parisienne », l'a rendue plus compétitive. Elle s'est allégée dans les secteurs de main-d'œuvre, durement concurrencés par les pays du tiers-monde, et de faible valeur ajoutée. En revanche, elle accueille 38,6 % des emplois français en construction électrique et électronique, 33,6 % de ceux de l'automobile, 30,4 % de ceux de l'énergie... toutes branches bien armées pour faire face au deuxième choc pétrolier. Résultat : avec 23 % des salariés français, la région parisienne produit près de 28 % de la valeur ajoutée nationale. C'est une situation enviable. D'autant plus que l'Ile-de-France *reste* — et de loin — la première région française pour la recherche, l'innovation et le tertiaire, 49 % des ingénieurs et cadres supérieurs français y travaillent.

Prise de conscience

Au-delà des chiffres, que chacun peut utiliser à son gré, la querelle est surtout psychologique. En période de vaches grasses, on accepte des sacrifices que l'on refuse en temps de crise. Et celle-ci survient au moment où l'Ile-de-France commence à prendre conscience de son existence, en temps que région particulière. M. Michel Giraud, le président du conseil régional, peut ainsi déclarer : « *Après avoir fait subir à l'Ile-de-France les effets du centralisme, l'Etat l'a pénalisée en la soumettant à un régime de décentralisation tout aussi excessif.* » Etre « région capitale » implique des devoirs, mais aussi des droits. Surtout, ses responsables craignent qu'à force de la « ponctionner » au profit du reste du pays, le gouvernement ne la fasse tomber en dessous de la « masse critique » qui lui est indispensable pour remplir son rôle.

Pour les Parisiens, la « chance » de la France dans la concurrence européenne et internationale réside dans la puissance économique de l'Ile-de-France. Pour les provinciaux (et la DATAR), le pays respirera mieux si Paris ne garde pas le monopole des activités les plus riches et des centres de décision. Le débat ne fait que commencer...

THIERRY BRÉHIER.

Argenteuil et Bezons ont « perdu » cent cinquante entreprises depuis 1968

Depuis 1968, cent cinquante entreprises industrielles ont fermé leurs portes dans les communes d'Argenteuil et Bezons (Val-d'Oise) et, parmi elles, les Forges d'Argenteuil, Olier, Ericsson, Saunier-Duval, Thomson. D'autres entreprises ont procédé, dans le même temps, à des compressions de personnel : le Joint français, la Cellophane, les Câbles de Lyon, Otis. Au total, huit mille emplois ont disparu en dix ans sur Argenteuil et six mille à Bezons, notamment dans la branche de la métallurgie et de la mécanique générale. Aujourd'hui, Argenteuil compte trois mille chômeurs pour une population de cent cinq mille habitants dont cinquante mille actifs, tandis qu'à Bezons le nombre de chômeurs est de mille pour une population de vingt-cinq mille trois cents habitants, dont douze mille six cent cinquante-cinq actifs.

Un exemple, parmi d'autres, de ce que l'on appelle la désindustrialisation de la banlieue parisienne. Pourtant explique M. Robert Montdargent, député et maire communiste d'Argenteuil, des possibilités de créations d'emplois existent : « *Une main-d'œuvre hautement qualifiée, des moyens de formation bien adaptés, un réseau d'infrastructures, une excellente image de marque industrielle.* » 3 hectares de terrain sont encore disponibles dans la zone industrielle d'Argenteuil « *dont le dynamisme n'est plus à démontrer puisque cent à cent vingt emplois à l'hectare ont été créés en moyenne ces quatre dernières années* ». En outre, 16 hectares de friches industrielles existent dans ces communes. Provenant de cessations ou transferts d'activité, elles dévalorisent, selon les deux municipalités, le cadre de vie, alors qu'elles pourraient être réutilisées par de moyennes et petites entreprises.

C'est pourquoi le maire d'Argenteuil et celui de Bezons, lui aussi communiste, ont lancé une campagne pour « *la revitalisation du tissu industriel de ce secteur des bords de Seine* ». Pour rendre à leurs communes « *cette vocation traditionnelle née après la guerre 14-18* », ils ont commandé à la SEMARG (Société d'économie mixte d'Argenteuil-Bezons) une étude sur la possibilité de « *faire revenir* » des industries. Cette étude devrait être prochainement soumise au fond d'aménagement urbain et à l'établissement public régional pour d'éventuelles subventions d'études et de réalisation. Déjà cinquante-neuf industriels des deux communes ont fait connaître leurs besoins d'extension.

« *Toutefois, la réussite de ce projet implique que le gouvernement et la DATAR cessent de faire obstacle aux implantations industrielles en région parisienne* », a précisé M. Robert Montdargent. La liberté de localisation dans les zones prévues au plan d'occupation des sols, l'autorisation de créer des locaux industriels en blanc quel que soit le lieu d'implantation, l'exonération de la redevance en région parisienne : telles sont les principales revendications des deux municipalités.

JACQUELINE MEILLON.



ENVIRONNEMENT

APRÈS LE NAUFRAGE DU « TANIO »

Mais à qui appartient le pétrolier ?

A qui appartient le *Tanio*, ou plutôt les épaves qui en restent dans le port du Havre et au fond de la Manche ? Comme dans la plupart des événements de mer, l'imbroglio juridico-financier que découvrent les experts à cette occasion a de quoi rebuter à première vue les avocats les plus avertis.

Le *Tanio* a été construit en 1958 à Schiedam, aux Pays-Bas, pour une société du groupe Worms, la Société française de transports pétroliers, dont le P.-D.G. aujourd'hui est M. Henri Petit. Celui-ci déclare d'ailleurs « *que ce navire, lorsqu'il fut construit, a été fait avec des tôles très fortes et qu'en outre il était cloisonné en de nombreuses citernes, ce qui est de nature à renforcer sa robustesse* ». S'appuyer sur son âge pour mettre en doute la sécurité n'est donc pas « *sérieux* », selon M. Petit.

Le *Tanio*, qui, dans son jeune temps, s'appelait *Lorraine*, était la propriété à 66 % de la Société française de transports maritimes (une autre société du groupe Worms) et à 33 % de Pechelbronn au moment de son affectation, il y a cinq ans et demi, à la société malgache Petromad, elle-même créée en 1966. Mais Petromad et les banques malgaches ne disposant pas de ressources financières importantes (et par crainte probablement des risques de nationalisation par les autorités malgaches), c'est la société financière panaméenne Cruz del Sol, créée pour l'occasion et dans laquelle Worms avait une participation, qui a acquis le *Tanio* en juillet 1974 pour la somme de 3,7 millions de dollars payés comptant.

Panama, on le sait, est, avec le Libéria, pour les armateurs qui cherchent des pavillons de complaisance une sorte de paradis. On notera au passage que ces informations recueillies auprès de sources autorisées contredisent les déclarations de M. Joël Le Theule, ministre des transports, qui, dans un communiqué publié la semaine dernière, affirmait que, « *contrairement à ce qui est parfois écrit, il n'y a pas de société panaméenne dans le circuit* ».

Dans Petromad, 60 % des capitaux étaient malgaches et 40 % appartenaient à Worms et à Petromer, une société ayant son siège à Bordeaux (1). Cruz del Sol lui a cédé le *Tanio* en leasing. Le pavillon national malgache étant obtenu grâce à la méthode d'affrètement coque nue, c'est-à-dire en location.

Progressivement à partir de 1975-1976, les difficultés croissantes de l'industrie pétrolière nationalisée à Madagascar, qui avait perdu le marché de la Réunion ont conduit ses propriétaires à retirer le *Tanio* de son trafic habituel de cabotage dans l'océan Indien et à l'affecter en Méditerranée pour le compte d'Elf.

C'est alors que le navire subit une double refonte financière et technique.

La société panaméenne Cruz del Sol citée plus haut vend à Locafrance International Leasing (société de droit suisse dont le siège est à Lausanne) la coque du *Tanio* le 23 juillet 1979. Locafrance affrète pour trois ans le *Tanio* à une autre société panaméenne dénommée Gardelia. Cette dernière sous-affrète ensuite, c'est-à-dire sous-loue le navire coque nue à Petromad, la société malgache, qui elle-même, après avoir armé le navire avec des marins, l'affrète à nouveau à Gardelia.

Là où le puzzle se complique encore, c'est lorsqu'on apprend que Gardelia rétrocède, en le sous-affrétant, le *Tanio* à Cruz del Sol, qui est liée par une charte avec Elf-Allemagne.

Tandis que les financiers jonglent avec les sociétés-écrans et les sociétés fictives, c'est l'entreprise Petromer qui s'occupe de la gérance technique du navire de 1974 à 1979. Au cours de son funeste voyage entre Wilhemshaven et Civitavecchia, le *Tanio* transportait du fuel non pour Elf, car le groupe français l'avait sous-affrété à Peninsular and Oriental, une firme très connue dans les milieux maritimes internationaux, qui avait été chargé dans le port allemand chez Mobil et était probablement destiné, indique-t-on dans les milieux autorisés, à une filiale du groupe italien Agip, l'International Italiani Petroli.

Refonte technique aussi à l'automne dernier : c'est Locafrance International Leasing qui a payé les réparations effectuées aux chantiers italiens de La Spezia, sous le contrôle de la Société française de transports pétroliers. Facture : 2,7 millions de dollars. Le 19 octobre dernier, le *Tanio* faisait l'objet d'une nouvelle classification par le bureau Veritas, et le 21 octobre il était mis à la disposition de Elf-Allemagne, Elf payant directement les loyers à Locafrance qui reversait aussitôt les participations dues aux différentes sociétés.

Au cas où l'écheveau juridique et commercial ne paraîtrait pas suffisamment inextricable, il faut savoir que ce ne sont pas les mêmes assureurs qui prendront en charge d'une part des dépenses afférentes à la perte du navire dite assurance-corps et d'autre part des dommages ou les dépenses qui résulteraient éventuellement du renflouement du pompage et des pollutions relatives à la proue du *Tanio* engloutie par 87 mètres de fond au large de l'île de Batz. Ces assureurs sont domiciliés à Madagascar, à Londres et aux Bermudes...

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Peu à peu des actionnaires français ont réduit leur participation dans Petromad, et celle de Petromer a même disparu en 1978.

Une manifestation est organisée dimanche à Trégastel

De notre correspondant

Saint-Brieuc. — Les vents soufflant en tempête du nord-est n'ont pas entraîné d'aggravation sensible de la pollution sur la Côte de Granit rose. Environ deux mille trois cents personnes, dont treize compagnies de militaires travaillaient, le 20 mars, dans le Trégor à nettoyer le littoral. Mais devant l'ampleur de la tâche et l'incertitude dans laquelle on se trouve quant à l'épave du *Tanio*, coulé avec ses 10 000 tonnes de pétrole, la colère monte chez les Bretons.

La première manifestation d'envergure devrait être organisée dimanche prochain 23 mars à Trégastel. On n'a pas été sans remarquer toutefois que la fédération du P.C. des Côtes-du-Nord a appelé à manifester le matin et celle du P.S. l'après-midi.

« *La nappe phréatique des colères bretonnes de Ploumanac'h et de Plogoff peut avoir des conséquences inattendues* », a observé M. Louis Le Pensec, député (P.S.) du Finistère. Avec les autres parlementaires socialistes bretons, Mme Marie Jacq (Finistère), MM. Jean-Yves Le Drian (Morbihan), Pierre Jagoret (Côtes-du-Nord) et Charles Josselin, député européen et président du conseil général des Côtes-du-Nord, il venait de visiter la côte polluée.

Les parlementaires socialistes ont encore constaté que, deux ans après l'*Amoco-Cadiz*, « *on attend toujours un début de décision concernant les soixante-quinze recommandations figurant dans le rapport de la commission parlementaire d'enquête* ».

Le Parlement européen, dans une résolution présentée par les socialistes et votée quelques jours après le naufrage du *Tanio*, demandait au conseil d'interdire, par directive communautaire, l'accès des ports aux navires ne respectant pas les normes établies par l'OMCI. Dénonçant « *l'attitude hypocrite* » de la France, qui ne ratifie pas ces normes, M. Charles Josselin a estimé indispensable d'établir un fichier des navires à cargaison dangereuse afin de les suivre sous leurs différents pavillons. Enfin, les socialistes vont réclamer la création d'une mission d'information parlementaire, la plus large publicité sur l'enquête administrative en cours, et un débat sur ce sujet au conseil régional.

JEAN VIDEAU.

● *L'Union nationale des syndicats de journalistes* a demandé un rendez-vous au ministre de la défense « *pour protester contre les violences subies vendredi dernier après les manifestations de Plogoff par un journaliste de France-Inter dans les locaux de la gendarmerie de Pont-Croix.* »

Le président de l'U.N.S.J., M. Roger Gérard, déclare vouloir obtenir des explications sur les suites que le ministre entend donner « *à ces actes inadmissibles qui mettent gravement en cause le droit à l'information et la sécurité des journalistes* ».

Le Monde

économie

ÉNERGIE

JUGEANT INSUFFISANTS LES EFFORTS DES ÉTATS MEMBRES

La Commission de Bruxelles souhaite que soit élaboré un programme communautaire d'investissements énergétiques

Bruxelles (Communautés européennes). — Harmoniser progressivement les prix et la fiscalité, faciliter et accélérer la mise en œuvre de programmes d'investissements : telles sont les deux orientations qui, selon la Commission européenne, devraient être à la base de la stratégie énergétique de la Communauté au cours des années à venir. Comment dégager les moyens d'une telle politique ? Il serait prématuré de donner une réponse, explique, dans un document préparé pour le prochain conseil européen, la Commission, qui parmi d'autres formules, cite cependant le recours possible à une taxe communautaire sur l'énergie.

Si les chefs de gouvernement des Neuf approuvent ce programme, il pourrait alors être présenté, en vue d'une action coordonnée, aux Américains et aux Japonais lors du sommet économique occidental qui se tiendra, lui aussi, à Venise, une dizaine de jours après le conseil européen.

De notre correspondant

Les réflexions de la Commission partent d'une constatation élémentaire : la structure des prix et de la fiscalité de l'énergie qui varie *« considérablement et parfois de manière inexplicable »* d'un Etat membre à l'autre, et selon les produits, est économiquement malsaine. Afin d'essayer d'atténuer les effets inflationnistes de la hausse du prix du pétrole brut, certains Etats (c'est vrai en particulier de l'Italie, de l'Irlande et du Royaume-Uni) n'ont que très partiellement répercuté ces hausses successives sur les prix à la consommation et ont préféré les prendre en charge, au moins en partie, par leur budget. Cette politique, dénonce la Commission, est contraire à la nécessité de favoriser la réduction de la dépendance énergétique extérieure de la Communauté. Un des objectifs prioritaires de l'action commune devrait être de promouvoir une meilleure vérité des prix, d'inciter les gouvernements membres qui n'ont jusqu'à présent pas agi dans ce sens à pleinement répercuter sur la consommation des augmentations de prix de l'énergie importée. Selon la Commission, le meilleur moyen d'opérer le rattrapage souhaité est de mettre en œuvre un programme d'harmonisation progressive des prix et de la fiscalité énergétiques.

Seconde ligne de force du document de la Commission : la promotion de l'investissement. Au cours de la décennie 1980-1990, les Etats membres prévoient de dépenser 400 milliards d'ECU (1 ECU : environ 5,80 francs, soit 2 320 milliards de francs) en investissements énergétiques. La Commission considère que ce volume est insuffisant. En outre, les possibilités d'investir varient sensiblement d'un Etat membre à l'autre. La Commission estime donc souhaitable l'élaboration d'un programme communautaire d'investissement conçu de manière à appuyer les programmes d'investissements nationaux et à en accélérer la réalisation. Il viserait à accélérer la promotion des économies d'énergie, la substitution au pétrole du charbon et du nucléaire, dont, dit-elle, *« l'exploitation est vitale pour assurer nos besoins futurs »*, le développement de combustibles synthétiques et d'autres ressources renouvelables.

Comment la Communauté peut-elle dégager les moyens permettant d'assurer ce surplus d'investissements évalué entre 50 et 100 milliards d'ECU ? Il ne peuvent pas être assurés par l'actuel budget communautaire (dont on sait que les ressources disponibles sont en voie d'épuisement). *« Tant que nous n'aurons pas une idée plus claire de l'ampleur de l'effort financier à entreprendre par la Communauté elle-même, il serait prématuré de se prononcer sur les méthodes de financement »*, constate la Commission, qui ajoute que de nombreuses formules sont possibles : l'extension de la pratique des emprunts communautaires ; l'extension des ressources propres (en augmentant la fraction des recettes de T.V.A. — plafonnée actuellement à 1 % — pouvant être mobilisée par le budget européen) ; ou bien l'introduction d'une taxe communautaire sur l'énergie.

Si l'on s'oriente vers une telle taxe, il conviendrait, indique la Commission, d'adopter un système simple à gérer, limitant au maximum les difficultés d'ordre politique et constitutionnel, et rapide à mettre en place. Il conviendrait de veiller à limiter les réactions négatives des pays tiers, et en particulier des pays producteurs de pétrole, et de s'assurer que les ressources ainsi produites iront au budget de la Communauté. Cette taxe, ajoute la Commission, pourrait prendre des formes diverses, susceptibles au reste de se combiner entre elles : une taxe sur la consommation à l'énergie, qui s'appliquerait à tous les produits pétroliers ou à un nombre limité d'entre eux ; ou, encore, une taxe sur la production de pétrole ou de tous les produits énergétiques, voire une taxe sur les importations de produits énergétiques ou de pétrole.

La Commission va adresser au conseil un rapport décrivant les différents moyens fiscaux permettant d'accroître les revenus énergétiques de la Communauté.

P. L.

La différence de prix de l'électricité va s'accroître entre heure creuse et heure de pointe

Electricité de France n'était pas favorable à l'arrêté, qui va être prochainement publié, qui impose une réduction des tarifs — de 3 à 5 centimes par kilowatt-heure — au voisinage des chantiers de construction des centrales nucléaires. Son directeur général, M. Chevrier, l'a rappelé le 20 mars. Cette promesse du président de la République n'est-elle pas un détournement du service public ? (*Le Monde* daté 20-21 janvier.)

Pourtant, cette idée d'une certaine dépéréquation pourrait être reprise dans la réforme de la tarification qu'étudie l'entreprise. *« Un tarif doit refléter les coûts le plus exactement possible, comme une horloge doit donner l'heure »*, souligne M. Boiteux, le président d'E.D.F. Avec l'évolution des moyens de production de l'entreprise nationale (le nucléaire satisfaisant de plus en plus la demande de base, les pointes étant assurées — à un coût croissant — par les centrales thermiques au fuel), la différenciation des tarifs entre heure creuse et heure de pointe devrait être accentuée, tout comme celle entre été et hiver.

Même si *« aucune décision n'est prise »*, on sent qu'E.D.F. trouverait normal que les régions exportatrices de courant payent celui-ci moins cher que les régions importatrices, du moins pour les hautes et moyennes tensions (car il n'est pas question de toucher à la péréquation des usagers domestiques). *« Il est logique de donner un avantage aux entreprises qui nous facilitent la tâche et s'installent près des centrales »*, dit-on à E.D.F.

Un avertissement pour les Bretons de Plogoff ? Sans doute pas, puisque les événements de Bretagne n'apparaissent pas à l'entreprise nationale comme réellement *« antinucléaires »* et qu'ils sont plutôt, selon ses dirigeants, le fait d'*« une mauvaise information »*.

Les avantages qui découleront — pour l'usager — de la construction des centrales nucléaires sont cependant retardés. Il y a deux ans, E.D.F. annonçait une *« baisse relative »* du prix du kilowatt-heure grâce au nucléaire dès 1981. On parle désormais de 1985. Electricité de France a, il est vrai, d'énormes difficultés à financer ce programme : son endettement cumulé approchera 90 milliards de francs à la fin de 1980.

Aussi M. Chevrier souligne-t-il pudiquement qu'*« E.D.F. recherche avec les services du ministère de l'économie et avec ses banquiers les moyens convenables pour financer ces besoins considérables »*. Mais il avoue aussi que *« les moyens convenables »* ne sont pas encore trouvés.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −	
$ E.-U.	4,3670	4,3730	− 220	− 190	− 385	− 350	− 975	− 885
$ can.	3,6980	3,7045	− 80	− 10	− 195	− 30	− 265	− 145
Yen (100)	1,7525	1,7560	− 35	− 15	− 40	− 15	−2890	−2265
DM	2,3265	2,3310	+ 90	+ 120	+ 185	+ 320	+ 495	+ 575
Florin	2,1220	2,1260	+ 40	+ 68	+ 125	+ 150	+ 245	+ 300
F.B. (100)	14,3980	14,4275	− 820	− 530	−1460	−1150	−2890	−2265
F.S.	2,4560	2,4615	+ 195	+ 230	+ 335	+ 375	+ 885	+ 965
L. (1 000)	4,9990	5,0075	− 275	− 215	− 528	− 450	−1535	−1390
£	9,5155	9,5330	− 360	− 240	− 700	− 580	−1785	−1550

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 1/16	7 7/16	8 3/16	8 1/2	8 9/16	8 15/16	9 1/2	9 7/8
$ E.-U.	16	16 1/4	19 1/8	19 3/8	18 5/8	19	19	19 1/4
Florin	4 3/4	5 1/4	9 1/2	10 1/8	9 1/2	10 1/4	11 1/8	11 7/8
F B. (100)	14	16	18 3/4	19 1/4	18 3/4	19 1/4	18	18 3/4
F.S.	3/8	7/8	3 3/8	3 3/4	5 1/16	5 7/16	6 5/8	7
L. (1 000)	11 3/4	14 1/4	18 3/4	20 1/4	19 3/4	21 1/4	20 1/4	21 3/4
£	16 3/4	17 1/4	17 1/4	18	17 5/8	18 3/8	18	18 3/4
Fr franç.	12 3/4	12 7/8	13 7/16	13 11/16	13 3/4	14	14 1/4	14 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

REMOUS SUR LE DOLLAR ET SUR L'OR

De vifs remous ont été enregistrés sur les marchés des changes, où le dollar, après avoir fléchi, en liaison avec un reflux des taux d'intérêt outre-Atlantique, s'est raffermi au fur et à mesure que ces taux remontaient. En conséquence, le cours du dollar est passé de 4,35 F à 4,37 F contre 4,3670 F mercredi et près de 4,40 F mardi. En sens inverse, le cours de l'once d'or est revenu de 561 dollars à 535 dollars contre 514 dollars mercredi et 474 dollars mardi. A Paris, le lingot a perdu 3 710 F à 75 490 F, soit 537 dollars pour une once.

L'examen des prix par l'Assemblée européenne

LA COMMISSION DES BUDGETS REJETTE LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION AGRICOLE

Le débat extraordinaire que l'Assemblée européenne doit consacrer, du 24 au 26 mars à Strasbourg, à l'examen des prix agricoles risque d'être très difficile. La commission des budgets a en effet rejeté, jeudi, la proposition de la commission de l'agriculture qui suggérait d'augmenter les prix de 7,9 % pour la prochaine campagne. La commission des budgets a décidé, en revanche, de soutenir le chiffre proposé par la Commission européenne, soit 2,4 %. En décembre dernier, une large majorité de parlementaires avait rejeté le projet de budget de la C.E.E., à l'instigation de la commission des budgets, précisément parce qu'il ne prévoyait pas, selon les parlementaires, une réduction assez importante des dépenses agricoles.

D'autre part, la commission pour la protection des consommateurs est parvenue à la conclusion que même une augmentation de 2,4 % serait excessive. Elle a engagé les ministres à s'en tenir à l'objectif de réduction des dépenses. Selon le communiqué de cette commission, celle-ci fera entendre sa voix dans la bataille de l'Assemblée de Strasbourg, la semaine prochaine.

Elle ne sera pas la seule à le faire, car l'annonce des décisions des commissions des budgets comme celle des consommateurs risquent bien d'accroître encore la mobilisation paysanne. Strasbourg s'attendait à recevoir, le mardi 25 mars, cinq mille paysans en provenance des neuf pays de la Communauté. Il semble bien que ce chiffre sera largement dépassé et les responsables des organisations professionnelles s'inquiètent de cette poussée de la base. Le Palais des congrès, où devait se tenir l'assemblée générale des manifestants, avant un défilé en ville l'après-midi, pourrait être trop petit.

AGRICULTURE

Sauf à taxer les matières grasses végétales

L'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. exigera une augmentation des ressources communautaires

De notre correspondant

Bruxelles — Le future adhésion de l'Espagne à la Communauté pose un problème particulier pour le budget agricole de la C.E.E. Il faudra, en effet, engager des dépenses supplémentaires pour soutenir le marché espagnol de l'huile d'olive. La perception d'une taxe sur les matières grasses végétales est la solution la plus appropriée. Au cas où cette solution ne serait pas retenue par les Neuf, leur contribution financière devra sensiblement augmenter. Tel est le sens de la communication sur les conséquences de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun agricole que la Commission européenne a transmise, jeudi 20 mars, aux Etats membres.

Ce document est moins explicite que le projet initial de la Commission, qui se prononçait pour la taxation des matières grasses végétales produites dans la C.E.E. ou importées des pays tiers, et précisait même le niveau de cette taxe (100 ECU par tonne, soit 580 francs) qui devait avoir pour effet d'augmenter le prix à la consommation de la margarine de 5 % et celui des huiles végétales autres que l'huile d'olive de 8 % (*le Monde* du 13 février). Le texte adopté se limite à présenter cette taxe comme la solution la mieux adaptée à la situation, mais évoque à titre d'alternative l'augmentation des ressources propres pour alimenter le budget communautaire (1).

Autrement dit, l'adhésion de l'Espagne entraînerait alors une augmentation des versements actuels de T.V.A. que les Neuf ont décidé de plafonner à 1 % de leurs recettes nationales. Car, sur le coût supplémentaire qu'entraînerait le soutien du marché espagnol de l'huile d'olive, la Commission maintient son pronostic : les dépenses de la C.E.E., pour ce produit, passeront de 800 millions actuellement à 1,5 milliard d'ECU (de 4,6 à 8,7 milliards de francs). Après son adhésion, l'Espagne sera en effet dans l'obligation d'ouvrir ses frontières aux importations de matières grasses végétales. Si la relation des prix entre l'huile d'olive et les produits concurrents n'est pas améliorée, ajoute la Commission, la consommation espagnole risque de baisser sensiblement.

Les autres points du dossier

Sur les autres points du dossier, la Commission maintient ses positions :

● *Fruits et légumes* : la C.E.E. devrait demander à l'Espagne la fixation de contingents d'importation chez les Neuf, tout au long de la période de transition (de sept à dix ans) ;

● *Vins* : la Communauté doit distiller en début de campagne (distillation préventive) et réduire de manière significative la fiscalité sur la consommation ;

● *Pays méditerranéens* : les Neuf doivent négocier avec ces pays associés à la C.E.E. afin de trouver des compensations (d'ordre commercial, économique ou financier) à la chute prévisible de leurs exportations vers le marché communautaire.

M. S.

(1) Les ressources propres sont composées des recettes tirées de la perception des droits de douane, des prélèvements sur les importations agricoles et de la T. V. A.

LE PLAN D'AIDE AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

Les chambres d'agriculture s'inquiètent de certaines orientations retenues par les pouvoirs publics

Alors que le conseil des ministres adoptait le plan d'aide aux industries agro-alimentaires, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) consacrait une session, les 19 et 20 mars, à ce sujet. Après avoir entendu M. Debatisse, l'Assemblée *« s'inquiète de certaines des orientations et modalités retenues, ainsi que des incertitudes qui subsistent, y compris pour l'aménagement du cadre financier des entreprises, sur les moyens qui seront mis en œuvre »*. L'APCA considère que la priorité donnée à quatre secteurs ne doit pas entraîner l'oubli des autres branches, notamment des productions spéciales. Elle souhaite que *« la signature des conventions de développement ne serve pas seulement à conforter les entreprises les mieux placées »* et demande que l'élaboration de ces conventions *« fasse l'objet d'un avis des chambres régionales d'agriculture »*.

D'autre part, le comité permanent général de l'APCA a souligné dans un communiqué que *« les déclaration et prises de position récentes des organisations syndicales et mutualistes de l'agriculture sur la gravité de la situation agricole sont parfaitement fondées »*.

● *Deux mille producteurs en fruits et légumes*, selon les organisateurs (cinq cents selon la police) ont manifesté jeudi 20 mars sur le Marché d'intérêt national (MIN) de Rungis (Val-de-Marne). A bord de quelque deux cents à trois cents camions et voitures, les manifestants ont tourné de 6 h. 30 à 12 heures dans les rues du MIN, distribuant des tracts expliquant leurs griefs : mévente de certains produits et problèmes créés par le Marché commun. Les grossistes se sont solidarisés avec les manifestants en n'effectuant pas de transactions. — *(A.F.P.)*

SIDÉRURGIE

LES ÉTATS-UNIS MENACENT DE NE PLUS ACHETER D'ACIER EUROPÉEN

(Suite de la première page.)

Bref, ce que redoutait M. Davignon est en train de se passer : une avalanche de plaintes contre la C.E.E., qui ne peut avoir comme résultat très rapide que d'arrêter toute commande aux hauts fourneaux communautaires et comme corollaire l'abandon du T.P.M., mécanisme de protection modéré avec lequel on était habitué à vivre et qui, depuis trois ans, avait permis le maintien à un niveau à peu près satisfaisant des ventes de produits sidérurgiques européens aux Etats-Unis.

Est-ce là le résultat d'un enchaînement malheureux que l'administration Carter s'est trouvée, malgré elle, impuissante à contrer ? D'aucune manière. On considère à Bruxelles que les services officiels américains ont exactement agi comme si leur intention réelle était de provoquer cette crise pour obtenir le blocage des importations en provenance de la Communauté. Ils ont refusé, en effet, au nom de la lutte contre l'inflation, de relever le « prix de déclenchement » comme le réclamaient les sidérurgistes d'outre-Atlantique.

Plus grave : en annonçant que le T.P.M. serait supprimé dans le cas où des plaintes seraient déposées par certains sidérurgistes américains contre l'Europe (et l'on savait que telle était l'intention de l'U.S. Steel), ils ont incité les sidérurgistes américains qui n'avaient pas l'intention de suivre l'exemple de l'U.S. Steel à se couvrir contre la disparition probable de ce mécanisme de régulation des importations en attaquant à leur tour pour dumping les producteurs de la C.E.E.

La première réaction de Bruxelles exprimant un vif mécontentement aurait déjà été communiquée, à Washington.

PHILIPPE LEMAITRE.



le petrolier ?

guermonprez

SOCIAL

La bataille du «1% logement»

Le sixième congrès de l'UNIL (Union nationale interprofessionnelle du logement), qui regroupe les principaux organismes collecteurs du « 1 % logement » — cette contribution patronale sur les salaires qui aide à se loger un salarié sur deux, — s'est tenu à Paris du 12 au 14 mars. La publication au « Journal officiel », juste avant son ouverture (le 9 mars), d'un décret réglementant plus avant l'utilisation du 1 % (les cadres au-dessus d'un certain plafond de ressources ne pourront plus en bénéficier, notamment) a ajouté aux craintes formulées par les représentants des entreprises et par ceux des centrales syndicales de voir l'Etat mettre la main sur les sommes collectées à ce titre. C'est toute la signification de cette institution d'aide au financement du logement social qui se trouve mise en cause, les conceptions des intéresssés (patrons et salariés) et des pouvoirs publics apparaissant franchement très différentes.

De congrès en congrès, l'Union nationale interprofessionnelle du logement (UNIL) réaffirme le caractère institutionnel, intangible, du « 1 % logement » (contribution calculée sur les salaires que les entreprises consacrent au logement de leurs salariés) et insiste sur la nécessaire liberté de son utilisation par les intéressés. Pourtant, d'année en année, par le moyen d'une réglementation de plus en plus précise, les pouvoirs publics améliorent leur emprise sur cette manne annuelle de 5 milliards de francs.

Ce fut d'abord l'obligation pour les entreprises de consacrer le cinquième de ces ressources au logement des travailleurs immigrés ; puis l'amputation « momentanée » du 1 % (qu'on appelle toujours ainsi par commodité, mais qui n'est plus que 0,90 %) des salaires au profit de la formation. Suivit la convention passée avec l'Etat pour financer l'aide à la constitution de l'apport personnel (ACAP). Puis l'obligation faite de « conventionner » les immeubles locatifs dont le 1 % assure le financement complémentaire pour que leurs occupants aient droit à l'A.P.L. (Aide personnalisée au logement). Enfin voici la création d'un plafond de ressources pour pouvoir prétendre bénéficier de ces prêts complémentaires (*le Monde* du 12 mars).

Deux philosophies

Tout tient en fait à la définition qu'on donne au 1 %. Reste-t-il, comme l'affirme M. Jean-Paul Bardin, délégué général de l'UNIL, « *un financement privé, créé par des chefs d'entreprise afin de loger leurs salariés* », revêtu d'un « *aspect de cotisation et d'entraide* » ? « *Ni taxe ni impôt, c'est une contribution des entreprises pour loger leurs salariés, gérée par les représentants des entreprises et les syndicats représentatifs* », renchérit M. Ceyrac, président du C.N.P.F., qui s'est élevé au récent congrès de l'UNIL (*le Monde* du 14 mars) contre le fait que les pouvoirs publics « *se mêlent de l'affectation de ces 5 milliards* ». La C.F.D.T., elle, considère le 1 % « *comme un salaire différé, propriété des travailleurs* »...

M. d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, est manifestement d'un avis différent. Certes, il se défend de vouloir « *annexer cette ressource au budget de l'Etat ni d'une quelconque collectivité publique* ». Mais c'est pour, dans la foulée, rappeler « *la légitimité et le principe de base de* [cette] *réglementation* » : pour le ministre de tutelle, « *le 1 % n'est pas une cotisation volontaire des entreprises, c'est une obligation instituée par la loi et qui constitue pour ces entreprises une charge* ».

Un enjeu de taille

On voit la distance fondamentale, presque philosophique pourrait-on dire, qui sépare ces définitions. C'est que l'enjeu est de taille : bien que les entreprises de moins de dix salariés, l'Etat, les collectivités locales et leurs établissements publics, administratifs, et les entreprises agricoles et alimentaires ne soient pas astreints à ce versement — ce qui laisse hors du champ du bénéfice des prêts complémentaires en question environ un salarié sur deux, — la « collecte » a atteint en 1978 (dernière année connue avec précision) 4 436 millions de francs, dont 80 % ont transité par des organismes interprofessionnels (comités interprofessionnels du logement, chambres de commerce et d'industrie) membres de l'UNIL. Ceux-ci ont ainsi aidé à se loger 221 920 familles (voir le tableau ci-contre). Et ce chiffre est en très forte progression : en 1976, 153 000 familles avaient été aidées à se loger par ce financement, et 188 000 en 1977.

S'appuyant sur cette demande toujours accrue, M. Bardin n'hésite pas à écrire que « *la crise quantitative du logement n'est réglée qu'en apparence* ». Il évalue à quelque 480 000 logements les besoins annuels d'ici à 1985, alors que l'on n'en a pas construit plus de 430 000 en 1979. « *La crise qualitative du logement est devant nous* » étant donné « *l'effroyable état de notre parc social* », « *la crise de l'habitat commence* ». Pour « *réconcilier les entreprises et les villes* », pour « *permettre aux entreprises et à leurs salariés de disposer de logements proches des lieux de travail* », les plus dynamiques des membres de l'UNIL sont prêts à participer activement à la création et à la mise en œuvre, localement, d'un urbanisme nouveau et à diversifier de plus en plus leurs modes d'interventions.

Cela suppose bien sûr une très grande liberté des organismes collecteurs et une véritable décentralisation des décisions, alors que, toujours selon M. Bardin, « *la phase actuelle est davantage une phase de déconcentration, de transfert partiel du pouvoir de décision de l'administration de l'échelon central à l'échelon local* ». Dans le même temps, les membres de l'UNIL craignent que la réforme du financement, qui peut « *s'analyser comme un désengagement de l'Etat au niveau des financements* », ne se traduise par un appel de plus en plus pressant au 1 % pour compenser ce désengagement. M. Ceyrac lui-même ne souligne-t-il pas la nécessité de « *préserver le 1 % contre le double danger que représentent le dirigisme de l'Etat et l'emprise des collectivités locales* » ?

Plus de la moitié des prêts au titre du « 1 % » aident à l'accession à la propriété

(Résultats de l'année 1978 en nombre de logements)

Logements locatifs neufs	
attribués	24.225
réattribués	52.860
anciens améliorés, réservés	1.787
Prêts à l'accession*	116.168
à l'acquisition - amélioration*	7.189
à l'amélioration seule	19.321
relais (mobilité)	370
TOTAL	222.920

—* Dont 6.750 prêts destinés à l'aide à la constitution de l'apport personnel (ACAP) ou total.

Employeurs et salariés contre l'Etat ?

Il semblerait bien que les intérêts des salariés et des chefs d'entreprise, reliés par l'UNIL, soient pour une fois convergents. Ce n'est qu'en partie vrai. Il existe, certes, des établissements où les comités d'entreprise sont largement consultés sur l'utilisation du 1 % logement. Parfois même, des « commissions logement » en assurent totalement la gestion. Parfois aussi, les représentants des centrales syndicales, au sein des CIL (comités interprofessionnels du logement), font beaucoup plus que de la figuration. Mais dans de trop nombreux cas, les entreprises ou les CIL analysent en termes très « paternalistes » la fonction du 1 % logement.

Dans ces conditions, le discours quelque peu « socialisant » de l'UNIL n'a aucune chance de troubler profondément M. d'Ornano, qui pourra continuer, peu à peu, de décrets en règlements, à appliquer la politique qui est la sienne en la matière : « *L'adéquation entre la politique nationale du logement et celle appliquée par les organismes collecteurs de la contribution des entreprises est naturelle et nécessaire.* » Sans qu'il s'agisse d'un « *quelconque dirigisme* », a déclaré le ministre, il s'agit tout de même que « *représentants des administrations et représentants des organismes orientent mutuellement leurs décisions* » à l'échelon départemental.

Il en sera bien évidemment ainsi, même si, le temps d'un congrès, et plus rarement quotidiennement sur le terrain, employeurs et salariés se trouvent ponctuellement défendre les mêmes objectifs...

JOSÉE DOYÈRE.

POINT DE VUE

Le temps est venu de changer la forme de la compensation des charges familiales

par ROGER BURNEL (*)

NOUS avons déjà indiqué, et c'est la position de l'UNAF, que la compensation des charges familiales — justifiée par les responsabilités à objectif social que supportent les parents — devait s'organiser à partir du coût familial de l'enfant (dépenses d'entretien et d'éducation et valeur du temps parental). Elle devrait donc se développer selon trois voies, celle des prestations en espèces, celle des mesures fiscales et celle des équipements qui, ensemble, conduiraient à mieux rapprocher la situation des personnes qui ont charge d'enfants de la situation de celles qui n'ont pas d'enfants ou qui en ont moins.

En ce qui concerne les prestations, il est nécessaire de progresser vers la simplification qui est une condition de meilleure compréhension par l'opinion et de plus grande justice (réduction du nombre des prestations, suppression des critères de ressources pour leur attribution, renoncement aux allocations de circonstance).

Un réexamen du quotient familial, qui soit centré sur le coût familial de l'enfant, et qui s'inscrive dans une réforme d'ensemble de la fiscalité, s'opposerait à l'argument avancé par certains pour justifier les critères de ressources utilisés en matière de prestations familiales, au prétexte de la nécessité de réduire les inégalités. Mais la lutte contre les inégalités n'est pas à rechercher à travers une seule politique de revenu faite entre les familles, souvent déjà en situation d'inégalité, notamment lorsqu'il s'agit de familles nombreuses ou de familles à revenu modeste. Elle doit s'opérer par une révision de la fiscalité, d'une part, mieux adaptée à la vérité des charges (les impôts proportionnels à la consommation ou au besoin en logement pénalisent les familles) et, d'autre part, prenant en compte tous les revenus et les revenus de tous. Certaines analyses faites par le CERC, dans son second rapport sur le revenu des Français, sont éclairantes.

Offrir le libre choix à la mère

Il est difficile de nier que les attitudes individuelles ont déjà singulièrement évolué sous diverses influences économiques et sociales. Les réponses qu'apportent les moyens de compensation des charges familiales ne peuvent plus garder la forme qu'ils ont depuis trente ans. Pour autant les principes originels ne sont pas mis en question, bien au contraire.

Le débat n'est plus dans l'opposition de la mère qui consacre la totalité de son temps à son foyer avec celle qui doit partager son temps entre une activité professionnelle librement choisie ou prise par contrainte et ses responsabilités familiales. Si je prends cet exemple, c'est parce qu'il s'agit sans doute du phénomène le plus important à considérer pour orienter une politique familiale qui soit adaptée. Le libre choix doit vraiment être offert à la mère de famille, sans pénalisation ni critique. Les responsabilités parentales ont une valeur économique et sociale effective.

Naguère les parents pouvaient juger que leurs filles assureraient parfaitement leur vocation seulement dans le mariage et par la maternité. C'est maintenant une hypothèse pratiquement abandonnée. La politique familiale doit négocier l'addition de deux situations, familiale et professionnelle, sans que ni l'une ni l'autre n'en souffre, et principalement sans que l'éducation et l'entretien des enfants n'en viennent à être vécus comme un handicap insupportable et donc refusé.

Au-delà des moyens directs de la compensation des charges familiales, d'autres politiques sont en cause, celle de l'urbanisme et du logement, celle des équipements, celle de l'organisation du travail professionnel, celle des transports, celle des structures et des méthodes de distribution des biens et des services, celle de la formation et des loisirs, pour ne prendre que des exemples. C'est ainsi que les prêts à l'habitat et à l'équipement pour les jeunes ménages et pour les familles devraient être assortis de modalités qui en réduiraient le poids du remboursement au fur et à mesure qu'augmenterait le coût familial des enfants au foyer.

La charge d'un enfant unique est, en général, financièrement supportable par un couple, surtout si cet enfant est resté toujours unique. Le couple a besoin de bénéficier d'équipements adaptés qui l'aideront à vivre normalement sa vie conjugale et lui feront souhaiter la naissance d'un second enfant.

Un deuxième enfant pose certains problèmes financiers et le plus souvent un problème de logement et d'équipement accru car, en général, la mère continuera d'exercer une activité professionnelle. On peut souhaiter que se développent différentes formules de travail à temps partiel et que s'organisent les congés parentaux.

L'avenir du pays en cause

La perspective d'une troisième naissance s'analyse souvent par rapport à une réduction sensible du niveau de vie : les charges augmentent et la mère devra ordinairement abandonner toute activité professionnelle, c'est alors que le relais d'une compensation particulièrement significative devrait jouer. Il s'agit d'un acte de simple justice sociale et de réalisme pour qui veut dépasser le stade des proclamations ou des craintes en matière de politique de population. L'effet économique sur une consommation non inflationniste serait certain. La baisse de la natalité a une incidence sur l'aggravation du chômage parce qu'elle réduit d'une manière permanente le volume de la consommation et donc l'activité des entreprises.

Le déséquilibre de l'assurance-maladie oblige bien à regretter la politique antérieure qui a conduit à utiliser les ressources des caisses d'allocations familiales pour dissimuler la situation de cette branche de la Sécurité sociale qui ne pouvait qu'aller en s'aggravant. Une autre attitude aurait sans doute permis de mettre en place, à temps, des mesures qu'il faut maintenant appliquer en catastrophe et qui sont perçues comme autant de contraintes. Les allocations familiales seraient pratiquement au double de leur valeur actuelle... Nous ne revenons pas sur le passé. Mais ne commettons pas une deuxième erreur, beaucoup plus grave alors parce que c'est l'avenir du pays qui est en cause, en refusant de choisir comme toute première priorité la mise en œuvre d'une vraie politique de la famille effectivement adaptée aux réalités de la vie familiale.

(*) Président de l'UNAF (Union nationale des associations familiales.

POINT DE VUE

APRÈS LES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

Vérité et contrevérités

par AUGUSTE BLANC (*)

DANS un récent « Point de vue » (1), M. Jean-Jacques Dupeyroux (2) publiait, sous le titre « *Les retombées des élections prud'homales* », un texte qui tenait à la fois de réflexion du professeur et du plaidoyer *pro domo*.

A cette occasion, la C.S.L. a été mise en cause, et c'est en qualité de secrétaire général que j'ai sollicité du *Monde* la publication du présent texte.

Je commencerai par donner acte à M. Dupeyroux que les élections prud'homales ont connu un succès relatif quant au taux de participation. Il faut dire que les pouvoirs publics, en finançant une énorme campagne de presse, n'avaient pas lésiné pour inciter les électeurs à voter.

En revanche, sur la plupart des autres points évoqués dans cet article, la vérité n'est pas ce qu'il a écrit, et je m'en explique.

La vérité, c'est que l'équipe qui, au niveau ministériel, a conçu le processus des élections prud'homales avait pour objectif de consolider le monopole syndical injuste actuel et pour ce faire on nous a demandé, nous syndicalistes indépendants, de résoudre le problème de la quadrature du cercle.

Pour mener une campagne électorale efficace, il fallait beaucoup d'argent : or, seules les organisations syndicales du monopole reçoivent des subventions nationales ou locales et bénéficient d'avantages indirects considérables, à travers leurs centres de formation syndicale. La C.S.L., malgré les insinuations douteuses et sans preuves, n'avait donc aucun moyen de faire campagne, puisqu'elle n'est pas reconnue.

***

En ce qui concerne le fonctionnement des bureaux de vote le 12 décembre, il fallait une organisation nationale dont, il est vrai, la C.S.L. ne dispose pas : la C.G.T. et la C.F.D.T. l'avaient, et ont pu être présentes dans tous les bureaux : de plus, elles y ont été souvent aidées par des municipalités bien disposées à leur égard.

Dans ces conditions, il convient de freiner l'enthousiasme de ceux qui parlent d'un succès considérable : je mets ici au défi le ministre du travail et de la participation, aussi bien que tous ses conseillers, de dire l'usage qui a été fait des cartes d'électeur distribuées sans aucun contrôle : certains en ont reçu jusqu'à quinze et, là aussi, quand on sait l'usage que peuvent faire certains des votes par correspondance ou même de la voix des citoyens décédés, il est facile d'imaginer ce que l'on peut faire avec les quinze cartes d'un camarade.

Ainsi, malgré les nombreuses irrégularités constatées sur le terrain et publiquement dénoncées, les mesures de contrôle des élections ont été d'une remarquable insuffisance, d'où le nombre restreint de contestations officielles. Or, a-t-on déjà vu des élections démocratiques sans contestation ? Que serait-il advenu si la C.S.L. avait réalisé le score initial prévu par les augures et les sondages de 8 % ?

Mais pour donner la meilleure image du syndicalisme « officiel » et pour protéger une grande centrale réformiste, le gouvernement et son administration ont lourdement pesé sur ces élections.

Je l'affirme parce que j'ai été moi-même l'objet de pressions inqualifiables de membres de cabinets ministériels, voulant imposer à la C.S.L. de ne pas présenter de listes : l'idée était de faire disparaître la C.S.L. en lui imposant de démontrer une faiblesse relative au plan national. Pour être à égalité de chances, il lui aurait fallu d'abord être reconnue représentative pour disposer des mêmes moyens d'action que les autres. Pourquoi me demander de résoudre la quadrature du cercle ?

***

La manœuvre est évidente quand on voit M. Dupeyroux prétendre que grâce aux résultats des élections prud'homales, « le discours du gouvernement est maintenant changé ».

Pauvre gouvernement ! S'il croit, comme le dit son ancien conseiller, que « *le syndicat le plus dur est minoritaire* », il se trompe, compte tenu, en effet, qu'il faut vraiment tout ignorer du monde du travail et n'avoir jamais milité dans une instance revendicative pour gloser sur la « dureté » du syndicalisme. Un syndicaliste est dur ou sinon il n'est pas un syndicaliste. Et sans menacer, car ce n'est pas le genre de notre organisation, nous nous efforcerons de montrer ce qu'est un véritable syndicaliste si, par malheur, la crise qui menace l'automobile se précisait. Car la C.S.L. sait défendre les intérêts des travailleurs qui lui ont fait confiance et, sans pour autant vouloir changer le système, elle le fait durement car c'est le métier d'un syndicaliste.

Mais de toutes les erreurs, la plus grave est certainement de s'imaginer que la C.F.D.T., recentrée, ajoutée à la C.G.C., la C.F.T.C. et F.O., participe à une majorité réformiste.

Le ton a peut-être changé, la tactique est subtile sur le plan de l'unité d'action avec la C.G.T. mais la stratégie reste la même : l'objectif fondamental est le renversement du système pour le remplacer par l'autogestion. J'apprécierai toute mise au point contraire en la matière.

Ne croyez pas que la C.S.L., pour autant, soit morte : vous ironisez facilement sur l'incroyable chance que grâce à vous vont pouvoir saisir les partenaires sociaux et vous dire : « *Attention, le facteur ne sonne pas toujours deux fois...* »

(*) Secrétaire général de la Confédération des syndicats libres.

(1) *Le Monde* du 1er février 1980.

(2) Chargé de mission au cabinet du ministre du travail jusqu'à la disparition de Robert Boulin, professeur à l'université Paris-II et directeur de la revue *Droit social*.

Manifestation des ouvriers de l'aéronautique devant R.T.L.

Quelques centaines de travailleurs de l'aéronautique ont manifesté, jeudi 20 mars, à l'appel de la C.G.T., pendant une trentaine de minutes, devant la station de radio R.T.L., à Paris, pour protester contre une chronique de Philippe Alexandre diffusée la veille et faisant état d' « *actes de sabotage* » qui auraient été commis dans des entreprises produisant l'avion Mirage 2000 (*nos dernières éditions datées vendredi 21 mars*). Autorisée à franchir un barrage de forces de l'ordre, une délégation des manifestants a été reçue par la direction de R.T.L., qui a promis de lire prochainement une mise au point sur les antennes à la demande des organisations syndicales.

Après avoir affirmé que, lors de récents mouvements de grève à la SNECMA, chez Dassault-Bréguet et Thomson-C.S.F., des plans du Mirage 2000 avaient été subtilisés ou brûlés et que des pièces du prototype avaient été détruites, le chroniqueur de R.T.L. avait avancé deux hypothèses : l'une « *romanesque* », de son propre aveu, selon laquelle il se serait agi d' « *actes de sabotage télécommandés d'un grand pays étranger* », et l'autre, qualifiée de « *sérieuse* » et préfigurant l' « *expérimentation par le P.C.F. et la C.G.T. de nouvelles méthodes révolutionnaires* ».

La Fédération C.G.T. de la métallurgie a déclaré que « *les travailleurs ressentent de l'écœurement devant cette campagne qui déshonore ses auteurs* (...) *dans cette période où la classe politique au service du grand capital cherche par tous les moyens à jeter le discrédit sur la C.G.T. et le parti communiste* ».

Chez Dassault-Bréguet, on laisse à Philippe Alexandre la responsabilité de ses propos et, de son côté, la SNECMA a tenu à préciser qu'elle n'avait constaté aucun sabotage et elle a déploré « *des propos qui mettent en cause la conscience professionnelle de son personnel* ». On admet, en revanche, à Thomson-C.S.F. que des bordereaux d'ordre et des documents relatifs à la sous-traitance de certaines fabrications de série — sans rapport avec le Mirage 2000 — ont été dérobés à la fin de l'année dernière à Malakoff (Hauts-de-Seine) et à Sartrouville (Yvelines). Après une demande en référé, ces documents ont été récupérés par la société en janvier dernier.

LA C.G.T. ET LA C.F.D.T. FERONT GRÈVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE LE 25 MARS

Les fonctionnaires C.G.T. et C.F.D.T. manifesteront à Paris, entre Denfert-Rochereau et les Invalides, mardi 25 mars. Au moment où se tiendra la quatrième réunion paritaire sur les salaires de la fonction publique, les deux organisations protestent contre l'insuffisance des propositions gouvernementales.

Elles ont ensemble lancé, ce jour-là, des arrêts de travail de vingt-quatre heures dans les P.T.T. et les services des impôts. Ils seront d'au moins deux heures pour les services communaux et de santé, les douanes, etc.

Pour le reste de la fonction publique, la C.G.T. a également donné un mot d'ordre de vingt-quatre heures ; la C.F.D.T. n'a décidé qu'une « riposte » du 24 au 29. La C.G.C. et F.O. se joindront parfois localement à l'action du 25.

En revanche, la Fédération des postiers F.O. précise que, tout en estimant que les propositions gouvernementales doivent être revues, une cessation du travail est inopportune, puisque les négociations se poursuivent.

D'autre part, à l'E.G.F., la Fédération C.G.T. appelle, seule, à des grèves et à des manifestations du 24 au 27 mars. On ne prévoit cependant pas de délestages frappant les usagers. Les cégétistes déclarent que leurs propositions ont été repoussées par la C.F.D.T. et les autres fédérations.

● *Un directeur d'entreprise « retenu » pendant deux heures.* — M. Georget, directeur de la Compagnie des transports de Perpignan (Pyrénées-Orientales), a été « retenu » pendant deux heures le jeudi 20 mars par des grévistes. Après une série d'arrêts de travail survenus depuis deux mois, la société avait publié un communiqué dans la presse locale sur la situation dans l'entreprise. Cette démarche a déplu aux syndicalistes, qui ont demandé la reprise des négociations, dans la discrétion.

● *M. Bergeron préconise un « délai supplémentaire » pour la mission de M. Giraudet.* — A l'issue d'un entretien avec M. Matteoli, ministre du travail et de la participation, jeudi 20 mars, M. André Bergeron a estimé que l'octroi d'un « *délai supplémentaire* » à M. Giraudet pour qu'il achève sa mission sur l'aménagement du temps de travail est « *inévitable* ». Cette mission devait être terminée avant la fin mars, a rappelé le secrétaire général de F.O., qui estime que toute précipitation qui déboucherait sur un nouveau désaccord « *serait catastrophique* ».

A AMIENS

Durcissement d'un conflit aux Coopérateurs de Picardie

De notre correspondant

Amiens. — La grève se poursuit et même se durcit aux Coopérateurs de Picardie, où une partie du personnel (cent cinquante sur cinq cents) a arrêté le travail par solidarité avec trois employés, qui, depuis le 11 mars, font la grève de la faim. L'un d'eux, M. Rabah Benkhedidja, a été transporté, lundi, de la salle du comité d'établissement, où il était installé avec ses camarades, au centre hospitalier, d'où il s'est enfui, mardi, pour rejoindre sa famille, parce qu'on voulait l'alimenter à la suite d'une menace d'infarctus.

La coopérative étant paralysée par l'opposition des grévistes à la circulation des camions, la direction avait porté l'affaire devant la justice, demandant que les grévistes soient condamnés parce que, selon elle, ils empêchent de travailler ceux qui le désirent. Le tribunal de grande instance d'Amiens n'a pas suivi cette requête.

Dans une ordonnance de référé rendue mercredi, il demande seulement qu'un huissier se rende compte si la plainte est fondée. Pour que les camions puissent circuler, la direction a alors fait arracher les grilles cadenassées par les grévistes. Mais ceux-ci continuent de s'opposer à toute circulation.

Quant aux grévistes de la faim, leur état commence à être alarmant. M. Benkhedidja a perdu 9 kilos et il est menacé d'infarctus cardiaque. Les deux autres grévistes de la faim ont perdu entre 7 et 8 kilos et souffrent de déshydratation.

Le conflit a commencé début janvier. A la suite d'une altercation entre deux membres du personnel, MM. Dominique Moretti et Rabah Benkhedidja, la direction décide de les licencier tous les deux. L'inspection du travail refuse le licenciement de M. Moretti, qui est délégué du personnel. La C.G.T. demande la réintégration de M. Benkhedidja, qui est père de onze enfants. Refus de la direction, qui souligne qu'elle ne veut pas voir se reproduire entre ouvriers des incidents qu'elle affirme être de caractère raciste. Indignation de la C.G.T., qui a pour effet la réconciliation des deux hommes. Ils entament alors ensemble une grève de la faim, accompagnés par M. Landazuri, secrétaire du syndicat. Pour la C.G.T., le motif invoqué par la direction pour justifier deux mises à la porte n'est qu'un prétexte pour démanteler le syndicat, qui, grâce à une grève en décembre, a obtenu une revalorisation des bas salaires.

Une réunion de conciliation s'est cependant tenue à Paris. Il semblerait que l'on s'oriente vers une réintégration de M. Benkhedidja, mais le conflit n'est pas terminé. La direction continue à vouloir licencier M. Moretti, malgré l'avis défavorable de l'inspection du travail.

D'autre part, les syndicats des gérants des magasins de détail de la Coop menacent de fermer boutique et de se solidariser avec les ouvriers de l'entrepôt. Au dixième jour de la grève, ils ne sont en effet plus approvisionnés.

MICHEL CURIE.

Chez Peugeot : recul C.G.T. et C.S.L. et aussi C.F.D.T. dans le deuxième collège

Aux élections des délégués du personnel, le 19 mars, chez Peugeot, à Sochaux, la C.G.T. et la C.S.L. reculent au profit des autres syndicats, notamment F.O., dans le premier collège, et dans le deuxième c'est la C.F.D.T. qui régresse. Alors que la participation à ce scrutin a été très importante (86,42 % dans le premier collège et 94,56 % dans le second), la SIAP-C.S.L. (Syndicat indépendant des usines Peugeot - Confédération des syndicats libres) perd plus de 250 voix dans l'ensemble des usines.

Curieusement, elle dépasse de très loin le score réalisé par son alliance aux élections prud'homales du 12 décembre 1979. La liste Alliance avait recueilli 1 933 voix dans le collège industrie de Sochaux, soit 6,6 % des 30 063 suffrages exprimés. La SIAP-C.S.L. totalise 2 948 voix (11,79 %) dans le collège ouvriers de l'usine. Cette variation des résultats entre élections professionnelles et élections prud'homales alimente la suspicion des organisations C.G.T. et C.F.D.T. sur la régularité du scrutin qui, pourtant, s'est déroulé, cette fois-ci, en présence de neuf observateurs extérieurs désignés par le tribunal d'instance de Montbéliard, à la demande de la C.F.D.T. et de la C.G.T.

● *Premier collège.* — Inscrits : 28 626. Exprimés : 23 297. Ont obtenu : C.G.T., 10 133 voix soit 43,49 % (45,62 % en 1979) ; C.F.D.T., 5 296 voix, 22,73 % (22,42 %) ; F.O., 2 748 voix, 11,79 % (9,67 %) ; C.S.L., 2 948, 12,65 % (13,77 %) ; C.F.T.C., 2 004, 8,60 % (8,53 %).

● *Deuxième collège.* — Inscrits : 6 863. Exprimés : 6 190. Ont obtenu : C.G.C., 2 919 voix, soit 47,15 % (45,61 %) ; C.F.D.T., 1 041 voix, soit 16,81 % (18,22 %) ; F.O., 797 voix, soit 12,87 % (11,39 %) ; C.G.T., 553 voix, soit 8,93 % (10,27 %) ; C.F.T.C., 459 voix, soit 7,33 % (6,87 %) ; SIAP-C.S.L., 366 voix, soit 5,91 % (7,55 %).

M. D'ORNANO PROPOSE AUX CONSEILS GÉNÉRAUX LA DISSOLUTION DE L'OFFICE D'H.L.M. INTERDÉPARTEMENTAL DE LA RÉGION PARISIENNE.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, a reçu vendredi 21 mars les présidents des conseils généraux, les préfets et les présidents d'offices publics d'H.L.M. des huit départements de la région parisienne. Il leur a proposé de dissoudre l'Office public d'H.L.M. interdépartemental de la région parisienne (O.P.H.L.M.I.R.P.) et d'attribuer aux offices départementaux le patrimoine de l'office situé sur leur territoire.

Chaque office départemental reprendra les emprunts correspondant aux immeubles qui lui seront dévolus, c'est-à-dire aussi bien l'actif que le passif ; il reprendra également le personnel (environ 1 200 personnes) au prorata du nombre de logements ; le personnel recevra la garantie de conserver ses droits acquis ; l'ensemble de ce patrimoine nouveau devra être « conventionné » (accord avec les pouvoirs publics portant sur l'amélioration du parc des logements, sur le montant des loyers, et ouvrant droit pour les occupants à l'aide personnalisée au logement), selon un plan à négocier sur deux ou trois ans.

Rappelons que l'O.P.H.L.M.I.R.P. avait été, de 1975 à 1977, le théâtre d'un scandale, qui avait creusé un trou de trésorerie d'une cinquantaine de millions de francs (*le Monde* du 29 septembre 1977) et a trouvé sa traduction judiciaire en janvier dernier (*le Monde* daté 20-21 janvier) avec l'inculpation de quatre personnes, dont un ancien député gaulliste. La gestion de cet office, le deuxième de France après celui de la Ville de Paris par l'importance de son patrimoine (55 000 logements environ), constituait, dans le même temps, ce que l'on a pu appeler un « *iceberg d'irrégularités* ».

Aujourd'hui, selon les services de M. d'Ornano, l'équilibre est rétabli, et les comptes de l'Office sont bénéficiaires de 8 millions de francs. Plus des quatre cinquièmes du patrimoine de l'actuel Office interdépartemental sont situés dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Cependant, dans le cinquième restant, on trouve des groupes comme Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), qui a connu naguère des difficultés, et comme La Grande-Borne à Grigny (Essonne), qui représente encore une charge très lourde en raison des graves malfaçons qui ont affecté sa construction.

Si les intéressés réunis ce vendredi autour de M. d'Ornano en sont d'accord, les conseils généraux auront à en débattre et de leur décision dépendra la publication pendant l'été d'un décret.

ÉTRANGER

FAUTE DE MOYENS FINANCIERS

L'accord C.E.E.-ASEAN risque de n'avoir qu'une portée limitée

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *« Un nouveau modèle de coopération qui se veut une démonstration de la présence de la C.E.E. dans le Sud-Est asiatique. »* C'est en ces termes que les négociateurs de la Commission européenne qualifient l'accord de coopération conclu entre la Communauté et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) qui regroupe l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande (*le Monde* du 7 mars). Sa signature, le 7 mars, à Kuala-Lumpur a été l'occasion pour les ministres des Neuf et ceux de l'ASEAN de faire une déclaration dénonçant l'intervention soviétique en Afghanistan et celle de Hanoï au Cambodge.

Au-delà de cette convergence de vues sur la situation en Asie, il reste à savoir si, sur le plan économique et commercial, les relations entre les deux parties vont sensiblement se développer. Compte tenu de la faiblesse, voire de l'inexistence des moyens envisagés dans l'accord de Kuala-Lumpur, nombreux sont, à Bruxelles, ceux qui en doutent. Cet accord prévoit un renforcement des liens commerciaux et économiques, mais en se contentant d'énoncer les têtes de chapitre — développement et diversification du commerce dans les deux sens, promotion de contrats de livraisons à long terme pour les produits de base des investissements et des transferts technologiques, coopération dans les secteurs minier et énergétique, — sans préciser les mesures pour y parvenir. L'accord ne comporte pas non plus de moyens financiers propres, comme c'est le cas dans les accords avec les pays méditerranéens et africains. Au titre de sa politique de coopération en faveur des pays en développement non associés, la C.E.E. accorde simplement une aide financière modeste aux pays asiatiques et latino-américains. En 1979, les fonds communautaires versés à l'Indonésie, à la Thaïlande et aux Philippines, pour le financement des projets de développement, ont atteint respectivement 9, 5,7 et 4,5 millions d'unités de compte (1 unité de compte = 5,8 francs).

Consciente du contenu trop vague de l'accord, l'Assemblée européenne a adopté, le 14 mars, une résolution dans laquelle elle estime que *« le texte de l'accord est incomplet »*. C'est pourquoi elle invite la Commission des Communautés européennes *« à lui présenter immédiatement un plan détaillé sur l'application de l'accord, à l'informer régulièrement des progrès réalisés, à lui soumettre des statistiques à cet effet »*. C'est dire si les parlementaires ont des doutes quant à une amélioration de la position de la C.E.E. dans les cinq nouveaux pays partenaires.

Les échanges avec les pays de l'ASEAN représentent seulement 2 % du commerce extérieur des Neuf, contre 25 % pour le Japon et 18 % pour les Etats-Unis. En ce qui concerne les investissements étrangers, la situation est très favorable au Japon qui détient 32 % du total des capitaux extérieurs, contre 16 % aux Etats-Unis et 14 % à la C.E.E.

La Communauté a l'intention d'étendre *« cette nouvelle génération d'accord à d'autres pays en développement »*. Il est prévu de signer dans les prochains mois un arrangement de ce type avec le Pacte andin (Colombie, Bolivie, Equateur, Pérou, Venezuela). Faute de préférence commerciale et de moyens financiers substantiels, il est à craindre que les nouveaux accords ne soient que très peu opérationnels.

MARCEL SCOTTO.

SELON LA CNUCED

La situation des pays les plus défavorisés va encore s'aggraver

De notre correspondante

Genève. — Selon un rapport de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) les perspectives économiques pour 1980 et 1981 sont plutôt sombres, exception faite pour les Etats producteurs de pétrole. Dans les pays de l'O.C.D.E., le taux de croissance, qui était de 3,3 % en 1979, n'atteindrait cette année que 1,1 % pour remonter à 2,7 % l'an prochain. Ce taux pourrait s'élever à 4 % dans les pays d'Europe de l'Est et se situer autour de 6 % dans les pays à économie planifiée d'Asie.

Cependant, la plupart des pays du tiers-monde auront de grandes difficultés à enregistrer des taux de croissance annuelle de 5 % en 1980-1981, alors que les nations les plus pauvres n'auraient pas dépassé le chiffre de 2,4 % en 1979. En outre, l'ensemble des pays non exportateurs de pétrole aura à pâtir en 1980 d'une dégradation des termes de l'échange de l'ordre de 5 %, ce qui, compte tenu des prévisions peu encourageantes d'augmentation du volume de leurs exportations, aurait pour effet un accroissement considérable du déficit de leurs balances courantes, même s'ils limitent leurs importations. Ce déficit, qui était de 37,5 milliards de dollars en 1978 et de 45,5 milliards en 1979, atteindrait 67,6 milliards en 1980 et 73,1 milliards en 1981.

En revanche, les pays pétroliers (Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Irak, Iran, Libye et Koweït) qui avaient enregistré un excédent de 20,9 milliards de dollars en 1978 et de 55,7 milliards en 1979, engrangeraient 110,6 milliards en 1980 et 108,9 milliards en 1981. Les autres pays exportateurs de pétrole, dont le déficit avait été de 12,1 milliards en 1978, et qui enregistraient un excédent de 3,7 milliards en 1979, verraient celui-ci se chiffrer à 20,6 milliards en 1980 et à 7,7 milliards en 1981.

Comme il n'existe dans le tiers-monde aucun système de vases communicants des recettes, la situation des pays les moins favorisés demeure toujours préoccupante.

De façon générale, les perspectives de financement à des conditions satisfaisantes des déficits des pays du tiers-monde non producteurs de pétrole ne sont pas encourageantes. Les prêts bancaires notamment ne seront accordés qu'en fonction de la solvabilité de leurs bénéficiaires, qui le plus souvent subissent, en particulier à cause de la sécheresse dont ils ont été victimes, un ralentissement aussi bien de leur production agricole que de leurs exportations. Selon les experts, leur endettement total, qui se montait approximativement à 330 milliards de dollars début 1980, s'élèvera à près de 440 milliards à la fin de 1981.

L. V.

ETATS-UNIS

● *Le produit national brut américain* aurait progressé au taux annuel de 2 % au premier trimestre 1980, soit au même rythme qu'au dernier trimestre 1979, selon les données préliminaires recueillies par le département du commerce. Aussi le ralentissement attendu de l'activité économique n'a pas encore eu lieu, en raison notamment de l'ampleur des achats des consommateurs au cours des trois premiers mois de l'année. — *(A.F.P.)*

AFFAIRES

Un entretien avec le président de Sony

« Les Européens ne doivent pas craindre la compétition »

M. Akio Morita est un grand voyageur. Aujourd'hui à Paris, hier à Stuttgart, demain à New-York. Voilà trois décennies que le P.-D.G. de Sony parcourt le monde, accompagné le plus souvent de sa femme. Est-ce sa parfaite connaissance du Vieux et du Nouveau Monde, son adaptation à leurs us et coutumes ? Toujours est-il qu'à Genzai, le quartier d'affaires de Tokyo, M. Morita a la réputation d'être « le moins nippon des managers japonais ». *Ce que l'on aurait parfois tendance à lui reprocher...*

D'une élégance recherchée, l'œil vif et le propos direct où perce bien souvent la pointe d'humour, l'homme porte beau ses cinquante-neuf ans. Le jeune ingénieur physicien qui réparait, au lendemain de la guerre, dans un Tokyo dévasté par les bombes, des appareils de radio au fond d'un petit entrepôt a fait son chemin. Une carrière qui s'identifie étroitement au succès de la société qu'il fonda, il y a trente-quatre ans, avec M. Ibuka.

Une grande famille

Les huit employés d'origine sont devenus trente mille, dont dix mille hors du Japon. « Tous membres à part entière de la grande famille Sony. » *Car, à l'instar de ses grandes sœurs américaines, qui se veulent* « au service des peuples et des nations », *Sony a l'ambition d'apparaître, non comme une firme japonaise, mais comme une* « société internationale ». *Présente partout dans le monde et bonne citoyenne dans chaque pays. Aujourd'hui, Sony exploite outre trois usines au Japon, deux unités aux Etats-Unis, une au Brésil, une à Singapour. Fort de ses quatre implantations industrielles sur le Vieux Continent, M. Morita ne voit pas pourquoi il ne serait pas considéré comme* « un constructeur européen »... *N'est-il pas déjà* « britannique en Grande-Bretagne » *où son usine de T.V. couleur qui* « exporte 50 % de sa production » *lui vaut d'être un membre à part entière de la Confédération patronale de Sa Très Gracieuse Majesté ? M. Morita espère bien que l'usine que le groupe va construire à Bayonne lui permettra d'entrer dans les syndicats professionnels français, et il ne comprendrait pas que sa société soit regardée avec plus d'ostracisme par Paris qu'un groupe comme Philips.*

Adepte du libéralisme économique, de l'internationalisation des échanges, M. Morita s'étonne des inquiétudes qui se font jour en Europe à l'égard des Japonais : « Si les entreprises européennes font de bons produits, je ne vois pas pourquoi elles devraient avoir peur de nous. Elles ne doivent pas craindre la compétition. C'est elle qui a été à la base de notre succès, qui nous a endurcis. Nous nous battons depuis trente-quatre ans. D'abord au Japon, puis aux Etats-Unis, maintenant en Europe. »

Au reste, les ambitions de Sony ne sont pas exorbitantes. La firme, qui se veut « le Mercedes de l'électronique grand public », *ne vise que le haut de gamme et ne détient que 2 % du marché européen. M. Morita se satisferait de quelques pour cent supplémentaires au cours des prochaines années.*

Certes. Mais il y a les autres. Tous les autres, dont les stratégies ressemblent fort à celle de Sony. N'est-il pas normal que l'Europe s'émeuve, se défende ? D'autant que les lois de la libre concurrence ne semblent pas toujours jouer dans les deux sens.

« La pénétration des marchés américain ou européen est aussi difficile pour un Japonais que l'est l'inverse. Mais voilà vingt-sept ans que je viens en France. Or, que je sache, la distance Tokyo-Paris est la même que Paris-Tokyo. Pourquoi vos hommes d'affaires ne sont-ils pas venus plus tôt ? »

Le propos se fait plus vif. Le P.-D.G. de la « grande famille Sony » *laisse la place au manager japonais.* « Notre pays n'a pas de matières premières, pas de pétrole. Sans exportations, il ne peut vivre. Nous sommes partis de rien. Nous avons travaillé, amélioré notre productivité. Nous avons mis vingt ans pour développer des technologies, mettre au point les meilleurs produits, les adapter aux divers marchés. »

Bref, attendre des Japonais qu'ils limitent volontairement leurs ambitions serait illusoire. Voilà, s'ils ne l'étaient déjà, les Européens, et les autres, prévenus.

J.-M. QUATREPOINT.

Les représentants du mouvement coopératif sont reçus à l'Élysée

Voilà quatre ans que le président de la République ne s'était pas intéressé au mouvement coopératif (1). Il l'a fait le jeudi 20 mars en invitant à déjeuner les membres du bureau du Conseil supérieur de la coopération, et quelques autres, ainsi que M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat à la petite et moyenne industrie, qui préside, par délégation du premier ministre, ce conseil. M. Antoni (coopératives ouvrières de production), qui préside le bureau, est satisfait : *« Nous avons été très sensibles à cette invitation, car elle constitue un précédent : c'est la première fois qu'un président de la République nous convie en tant que mouvement coopératif. »*.

Aucun problème spécifique n'a, bien sûr, été réglé au cours de cette rencontre — ils sont trop variés dans un mouvement qui regroupe des organisations aussi disparates que le Crédit agricole, les coopératives de consommateurs, des transporteurs routiers, des coopératives ouvrières de production, etc., — mais l'échange de vues a été ce qu'il est convenu d'appeler *« fructueux »*.

Dans ledit mouvement coopératif, on n'est qu'à moitié dupe de cet intérêt soudain. L'expérience prouve, en effet, que les pouvoirs publics, comme les hommes politiques de tous bords, n'en manifestent guère qu'à l'approche d'échéances électorales. Ainsi M. Barre avait-il, en décembre 1977, à quelques mois des législatives, présidé pour une fois en personne une séance plénière du Conseil supérieur de la coopération ; et depuis peu les allusions à ce secteur non capitaliste de l'économie se multiplient dans les discours politiques. Il y a quelque temps, c'était M. Michel Rocard qui y trouvait la preuve indubitable que l'autogestion est praticable. Plus récemment, M. Jacques Chirac, à la télévision, y voyait un des moyens du progrès social, car, *« fondé sur des principes de solidarité, de responsabilité, de liberté d'adhésion, de gestion démocratique »*, ce système pourrait apporter une réponse à ceux qui ne veulent ni du *« libéralisme mou »* ni des *« contraintes bureaucratiques du marxisme »*.

En fait, le mouvement coopératif n'a de poids économique important que par la vertu de l'addition d'éléments disparates, dont le seul dénominateur commun est la règle : *« Un homme, une voix. »* Aucune idéologie génératrice de militantisme ne lie les coopératives agricoles aux coopératives ouvrières de production, les coopératives H.L.M. aux coopératives de consommateurs ; quant au secteur bancaire, c'est plus en termes de rivalités que de solidarité que se traduit l'existence côte à côte du Crédit agricole, du Crédit mutuel, des banques populaires et du Crédit coopératif.

Si le mouvement coopératif voulait obtenir plus que cette considération formelle, verbale et conjoncturelle, il faudrait qu'il prouvât, autrement que dans des institutions lâches et feutrées, son réel poids économique, appuyé sur un projet commun. On en est loin. — J. D.

(1) M. Giscard d'Estaing avait, le 28 septembre 1976, présidé l'inauguration du congrès de l'Alliance coopérative internationale, qui se tenait à Paris.

● ERRATUM. — A la suite d'un article consacré à la prise de contrôle de la société Jousse par la société Jacques Jaunet, publié dans nos éditions datées 9-10 mars, la société Jacques Jaunet nous précise, d'une part, que la société Jousse emploie 672 personnes, et non 280 comme nous l'avons indiqué, et, d'autre part, que le groupe INDRECO détient une participation majoritaire dans son capital.

LA SOCIÉTÉ KLAT-TRAVEL DÉPOSE SON BILAN

La société Klat-Travel, spécialiste des vols charters, a déposé son bilan le jeudi 20 mars. Le jugement obtenu n'est pas un dépôt de bilan définitif, mais un règlement judiciaire qui donne quinze jours à l'ancienne société pour trouver une location-gérance. Celle-ci devrait être rendue publique au début de la semaine prochaine. En attendant, l'entreprise continue à fonctionner et les départs des voyageurs sont assurés.

● *La société ATO-Chimie, filiale à 50/50 d'Elf Aquitaine et de Total,* vient d'acheter au groupe minier britannique Rio Tinto Zinc (R.T.Z.) la firme Sterling Thermoplastics, qui produit du polystyrène. L'opération, *dont le coût s'élève à environ* 6 millions de livres (57 millions de francs), s'est faite par l'intermédiaire d'ATO U.K. Holdings pour le compte de la filiale britannique d'ATO, ATO Chemical Products.

Cette acquisition permettra à ATO-Chimie de renforcer sa position sur le marché britannique du polystyrène, et de trouver un nouvel et important débouché pour ses ventes de styrène (180 000 tonnes en 1979), fortement ralenties par la concurrence américaine.

MOINS D'OR DANS LES BIJOUX EXPORTÉS ?

Le conseil des ministres a adopté, le 19 mars, un projet de loi autorisant l'exportation de bijoux en or titrant 9 carats seulement, alors que, jusqu'à présent, ce seuil est fixé à 18 carats. Ce projet, s'il est adopté par le Parlement, devrait permettre, selon ses initiateurs, de développer les ventes à l'étranger d'une profession qui a exporté le tiers de son chiffre d'affaires total en 1979 (4,5 milliards de francs).

La Fédération nationale des bijoutiers, joailliers et orfèvres (F.N.B.J.O.C.), qui regroupe 85 % des fabricants, s'était déclarée opposée à une telle mesure, faisant notamment valoir que la force principale de la bijouterie française à l'exportation résidait dans la garantie de la qualité. Pour les ouvrages destinés au marché intérieur, les titres légaux demeurent inchangés (18 carats minimum).

● *M. Denis Offroy,* trente-quatre ans, actuellement directeur du département audio-visuel de Hachette, a été nommé directeur à la direction générale de la Société française de production. M. Offroy aura la responsabilité de la coproduction cinématographique et télévisée et de la recherche de nouveaux produits liés à l'apparition des techniques nouvelles.

TEXAS INSTRUMENTS INSTALLERA SON QUARTIER GÉNÉRAL POUR L'EUROPE A VILLENEUVE-LOUBET

M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, a visité, le 21 mars, le « parc national d'activités » de Valbonne-Sophia-Antipolis installé près de Nice dans les Alpes-Maritimes.

A cette occasion, il a annoncé deux nouvelles implantations : celle de la Télémécanique, qui doit construire d'ici à semptembre 1980 sur un terrain de 2 hectares un centre de recherche en automatisme ; celle de la Thomson-C.S.F., qui prévoit l'ouverture, au début de 1981, sur un terrain de 6,50 hectares, d'un centre d'étude et de développement de réalisation de prototypes. La Télémécanique — qui possède déjà deux unités dans le département, à Grasse et Carros — emploierait cent personnes au départ, et deux cents à terme. Thomson-C.S.F., qui travaillera en liaison avec la division des activités sous-marines de Cagnes-sur-Mer, prévoit de son côté de créer deux cents emplois

M. Chadeau a d'autre part indiqué que l'importante société américaine de composants électroniques Texas Instruments installera son « quartier général » pour l'Europe à Villeneuve-Loubet, toujours dans les Alpes-Maritimes.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

IMMINDO S.A.

Le conseil d'administration d'Immindo S.A., société immobilière d'investissement, s'est réuni le 18 mars 1980 afin d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1979. Il a fixé au 23 mai prochain la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le patrimoine de la société comprend actuellement 14 immeubles représentant 872 appartements, 9 638 mètres carrés de surfaces commerciales, 960 garages et 429 parkings ; le prix de revient moyen des immeubles s'élève à 2 460 F environ le mètre carré utile, bureaux inclus. Sur l'ensemble de l'année, le taux d'occupation des locaux est resté proche de 100 %.

La vente par appartements de l'immeuble des Clayes-sous-Bois, qui se déroule de façon satisfaisante, assure le financement du nouvel investissement de 36 logements en cours de réalisation, à Puteaux, et dont la mise en location est prévue pour l'automne 1980. Cette opération bénéficie de la garantie de l'Etat en cas de blocage des loyers.

Les recettes locatives encaissées au titre de l'exercice 1979 se sont élevées à 19 475 891,56 F contre 16 280 530,52 F pour l'exercice précédent, soit une progression de 19,60 %.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 16 694 555,29 F contre 13 446 548,37 F pour 1978, l'exercice 1979 ayant enregistré 1 087 356,82 F de plus-values nettes à long terme, soumises à *l'obligation de réinvestissement*, dégagées par la vente d'appartements aux Clayes-sous-Bois.

Ces résultats permettront aux conseil d'administration de proposer à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 11,70 F par action à chacune des 1 250 000 actions composant le capital social. Il est rappelé que le dividende versé au titre de l'exercice précédent s'élevait à 11 F.

CESSATION DE GARANTIE

Le Crédit lyonnais, agence de Maisons-Alfort, 74, avenue du Général-Leclerc, informe le public qu'il dénonce, à expiration, les garanties qu'il avait accordées à :

M. Jacques Binsztok, 66, rue de Fécamp, Paris-12e, carte professionnelle gestion immeubles, à compter du 16 février 1979 ;

J. B. Immobilier, M. Jacques Binsztok, même adresse, carte professionnelle transactions sur immeubles, à compter du 26 février 1979, cessent à l'expiration d'un délai de trois jours francs de la date de la présente publication (article 44 du décret 72 678 du 20 juillet 1972).

Conformément aux dispositions de l'article 45 du même décret, cette garantie s'applique à toutes créances ayant pour origine un versement ou une remise effectués pendant la période de garantie pour les opérations visées par la loi 70-9 du 2 janvier 1970, qui restent couvertes par le Crédit lyonnais, à condition d'être produites par le créancier dans les trois mois de la présente publication, au siège du Crédit lyonnais. Il est précisé qu'il s'agit de « créances éventuelles » et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues, et ne peut, en aucune façon, mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité des cabinets ci-dessus indiqués.

PHILIP MORRIS FRANCE

M. Michael Horst vient d'être nommé, à trente-six ans, président-directeur général de Philip Morris France.

De formation H.E.C., Michael Horst a accompli la première partie de sa carrière en Suisse, à la direction commerciale de Westinghouse.

Puis il est entré en 1971 chez Philip Morris France, dont il a pris la direction générale en 1975. Depuis cette date, Philip Morris France, qui détient 25 % des ventes de cigarettes importées, a vu sa part du marché passer de 1,5 à 5 %.

BURROUGHS CORPORATION

AUGMENTE SON DIVIDENDE TRIMESTRIEL

Le conseil d'administration de Burroughs Corporation vient d'augmenter son dividende trimestriel de 0,55 à 0,65 $ par action.

M. Paul S. Mirabito, chairman de Burroughs Corporation, a commenté : « En un an, nous avons pu augmenter trois fois notre dividende, ce qui reflète notre forte position *financière et la confiance* avec laquelle nous envisageons notre *futur développement.* »

Ce dividende est le trois cent soixante et unième. Burroughs verse son dividende trimestriel sans interruption depuis quatre-vingt-cinq ans.

CESSATION DE GARANTIE

Conformément aux dispositions de l'article 44 du décret du 20 juillet 1972, fixant les conditions d'application de la loi du 2 janvier 1970, la Banque régionale d'escompte et de dépôts, Société coopérative de crédit populaire, société anonyme au capital de 200 000 000 de francs dont le siège social est à (94300) Vincennes, 5, avenue du Château.

Avise le public, sur la demande de M. Michel Coignard, 33, rue Georges-Ferraud, à 94380 Bonneuil-sur-Marne, cessant volontairement son activité, que la garantie qui lui avait été consentie pour l'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce, prendra fin à l'expiration d'un délai de trois jours francs, après la publication du présent avis.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 MARS

Baisse générale

La semaine s'est achevée à la Bourse de Paris sur une note assez lourde. La quasi-totalité des valeurs inscrites à la cote se sont en effet repliées et en clôture l'indicateur instantané accusait une baisse de 1,6 % environ.

En moyenne, une action sur dix seulement est parvenue à se maintenir ou à progresser légèrement et, au total, l'on n'a pas relevé beaucoup plus d'une quinzaine de hausses, toutes très modestes, la plus forte, l'unique même, n'excédant pas 5,2 % (Pompey).

Malgré la majoration de son dividende sur des résultats fortement accrus, Saint-Gobain n'a même pas réussi à décoller vraiment (+ 1,2 %).

Autant dire qu'autour de la corbeille ni les professionnels ni les opérateurs n'avaient le sourire.

La rechute de Wall Street, la hausse continue des taux d'intérêt : autant de facteurs qui ont contribué à alourdir le climat boursier.

Cette séance, de surcroît, était la dernière du mois, et la liquidation générale, qui avait lieu ce jour, a engendré de nouveaux courants de ventes, de nombreux investisseurs ayant renoncé à se faire reporter avec la cherté du loyer de l'argent dont le taux sera probablement fixé à 13 %, voire même plus. Ce qui ajouterait encore à leurs pertes, cette liquidation étant la plus perdante (— 9,5 %) enregistrée depuis octobre 1979 (— 8%), sans véritable espoir, en plus, d'une proche amélioration. Cela étant, l'activité est toutefois restée modérée et c'est aussi la raréfaction des ordres d'achats qui est en partie responsable du décrochage des cours.

L'or a lui aussi baissé, aussi brutalement qu'il avait monté ces deux derniers jours, le lingot abandonnant d'un coup 3 710 F (— 4,6 %) à 75 490 F., cependant que le napoléon revenait à 680 F (— 15 F), après 684,80 F.

LONDRES

Dans un marché peu actif, les industrielles s'effritent, tandis qu'aux pétroles B.P. et Shell s'alourdissent. Baisse des mines d'or. Stabilité des Fonds d'État.

Or (ouverture) (dollars) : 535 . contre 581

VALEURS	CLOTURE 20 3	COURS 21/3
Beecham	121 ..	121 ...
British Petroleum	360 ...	352 ...
Courtaulds	78 ...	69 ...
*De Beers	9 65	9 70
Imperial Chemical	378 .	368 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	367 .	356 ...
Shell	368 ...	358 ...
Vickers	113	113 ...
War Loan 3 1/2 %	29 3 8	29 3/8
*West Driefontein	65 3/4	65 1 4
*Western Holdings	56 ...	56 ...

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

SAINT-GOBAIN. — Le dividende global pour 1979 est majoré, passant de 14,55 F à 16,05 F. Le rendement de l'action atteint ainsi 13 %. Le report à nouveau atteint 296 millions de francs (+ 18,4 %) et le résultat net consolidé d'environ 650 millions de francs contre 413 millions.

B. C. T. — D'après M. de Carmay, président de la Midland Bank France, filiale de l'établissement britannique Midland Bank Limited, actionnaire à 68,40 % de la B. C. T., cette banque redeviendrait bénéficiaire en 1980 après un déficit de 69,3 millions pour l'exercice écoulé.

POLIET. — Bénéfice net pour 1979 : 30,4 millions de francs contre 15,2 millions l'année précédente, compte tenu d'une provision de 11 millions sur la filiale Ed. Lambert. Dividende global : 21 F contre 15 F.

SIEMENS. — D'ici peu, le capital va être augmenté de 112,5 millions de deutschemarks par émission à 100 DM de 1 action nouvelle pour 17 anciennes créée jouissance du 1er octobre 1979.

COMMERZBANK. — Bénéfice net du groupe pour 1979 : 155,45 millions de deutschemarks contre 181, 17 millions. Dividende inchangé de 8,50 DM.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20 3	21 3
1 dollar (en yens)	Clos	248 21

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 13 1/8 %

NEW-YORK

Rechute

Après deux séances consécutives de hausse, la tendance s'est renversée jeudi à Wall Street et les cours ont très sensiblement baissé, l'indice des industrielles revenant en deçà de la barre des 800 pour s'inscrire en clôture à 789,07, soit à 11,86 points en dessous de son précédent niveau. Déjà freinée la veille, l'activité s'est encore ralentie et 32,53 millions de titres ont changé de mains contre 36,42 millions précédemment.

Ce retour du « Dow » à sa cote la plus basse depuis novembre 1978 a été en grande partie imputable à la crainte grandissante d'une prochaine récession. De fait, les signes d'un ralentissement de l'expansion se multiplient et tous les chiffres actuellement disponibles sur la marche de l'économie au cours du premier trimestre ne laissent guère de doute que le processus est désormais bien enclenché. De son côté, M. Paul Volcker, président du FED, a déclaré devant une commission du Sénat qu'il y avait maintenant de grandes probabilités qu'une récession se déclare, ce qui ne l'empêchera pas de poursuivre sa politique de restriction des crédits.

Sur 1 852 valeurs traitées, 955 ont baissé et 505 ont monté.

VALEURS	COURS 20 3	COURS 19 3
Alcoa	58 3 4	59 5/8
A.T.T.	47 1 8	47 1 4
Boeing	56 5 8	57 1/2
Chase Manhattan Bank	36 1/4	36 3 8
Du Pont de Nemours	34 3 4	34 3/4
Eastman Kodak	45 5 8	46 3/4
Exxon	57 7/8	58 7 8
Ford	29 5/8	29 3/8
General Electric	45 3 4	46 1/2
General Foods	24 3/4	25 1 8
General Motors	48	48
Goodyear	11 1 4	11 3/8
I.B.M.	58 1 4	58 7/8
I.T.T.	23 3 4	24 ...
Kennecott	30 1/8	31 1/4
Mobil Oil	71 ...	75 3/8
Pfizer	34 ..	34 1/8
Schlumberger	102 5 8	105
Texaco	34 5/8	35 7 8
U.A.L. Inc.	18 ..	18 5/8
Union Carbide	37 5 8	37 3/4
U.S. Steel	17 7 8	18 ...
Westinghouse	28 3 4	29 5/8
Xerox	55 1 2	55 ...

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	19 mars	20 mars
Valeurs françaises	103,4	102,7
Valeurs étrangères	100,5	101,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	105,6	106,1

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

1re catégorie	9761 79	9319 12

20.3	Émission frais inclus	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Cours précédent

BOURSE DE PARIS - 21 MARS - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	31 20	1 418	S.P.E.G.	213	214	Locabail Immob.	328 ..	321 50	Immoinvest	152 50	152 ..	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 %	40 E.	0 683	U.A.P.	563	563	Loca-Expansion	130 .	130	Cie Lyon. Imm.	132	132	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %.	182 ..	183 ..
A.G.F. (Sté Cent.)	750	750
Ass. Gr. Paris-Vie	2800	
Concorde	380	385
Épargne France	386 ..	..
Franc. Victoire	345	331
France I.A.R.D.	200	182
GAN (Sté) Centr.	742	742

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1878	4,5 % 1973	1865	1848	1835	1837
3980	C.N.E. 3 %.	3758	3735	3736	3735
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
238	Thomson-Br.	198	193	194 5	193 ..
210	Gen. Motors	204 50	206 50	206 50	206 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
270	Exxon Corp.	253	248 50	250	248 20
190	West Deep.	152 ..	149 50	149	148
133	Ford Motor.	128 50	127	127	128 ..
263	West Hold.	243	244 50	242 90	244 5
245	Free State.	228	219 ..	220	223 .
255	Xerox Corp.	238 10	240 90	240 90	240 70
215	Gen. Electric	202 10	198 .	200 20	198 .
4 41	Zambia Corp.	2 85	2 79	2 81	2 83

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21 3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	4 351	4 385	4 250	4 450
Allemagne (100 DM)	233 210	232 710	226	238
Belgique (100 F)	14 331	14 397	13 400	14 100
Pays-Bas (100 fl.)	212 900	212 54	207 ..	218
Danemark (100 krd)	74 740	74 370	72 ...	77 ..
Norvège (100 k)	85 920	85 900	83	88
Grande-Bretagne (£ 1)	9 578	9 562	9 350	9 850
Italie (1 000 lires)	5 093	4 995	4 800	5 150
Suisse (100 fr.)	247 040	245 550	239	251
Suède (100 krs)	99 490	99 490	95 500	101
Autriche (100 sch.)	32 57	32 490	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 275	6 248	6 100	6 520
Portugal (100 esc.)	8 710	8 7 5	8 400	9 100
Canada ($ can. 1)	3 694	3 697	3 580	3 810
Japon (100 yens)	1 761	1 764	1 670	1 770

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21 3
Or fin (kilo en barre)	78500	75500
Or fin (en lingot)	79200	75490
Pièce française (20 fr.)	695	680
Pièce française (10 fr.)	381	393
Pièce suisse (20 fr.)	568	56 ..
Union latine (20 fr.)	558	537
Souverain	681	679
Pièce de 20 dollars	2850	2850
Pièce de 10 dollars	1440	1400
Pièce de 5 dollars	900	...
Pièce de 50 pesos	3350	3145
Pièce de 10 florins	565	542

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

M. Marcel Boussac est mort

M. Marcel Boussac n'est plus. Il est décédé, vendredi matin 21 mars, à 9 heures, dans sa propriété du Loiret.

Avec lui disparaît une des grandes figures de l'industrie textile française, un « patron » à la mode du dix-neuvième siècle qui fut, jusqu'en 1975, seul propriétaire et seul maître d'un empire qu'il avait fondé seul. Le textile, certes — ne l'appelait-on pas le « roi du coton » ? — mais aussi la haute couture et les parfums (il avait lancé Christian Dior), l'immobilier, la presse (« l'Aurore » et « Paris-Turf ») et les courses : il fut le propriétaire d'une importante écurie de courses et de haras prestigieux.

Né le 17 avril 1889 à Châteauroux, les dernières années de sa vie avaient été marquées par la lutte désespérée qu'il mena pour tenter de sauver en vain son empire, qui passa finalement, en août 1978, sous le contrôle des frères Willot, bien qu'il ait consacré une grande partie de sa fortune à tenter de le redresser.

Un roi déchu

Celui qui fut longtemps le « roi du coton » n'est plus. A vrai dire, il n'avait guère que survécu depuis deux ans. Vieillard oublié, dépossédé de l'empire qu'il avait créé et mené à l'apogée, il avait vu celui-ci péricliter avant le naufrage final dans les bras musclés des frères Willot.

Pendant plusieurs années, sa fortune personnelle lui avait permis de déjouer les stratégies financières qui visaient à lui arracher une abdication devenue économiquement nécessaire. C'est que ce monarque ne pouvait concevoir qu'on amputât, si peu que ce soit, ses pouvoirs, qu'on diminuât, fût-ce légèrement, ses prérogatives : seul propriétaire de ses affaires, il entendait en rester maître et préférait se défaire de ses provinces les plus rentables pour colmater les brèches, plutôt que de mettre en place un successeur efficace. Il a payé cher, à tous les sens du terme, cette préférence.

L'aventure de cet homme seul — contrairement aux industriels textiles classiques, il n'a pas fondé de dynastie, le destin lui ayant refusé un fils — a commencé à Châteauroux, où il est né le 17 avril 1889. Sa mère devait épouser en secondes noces l'écrivain Catulle-Mendès.

En quittant le lycée de Châteauroux, à seize ans, il entre dans l'affaire de confection de son père. Le coton ne le quittera plus. Cinq ans plus tard, il est à Paris, où il s'installe chemisier, grâce à une avance sur sa part d'héritage. Et l'irrésistible ascension commence. Durant la première guerre mondiale, il fabrique du tissu pour l'armée, acquiert cinq cargos norvégiens pour assurer la liaison entre les ports anglais et Rouen, ainsi que des péniches qui sillonneront les canaux français. En 1915, il achète du coton égyptien et fabrique pour les armées alliées de la toile pour avion et d'autres tissus. A la fin de la guerre, il rachètera les stocks anglais et français et les convertira en chemises, en blouses, en tabliers. Les cinq boutiques à l'enseigne du Pauvre Jacques, rebaptisées A la toile d'avion, ne resteront cependant qu'une mince antenne dans le monde de la distribution.

En 1917, il crée avec deux industriels cotonniers, René Laderich, régent de la Banque de France, et le sénateur Paul Lederlin, le Comptoir de l'industrie cotonnière, qui deviendra plus tard le pivot de ses affaires. Au lendemain de la première guerre mondiale, à vingt-neuf ans, il est déjà richissime (on le dit multimillionnaire en francs-or) et commence à s'intéresser aux chevaux de course.

Entre les deux guerres, il ne cesse d'accroître son potentiel industriel, achetant sans relâche des entreprises en difficulté. La crise économique de 1929 lui permet d'acquérir une quinzaine d'usines dans les régions vosgienne, rouennaise et lyonnaise : filatures, tissages, teintureries, chemiseries. Peu à peu se dessine le profil d'un « groupe » intégré verticalement et dont la direction est centralisée dans la main unique de son fondateur.

Il ne dédaigne pas pour autant les coups de Bourse et réalise de profitables opérations sur les valeurs ferroviaires canadiennes ou les caoutchoucs indochinois. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, il achète au groupe Schwob, en liquidation, un complexe industriel près de Lille (la Cotonnière de Fives), tandis que la famille Gillet recueille les usines vosgiennes. Dans cette époque de pénurie, la hausse des cours du coton valorise les stocks importants qu'il a réussi à préserver durant la sombre époque de l'occupation, et ces réserves lui permettent d'alimenter ses usines et d'accroître encore sa puissance.

Dès 1926, il possède une maison de couture qui prend, en 1946, le nom de Pierre Clarence. Mais son coup de génie fut de découvrir Christian Dior, qui avait été modéliste chez Lelong, et de faire de ce petit homme rond, chauve, qui connaissait si bien la psychologie féminine, l'artisan du *new-look*.

En 1949, Marcel Boussac accepte de « faire de la publicité » et appose sur ses tissus l'orgueilleuse « garantie Boussac » qui devait faire connaître son nom au grand public.

Dans les années 50, on lui prête plus de 1 milliard de francs de chiffre d'affaires. Il exploite soixante usines et emploie vingt mille personnes.

Il possède les haras de Jardy et l'hippodrome de Saint-Cloud. Bendix-France (machines à laver), des sociétés immobilières, des journaux (*l'Aurore*, *Paris-Turf*), complètent l'ensemble.

Khrouchtchev et la reine d'Angleterre

Infatigable, Marcel Boussac commence sa journée vers 5 heures, surveille aux haras de Chantilly l'entraînement de ses chevaux, prend là son petit déjeuner, puis gagne le siège de son empire textile, dans la populaire rue Poissonnière. Il y travaille tout le jour, contrôlant tout, s'intéressant au plus infime détail, et ne quitte son bureau que vers 20 heures pour aller dîner avec sa femme, la cantatrice Fanny Heldy, qu'il a épousée en 1938.

Il reçoit au cours de fastueuses parties de chasse, dans son château, près d'Orléans, les grands de ce monde, et son feutre gris perle est connu sur tous les champs de courses du monde. Le 3 septembre 1959, il rencontre Khrouchtchev au cours d'un voyage quasi officiel en U.R.S.S., et la *Pravda* publie une interview de lui. Les Américains admirent son sens des affaires. En mai 1967, la reine Elizabeth d'Angleterre rend visite à ses haras de Normandie. Il est au faît de sa gloire, mais le déclin a déjà commencé.

A partir des années 60, l'environnement économique change brutalement avec l'ouverture des frontières européennes et la fin de l'empire colonial français. La mode elle-même s'affole, les jupes raccourcissent, les matières utilisées changent. Marcel Boussac est cotonnier et veut le rester. Les stocks gonflent, on découvre avec stupeur que Marcel Boussac seul connaît tous les rouages de son groupe, qu'il est un homme de coups plus que de stratégie industrielle, que ses méthodes de gestion sont inadaptées. Les avertissements pourtant ne lui manquent pas, mais le « roi du coton » refuse de les entendre, quitte à sacrifier ses plus fidèles collaborateurs : Henri Fayol, son directeur général, le quitte en 1963, puis c'est le tour de Jacques Fourmon ; André Aupetit, mari de sa fille Colette, connaît tour à tour faveur et disgrâce.

Au début des années 70, les événements vont se précipiter. Un rapprochement est envisagé avec le « géant de la laine », M. Jean Prouvost. Il ne verra jamais le jour. Marcel Boussac demande à un de ses amis personnels, M. Jacques Brunet, ancien gouverneur de la Banque de France, de mettre au point un plan de redressement. Celui-ci ne sera qu'imparfaitement appliqué. Marcel Boussac songe alors à faire appel à l'IDI (Institut de développement industriel), dont le patron demande les pleins pouvoirs. Le vieux lutteur refuse et, pour rester à la tête de son groupe, commence à le vendre par appartements. L'hippodrome de Saint-Cloud est cédé à la Société d'encouragement, que le vieux monsieur préside. Les parfums Dior sont rachetés par Moët-Hennessy.

Une période de rémission intervient alors, grâce à un appoint bancaire ; elle sera de courte durée. En avril 1974, des conversations sont engagées avec le groupe britannique Courtaulds, mais restent sans suite. En décembre de la même année, Marcel Boussac fait appel alors à M. Claude-Alain Sarre, qui vient du groupe Prouvost. Les banques consentent alors de nouveaux crédits, mais la collaboration entre les deux hommes sera éphémère. Le jeune manager démissionne avec éclat.

La situation est si grave que les pouvoirs publics se saisissent du dossier. Après huit mois d'échéances difficiles et de négociations serrées, un plan de sauvetage est mis sur pied, qui comporte des apports d'argent frais émanant des banques, de l'Etat et de Marcel Boussac lui-même. Son neveu Jean-Claude est chargé de le mener à bien. Il se fait fort de redresser le groupe en trois ans. En fait, il n'y parviendra pas. Dès l'été 1977, la situation paraît désespérée. Marcel Boussac sera contraint de mettre en gage, petit à petit, une part non négligeable des actifs de son groupe. Les banques, qui ont reçu des garanties, ne réagissent guère. Mais les pouvoirs publics, saisis d'une nouvelle demande de prêts, s'inquiètent.

Un étrange ballet se déroule alors autour du vieil homme qui, propriétaire de *l'Aurore*, se voit pressé de le céder. Il résiste, conscient du fait qu'il détient là une monnaie d'échange non négligeable. M. Jean-Claude Boussac prépare un nouveau plan de redressement, mais son oncle, justement inquiet de la situation de dégradation de son groupe, prends le mors aux dents et décide de s'en débarrasser. Pour y parvenir, il s'entend avec les pouvoirs publics, qui désavouent M. Jean-Claude Boussac.

Pour obtenir cet appui, il a accepté de vendre *l'Aurore*. Mais Jean-Claude Boussac, gérant à vie du groupe, et à ce titre inamovible, refuse de donner sa démission. Dès lors, c'est à la justice d'intervenir ; le tribunal de commerce se saisit du dossier, l'empire textile Boussac est à vendre. Deux candidats sont sur les rangs : le groupe Biderman et le groupe Willot. Après une bataille acharnée, ce dernier l'emportera en août 1978, réalisant une remarquable opération, tant il est vrai que l'empire Boussac, même malade, recelait de richesses immobilières. Marcel Boussac n'aura pas survécu deux ans à la cession de son empire textile.

Patron de droit divin, paternaliste, il payait mal ses ouvriers mais les logeait et leur construisait des crèches et des maisons de retraite. Avec lui disparaît l'un des derniers représentants des féodaux industriels du XIXe siècle. Coupable de n'avoir su s'adapter ni sur le plan industriel, ni sur le plan financier, ni sur le plan social, il eut cependant le *mérite d'engloutir dans ses affaires* l'immense fortune qu'elles lui avaient permis d'acquérir.

« LE MONDE » N'A PLUS DE CORRESPONDANT EN TUNISIE

Le Monde n'a plus de correspondant en Tunisie depuis plusieurs jours : Michel Deuré, correspondant de notre journal et de l'agence U.P.I., a été soudainement prié de quitter le territoire tunisien la semaine dernière. Aucune explication officielle, en dépit de nos demandes, ne nous a été fournie par les autorités tunisiennes. Officieusement, on reproche seulement à Michel Deuré d'avoir diffusé des informations « *tendancieuses et erronées* ».

***

Cette accusation n'est pas recevable : nous n'avons été saisis, au cours des dernières semaines, d'aucune protestation, d'aucune demande de rectification ou de précision à propos des articles publiés par Michel Deuré. Mieux : alors que les autorités tunisiennes n'hésitent pas à retenir le Monde *lorsqu'il contient des informations ou des jugements sur la Tunisie qui leur déplaisent, aucun exemplaire du* Monde *comportant un article de Michel Deuré n'a été interdit à la vente depuis le début de l'année.*

La Tunisie, c'est un fait, traverse actuellement une période difficile. En rendre responsables ceux dont c'est le métier d'informer, ne résoudra certainement pas les problèmes qui se posent à elle. Le silence ne peut jamais bien longtemps éclipser la vérité.

M. JEAN-PAUL SARTRE EST HOSPITALISÉ

M. Jean-Paul Sartre, atteint par un début d'œdème pulmonaire, a été admis, jeudi 20 mars, à l'hôpital Broussais, à Paris.

Son entourage, qui ne manifeste pas d'inquiétude excessive, indique qu'il a été mis en traitement dès les premiers symptômes. L'écrivain et philosophe est âgé de soixante-quatorze ans.

Aucun bulletin de santé ne sera publié par l'administration de l'Assistance publique en raison du désir de la famille de ne pas donner de renseignements sur l'état de santé de l'écrivain. Le président de la République, apprenait-on, vendredi 21 mars, à l'Elysée, a fait prendre des nouvelles de Jean-Paul Sartre, à l'hôpital Broussais, par M. Wahl, secrétaire général de l'Elysée.

PARIS DÉMENT AVOIR RECOMMANDÉ L'ANNULATION OU LE REPORT DE LA CONFÉRENCE DE MADRID

On qualifiait vendredi matin 21 mars, au Quai d'Orsay, de « *sans fondement* » les informations du *Los Angeles Times* reprises dans l'*International Herald Tribune* du même jour, selon lesquelles la France aurait proposé à l'OTAN d'annuler ou de retarder la conférence de Madrid prévue pour novembre prochain, et qui doit être consacrée aux *suites à donner à la Conférence* sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.). « *La France continue à préparer cette réunion* », affirme-t-on de même source.

LE TIRAGE AU SORT DES HUITIÈMES DE FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

Le tirage au sort des huitièmes de finale de la Coupe de France effectué vendredi 21 mars, à Paris, a donné les résultats suivants :

Rennes-Paris F.C., Monaco-Lille, Orléans-Besançon, Lens-Montpellier, Valenciennes-Sochaux, Saint-Etienne-Nice, Metz-Auxerre, Angoulême-Reims.

Les matches aller auront lieu le 11 avril, les matches retour le 15.

● *Le président de la République*, a rappelé ce vendredi 21, le porte-parole de l'Elysée, se rendra samedi 29 mars, en fin d'après-midi, au Bourget (Seine-Saint-Denis), à l'invitation de l'Association pour la semaine de la jeunesse, afin d'y « *dialoguer avec les jeunes* » sur les sujets qui les intéressent : droits de l'homme, cadre de vie, droit au travail, vie des jeunes ruraux, accès des jeunes à la culture.

BAGDAD DÉNONCE LA « CAMPAGNE » AMÉRICAINE CONTRE LA FOURNITURE DE TECHNOLOGIE

Bagdad (*A.F.P., Reuter*). — Un porte-parole officiel irakien a violemment pris à partie les Etats-Unis pour leur « *campagne menée contre la coopération en matière de technologie* » entre l'Irak, d'une part, et la France et l'Italie, d'autre part, a annoncé jeudi 20 mars l'Agence irakienne d'information (INA).

Le porte-parole a indiqué que « *la campagne américaine démontre encore une fois l'hostilité des Etats-Unis à l'égard de l'Irak et de la nation arabe et l'attachement de ce pays à l'ancienne politique colonialiste* ». Il a accusé les Etats-Unis de « *vouloir boycotter l'Irak sur le plan technologique afin d'entraver le processus de développement dans ce pays et le tenir sous le joug des autres* ».

D'autre part, le gouvernement de Bagdad a annoncé jeudi l'exécution d'un ressortissant irakien, M. Taleb Karim Alouan, reconnu coupable d'avoir tenté de susciter des troubles dans son pays pour le compte du régime iranien.

Cette exécution, rapportée par l'Agence irakienne d'information met un peu plus en évidence la détérioration rapide des relations entre les deux voisins. Selon l'agence, M. Taleb Karim Alouan avait ouvert le feu sur la foule lors d'une manifestation religieuse dans la ville sainte de Karbala en novembre dernier, faisant quatre morts et dix-sept blessés. Il s'était rendu en Iran quelques mois plus tôt et avait séjourné à Qom où il travaillait pour le parti de l'imam Khomeiny avant de s'infiltrer en Irak.

Le numéro du « Monde » daté 21 mars 1980 a été tiré à 574 790 exemplaires.



DIMANCHE

Au sommaire du numéro du 23 mars

● Visages de l'ENA.
● La drogue des cartes de crédit.
● Des Hmongs en Pays de Loire.

— La bergère et le chevalet.
— Des clubs de santé pour les élèves.
— La presse parallèle en Allemagne fédérale.
— L'industrie britannique des avantages en nature.
— La voiture anti-accidents.
— Une interview de l'écrivain Conrad Detrez.
— Les passionnés du synthétiseur de musique.
— Histoire : « Nouveaux » intellectuels des années 30.
— Dossier : l'économie au lycée.

Les programmes commentés de la télévision et de la radio

Une nouvelle de Michel Arrivé

EN VENTE AVEC LE NUMÉRO DATE DIMANCHE-LUNDI : 3 F